

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION :

- 1 COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL : SCHILTIGHEIM, L'INDUSTRIEUSE (1870-1970)
- 2 SOUTIEN HUMANITAIRE A LA POPULATION DE GAZA ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MEDECINS SANS FRONTIERES

ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2025

FINANCES

- 4 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
- 5 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
- 6 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
- 7 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025
- 8 RÉVISION N°2 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025
- 9 ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
- 10 ACTUALISATION DES TARIFS ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

PERSONNEL

- 11 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 12 JOBS D'ETE 2025 - RECRUTEMENT D'AGENTS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT AFIN DE REpondre A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

SCOLAIRE, SPORTS, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE, ETC ...

- 13 ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

- 14 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'ÉCOLE DES ARTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
- 15 ADOPTION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE DES ARTS
- 16 CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DU CENTRE SPORTIF OUEST
- 17 RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU MARAIS "ADOLPHE SORGUS" : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

EMS

- 18 DEMANDE D'AVIS DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM DANS LE CADRE DU BILAN-ÉVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG
- 19 RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - DÉSIGNATION DE L'ACTEUR ÉCONOMIQUE CONVENTIONNÉ POUR LA VILLE DE SCHILTIGHEIM, ISSU DE L'APPEL À PROJETS "EMS" 2024-2028

DOMAINES

- 20 ACQUISITION DE PARCELLES AUPRÈS DE LA SNC ALTAREA COGEDIM ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

COMMUNICATIONS ET MOTIONS

- 21 LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	28	35

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Sandrine LE GOUIC par Mme Laurence WINTERHALTER, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Selim ULU par M. Julien HOFSTETTER, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE041 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL : SCHILTIGHEIM, L'INDUSTRIEUSE
(1870-1970)**

Rapporteur : Madame Andrée BUCHMANN, Adjointe

Schiltigheim, l'Industrieuse (1870-1970)

Garder vivante la mémoire de Schiltigheim

L'ouvrage *Schiltigheim, l'Industrieuse (1870-1970)* s'inscrit dans une démarche essentielle de sauvegarde et de transmission de la mémoire du monde du travail et rend hommage aux femmes et aux hommes qui ont façonné l'histoire économique, culturelle et sociale de la ville. Son titre, en privilégiant le terme « industrieuse » plutôt qu'« industriel », témoigne d'une volonté d'englober non seulement l'héritage industriel, mais aussi les savoir-faire artisanaux et agricoles, ainsi que tout l'univers culturel d'un mouvement ouvrier particulièrement florissant et d'une société qui s'inscrivait de manière vivace dans les Lumières (Die Aufklärung).

La disparition progressive des usines et des ateliers a profondément transformé le paysage urbain, faisant peser le risque d'un effacement de cette mémoire *industrielle*, pourtant essentielle à la construction de l'identité locale. Cet ouvrage s'attache à redonner vie à un siècle d'activité intense en recueillant les récits de celles et ceux qui ont connu la fin de cette époque : leurs gestes, leur savoir-faire, leur quotidien imprégné de la culture ouvrière... À travers des archives inédites, des témoignages et des articles d'experts, il restitue la diversité des activités qui ont prospéré à Schiltigheim : brasseries, malteries, tonnelleres, menuiseries, ateliers de confection, chaudronnerie ou encore la production d'équipements frigorifiques...

Certains épisodes plus méconnus de l'histoire de Schiltigheim, tel l'accueil, entre 1873 et 1876, d'une vingtaine de communards ayant pu échapper à la semaine sanglante y sont également abordés. Ces ouvriers et intellectuels francs-maçons étaient porteurs d'une expérience politique majeure ainsi que de connaissances techniques. En intégrant le tissu industriel de la ville, ils ont ainsi contribué à la transmission de savoir-faire professionnels qualifiés tout en renforçant le terreau déjà fertile du Mouvement Ouvrier. Sous la menace d'un renvoi en France, ils seront notamment soutenus par de grands patrons schilikois, pour la plupart protestants, signataires d'une pétition contre l'ordre d'expulsion.

Ce travail de mémoire se veut également un hommage aux grandes dynasties alsaciennes qui ont laissé leur empreinte sur le territoire, non seulement par leur production, mais aussi à travers une architecture industrielle, souvent à la croisée des exigences fonctionnelles et esthétiques.

Une publication soutenue et un engagement collectif

Édité par les éditions Un bout de chemin, ce livre est le fruit d'un engagement collectif. Il n'aurait pu voir le jour sans la participation de nombreux bénévoles et sans la coordination intellectuelle d'Andrée BUCHMANN et Sylvie ZORN. Il a également bénéficié du soutien de la Ville de Schiltigheim et de l'association Mémoire & Patrimoine. Publié en 2024, il s'inscrit dans la programmation du label Strasbourg, Capitale mondiale du livre.

Communication :

22 janvier 2025 – Rund um, un reportage a été consacré à la sortie de l'ouvrage. Il est disponible sur le site de France 3 Régions.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/alsace/schiltigheim-l-industrielle-un-livre-de-temoignages-sur-le-passe-industriel-de-la-ville-3091702.html>

21 février 2025 – Une séance de signature à la librairie TOTEM.

6 mars 2025 – Lancement officiel de l'ouvrage à l'Hôtel de Ville, en présence d'élus, de l'éditrice Angelita MARTINS, de l'association Mémoire et Patrimoine et de plusieurs contributeurs.

Pour marquer cette parution, un moment artistique a été proposé avec l'interprétation d'un poème de Raul Gonzalez TUÑON, rendant hommage à Schiltigheim en 1930. Mis en musique dans les années 1970 par le groupe Cuarteto Cedrón, le texte de ce tango argentin intitulé La cerveza del pescador Schiltigheim est à retrouver en intégralité à la fin de l'ouvrage (page 282).

15 mars 2025 – Les **DNA** ont consacré un article à l'ouvrage : « Schiltigheim l'industrielle », fresque citoyenne et insolite du passé schilikois.

Prend acte

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp features a coat of arms with a castle tower and the text 'SCHILTIGHEIM' and 'Bas-Rhin'. The signature is written in cursive and appears to be 'Danielle Dambach'.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	28	35

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Selim ULU par M. Julien HOFSTETTER, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etaient absents :

M. Bernard JÉNASTE, M. Martin HENRY.

**N° 2025DE042 - SOUTIEN HUMANITAIRE A LA POPULATION CIVILE DE GAZA ET ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' MEDECINS SANS FRONTIERES '**

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

Fidèle à ses engagements constants en faveur de la paix, de la solidarité internationale et de la protection des populations civiles, la Ville de Schiltigheim a exprimé en février 2024, par une motion de son Conseil Municipal, son attachement à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à l'ouverture d'un véritable processus de paix.

La situation humanitaire à Gaza ne fait que s'aggraver. Depuis plus de deux mois, l'accès humanitaire est quasiment bloqué, les populations civiles sont confrontées à une famine généralisée, et l'acheminement de l'aide d'urgence est entravé. Les grandes organisations internationales – ONU, CICR, PAM, HRW – alertent sur une crise humanitaire sans précédent, où l'absence de nourriture, d'eau potable, de soins médicaux et de carburant menace directement la survie de plus de deux millions de personnes.

La Cour internationale de justice a reconnu, dès janvier 2024, un risque génocidaire dans cette région. Le

droit international humanitaire impose à toutes les parties au conflit de garantir l'accès à l'aide pour les civils. Empêcher délibérément l'acheminement de cette aide constitue une violation grave du droit international.

Dans ce contexte dramatique, la Ville de Schiltigheim entend traduire ses engagements en actes concrets. Elle propose aujourd'hui une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association « Médecins Sans Frontières », dont le travail humanitaire reconnu dans la bande de Gaza est guidé par les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité.

Au-delà du soutien financier, cette délibération est aussi un acte politique clair : il s'agit d'affirmer la voix des collectivités locales dans un monde qui doute, celle de la solidarité entre les peuples, de la dignité humaine et du respect du droit.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités à mener ou soutenir des actions de solidarité internationale à caractère humanitaire ;

Considérant l'urgence absolue dans laquelle se trouve la population civile de Gaza ;

Considérant le devoir moral et politique des collectivités territoriales d'affirmer leur attachement au droit international humanitaire et à la dignité humaine ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association « Médecins Sans Frontières », destinée à soutenir ses actions humanitaires au bénéfice des populations civiles de Gaza ;

DE FAIRE PARVENIR cette subvention conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur, dans le cadre du budget dédié à l'action internationale de la ville ;

DE RAPPELER son attachement à :

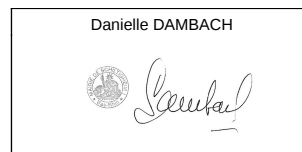
- œuvrer activement à la levée immédiate du blocus humanitaire de Gaza ;
- garantir l'acheminement sans entrave de l'aide d'urgence ;
- faire respecter le droit international humanitaire.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	32	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Christian BALL.
Contre	0	
Abstentions	3	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	29	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, M. Selim ULU par M. Julien HOFSTETTER, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE043 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER AVRIL 2025

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025 a été établi et transmis pour approbation à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2121-23, R. 2121-9 et L. 2541-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 24 de notre règlement intérieur ;*

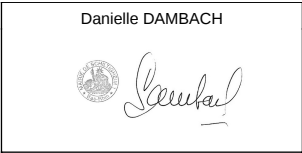
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Procès-verbal

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an 2025, le 1^{er} avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Schiltigheim s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle DAMBACH, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 25 mars 2025.

Présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, M. Bernard JENASTE, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme. Evelyne WINTERHALTER, Mme. Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme. Anne SOMMER, Mme. Dominique BOUSSARD-MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme. Corinne DULAURENT, Mme. Régina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Sont absents et ont donné procuration :

Mme. Andrée BUCHMANN donne procuration à Mme Sylvie ZORN.
Mme. Sandrine LE GOUIC donne procuration à M. Patrick OCHS jusqu'à son arrivée.
Mme. Jamila CHRIGUI donne procuration à M. Jérôme MAI.
Mme. Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS donne procuration à M. Selim ULU.
Mme. Maryline WILHELM donne procuration à M. Benoît STEFFANUS.
M. Christian BALL donne procuration à Mme Françoise KLEIN.

A été nommé secrétaire :

M. Antoine SPLET.

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

FINANCES

- 2 BUDGET PRIMITIF 2025
- 3 RÉVISION N°1 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET PRIMITIF 2025
- 4 VOTE DU TAUX DES TAXES 2025
- 5 CONSERVATION DE RETENUES DE GARANTIE SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE

SUBVENTIONS

- 6 ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS EN 2025
- 7 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM ET L'OSCAL DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2025 DE LA FÊTE DE LA BIÈRE
- 8 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LÉO-LAGRANGE ANIMATION GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL VICTOR-HUGO
- 9 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU MARAIS GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL ADOLPHE-SORGUS
- 10 SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE 2025
- 11 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION GRAND EST POUR LA CRÉATION D'UN SKATE PARK SUR LE SECTEUR DE L'AAR
- 12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DU PERSONNEL 2025

PERSONNEL

- 13 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

SCOLAIRE, SPORTS, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE

- 14 PROPOSITION DE TRANSFERT DES SERVICES AUX SÉNIORS AU SERVICE DES SOLIDARITÉS

DOMAINES

- 15 RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU 2 OCTOBRE 2009 ENTRE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM ET LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA SAINTE FAMILLE

EMS

- 16 APPROBATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM ET LA VILLE DE BISCHHEIM POUR LA MAINTENANCE DES HORODATEURS, LES CONTROLES, LA COLLECTE DES REDEVANCES, LA GESTION DES FORFAITS POST STATIONNEMENT ET DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES, L'ACCUEIL DES USAGERS ET LA DÉLIVRANCE DES ABONNEMENTS AINSI QUE LA GESTION DE LA SOLUTION DE PAIEMENT À DISTANCE

MARCHÉS

- 17 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE L'ENTREPRISE EUROVIA ET LA VILLE DE SCHILTIGHEIM RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVETEMENT DE SOL DANS LA COUR DES ÉCOLES EXEN
- 18 LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

COMMUNICATIONS ET MOTIONS

- 19 COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - AVIS DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
- 20 COMMUNICATION : PLAN DE FORMATION 2025 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Madame la Maire

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers Schilikois, chères Schilikoises, bienvenue pour ce Conseil Municipal du mardi 1er avril 2025.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite saluer la présence ce soir dans le public, et ils sont encore à l'extérieur, de plusieurs locataires que je viens donc de rencontrer sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Il est vrai que leur situation est préoccupante et je tiens à redire ici que la Ville de Schiltigheim est pleinement mobilisée depuis plusieurs semaines.

J'interpelle directement les responsables concernés, à savoir le bailleur Alsace Habitat ainsi que la Collectivité Européenne d'Alsace pour que des réponses concrètes soient enfin apportées.

En fin de séance, une question orale sera posée par le Conseiller Municipal Raphaël Rodrigues, qui me permettra de revenir sur cette situation, j'y apporterai une réponse que vous pourrez suivre en direct et que nous pourrions également transmettre par écrit à celles et ceux qui nous le demandent ou qui le souhaitent.

À ce stade, je passe à l'appel nominal et passe la parole à notre Directeur Général des Services, Marc Faivre.

[Appel nominal réalisé par Marc Faivre]

Merci beaucoup Monsieur Faivre.

Vous indiquer aussi la date des conseils municipaux prochains, donc d'ici la fin de l'année 2025, nous aurons un Conseil Municipal le 20 mai et le 1er juillet et au 2e semestre notez les dates du 7 octobre et du 9 décembre.

Un tableau avec l'ensemble des dates des conseils et des commissions municipales vous sera également adressé très prochainement.

Vous dire également que la délibération numéro 2 sur le budget prévisionnel de 2025 comporte une erreur de frappe dans les visas. Il faut lire « vu le débat d'orientation budgétaire du 4 février 2025 » et non « vu le débat d'orientation budgétaire du 6 février 2024 », donc la bonne date est le 4 février 2025, la délibération sera rectifiée évidemment avant l'envoi au contrôle de légalité.

Ensuite, concernant la délibération numéro 6 allocation de subventions de fonctionnement aux associations en 2025, les élus membres du conseil d'administration d'une association ne pourront pas prendre part au vote, vous avez à cet effet du compléter un tableau qui vous avait été envoyé par mail.

Toujours concernant la délibération numéro 6, une modification a été apportée dans l'article numéro 6 de la convention d'objectifs du Sporting et une nouvelle version vous a été déposée sur la table.

Nous aurons en fin de séance deux questions orales qui seront abordées. Une première proposée par Raphaël Rodrigues concernant notamment la manifestation qui est actuellement

sur le perron de l'Hôtel de Ville et la suivante par Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro, ainsi qu'une motion proposée par le groupe Osons pour Schiltigheim, nous apporterons évidemment débat et réponses.

Avant de passer à la priorisation des points, j'ai souhaité encore vous partager deux choses.

La première, pour vous dire que j'ai souhaité relayer une démarche portée par l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin, à laquelle notre commune s'associe pleinement et solennellement ce soir.

Depuis le mois de mai 2022, Cécile Kohler, enseignante originaire de Soultz dans le Haut-Rhin et son compagnon Jacques Paris sont détenus arbitrairement en Iran, nous saluons la récente libération d'Olivier Grondeau, également retenu dans les mêmes conditions.

Mais la situation de Cécile Kohler et de Jacques Paris reste aujourd'hui extrêmement préoccupante, ils sont privés de leurs droits fondamentaux, soumis à une pression psychologique constante et aujourd'hui otages silencieux d'un affrontement diplomatique.

Nous avons le devoir, en tant qu'élus de la République, de faire entendre leur nom, de refuser l'oubli et d'exiger leur libération immédiate. C'est pourquoi nous nous associons à cet appel collectif et nous encourageons chacune et chacun à relayer cette cause, à signer la pétition en ligne et à faire bloc autour de leur famille et à toutes celles et tous ceux qui se battent pour leur retour.

Chaque geste compte, chaque voix peut peser.

Mon deuxième propos concerne un acte d'une gravité extrême qui s'est produit récemment, qui a profondément choqué notre ville, notre mémoire collective et notre attachement indéfectible aux valeurs de la République.

En effet, dans la nuit du 23 au 24 mars, au lendemain du 80e anniversaire de la libération de Schiltigheim, le monument situé dans le Parc de la Résistance dédié aux martyrs de la Seconde Guerre mondiale et aux victimes de la Shoah a été vandalisé, ce lieu de recueillement, de mémoire et de transmission a été souillé, les noms ont été effacés, des symboles piétinés.

C'est une blessure infligée à notre Histoire, à notre devoir de mémoire et à toutes celles et ceux qui, hier comme aujourd'hui, luttent contre l'oubli, l'ignorance et la haine.

Ce geste ignoble, perpétré à la veille des commémorations du 8 mai, ne saurait être interprété comme une provocation juste isolée, c'est une insulte à nos morts, à la résistance, à la dignité humaine. C'est une tentative de profanation de notre mémoire commune.

J'ai demandé aux services de la Ville de prendre attache de l'artiste qui a réalisé, en 2009 de mémoire, Barbara Jäger et elle avait réalisé cette œuvre pour que ce monument soit réparé dans les plus brefs délais.

J'ai évidemment immédiatement porté plainte, une enquête est en cours.

Nous ferons tout pour que les auteurs soient identifiés, traduits en justice et qu'ils répondent de cet acte inqualifiable.

Mais ce soir, au-delà du nécessaire cadre judiciaire, c'est une réponse citoyenne, humaine, républicaine que nous devons apporter.

Cette réponse commence ici, dans ce lieu de démocratie locale.

Je souhaite inviter l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que les Schilikoises et Schilikois, à se joindre à l'appel des associations mémorielles et citoyennes, à un temps de recueillement et d'hommage demain, mercredi 2 avril à 18h30, devant le monument des victimes de la barbarie nazie, au Parc de la Résistance.

Nous passons maintenant à la priorisation des points de notre ordre du jour.

Je vais faire lecture des points et vous me direz si vous souhaitez les retenir. Les points non retenus sont considérés comme étant adoptés.

[Lecture et priorisation des points à l'ordre du jour]

Nous désignons notre secrétaire de séance, Monsieur Splet, acceptez-vous à nouveau d'être notre secrétaire ?

Monsieur Antoine Splet

Madame la Maire, j'accepte avec grand plaisir cette tâche.

Madame la Maire

Je vous remercie.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	38

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Corine DULAURENT, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Sandrine LE GOUIC par M. Patrick OCHS, M. Stanislas MARTIN par Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE020 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 février 2025 a été établi et transmis pour approbation à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2121-23, R. 2121-9 et L. 2541-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 24 de notre règlement intérieur,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 février 2025.

Adopté, à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	37

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, M. Stanislas MARTIN par Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE021 - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit les conditions de vote du budget de la commune. Il est présenté conformément aux éléments du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 4 février 2025, sans reprise anticipée des résultats. Le plan de compte adopté est la M57 développée étant donné que la commune compte plus de 3 500 habitants.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les documents budgétaires comportent :

- ✓ Les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- ✓ Les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- ✓ La balance générale du budget,

Pour la section de FONCTIONNEMENT

- Vue d'ensemble dépenses et recettes,
- Dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification de la M57,

Pour la section d'INVESTISSEMENT

- Vue d'ensemble dépenses et recettes,
- Dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification de la M57,

La répartition des dépenses et recettes par fonction

Les annexes réglementaires

- ✓ Tableaux récapitulant l'état des emprunts et dettes,
- ✓ Présentation de l'état des provisions,
- ✓ Présentation des méthodes utilisées pour les amortissements,
- ✓ Présentation de l'équilibre des opérations financières,
- ✓ Présentation de l'état des charges transférées en investissement,
- ✓ Présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers,
- ✓ Présentation des engagements donnés et reçus,
- ✓ Présentation de l'emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale,
- ✓ État du personnel au 01/01/2025,
- ✓ Liste des organismes de regroupement dont la collectivité est membre,
- ✓ Liste des établissements ou services créés par la collectivité,
- ✓ Tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions.

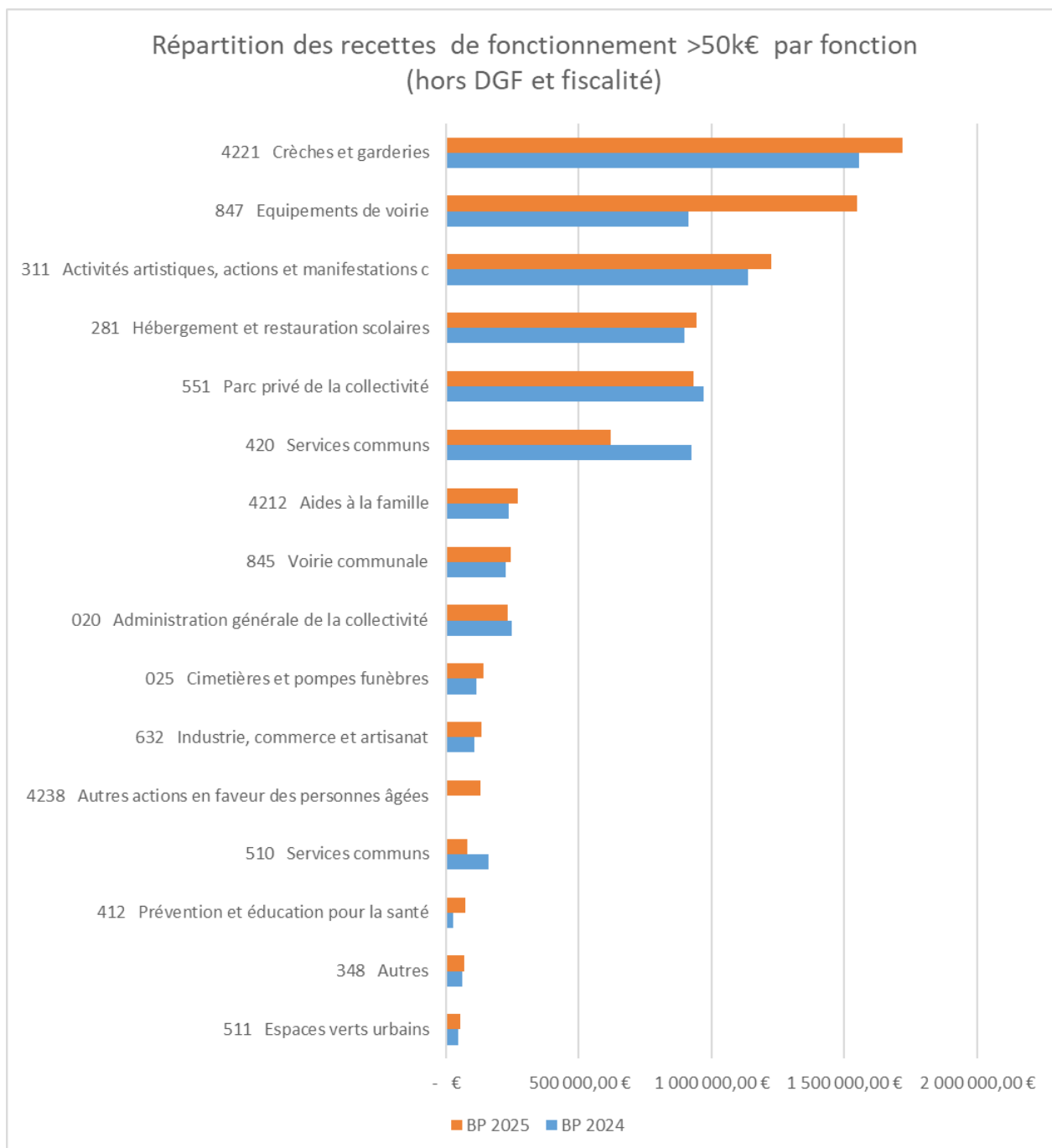
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de **42 576 573,31 €**.

	BP2024	BP2024+BS+DM	BP2025	Variation BP 24-25 %	Variation BP 24-25 montants
(1) Produits de gestion	42 038 738,60 €	42 566 017,60 €	42 533 682,31 €	1,18%	494 943,71 €
Fiscalité locale (impôts directs locaux, taxe communale additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe locale sur la publicité extérieure)	23 558 300,00 €	24 028 300,00 €	23 470 579,00 €	-0,37%	-87 721,00 €
Autres impôts et taxes (Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales...)	4 867 832,00 €	4 867 832,00 €	4 862 947,00 €	-0,10%	-4 885,00 €
DGF et autres dotations, subv. Et participations	7 835 474,00 €	7 854 253,00 €	7 838 239,17 €	0,04%	2 765,17 €
Produits des services et du domaine	4 824 001,00 €	4 862 501,00 €	5 169 571,00 €	7,16%	345 570,00 €
Autres produits (revenus des immeubles...)	658 131,60 €	658 131,60 €	934 346,14 €	41,97%	276 214,54 €
Atténuations de charges	295 000,00 €	295 000,00 €	258 000,00 €	-12,54%	-37 000,00 €
(2) Produits financiers	65 144,00 €	65 144,00 €	42 891,00 €	-34,16%	-22 253,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Produit des cessions	26 300,00 €	26 300,00 €	40 000,00 €	52,09%	13 700,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Remise sur amortissement et provision	38 844,00 €	38 844,00 €	2 891,00 €	-92,56%	-35 953,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	7 690 168,92 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	42 103 882,60 €	50 321 330,52 €	42 576 573,31 €	1,12%	472 690,71 €
(3) Charges de gestion générale	39 051 937,60 €	39 737 784,48 €	38 584 141,74 €	-1,20%	-467 795,86 €
Charges de personnel	22 823 700,00 €	23 073 700,00 €	22 917 300,00 €	0,41%	93 600,00 €
Charges à caractère général	12 590 998,60 €	12 926 845,48 €	12 427 254,74 €	-1,30%	-163 743,86 €
Autres charges de gestion courante	3 637 239,00 €	3 737 239,00 €	3 239 587,00 €	-10,93%	-397 652,00 €
(4) Charges financières	1 951 945,00 €	1 997 135,18 €	2 006 570,58 €	2,80%	54 625,58 €
Charges financières	346 095,00 €	346 095,00 €	419 650,58 €	21,25%	73 555,58 €
Charges exceptionnelles	50 850,00 €	96 040,18 €	10 850,00 €	-78,66%	-40 000,00 €
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	0,00 €
Charges de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
Atténuations de produits	35 000,00 €	35 000,00 €	55 000,00 €	57,14%	20 000,00 €
Dotations aux provisions	20 000,00 €	20 000,00 €	21 070,00 €	5,35%	1 070,00 €
(3) + (4) TOTAL DES CHARGES	41 003 882,60 €	41 734 919,66 €	40 590 712,32 €	-1,01%	-413 170,28 €
Virement à la section d'investissement	1 100 000,00 €	8 586 410,86 €	1 985 860,99 €	80,53%	885 860,99 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	42 103 882,60 €	50 321 330,52 €	42 576 573,31 €	1,12%	472 690,71 €

A. Les recettes de fonctionnement

Depuis 4 ans maintenant, un tableau présentant la répartition fonctionnelle des crédits est présenté au conseil municipal afin de pouvoir renforcer la qualité de l'information livrée aux élus et aux administrés.



La fiscalité locale (chapitre 731) : les prévisions sont en léger recul (- 0,37%). Le montant prévu au BP 2025 est de 23 470 579 € contre 23 558 300 € au BP 2024.

La revalorisation des bases de 1,7 % liée à l'inflation 2024 a été prévue et justifie l'augmentation des produits fiscaux pour la commune. L'évolution calculée pour la fiscalité n'est pas de 1,7% puisque cette augmentation ne s'applique pas aux locaux professionnels. L'évolution prévue est en fait de 1,42%._

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est désormais recouvrée par la DGFIP ce qui permet à la collectivité d'en connaître le montant et d'en réduire la variabilité. Se basant sur la notification 2024, le montant est en baisse de – 44k€.

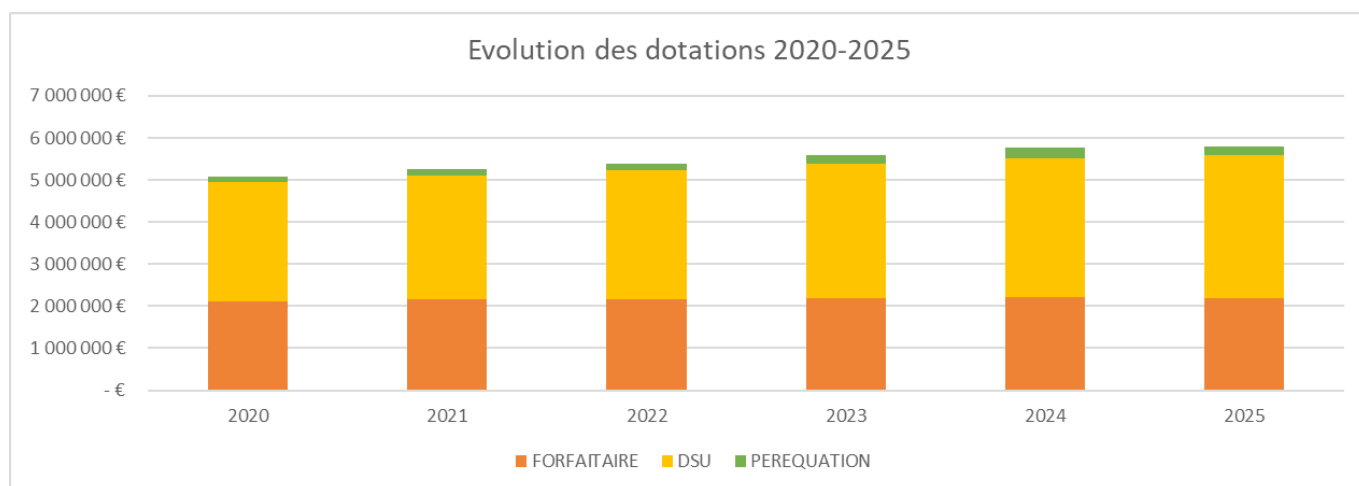
Enfin, compte tenu de la mutation désormais très engagée des friches industrielles, la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation connaît un ralentissement progressif depuis 2022 passant de 1 505 k€ en 2022 à 1 148 k€ en 2023 puis 947 k€ en 2024. Le montant prévu au budget est de 1 000 000 € contre 1 400 000 € en 2024.

Les impôts et taxes (chapitre 73) connaissent une très légère baisse (-0,10%) passant de 4 867 832,00 € en 2024 à 4 862 947,00 € en 2025. Cette évolution s'explique par un recul du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) de -15 k€, d'une hausse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de + 6 k€ et d'une stabilité des attributions de compensation.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont stables (+ 0,04 %). Avec une prévision à 7 838 239 € pour 2025 contre 7 835 474 € en 2024.

La prévision pour la dotation globale de fonctionnement est en augmentation du fait, à nouveau, de la dotation de solidarité urbaine. Sur la DGF par rapport au produit budgété en 2024, la budgétisation augmente de + 18 779 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	DIFF 25/24
FORFAITAIRE	2 102 405 €	2 150 753 €	2 154 195 €	2 180 489 €	2 224 000 €	2 187 449 €	- 36 551 €
DSU	2 849 425 €	2 957 811 €	3 070 774 €	3 193 868 €	3 300 000 €	3 401 538 €	101 538 €
PEREQUATION	117 857 €	140 194 €	169 714 €	203 657 €	240 000 €	193 792 €	- 46 208 €
TOTAL	5 069 687 €	5 248 758 €	5 394 683 €	5 578 014 €	5 764 000 €	5 782 779 €	18 779 €



Il est précisé que suite au vote de la loi de finances pour 2025, une recette de FCTVA est prévue à hauteur de 30 000 €.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) connaissent une augmentation (+ 7,16 %). La prévision est de 5 169 571 € contre 4 824 001 € au BP 2024.

Les droits de stationnement sur la voie publique aux comptes 70383 et 70384 évoluent en conséquence de l'extension du parc de stationnement payant avec la dernière tranche prévue au 1^{er} juillet 2025 sur le secteur Ouest (Quartier des écrivains hors QPV, trois épis et Leclerc-Maréchaux) : + 639 k€.

Le transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées du CCAS à la Ville à compter du 1^{er} avril 2025 conduit à une baisse du remboursement des coûts RH par le CCAS et ce, à hauteur de 272 k€.

En outre et afin de tenir notamment compte de l'évolution des coûts des matières premières et des charges du personnel, les tarifs de certains services publics seront indexés à compter du 1^{er} septembre 2025 sur l'inflation, permettant une recette complémentaire de 22 k€.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : les prévisions sont en augmentation pour l'exercice 2025 passant de 658 131,60 € prévus au BP 2024 à 934 346,14 € au BP 2025. Cette évolution s'explique d'une part par l'encaissement d'une recette exceptionnelle de la CAF suite au vandalisme ayant eu lieu sur la structure des Lutins du Marais en 2024 et d'autre part par l'encaissement des recettes des repas aux

séniors au Foyer Soleil (102 300 €) du fait du transfert des activités seniors du CCAS à la ville.

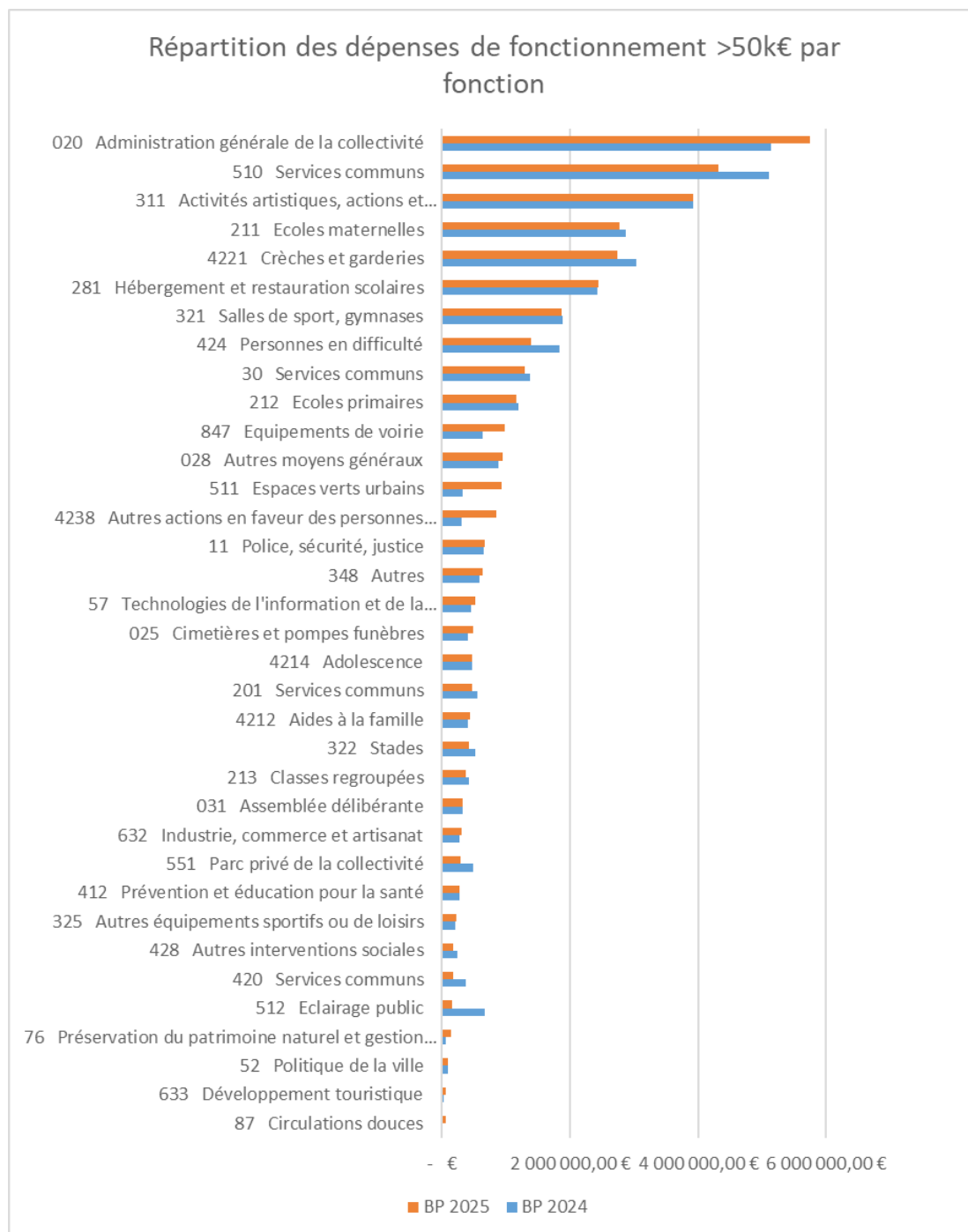
Reprises sur amortissement et provisions (chapitre 78) : il est prévu 2 891 € de reprise de provision en 2025.

Les atténuations de charges (chapitre 013) connaissent une baisse de 37 000 €.

L'amortissement des subventions reçues relatives à des immobilisations (chapitre 042) représente une recette de 40 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Comme pour les recettes, un tableau présentant la répartition fonctionnelle des crédits est présenté au conseil municipal afin de pouvoir renforcer la qualité de l'information livrée aux élus et aux administrés.



Le projet de budget 2025 prévoit un montant total de crédits de fonctionnement (y compris virement à la section d'investissement) de : **42 576 573,31 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) affichent une baisse de -1,3 % par rapport au budget 2024 soit – 163 743,86 €.

Les prévisions de dépenses en électricité et en gaz sont en diminution de – 857 800 € entre 2024 et 2025.

Nature	2022		2023		2024		2025	BPN/BPN-1
	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	895 080,00 €	751 797,64 €	1 322 432,50 €	1 387 582,89 €	1 555 000,00 €	1 407 469,54 €	1 190 100,00 €	- 364 900,00 €
60613 CHAUFFAGE URBAIN	482 350,00 €	572 310,17 €	2 141 641,00 €	1 890 991,12 €	1 144 900,00 €	1 159 350,94 €	652 000,00 €	- 492 900,00 €
Total	1 377 430,00 €	1 324 107,81 €	3 464 073,50 €	3 278 574,01 €	2 699 900,00 €	2 566 820,48 €	1 842 100,00 €	- 857 800,00 €

Ces prévisions ont été réalisées à partir des consommations 2023 et des projections de prix issues du groupement de commande. Par soucis de sincérité, une marge de sécurité est intégrée pour le poste chauffage urbain de 20% et pour le poste électricité de 10%. En effet, plusieurs données sont susceptibles de faire évoluer les budgets : le coût de l'acheminement et des taxes, le dispositif « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » (ARENH) pour l'électricité ainsi que les consommations réelles au regard de la rigueur de l'hiver.

Au 611 (prestations de service) les prévisions augmentent de 279 396,22 €. Cela s'explique par :

- Le marché de contrôle du stationnement, avec la poursuite de l'extension du périmètre de stationnement payant prévu en 2025 : + 320 508 €.
- Le transfert des actions d'accompagnement des personnes âgées du CCAS à la Ville : + 85 000 €.
- Le réajustement des dépenses liées aux prestations de service d'accueils périscolaires et restauration scolaire : - 179 123 €.

Depuis le début du mandat, la Ville est passée d'une logique de maintenance corrective à une logique de maintenance préventive, ce qui nécessite une poursuite de l'augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments publics. Cette politique permet de réduire à terme le coût de ce patrimoine. Cela se poursuit sur l'exercice 2025, avec une hausse de 62 355 € des dépenses de maintenance.

Une attention particulière est portée sur la sécurité et l'entretien de l'espace public (+ 84 800 €) ainsi que sur l'entretien des bâtiments publics (+135 250,32 €) en 2025.

Les charges de personnel

Comparativement à 2024, les inscriptions budgétaires totales relatives aux dépenses de personnel augmentent en brut de **93 600 €**, soit une augmentation de **0,41%** de BP à BP.

Les inscriptions pour le BP 2025 sur ce chapitre aboutissent au total de **22 917 300 €**.

a. Evolutions des dépenses de personnel

Année	BP 2024	BP 2025	Evolution en montants	Evolution en %
Chapitre 012 Charges de personnel (brutes)	22 823 700,00 €	22 917 300,00 €	93 600,00 €	0,41%
Chapitre 013 Atténuation de charge: Remboursements sur rémunération du personnel (Indemnités journalières, remboursements de mise à disposition & contrats aidés, écritures comptables titres restaurant)	295 000,00 €	258 000,00 €	- 37 000,00 €	-12,54%
Compte 70841: Remboursements personnel mis à disposition Caisse des écoles	237 060,00 €	270 000,00 €	32 940,00 €	13,90%
Compte 70841 : Remboursements mise à disposition personnel CCAS	925 000,00 €	620 000,00 €	- 305 000,00 €	-32,97%
Chapitre 74 participations: postes financés (politique de la ville, Santé, Econome de flux, chargés de coordination CAF)	155 950,00 €	242 050,00 €	86 100,00 €	55,21%
Chapitre 75 autres produits: remboursement indemnités journalières assurance statutaire	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	0,00%
Total des deductions et remboursements	1 713 010,00 €	1 490 050,00 €	- 222 960,00 €	-13,02%
Charges de personnel - remboursements déduits (nettes)	21 110 690,00 €	21 427 250,00 €	316 560,00 €	1,50%
Charges de personnel - remboursements déduits (nettes) hors transfert des services aux seniors du CCAS vers la Ville	21 110 690,00 €	21 122 250,00 €	11 560,00 €	0,05%

* Ce tableau ne prend pas en compte les dépenses GUSO du chapitre 012

L'évolution des crédits inscrits au chapitre 012 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Les obligations légales et/ou réglementaires incompressibles pour 2025 (+ 412k€)

Considérant notamment les hypothèses gouvernementales d'augmentations des cotisations, spécifiquement en matière de cotisations patronales auprès de la CNRACL et de cotisations URSSAF, les principales familles d'augmentations sont :

- L'option retenue concernant l'augmentation des cotisations patronales auprès de la CNRACL (3% d'augmentation par an pour chacune des 4 années à venir 2025,2026,2027,2028) représente + 262 500 €
- Les hypothèses prises en compte concernant les augmentations de la valeur du SMIC et les différents taux de cotisations (taux accident du travail, taux de cotisations URSSAF...) représentent + 94 000 €
- L'application des prévisions d'avancements d'échelons et de grades pour l'année 2025 inscrite à hauteur de + 55 000 €

Nécessité de renforcer l'accompagnement des agents et conforter l'attractivité professionnelle de notre commune (+ 178 k€)

- + 10 000 € au titre des échéances annuelles de revalorisation de certaines IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et en premier lieu des régimes indemnitaires les plus bas, l'attractivité de la fonction publique territoriale et de la collectivité ne pouvant résulter des grilles actuelles des cadres d'emploi.
- + 7 000 € au titre des adhésions au GAS67 (Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin) – CNAS (Comité National d'Action Sociale) - CEZAM (réseau Cézam) ; initiée en septembre 2023, déployée largement en 2024, l'offre se consolide en 2025 et l'effort se poursuit pour proposer une action

sociale complète et variée au plus grand nombre en se fondant notamment sur une communication régulière (intranet, mail) et un accompagnement au cas par cas en tant que de besoin.

- + 21 000 € au titre du forfait mobilité durable ; pour 109 bénéficiaires en 2023, date de mise en œuvre, l'hypothèse 2025 se fonde sur 210 agents. Largement sollicité, ce dispositif permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail avec un ou plusieurs moyens de transport type cycle, covoiturage, service de mobilité partagé.
- + 52 000 € pour l'accompagnement à l'augmentation des cotisations de mutuelle et pour maintenir l'effort en conservant une participation de l'ordre de 60% sur les cotisations de la garantie de base.
- + 72 500 € pour permettre non seulement l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant à 9 € (au lieu de 8 € actuellement) mais également d'accroître la part employeur en la portant à 60% (au lieu de 50% actuellement) renforçant ainsi le pouvoir d'achat des agents.
- + 15 500 € pour développer et encourager davantage l'apprentissage ; au-delà du renouvellement des postes d'apprentis d'ores et déjà existants (accompagnement éducatif, petite enfance, communication). Les nouveaux recrutements portent sur l'animation auprès des seniors, l'urbanisme et le funéraire. Là encore, la crise de l'attractivité de la FPT conduit à rechercher une fidélisation des futurs agents dès leur apprentissage.

Au service des Schilikois (+ 178 k€)

- + 178 200 € pour renforcer les services et les missions dédiés aux Schilikois, dans le domaine de l'animation et l'accompagnement des jeunes au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'entretien des locaux communaux et des marchés de sécurité.

Evolutions opportunes et maîtrise de la masse salariale (- 670 k€)

- - 258 000 € issus de la prime du pouvoir d'achat non renouvelée en 2025
- - 165 000 € issus de l'application statutaire du demi-traitement pour les agents concernés (congé de longue maladie, congé de longue durée)
- - 181 350 € issus des aléas liés aux mobilités et à la tension propre à certains métiers
- - 26 000 € issus de l'ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires démontrant la gestion au plus juste des services ; en 2024 la dépense relative à un tour d'élection avait été inscrite et les agents ont accepté de se mobiliser sur la base d'heures récupérables, pour certaines en 2025.
- - 40 000 € issus de l'ajustement de certaines enveloppes (allocations de retour à l'emploi, jobs d'été...)

b. Evolution des atténuations de charge et remboursements

Les inscriptions relatives au chapitre 013 (remboursement sur rémunérations du personnel) sont en légère baisse de 37 000 € du fait du changement d'écriture comptable des recettes liées aux contrats aidés (chapitre 74 au lieu de 013 en 2024).

Les remboursements de personnel mis à disposition sont par ailleurs en baisse du fait de l'affectation budgétaire d'agents, initialement au CCAS en 2024, au sein du service des Solidarités (Ville). Seuls les rémunérations et charges des agents mis à disposition du CCAS font l'objet d'une demande de remboursement par la Ville

Les dotations et participations sont, elles, en hausse du fait du financement du poste « économe de flux » par l'agence du climat ainsi que de la nouvelle affectation budgétaire des contrats aidés ainsi que les participations liées aux postes de chargés de coordination.

Enfin, nouvellement inscrites en 2024 du fait de la modification de l'affectation comptable des remboursements d'indemnités journalières de l'assurance statutaire (sur le chapitre 013 jusqu'en 2023), les inscriptions du chapitre 75 (100 000 €) sont stables

Les charges de gestion courante (chapitre 65) affichent une baisse par rapport à l'exercice 2024 de - 397 652,00 €, le chapitre 65 passant à 3 239 587,00 € contre 3 637 239,00 € au BP 2023, cela s'explique par :

- Les subventions aux budgets autonomes (CCAS et Caisse des écoles) sont en baisse de 426 757 € par rapport au BP 2024. Cette évolution s'explique principalement par le transfert des actions

d'accompagnement des personnes âgées du CCAS vers la Ville à compter du 1^{er} mai 2025.

Subventions aux établissements publics	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
65763 CCAS/CIAS	955 600,00 €	971 750,00 €	1 099 050,00 €	1 132 600,00 €	1 273 975,00 €	828 100,00 €	- 445 875,00 €
657364 Caisse des écoles	127 300,00 €	1 698 560,00 €	175 954,00 €	158 360,00 €	135 360,00 €	154 478,00 €	19 118,00 €

Les charges financières (chapitre 66) sont en augmentation. Elles sont prévues à 419 650,58 € au BP 2025 contre 346 095 € en 2024 afin de prendre en compte les besoins d'emprunt.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en baisse de 40 000 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont stabilisées afin de mettre la dépréciation de créances en 2025 ainsi que la prise en compte des litiges en cours.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de 1 985 860,99 € contre 1 100 000 € au BP 2024 (avant reprise des résultats). Le virement sera revu lors du vote du budget supplémentaire.

L'amortissement des immobilisations (chapitre 042) représente une charge de 1 500 000 €.

Les atténuations de charges (chapitre 014) connaissent une hausse de 20 000 € en raison d'une hausse du montant de reversement des produits des forfaits de post-stationnement à l'Eurométropole.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement s'équilibrent à hauteur de **26 205 039,27 €** en dépenses et en recettes, avec restes à réaliser.,

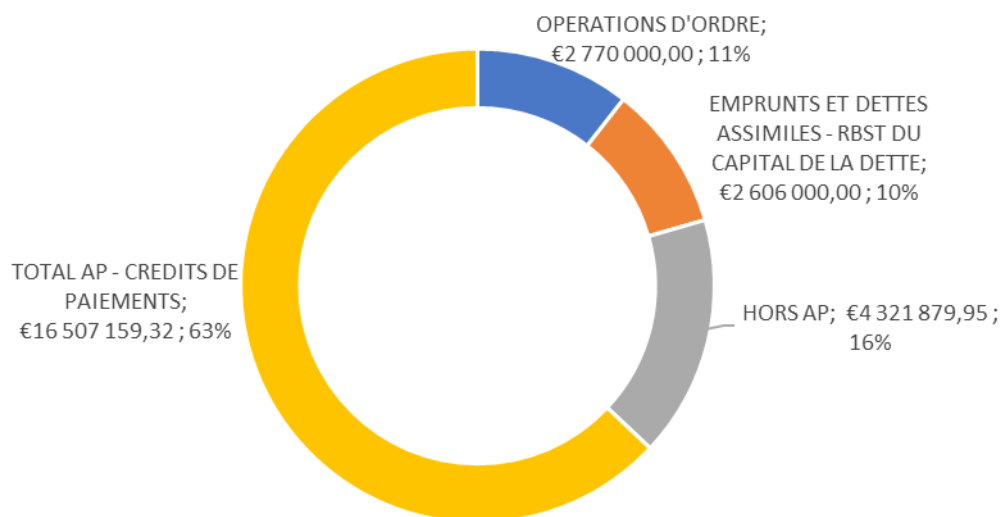
A. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement est notamment composé d'autorisations de programme, dont les crédits de paiements prévus pour 2025 s'élèvent à **16 507 159,32 €**.

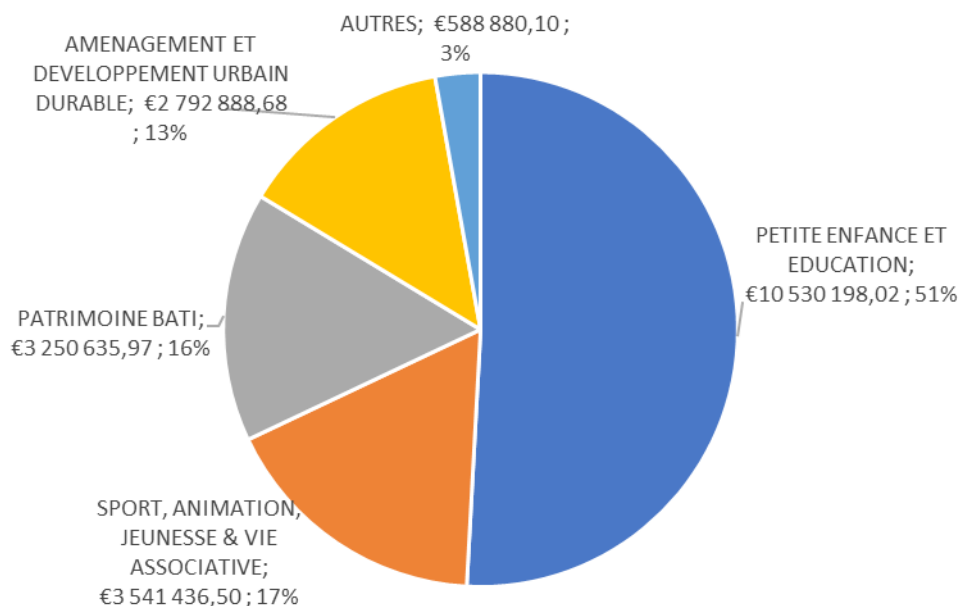
Le tableau ci-dessous présente les chiffres de ces AP après intégration du budget supplémentaire et des décisions budgétaires modificatives pour l'exercice 2024.

Opération	CREDITS 2024	BP 2025
201303HAL HALLE COOPERATIVE DES BOUCHERS	120,00	64 162,76
201501 SECURITE ET ACCESSIBILITE DES ERP	155 477,28	361 614,39
201802 VERGER ET FERME DIETRICH	21 282,63	36 000,00
201902 ANRU ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO	6 037 340,00	8 432 442,40
201903 PROJETS NUMERIQUES	320 509,69	251 333,33
201904 AMELIORATION DE LA QUALITE DES BATIMENTS	65 000,00	907 613,43
202001 RENOVATION ET EXTENSION DU CSC DU MARAIS	30 000,00	435 434,40
202101 RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'AAR	200 000,00	1 113 221,24
202102 ADAP - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	1 100 000,00	1 515 600,00
202103 RENOVATION TOITURE GYMNASE LECLERC	1 201 585,66	900 000,00
202104 RENOVATION HOTEL DE VILLE	262 575,89	380 951,39
202105 MAISON DE L'ENFANCE	200 000,00	880 000,00
202106 ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	622 834,77	472 456,98
202401CHAL RESEAU DE CHALEUR	270 000,00	191 533,56
202401MGPE MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE INSTALLATIONS ENERGET	576 977,00	564 795,44
Total dépenses	11 063 702,92	16 507 159,32

Répartition du budget 2025 - Section d'investissement dépenses



Répartition thématique budget investissement - dépenses opérationnelles (AP et hors AP) - 2025



En dehors des crédits de paiements prévus sur les autorisations de programme, au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :

- Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 2 600 000 € en 2025,
- 6 000 € ont été prévus pour les remboursements des dépôts de garantie sur les jardins familiaux,

Pour les écritures d'ordre (écritures sans sortie de trésorerie) :

- 40 000 € sont prévus afin d'amortir les subventions d'investissement perçues pour financer les équipements amortissables,
- 2 730 000 € sont prévus afin de pouvoir comptabiliser le transfert des frais d'études / frais d'annonces sur les imputations définitives (écritures équilibrées en dépenses et en recettes).

Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 75 000 € sont prévus afin pouvoir réaliser des études et notamment des études thermiques ainsi que les annonces et insertions.

Au chapitre 204 « subventions d'équipement », une somme de 158 805,17 € est prévue afin de financer les subventions aux établissements culturels ainsi qu'une part des travaux d'aménagement extérieurs de la Médiathèque Frida Kahlo.

Les opérations d'investissement 2025 confirment la volonté de la ville :

- D'accompagner la transformation de la commune par des équipements adaptés et nécessaires à l'éducation, au lien social, aux liens intergénérationnels et aux solidarités,
- D'entretenir les bâtiments publics municipaux en recherchant une réduction de l'impact environnemental et en utilisant des matériaux bio-sourcés,
- D'améliorer la qualité des espaces publics nécessaires à l'apaisement de la commune.

Ainsi, les dépenses de la section d'investissement sont notamment prévues : (en italique les autorisations de programme).

✓ Au service de la petite enfance et de l'éducation (51%) :

- *AP 201904 – 907 613,43 € pour les travaux de mise en sécurité et d'aménagements de la*

cour de l'école maternelle Jacques Prévert

- *AP 201902 – 8 432 442,40 € pour le groupe scolaire Victor Hugo,*
- *AP 202105 – 880 000,00 € pour la maison de l'enfance*
- *75 000,00 € pour le déplacement de l'entrée de l'école Leclerc dans le cadre de l'ESPEX*

✓ Au service du sport, de l'animation, de la jeunesse et de la vie Associative y compris les solidarités (17%) :

- *AP 201303 – 64 162,76 € pour les Halles du Scilt*
- *AP 202103 – 900 000,00 € pour la rénovation de la toiture du Gymnase Leclerc.*
- *AP 202101 – 1 113 221,24 € pour la rénovation du complexe Sportif de l'Aar.*
- *AP 202001 – 435 434,40 € pour la Rénovation et l'extension du CSC du Marais*
- *540 000,00 € pour les travaux du Skate park de l'Aar*
- *55 000,00 € pour des travaux dans le local technique et les vestiaires du gymnase Exen*
- *45 000,00 € pour la rénovation de la fosse de la salle 1 du gymnase Leclerc*

✓ Au service du patrimoine municipal et des capacités techniques de la commune (16%) :

- *AP 202102 – 1 515 600,00 € pour l'agenda d'accessibilité programmée pour les personnes à mobilité réduite*
- *AP 201501 – 361 614,39 € pour la mise aux normes des bâtiments recevant du public*
- *AP 202104 – 380 951,39 € pour la rénovation de l'hôtel de ville*
- *AP202401CHAL – 191 533,56 € pour le réseau de chaleur*
- *AP202401MGPE – 564 795,44 € pour l'amélioration de la performance des installations énergétiques des bâtiments communaux.*
- *200 000,00 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation*
- *100 000,00 € pour l'installation d'éclairages LED*
- *71 000,00 € pour renouvellement du parc lumière de la Salle de la Briqueterie.*

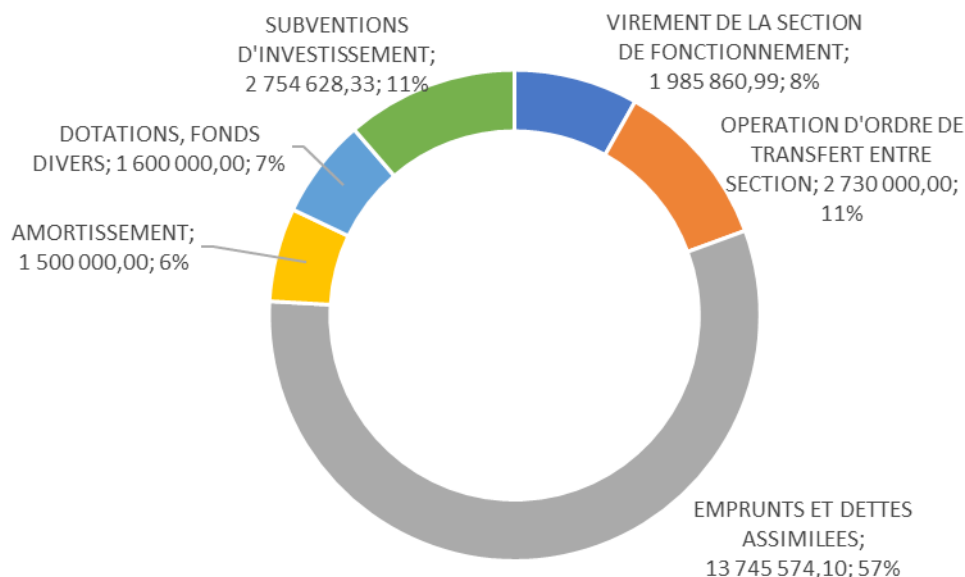
✓ Au service de l'aménagement et du développement durable (13%) :

- *AP201802 – 36 000,00 € pour la ferme et le verger Dietrich*
- *AP202106 – 472 456,98 € pour l'éclairage public*
- *401 415,49 € concernant les travaux d'aménagement extérieur de la Médiathèque Frida Kahlo*
- *160 000,00 € pour des horodateurs*
- *120 630,00 € dans le cadre d'ESPEX*
- *70 000,00 € à destination des pontons de l'espace européen de l'entreprise.*

En outre, à l'AP 201903 – Equipements numériques, une somme de 251 333,33 € est prévue pour les besoins d'équipement de la collectivité en 2024.

B. Les recettes d'investissement

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Comme les années précédentes, le projet de budget primitif ne prévoit pas de reprise des résultats. Cela signifie qu'aucun excédent d'investissement ne vient en l'état financer la section d'investissement, ni aucun déficit ne vient la grever. La reprise des résultats sera réalisée après le vote du compte administratif. L'équilibre budgétaire est donc techniquement trouvé par inscription d'un emprunt qui sera réduit lors de la reprise des résultats issus du CA 24.

Par conséquent, au budget primitif 2025, 13 738 074,10 € d'emprunts seront inscrits mais cette inscription sera révisée d'une part par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement (autofinancement), et d'autre part par l'affectation des résultats.

Le FCTVA est inscrit pour 1 300 000 €. Pour mémoire ce montant est calculé par anticipation du montant de dépenses réalisées sur la section d'investissement en 2024 proratisé au taux de remboursement (16,404 %). La taxe d'aménagement est inscrite pour 300 000 €.

Les subventions d'investissement : 2 754 628,33 € ont été budgétés au titre des subventions d'investissement de nos partenaires financiers.

	ANRU	DSIL	CAF	CEA	REGION	AGENCE NATIONALE DU SPORT	FONDS CHENE	MONTANT 2025
GRUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO	702 313,71 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €				1 602 313,71 €
SKATEPARK				90 000,00 €	135 000,00 €	90 000,00 €		315 000,00 €
SDIE							118 625,10 €	118 625,10 €
PHOTOVOLTAIQUE					50 000,00 €			50 000,00 €
TOITURE GYMNASSE LECLERC		100 000,00 €		100 000,00 €				200 000,00 €
MISE EN SECURITE ECOLE PREVERT		100 000,00 €						100 000,00 €
ADAP		100 000,00 €						100 000,00 €
NOUVELLE MAISON DE L'ENFANCE	218 689,52 €							218 689,52 €
TOTAL FINANCEUR	921 003,23 €	600 000,00 €	300 000,00 €	490 000,00 €	185 000,00 €	90 000,00 €	118 625,10 €	2 704 628,33 €

Ce montant est à compléter de la subvention relative aux projets « Notre école, faisons-là ensemble » NEFLE à hauteur de 50 k€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 1 985 860 € en 2025 contre 1 100 000 € en 2024. Les amortissements financeront la section

d'investissement à hauteur de 1 500 000 €.

2 730 000 € sont prévus afin de pouvoir comptabiliser le transfert des frais d'études / frais d'annonces sur les imputations définitives (écritures équilibrées en dépenses et en recettes).

III. ETAT DE LA DETTE

1) Situation de la dette au 01/01/2025

Le capital restant dû au 01/01/2025 est de 24 250 000 €.

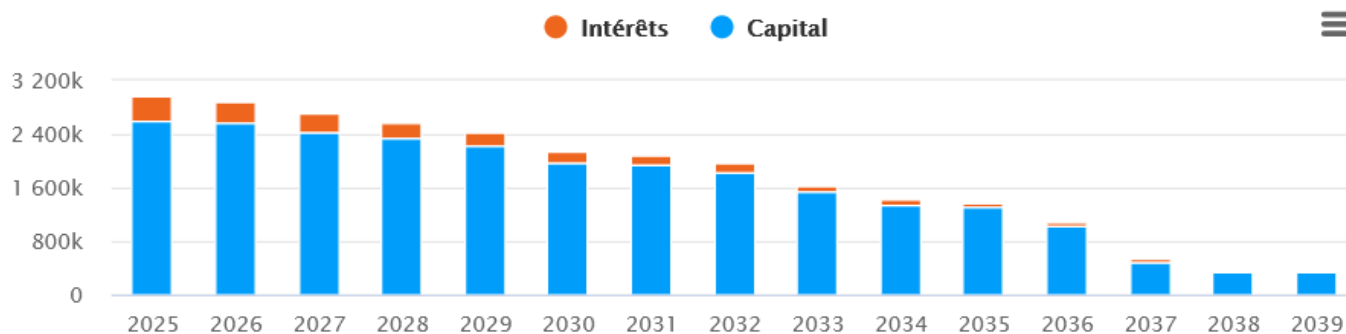
Les prévisions de charge de la dette pour 2025 s'établissent à :

- 2 599 99,96 € en section d'investissement pour le remboursement du capital de la dette
- 419 555,58 € en fonctionnement pour le remboursement des intérêts.

Tableau d'extinction de la dette :

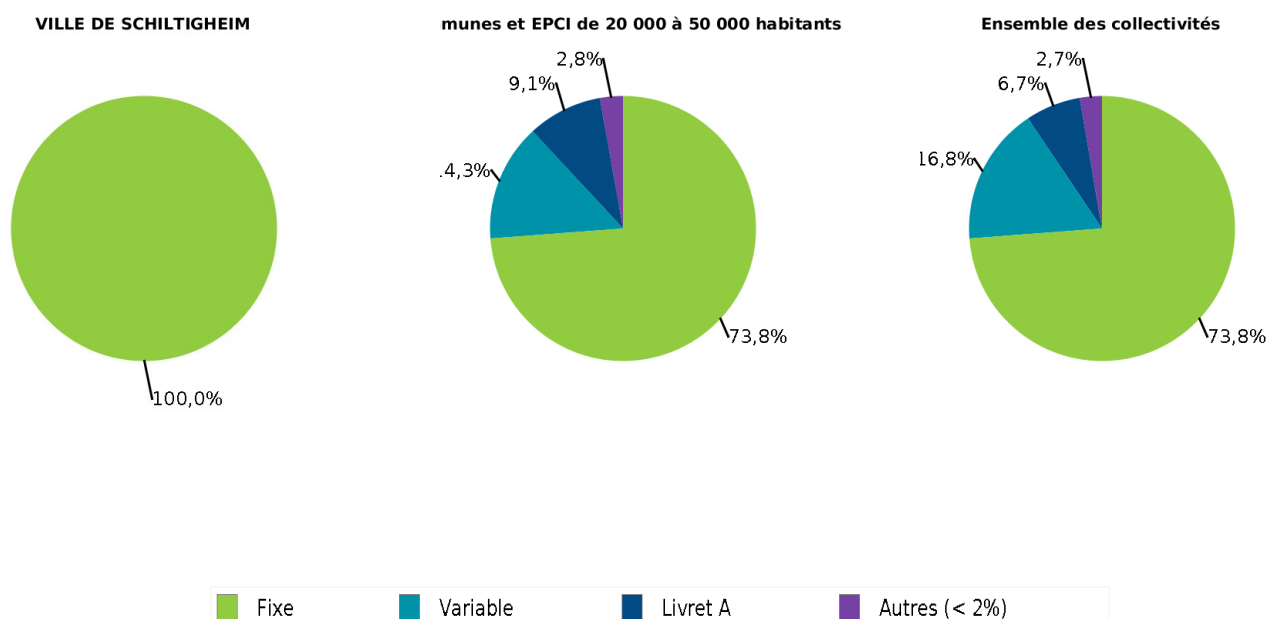
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
2025	24 250 000,36 €	2 599 999,96 €	419 555,58 €	31 650 000,40 €
2026	31 650 000,40 €	3 233 333,51 €	614 831,92 €	28 416 666,90 €
2027	28 416 666,90 €	3 100 000,19 €	550 352,47 €	25 316 666,73 €
2028	25 316 666,73 €	2 999 999,80 €	493 082,86 €	22 316 666,94 €
2029	22 316 666,94 €	2 883 333,32 €	437 549,68 €	19 433 333,63 €
2030	19 433 333,63 €	2 633 333,53 €	386 739,72 €	16 800 000,12 €
2031	16 800 000,12 €	2 600 000,00 €	341 349,30 €	14 200 000,13 €
2032	14 200 000,13 €	2 500 000,00 €	297 122,85 €	11 700 000,14 €
2033	11 700 000,14 €	2 200 000,00 €	253 826,96 €	9 500 000,16 €
2034	9 500 000,16 €	2 000 000,00 €	213 650,35 €	7 500 000,17 €
2035	7 500 000,17 €	1 966 666,87 €	175 119,64 €	5 533 333,31 €
2036	5 533 333,31 €	1 700 000,22 €	136 666,21 €	3 833 333,11 €
2037	3 833 333,11 €	1 166 666,28 €	99 939,82 €	2 666 666,84 €
2038	2 666 666,84 €	1 000 000,00 €	67 678,25 €	1 666 666,85 €
2039	1 666 666,85 €	1 000 000,20 €	36 416,66 €	666 666,67 €
2040	666 666,67 €	666 666,68 €	9 319,45 €	0,00 €

Profil d'extinction de la dette au 01^{er} janvier 2025 sans prise en compte de l'emprunt prévisionnel au 4^{ème} trimestre 2025 :



Selon les données INSEE 2022 (dernière publication du 01/01/2024) la population schilickoise était de 34 352 habitants. Au 1^{er} janvier 2025, la dette par habitant est de 705,93 € contre 631,37 € en 2024, 715,88 € en 2023, 720,99 € en 2022, 587,54 € en 2021 et 583,29 € en 2020.

Risque de taux* (% de l'encours)



* les valeurs de < 2% sont regroupées dans "Autres (< 2%)"

La répartition des emprunts est sans risque avec 100 % de taux fixes et des emprunts classés A1 selon la charte Gissler (taux fixe simple indice zone euro).

2) La dette garantie

Les collectivités territoriales peuvent accorder leur caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Ce sont des engagements hors bilan. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante.

La réglementation des garanties d'emprunts est définie aux articles L.2252-1 à L.2252-5 du CGCT et D.1511-30 à D.1511-35. Pour les garanties aux personnes privées, l'encadrement législatif limite les risques par 3 règles cumulatives :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.
- Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.

- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %. Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.

Bénéficiaire	Catégorie	Capital restant dû
LE FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM	OPH	4 360 883,90 €
Société Coopérative de bâtiments de Schiltigheim	SA Coopérative de production d'habitation à loyer modéré	205 962,94 €
		4 566 846,84 €

Total des annuités de la dette propre et des annuités garanties / recettes réelles de fonctionnement : 9,73 %

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L1612-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2121-12 du CGCT ;

Vu les articles L2312-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article L.2313-1 du CGCT ;

Vu le règlement budgétaire et financier du 13 décembre 2022 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 4 février 2025 ;

Après avoir examiné le budget primitif, pour l'année 2025, établi par Madame la Maire ;

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ARRETE par chapitre le budget primitif de la Commune de Schiltigheim pour l'année 2025, tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

023	Virement à la section d'investissement	1 985 860,99 €
042	Opérations d'ordre budgétaires	1 500 000,00 €
011	Charges à caractère général	12 427 254,74 €
012	Charges de personnel	22 917 300,00 €
014	Atténuations de produits	55 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 239 587,00 €
66	Charges financières	419 650,58 €
67	Charges exceptionnelles	10 850,00 €
68	Dotations aux comptes d'amortissement	21 070,00 €

TOTAL42 576 573,31 €

Recettes

042	Opérations d'ordre budgétaires	40 000,00 €
013	Atténuation de charges	258 000,00 €
70	Produits des services	5 169 571,00 €
73	Impôts et taxes	4 862 947,00 €
731	Fiscalités locales	23 470 579,00 €
74	Dotations, subventions et participations	7 838 239,17 €
75	Autres produits de gestion courante	934 346,14 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur amortissement et provisions	2 891,00 €

TOTAL42 576 573,31 €

Section d'Investissement

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	1 985 860,99 €
040	Opérations d'ordre budgétaires	1 500 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 730 000,00 €
10	Apport, dotations, réserves	1 600 000,00 €
13	Subventions d'investissement	2 754 628,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 745 574,10 €
22	Immobilisations reçues en affectation	48 206,71 €
TOTAL		24 364 270,13 €

Dépenses

040	Opérations d'ordre budgétaires.....	40 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes.....	2 606 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 730 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles.....	75 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées.....	158 805,17 €
21	Immobilisations corporelles.....	2 370 232,59 €
23	Immobilisations en cours.....	556 545,49 €

Hors ACP : 8 536 583,25 €

201303	Coopérative des bouchers	64 162,76 €
201501	Sécurité et Accessibilité des ERP.....	361 614,39 €
201802	Verger et ferme Dietrich.....	36 000,00 €
201902	ANRU – École Primaire Victor Hugo.....	8 432 442,40 €
201903	Projets numériques.....	251 333,33 €
201904	Amélioration de la qualité des bâtiments.....	907 613,43 €
202001	Rénovation et extension du CSC du Marais.....	435 434,40 €
202101	Rénovation complexe sportif de l'AAR.....	1 113 221,24 €
202102	Agenda d'Accessibilité Programmé.....	1 515 600,00 €
202103	Rénovation toiture du Gymnase Leclerc.....	900 000,00 €
202104	Rénovation de l'hôtel de ville.....	380 951,39 €
202105	Maison de l'enfance.....	880 000,00 €
202106	Eclairage Public – 2021-2026.....	472 456,98 €
202401	Amélioration de la performance des installations énergétiques.....	756 329,00 €

Sur ACP : 16 507 159,32 €

TOTAL.....25 043 742,57 €

Différence : - 679 472,44 €

L'équilibre est trouvé par l'inscription des restes à réaliser suivants :

Restes à réaliser

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles.....287 592,36 €

204 Subventions d'équipement versées.....	71 000,00 €
21 Immobilisations corporelles.....	521 234,34 €
23 Immobilisations en cours.....	281 470,00 €
TOTAL.....	1 161 296,70 €

Recettes

13 Subventions d'investissement	1 840 769,14 €
TOTAL.....	1 840 769,14 €

Suréquilibre des restes à réaliser : 679 472,44 €

APPROUVE les états annexes du budget :

- Eléments du bilan ;
- Engagements hors bilan ;
- L'état des effectifs du personnel de la Commune ;
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ;
- L'état des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents ;
- Décision en matière de taux de contribution directes

AUTORISE Madame la Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux budgétés ;

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	30	
Contre	6	Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstention	1	Mme Sylvie GIL BAREA.
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Madame la Maire

Nous passons donc directement au point 2, avec la délibération concernant le budget primitif 2025 et je passe la parole à notre Adjoint aux Finances Monsieur Patrick Ochs.

Monsieur Patrick Ochs

Merci Madame la Maire.

Bonsoir à celles et ceux que je n'ai pas encore salué.

Pour ce budget primitif, vous commencez à connaître un petit peu les diapos puisque nous les gardons d'une année sur l'autre.

Juste en introduction, en préambule, je vous rappelle la dernière fois au Conseil Municipal, je vous avais dit que s'il y avait de bonnes nouvelles, je vous en ferai part.

Il y a une bonne nouvelle, qui est l'abandon par ce gouvernement actuel de ce qu'avait prévu le gouvernement précédent. Donc Monsieur le Premier Ministre Bayrou a décidé de ne pas retenir la baisse du fonds de compensation de la TVA, ce qui se traduit par un petit plus au niveau de notre budget de fonctionnement de 30 000 € sur ce fameux fond de compensation de la TVA et surtout 300 000 € au niveau des investissements, que nous économisons donc.

C'était une bonne nouvelle, je tenais à vous en faire part.

Et puis nous allons donc démarrer, si vous voulez bien, avec la première diapo du budget primitif.

Cette diapo nous redonne les équilibres entre fonctionnement et investissement. Comme vous pouvez le voir, le budget de fonctionnement s'élève cette année à 42 600 000 €, des recettes de fonctionnement qui sont en hausse de 1,09 %, donc plus que les dépenses de fonctionnement.

On retraduit ça derrière par une courbe qui s'améliore, donc ce qui est important à noter c'est une bonne gestion, hausse des recettes supérieure aux hausses des dépenses, ce qui se traduit par le pavé vert qui se glisse du fonctionnement vers l'investissement, à savoir un autofinancement. L'autofinancement c'est l'épargne brute, c'est la capacité que l'on donne aux investissements, donc une hausse de 872 000 €, nous y reviendrons dans une autre diapo.

Mais c'est déjà un bon préambule, et donc un budget d'investissement qui attendra le niveau d'investissement de dépenses opérationnel de 20 000 000 €, c'est le niveau le plus haut depuis une dizaine d'années, ça traduit aussi la fin de ce mandat, qui est un mandat de transformation.

Comme d'habitude, nous commençons avec les recettes de la section de fonctionnement. Les points les plus importants sont ceux que nous avons mis sur la diapo, le détail est chaque fois mis dans la note complète qui est à la disposition des habitants sur le site de la Ville et qui a été envoyée à tous les élus de notre Conseil Municipal.

Qu'est-ce qu'on peut retenir ? D'une part la fiscalité locale, donc la taxe foncière va augmenter, non pas de fait de la décision de la Ville mais elle va augmenter du montant de l'inflation. Les bases sont revalorisées par l'État, un impact pour nous de 1,42 % qui correspond au 1,7 % de hausse INSEE, indice des prix à la consommation harmonisé.

Une légère baisse sur la taxe intérieure de la consommation finale d'électricité, c'est expliqué pour quelle raison il y a une légère baisse, je ne veux pas revenir dessus c'est assez bien fait dans le corpus.

Par contre, ce que nous pouvons déplorer, c'est que d'un côté, on a donc une hausse de la taxe foncière, mais de l'autre côté une baisse sensible sur les droits de mutation, 400 000 €, nous prévoyons une baisse pour cette année. Droits de mutation, c'est ce qui est perçu lorsqu'il y a un achat, vente d'un bien immobilier ancien et vous savez que le marché immobilier est actuellement en fort recul, essentiellement parce que les taux des banques étaient un peu trop importants pour que les personnes osent acheter et donc nous prévoyons pour l'année 2025 un recul de 400 000 € sur cette taxe.

Nous avons a priori un frémissement de baisse des taux, ce qui signifie que le marché immobilier pourrait se relancer, mais nous restons toujours prudents. Si nous avons une bonne surprise au cours de l'année 2025, nous le retrouverons sur le compte administratif de 2026.

Qu'est-ce qu'on peut retenir ? Que les contributions directes restent donc à peu près stables, comme vous le voyez, c'est la part la plus importante des revenus de notre commune. Les autres impôts et taxes, c'est le chapitre 73, restent à un niveau stable comme les années précédentes.

La DGF n'augmente que de 0,04 %. Je voudrais juste faire un petit commentaire, j'ai regardé, vous avez d'ailleurs dans le corpus un historique depuis 2018 de ce que nous avons eu. La DGF, c'est quoi ? C'est l'addition du forfaitaire de la DSU, qui correspond à une dotation qui est faite de solidarité urbaine pour une population qui en a besoin et puis encore un forfaitaire par l'EMS.

Moi ce qui me dérange dans cette très faible augmentation, 18 000 € de plus seulement d'une année sur l'autre en budget prévisionnel, alors que nous avons un 3^e QPV qui s'est mis au centre, donc des besoins supplémentaires pour une population qui, par définition, s'est donc appauvrie et je me suis aussi permis de commencer un tableau, je ne pourrais pas évidemment vous le transmettre, j'ai repris un petit peu les indices INSEE sur ces dernières années.

Dans mon calcul, si l'État, toutes dotations confondues, avait tenu compte de l'INSEE chaque fois au même montant que ce qu'on aurait dû obtenir, plus la dotation supplémentaire pour chaque habitant supplémentaire de Schiltigheim, mes calculs, qui n'engagent que moi, signifient qu'on aurait dû avoir 400 000 € de plus sur les 4 dernières années.

Voilà je tenais juste à ouvrir cette parenthèse, l'État n'est pas présent au rendez-vous pour nous, pour les communes, pas seulement pour Schiltigheim.

Produit des services et domaines, comme vous le voyez, c'est un montant qui est en forte hausse, il est expliqué dans la note, c'est essentiellement le poste stationnement qui est en hausse au niveau des recettes.

Il y aura aussi une hausse évidemment au niveau des dépenses parce que c'est un marché qui joue en équation.

Les autres produits augmentent effectivement d'une manière sensible, c'est expliqué aussi en bas dans la note.

Autres atténuations de charges, il n'y a pas grand-chose à en dire, 60 000 € certes, mais l'explication est donnée dans le corpus.

Ce qu'il faut encore noter dans l'ensemble de nos recettes, c'est donc plus 639 000 € pour les droits de stationnement sur la voie publique et une pondération, mais qui n'a aucune incidence financière sur les recettes, à savoir le passage, le point de la délibération de ce soir, qui était de prendre le pôle senior en charge directe par la Ville et le sortir du CCAS.

Donc c'est des sommes qui varient à droite et à gauche en recettes et en dépenses mais sans aucune incidence bien évidemment sur la part qui est réservée à nos seniors.

Après les recettes de fonctionnement, je vous propose de basculer sur les dépenses de fonctionnement.

Le premier poste, le plus important, c'est le poste personnel, qui n'augmente que de 0,4 %. Je salue encore une fois, comme je l'ai fait lors du rapport d'orientation budgétaire, la très bonne maîtrise de ce poste, pas facile à faire.

Comme vous le voyez, c'est un équilibre qui se fait entre d'une part une très bonne maîtrise de la masse salariale, donc en recul de 670 000 €.

Mais bien évidemment, comme vous le savez, comme nous en avons déjà parlé au rapport d'orientation budgétaire, les obligations légales réglementaires, c'est-à-dire entre autres la caisse de retraite des fonctionnaires, va nous coûter 412 000 € de plus, juste une charge supplémentaire pour la Ville, les fonctionnaires n'en verront pas 1 € supplémentaire au moment de la retraite, en tout cas à ce jour.

Et puis les autres investissements, c'est notre activité professionnelle et l'accompagnement des agents pour 178 000 € et la même somme pour augmenter les services et les missions dédiées au Schilikois.

Donc l'ensemble de ces plus et des moins font une constante au niveau du chapitre personnel.

Après au niveau des charges à caractère général, vous avez vu une très bonne maîtrise de ce poste puisque c'est toutes les dépenses pour le fonctionnement courant de la Ville.

En introduction, vous avez vu que c'est un poste qui augmente moins vite que le poste des recettes en général, donc c'était plutôt une très bonne nouvelle.

Les deux chapitres qui suivent, autres charges de gestion courante et divers sont explicités en bas du tableau.

Une bonne nouvelle, c'est les dépenses d'électricité et de gaz, vous avez un tableau récapitulatif, depuis 2021 ou 2022, qui fait qu'on revient un petit peu aux dépenses courantes, après une hausse vertigineuse en 2022, nous revenons à des niveaux de 2022.

Par contre, les prestations de service, rappelez-vous, donc d'une part il y a effectivement le coût du stationnement d'un côté, des recettes de l'autre côté.

C'est un marché public donc il faut il faut le suivre.

Après, rappelez-vous, nous en avons parlé de l'accueil périscolaire qui baisse et les personnes âgées qui augmentent, mais surtout les dépenses de maintenance d'espace public, tous les marchés que nous avons déjà évoqués au cours de l'année passée.

Tous ces nouveaux marchés, à chaque fois qu'on les a souscrits, la hausse était bien plus importante que la hausse INSEE, j'en ai parlé en introduction.

Les charges financières restent maîtrisées, elles augmentent de 74 000 €.

Dans le tableau complet que vous avez, vous les voyez, les 419 000 € intègrent, juste pour mémoire, à la fois le crédit de 5 000 000 € que nous avons fait cette année, plus le nouveau crédit que nous envisageons en fin d'année 2026 avec un premier trimestre qui englobe donc

l'ensemble de ce prêt de 2024 et de 2025, représentent donc cette hausse supplémentaire de 74 000 € pour les charges financières.

Et donc la bonne nouvelle c'est que le virement à la section d'investissement nous permet de passer de 1 100 000 € à 1 900 000 €, donc 800 000 € de plus, c'est une bonne nouvelle pour nos investissements.

Cela se traduit dans la diapo suivante par une courbe, rappelez-vous, on surveillait toujours ces deux courbes et là, comme vous le voyez, la courbe bleue augmente plus que la courbe rouge en dessous, ça veut dire qu'après une année 2023 et 2024, nous avons délibérément laissé les courbes se rapprocher parce que les taux d'intérêt, surtout en 2024, étaient encore assez élevés et nous avons préféré utiliser les réserves des années précédentes plutôt que d'aller emprunter sur les marchés.

Et je reste persuadé que c'était une très bonne chose parce que les taux d'intérêts actuels sont bien plus élevés qu'il y a encore 2 années.

Et donc ça nous permet de voir les courbes s'écarter à nouveau et revenir à des niveaux de 2022, qui sont plutôt appréciables et de bonne augure pour la suite.

Donc une épargne brute de 3 500 000 € contre 2 600 000 € l'année précédente.

Après la partie de fonctionnement, nous retrouvons donc un premier tableau des sections d'investissement, nous prévoyons des investissements hauteur de 20 000 000 €, donc le plus haut niveau jamais atteint depuis 10 ans.

Effectivement, c'est la poursuite, mais avec une accentuation de nos investissements, surtout l'école Victor Hugo comme nous allons le voir, qui représente à elle seule à peu près 8 000 000 € sur ce global.

Donc la diapo suivante nous donne comment sont répartis ces 20 000 000 €.

Comme vous le voyez, la petite enfance et l'éducation représentent 51 % des investissements de l'année à venir et les trois postes suivants s'équilibrent, donc 17 % pour le sport et l'animation, 16 % pour le patrimoine municipal et 13 % pour l'aménagement et le développement durable.

Chaque année, nous tenons compte de vos remarques et cette fois-ci, vous voyez que lorsque ça commence par AP, je rappelle ça signifie que c'est des autorisations de programme, donc des investissements qui sont prévus sur plusieurs années, avec donc chaque fois un crédit de paiement selon les années. Parfois on les glisse en cours d'année, on vous explique chaque fois pour quelle raison.

Donc à chaque fois, dans les quatre chapitres retenus, nous avons mis les autorisations de programme en premier et les « one shot », les investissements sur une seule année finissent à chaque fois le chapitre.

Je vous en laisse prendre connaissance, évidemment je ne vais pas le lire en intégralité.

Et je propose donc qu'on passe à la diapo suivante, à savoir des subventions à percevoir par la Ville.

Comme vous voyez on ne vous met pas l'historique ici parce qu'on vous l'a mis dans le ROB, mais vous voyez que depuis quelques années, la ville ça cherche vraiment à obtenir le maximum de subventions, que ce soit les fonds FEDER, les DSIL, Climaxion, enfin on cherche vraiment tout ce qu'on réussit à obtenir pour soutenir nos investissements.

Je ne vais pas revenir sur la baisse de la subvention la plus importante qui s'appelle la DSIL, dotation de solidarité, elle est annoncée en recul au niveau de ce gouvernement.

Je ne suis pas là pour faire de la politique politicienne, je suis juste là pour dire qu'on aura vraisemblablement moins de subvention pour l'année prochaine.

Nous continuons avec un état de la dette.

Comme vous le voyez, l'état de la dette reste encore totalement maîtrisé, nous finirons l'année à venir avec un endettement par habitant de 705 € contre 631 € pour l'année passée. Cela reste tout à fait dans les normes des villes de même strate que la nôtre.

Ce rapport d'orientation budgétaire, en tenant compte des contraintes externes, présente les choix stratégiques de la municipalité pour 2025, il reflète une volonté de préserver les services publics essentiels, accueil périscolaire, restauration scolaire, sécurité, soutien aux seniors, tout en maintenant un autofinancement suffisant pour poursuivre les investissements structurants.

Chaque projet de notre plan pluriannuel d'investissement reflète aussi une gestion rigoureuse et responsable, aucun caprice, aucune dépense superflue, des investissements indispensables pour moderniser nos infrastructures, renforcer nos services publics et préparer notre territoire à la transition écologique et sociale.

Ce mandat qui se termine est celui de l'action et de la transformation et nous n'avons donc pas quitté notre projet politique qui reposait sur quatre piliers : transition écologique, solidarité, participation citoyenne et efficience de l'action publique.

[Lecture du délibéré]

J'en ai fini pour la présentation et je suis à l'écoute de vos questions. Merci beaucoup.

Madame la Maire

Merci beaucoup Patrick Ochs pour cette présentation complète, synthétique et nous sommes à l'écoute de vos questions.

Françoise Klein.

Madame Françoise Klein

Madame la Maire, chers collègues,

Ce soir, notre assemblée est appelée à voter le budget de notre ville, le dernier budget de plein exercice de votre mandat.

Concernant la section de fonctionnement, je constate une stabilisation après les fortes augmentations de ces dernières années, avec une hausse d'environ 11 000 000 € depuis 2018, dont plus de la moitié, 5 900 000 €, est attribuable à l'augmentation des charges du personnel.

Cette stabilisation cache quelques hausses inquiétantes, comme celle des charges financières, + 21 %, signe d'un endettement toujours plus important, ou encore l'augmentation de 500 % du budget alloué aux fêtes et cérémonies.

D'autres aspects de cette section d'investissement suscitent des interrogations quant à vos priorités.

Alors que les actes de délinquance se multiplient dans notre commune, les dernières dégradations au Parc de la Résistance et sur les abribus alentours ne sont que les derniers événements d'une liste qui ne cesse de s'allonger.

La sécurité reste toujours le parent pauvre de votre politique, avec un budget de 661 000 €, c'est-à-dire à peine plus que le budget alloué aux cimetières et aux pompes funèbres, soit 491 000 €.

C'est votre choix, mais il ne répond pas aux attentes de plus en plus fortes de la population.

De même, lors de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, nous entendrons sans doute votre satisfaction quant à la stabilité des taxes. Malheureusement pour nos concitoyens, vous avez instauré un nouvel impôt, la redevance du stationnement. Cette dernière, d'un montant de 1 800 000 €, pèsera lourdement sur le budget des familles.

Concernant la section d'investissement, nous constatons une tendance à la surenchère. Pour le budget 2024, un investissement record de 22 500 000 € avait été annoncé.

Cependant, au fil de l'année, les différentes décisions modificatives et révisions des crédits de paiement, telle que celle que nous examinerons au point 3 de l'ordre du jour, ont considérablement réduit ce montant.

Près de 6 000 000 €, soit plus de 26 % du budget d'investissement, ont été reportés sur l'années en cours et les suivantes.

Cette approche semble être une constante depuis le début de votre mandat, des annonces ambitieuses suivies de réalisations limitées.

Ainsi, dans cette continuité, un record absolu de 26 200 000 € est annoncé pour cette année. Une question se pose alors : pouvons-nous raisonnablement ou sincèrement croire à la réalisation de ce budget ?

Et pour financer cet investissement, vous aurez à nouveau recours massivement à l'emprunt, même si la présentation de votre budget laisse un flou autour du montant qui sera réellement emprunté, les données présentées dans le tableau d'extinction de la dette laisse supposer un minimum de 7 400 000 €, cela portera la capacité de désendettement de notre commune à 9,2 années, signe un entêtement excessif et laissant peu de marge dans les prochaines années.

En résumé Madame la Maire, le budget que vous nous présentez ce soir ne répond nullement aux attentes des Schilikoises et des Schilikois et continuera à grever les finances de notre commune, je voterai donc contre ce budget.

Merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup Madame Klein.
D'autres souhaits d'intervention ?

Monsieur Saïd L'Hadj.

Monsieur Nouredine Saïd L'Hadj

Madame la Maire, chers collègues,

C'est le dernier budget primitif sur une année pleine de votre mandat, donc au-delà de 2025, c'est aussi l'occasion de tirer un premier bilan de votre mandat.

Et ce bilan commence par un constat sur la partie fonctionnement.

Trois éléments méritent d'être rappelés.

D'abord la fiscalité locale, vous vous félicitez cette année d'avoir maintenu des taux constants, soit. Mais il ne faut pas regarder seulement 2025, il faut considérer l'ensemble des années où vous avez été en responsabilité, c'est-à-dire depuis 2018.

Entre le budget primitif 2018 et celui 2025, les recettes fiscales sont passées de 14 700 000 € à 23 400 000 €, c'est une augmentation de 40 %.

Alors certes, Schiltigheim a connu de nouvelles constructions, c'est un fait, mais soyons clairs, on n'a pas 40 % d'habitants supplémentaires.

Autrement dit, même avec des taux affichés comme stables, la pression fiscale s'est bel et bien accentuée et pendant ce temps, les Schilikois, comme tous les Français, ont vu leur pouvoir d'achat reculer.

C'est donc les habitants qui ont porté l'effort.

Deuxième constat, les dotations.

La dotation forfaitaire elle, est restée stable, mais la DSU, dotation de solidarité urbaine, a nettement augmenté, passant de 2 800 000 € à 3 400 000 €. Cette évolution est un indicateur clair, elle traduit un appauvrissement relatif de la commune, puisque la DSU est attribuée aux villes confrontées à des fragilités sociales croissantes.

Face à ce constat, une question légitime se pose : qu'avez-vous entrepris pour inverser cette tendance ? Qu'avez-vous fait pour attirer davantage de richesses, d'activité et d'investissements ?

Troisième et dernier point, les produits de cession.

Durant votre mandat, la Ville a cédé plusieurs éléments de son patrimoine, les murs du Pixel Muséum, le presbytère de la rue Principale, mais aussi les actions de la SEM de l'espace européen de l'entreprise.

Ces opérations ont généré des recettes considérables pour la Ville, mais qu'avez-vous fait de ces ressources exceptionnelles ?

Vous avez vendu des bijoux de famille, mais en quoi avez-vous enrichi le patrimoine Schilikois ?

Même la rénovation du centre socioculturel du Marais, pourtant très attendu, n'a pas été menée.

Des biens ont été vendus, mais en matière d'héritage, on reste sur notre faim.

Venons-en maintenant à la section investissement, car là aussi, le constat mérite d'être posé.

Dès novembre 2020, la mandature a démarré tambour battant avec l'annonce d'un plan d'investissement de 100 000 000 €. On en est très loin.

L'école des Arts a été mise en standby, alors que cet équipement était structurant et attendu, tant par les Schilikois que par les agents. Votre rénovation de l'Hôtel de Ville n'est réalisée qu'à hauteur de 54 %, alors qu'un bâtiment modernisé aurait permis d'importantes économies d'énergie.

La rénovation du centre socioculturel du Marais, seulement 1 % d'exécution alors qu'il s'agit d'un équipement longuement attendu par les habitants du quartier.

L'AdAP, pour l'accessibilité, à peine 31 %.

Et au final, ce sont 30 000 000 € d'investissement qui n'auront pas été réalisés par rapport aux engagements annoncés en début de mandat.

30 000 000 €, ce n'est pas un détail, c'est presque un tiers du programme d'investissement initial qui n'aura jamais vu le jour.

Ce ne sont pas des retards, ce sont des renoncements et surtout un décalage flagrant entre les promesses faites et les réalisations et ce décalage continue.

Rien que sur le budget primitif 2024, ce sont 4 000 000 € d'investissements qui n'ont pas été exécutés et qui sont simplement rebasculés sur 2025 et les années suivantes.

Ce n'est pas un calendrier de travail, c'est un calendrier glissant où les projets promis se retrouvent sans cesse repoussés, jusqu'à ressembler à ces oasis qu'on croit approcher mais qui disparaissent à mesure qu'on avance.

Au-delà de ces projets qui s'enlisent, il y a aussi une question de sincérité budgétaire, car si vous aviez réellement tenu vos engagements, les conséquences financières auraient été lourdes.

Je vais être plus concret : sur les 30 000 000 € manquants, imaginons qu'un quart seulement été financé par l'emprunt. Avec 7 000 000 € d'emprunt supplémentaires, la capacité de désendettement de la ville aurait alors atteint 11,9 années.

Cela signifie que si vos engagements avaient été tenus, nous aurions franchi le seuil critique de 10, et placé la Ville dans situation budgétaire objectivement préoccupante.

Heureusement pour les contribuables Schilikois que ces engagements n'ont pas été tenus, il faut croire que ne pas tenir vos promesses ait été pour une fois la meilleure décision.

Je tiens à rappeler qu'en 2020, la capacité de désendettement de la Ville était de 4,7 ans. Au 31 décembre 2026, c'est-à-dire à la fin du mandat, elle atteindra 9,71 ans.

Autrement dit, nous frôlons déjà ce seuil d'alerte, qui je le rappelle est fixé à 10 ans par la Cour des comptes.

Et non, ce n'est pas contradictoire de dire à la fois que vous n'en avez pas assez fait et que vous en avez promis trop. C'est même tout le nœud du problème. Vous avez annoncé des investissements que vous saviez impossible à réaliser sans mettre en péril l'équilibre financier de la Ville. Autrement dit vous avez promis l'irréalisable.

Soit ces engagements étaient irréalistes, soit il n'étaient pas sincères. Dans les deux cas, c'est la crédibilité du projet présenté aux Schilikois qui en est question.

Et pour finir, je n'hésite pas à rappeler une remarque entendue lors du dernier Conseil, il nous a été dit avec un certain ton que nous vivions sur une autre planète.

Et bien non chers collègues, je suis sur Terre, ici à Schiltigheim, les deux pieds dans le concret, les yeux sur les chiffres, les chiffres ne mentent pas.

Certains préféreront déplacer le débat sur le terrain national, libre à eux, mais ce soir je parle du mandat porté par votre majorité, pas celui du Président de la République.

Ce débat aura lieu en temps voulu dans d'autres enceintes et devant d'autres électeurs.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Madame la Maire, chers collègues,

Je me suis posé la question, si on aurait pas dû voter tout de suite le budget primitif après le débat d'orientation budgétaire, parce que finalement vous n'intégrez aucune de nos propositions. Donc pourquoi débattre en fait ?

On aurait pu tout de suite voter, mais bon, pour une fois il y a une information nouvelle, c'est le fonds de compensation de la TVA, donc c'est rassurant.

Moi aujourd'hui, je vais essayer d'être très bref, tout l'essentiel a été dit par mes collègues donc je ne vais pas m'attarder sur les chiffres.

Je vais juste vous dire trois ou quatre choses.

L'explosion des charges de personnel depuis votre élection est inquiétante parce qu'il y a une augmentation de 35 %, mais surtout en terme de proportion, on passe de 55 % de la masse du budget d'investissement à 59 %.

Donc moi c'est plutôt ça qui m'inquiète, c'est-à-dire la proportion que prend aujourd'hui les charges de personnel dans leur ensemble, pas seulement sur l'année en cours.

Parce qu'effectivement, quand on regarde entre le budget 2024 et le budget 2025 les écarts, le delta est relativement faible.

Mais quand on regarde sur l'ensemble du mandat, il est quand même très important comme je viens de le dire, 35 %.

Votre politique de stationnement est injuste Madame la Maire.

Au mois de septembre, j'ai fait une question orale en la matière en disant « qu'est-ce que vous allez faire pour le quartier Saint-Odile ? ».

Vous vous êtes engagée à mettre en place un tarif social pour 2025, qu'en est-il ?

Parce que c'est pas normal qu'aujourd'hui, deux QPV, que sont le Marais et les Écrivains, bénéficient d'exemptions et pas le quartier Saint-Odile.

Troisième chose, votre promesse de réduire la pauvreté est inefficace.

Un de mes collègues tout à l'heure l'a dit tout à l'heure, dans la DGF qui est plutôt stable, le seul élément qui est en augmentation c'est la DSU.

Posez-vous les bonnes questions en terme de choix politique. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, 26 % des Schilikois vivent en dessous du seuil de pauvreté ?

Pourtant, vous êtes le chantre de l'accompagnement social, vous n'avez jamais arrêté de vous targuer en la matière.

Et enfin, en matière d'investissement, votre stratégie de report systématique me semble irresponsable. En effet, au début de mandat, vous annonciez 100 000 000 € d'investissements. Ce soir, 20 000 000 € d'investissement.

Mais vous imaginez tous les renoncements, quand on regarde les décisions modificatives tout au long de l'année ?

Je vais juste m'attarder sur un élément pour illustrer ce cas de figure de l'investissement qui est systématiquement reporté.

Tout à l'heure, vous disiez Monsieur Ochs que l'épargne brute a progressé, et c'est vrai. On passe d'à peu près 2 800 000 € à 3 500 000 €. Mais quand on regarde aujourd'hui par rapport à la charge de la dette de la Ville, 2 599 000 € plus 400 000 € pour la partie capital et à peu près 400 000 € pour la partie intérêts, finalement on est à 3 000 000 €.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'épargne brute de notre commune sert uniquement à rembourser la charge de la dette, ce qui à mon sens devrait questionner votre politique d'investissement et ce qui justifie aujourd'hui à mon avis que tous les investissements sont systématiquement couverts par l'emprunt.

Et comme vous le savez, toutes les dettes d'aujourd'hui seront les impôts de demain. Donc moi, je ne voterai pas ce budget, vous vous en doutez.

Mais pour terminer, je pense qu'aujourd'hui, votre politique d'investissement, vos effets d'annonce, en disant « on va investir telle somme » et systématiquement reporter pour les années à venir, hypothèque l'avenir de notre commune.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Henry, vous vouliez intervenir.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Comme mes collègues, j'ai fait mon analyse, je vais essayer d'être relativement bref.

Quoi que vous en disiez, notamment dans les conseils précédents, une fois de plus, l'État est au rendez-vous et les recettes de la Ville sont maintenues.

Faire un parallèle entre les recettes et le nombre d'habitants, je ne pense pas que l'État ait demandé à ce que le nombre d'habitants augmente dans la ville.

Par contre, côté recettes, les recettes qui sont directement gérées par la Ville, c'est-à-dire par vous Madame la Maire, je vois une augmentation de 5 % des produits des services, donc les cantines et les crèches et de plus de 40 % pour les autres produits.

Et tout ça, c'est de l'argent que vous allez chercher auprès des Schilikois et comme l'ont dit mes collègues, le stationnement payant est devenu un impôt supplémentaire pour les Schilikois.

Côté dépenses, vous bénéficiez de la baisse des coûts de l'éclairage public grâce à votre politique d'investissement dans ce domaine et des coûts de l'énergie.

Sur ce point, je vous rejoins, je n'ai rien à dire, c'est bien.

Je reviens comme mes collègues sur les coûts de personnel qui atteignent des proportions importantes, voire trop importantes, avec un budget qui pour la première fois est stabilisé mais qui n'a cessé d'augmenter depuis que vous êtes aux commandes.

Alors, avec une telle augmentation de ces dépenses, on pourrait espérer un changement notable dans les services proposés au Schilikois, mais le seul que nous voyons arriver cette année, c'est l'accompagnement des jeunes et il est clair qu'il y a probablement une lacune dans ce domaine.

Par contre, la lacune identifiée autour de la propreté, de la sécurité, nous ne voyons rien bouger.

Je passe à la section d'investissement.

Donc une fois, vous avez l'ambition de dépenser plus de 20 000 000 € en 2025. C'est ce que vous aviez prévu en 2024, mais nous sommes loin d'avoir dépensé ce montant et objectivement, il me semble que nous ne sommes pas en capacité de dépenser un tel montant d'investissement, aussi bien au niveau humain qu'au niveau financier.

Là où votre programme d'investissement pose problème, c'est sur l'endettement de la Ville puisqu'il va atteindre 31 000 000 €, d'après ce que vous nous rapportez, à la fin de l'année civile.

Une augmentation des charges financières, une capacité de remboursement qui décline année après année, approchant les 10 ans...

Dans ce contexte, j'ai regardé votre plan d'investissement plus en détail et sans aucun doute, là où se trouve l'opportunité la plus évidente, c'est la Maison de l'Enfance, dont nous avons débattu lors du débat d'orientation budgétaire.

Vous prévoyez de dépenser c'est plus de 7 000 000 € et même si vous avez de larges subventions, le reste à charge pour la Ville est significatif.

Donc j'ai continué mes investigations à ce sujet.

Tout d'abord, effectivement il y a probablement un besoin de berceaux supplémentaires et effectivement, les villes depuis cette année ont leur responsabilité de maintenir l'offre au niveau de la demande.

Mais je vous rappelle que nous venons de voter à l'EMS, la semaine dernière, une étude des besoins, dont les résultats seront disponibles mi-2026.

Quelque part, cette étude devrait définir les besoins de la commune.

Donc soit on attend les résultats de l'étude pour investir, soit on n'a pas besoin de l'étude.

Mais pour moi, là, il y a un problème de synchronisation entre la métropole et la Ville.

Après, je reviens sur le projet en lui-même.

Vous prévoyez 60 berceaux, donc réglementairement, c'est 420 m², 7 m² par berceau.

Et là, nous construisons un équipement de 1650 m², soit quatre fois plus grand que nécessaire.

Vous y rapatriez d'autres activités au sein de ce bâtiment, mais en fait ça ne fera qu'augmenter les coûts de fonctionnement, du fait de tout l'argent qu'il faut dépenser pour le construire.

Donc ceci, pour moi, n'est pas la meilleure approche.

Dans le contexte dans lequel on est, je dirais que dans un bâtiment de l'ordre de 500 m², je serai avec vous, à 1650 m², je ne peux pas être avec vous.

Le dernier point que j'aborde est la trésorerie.

On entend dire que des fournisseurs ne sont toujours pas payés des mois après leur prestation, donc j'aimerais bien connaître l'état de la trésorerie de la Ville, la dette que nous avons auprès des fournisseurs, car de telles rumeurs sont on ne peut plus inquiétantes, aussi bien à l'extérieur sur la réputation de la Ville, de la même façon que la dette de la Ville qui augmente nuit aussi à sa réputation.

Voilà, je vous remercie Madame la Maire.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Madame Jampoc-Bertrand.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

Madame la Maire, chers collègues, bonjour.

Peut-être en rebond, juste rapidement.

On peut toujours réécrire l'histoire de la fin du mandat, c'est ce qu'on fait en gros à chaque Conseil Municipal, oublier avec les sommes investies au départ qu'on a eu la crise du Covid, qu'on a eu cette crise sanitaire, l'augmentation des prix des matériaux, la guerre en Ukraine et du coup aussi parce qu'on a une politique réaliste des investissements qui ont été déplacés ou reportés, comme c'est le cas de l'École des Arts, qui est toujours un objectif mais qui forcément déporté et vous vous rappelez, c'était suite à l'augmentation justement des coûts de l'énergie.

Le coût du personnel qui augmente, est-ce qu'on doit se rappeler encore l'augmentation du point d'indice qui n'a pas été décidé avec les collectivités, mais bien imposé par l'État. On en est ravis pour le personnel. Cela étant, il faut le supporter financièrement au niveau local.

Plus de pauvreté, quand on est la ville la plus dense de la métropole et qu'on a des quartiers populaires, forcément, en cas de crise, et c'est le cas, on est en crise économique depuis déjà quelques années, et bien on est les premiers à décrocher.

Et donc quelle que soit la politique de soutien qu'on peut faire, si au niveau national, si au niveau international et régional, on n'a pas les leviers de formation, d'accompagnement et d'insertion, on n'y arrivera pas tout seuls.

Et parce que le national a cet impact local, on a tous envie de plus de services, mais de moins de dépenses et c'est un équilibre difficile à tenir.

Alors notre budget 2025, chers collègues, c'est un budget résilient au niveau du contexte budgétaire, résistant pour garder le cap social, écologique, volontariste, pour répondre aux besoins de la population.

Il traduit un engagement fort et en lien avec la réalité de notre ville, vous en avez parlé, à travers un effort fondamental pour la jeunesse qu'on retrouve dans le personnel.

Le budget aux associations, on en parlera tout à l'heure, qui œuvrent au quotidien sur le territoire, pour le sport, pour la jeunesse, pour les associations, comme au niveau de l'ambition portée sur nos écoles, avec le formidable chantier notamment du futur groupe scolaire Victor Hugo aux Écrivains.

Ce cadre de vie justement, les projets Espex aux Généraux, l'ANRU aux Écrivains, qui sont longs mais auxquels contribue financièrement la Ville.

La rénovation, vous avez un peu galvaudé du CSC du Marais, j'ai pas compris. Oui ça a traîné, mais on le fait et avec des projets ultra qualitatifs et on peut dire que le centre social, son CA, son bureau et les gens qui y vont au quotidien sont particulièrement heureux de ce projet.

Et bien ça traduit l'ambition encore une fois de lien social, d'équité et d'accès au droit, à notre mesure, de ville.

Malgré des contraintes qui sont fortes au niveau budgétaire, une recentralisation de l'État qu'on retrouve partout vis-à-vis des collectivités, on essaie de tenir cette promesse républicaine de même accès aux droits et à la réussite éducative dans nos écoles.

Je veux vous relayer ici, comme je l'ai fait à la métropole, l'appel d'Epinay-sous-Sénart, qui est porté par les élus de toutes communes, des communes de banlieue, les grandes métropoles, l'association des Maires de France et des petites villes aussi, les interco

Je les cite : « Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers. De même, le budget de la politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire - on le sait bien chez nous, un troisième QPV - a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux populations qui vivent dans nos quartiers et dans nos villes ? »

Les craintes sont celles de tous les acteurs de terrain, des associations également.

Tout le monde le constate, quand l'État, le service public, la présence d'éducateurs de rue, l'éducation populaire se retirent, tout s'effondre et d'autres prennent la place et tiennent les murs, on le sait.

Les collectivités tiennent comme elles peuvent, mais ça ne suffira pas, parce que la solidarité n'est pas une option, disait Edgar Morin.

Mais ce budget, nous le gardons comme volontariste.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est au Premier Adjoint Patrick Maciejewski.

Monsieur Patrick Maciejewski

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Évidemment, le personnel, c'est un gros budget et puis je sais que vous êtes très attentifs à chaque fois et c'est toujours un peu dans la contradiction que je vous entends souvent, l'opposition, soit d'un côté on n'en fait pas assez, d'un autre côté on fait trop.

Et vous savez bien que le personnel, c'est vraiment le nerf de la guerre d'une collectivité, c'est la richesse de la collectivité et c'est le personnel qui fait fonctionner l'ensemble des services à tous les niveaux.

On a évidemment l'éducation, le scolaire, on a le sport, on a la culture, on a tout le développement des projets, l'accompagnement des projets, des chantiers...

Tout ça, c'est du personnel et il faut des gens compétents pour mener ces actions-là.

On l'a dit, notre ville se développe rapidement et les équipements doivent suivre ce rythme, par exemple la construction de deux nouvelles écoles dans le mandat impose de fait des recrutements supplémentaires.

Les activités de loisirs et sportifs se développent également, là encore, cela entraîne du personnel supplémentaire.

Madame la Maire

Bonjour à toutes et à tous, nous avons une arrivée importante de nouveaux Schilikois qui assistent ce soir à ce Conseil Municipal.

Soyez les bienvenus, essayez de vous installer là où vous trouvez des sièges, sinon pour le reste vous pouvez évidemment rester debout.

C'est une séance publique donc vous êtes autorisés à rester avec nous.

C'est une séance néanmoins de travail, donc je vous demande le plus grand silence, aucune interruption n'est, à ce stade, tolérée.

Vous n'interrompez pas nos travaux s'il vous plaît. C'est une séance publique, vous avez le droit d'y assister, sans nous interrompre.

Je laisse le Premier Adjoint poursuivre et nous sommes sur le budget de notre commune.

Monsieur Patrick Maciejewski

On était sur le chapitre du personnel.

Et donc ce que je disais, c'est l'augmentation importante de notre ville.

C'est sûr qu'on n'a pas augmenté de 40 % la population, mais quand même de 20 % pratiquement en l'espace d'un mandat, ce qui entraîne effectivement beaucoup de démarches

supplémentaires et beaucoup de services supplémentaires qu'il faut assurer pour l'ensemble de la population.

Vous avez été solidaires, en grande partie du moins, avec notre révolte face aux déclarations gouvernementales, quant à la diminution des dotations d'État.

Le gouvernement demande aux collectivités de faire toujours plus, mais avec moins de moyens.

Les collectivités n'ont pratiquement plus aucun levier fiscal autonome pour équilibrer leur budget, elles sont dépendantes de l'État.

Ces alertes budgétaires sont sévères, aussi nous avons été contraints à beaucoup de prudence budgétaire et le budget RH n'y a pas échappé et vous l'avez effectivement souligné. Vous pouvez constater que les dépenses RH n'augmentent que de 0,43 %, soit 97 350 € de BP à BP, pour un total donc de 22 882 906 €.

Cette faible augmentation traduit en réalité une baisse du budget RH. Je m'explique. Des éléments réglementaires incompressibles, comme l'augmentation du taux de cotisation patronale, qui passe de 31.65 % à 34.65 % impacte le budget de plus de 260 000 €.

On anticipe l'évolution du SMIC, les avancements IFSE et d'autres ajustements.

Le coût supplémentaire, sans recrutement, est donc déjà de 411 500 €.

La ville accompagne aussi ses agents avec des engagements volontaires, pour maintenir l'attractivité de notre collectivité.

Je citerai par exemple la prise en charge, et vous avez pu voir dans les budgets sur les tableaux tout à l'heure, l'augmentation de 14 % de la cotisation MUTEST, elle représente 52 000 € en plus.

La Ville propose une augmentation de 1 € de la valeur faciale du ticket restaurant, qui passe donc à 9 € et la participation de la Ville passe de 50 % à 60 %, soit une augmentation de la participation de 72 500 €.

Je veux également revenir sur un avantage social décidé en 2023, l'adhésion au CNAS et GAS. 580 agents sont bénéficiaires, 236 ont utilisé les prestations et les services en 2024, soit plus de 40 % de bénéficiaires.

Montant total des avantages pour les agents : 63 456 €.

Les agents vont de plus en plus utiliser ce dispositif mutualiste. Il est pour un coût constant pour la collectivité mais un vrai avantage pour les agents, un effet de levier.

Je salue donc les services de la Direction Générale et RH pour ce travail de rationalisation difficile pour maintenir le plus possible la qualité de nos services à la population et même à augmenter sur certains secteurs le périmètre de nos interventions.

Merci

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est à Antoine Splet.

Monsieur Antoine Splet

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

À la lecture comptable et technique de nos collègues de l'opposition, je vais plutôt faire un commentaire davantage politique.

À la lecture critique des diverses oppositions de droite, je vais exprimer une vision plus prospective et propositionnelle.

À la lecture mécanique des chiffres financiers, je vais introduire plutôt une lecture plus dialectique de l'approche budgétaire.

Madame la Maire, chers collègues,

J'aimerais intervenir pour les élus communistes et citoyens, composante de la majorité municipale.

Vous le savez, nous le savons, que le vote du budget est un moment essentiel dans notre vie municipale. C'est un acte politique central, il détermine les grandes orientations de la politique municipale avec ses traductions budgétaires.

Contrairement à mes collègues de l'opposition, je ne pense pas qu'on puisse faire fi du contexte dans lequel il a été construit, celui de l'aggravation des crises.

Depuis 2020 en effet, la crise sociale s'est aggravée dans notre ville populaire, avec une augmentation du taux de pauvreté en raison des politiques libérales menées par Macron et sa bande.

Dans nos quartiers, dit Politique de la Ville, près d'un habitant sur deux sont touchés par la pauvreté.

Les efforts et les luttes citoyennes sont réels et je salue la lutte des locataires d'Alsace Habitat, qui refusent justement l'augmentation injuste des charges et de cette mauvaise politique.

La crise climatique s'est accélérée, avec la perspective d'une France à plus 3 degrés à l'horizon 2050, qui devient une réalité concrète.

La crise démocratique s'est approfondie, avec la montée honteuse de l'extrême droite raciste et de ses idées réactionnaires, avec une défiance accrue envers l'action publique.

À cela, et là c'est en divergence fondamentale avec mes collègues de l'opposition, s'ajoute la crise des finances publiques, issue des choix politiques libéraux des différents gouvernements qui se sont succédés.

Depuis 2018, date où notre majorité est arrivée aux manettes de l'État, l'État nous impose justement une camisole d'austérité. Depuis plus de 10 ans, les collectivités locales sont dans le viseur des libéraux pour faire payer aux collectivités locales la dette de l'État, dont elles ne sont en rien responsables.

Le budget 2025 municipal n'échappe pas à cette forte contrainte, la foudre de l'austérité d'un Jupiter bien pâle s'abat sur notre commune, avec près de 600 000 € de ponctions supplémentaires.

Avec un réel soutien de l'État, nous aurions pu déployer une politique plus ambitieuse pour répondre à l'urgence sociale si importante dans notre ville et à l'urgence climatique.

C'est dans ce contexte de fin de mandat, d'exacerbation des crises de l'austérité, qu'il faut examiner ce budget.

Oui chers collègues, dans ses grandes lignes, le budget municipal est une réponse positive aux défis socio-climatiques et démocratiques qui sont devant nous, il est un point d'appui car il poursuit la politique de rénovation des équipements municipaux et de notre paradigme de maintenance préventive, il concrétise nos engagements municipaux en préservant le service public et son périmètre et en préservant le fonctionnement de nos associations schilickoises.

Dans les quartiers populaires, ce budget renforce le soutien de notre commune aux centres sociaux et à l'accompagnement de la jeunesse dans les quartiers dits QPV et je salue la rénovation engagée du CSC du Marais qui, contrairement aux dires de l'opposition, est pleinement en cours.

Ce budget confirme également notre engagement pour la transition écologique, dont mes collègues se feront l'écho dans quelques instants, et respecte aussi nos promesses de campagne, avec notamment la mise en place d'un budget participatif se hissant plus de 240 000 €, avec une enveloppe dédiée spécifiquement aux quartiers dits Politique de la ville, à nos quartiers populaires.

Et c'est inédit de donner la parole aux gens pour qu'ils puissent s'exprimer.

Sur les investissements en effet, c'est notre plus haut niveau avec plus de 20 millions d'euros d'investissements opérationnels, notre collectivité fait le choix d'investir massivement sur des projets utiles, répondant aux besoins sociaux et écologiques, tels que le groupe scolaire Victor Hugo, la rénovation de bâtiments, tels que le gymnase Leclerc et le stade de l'Aar.

Ce budget donc, est un point d'appui pour les habitantes et les habitants.

Permettez-moi cependant, au nom des élus communistes et citoyens, d'exprimer quatre défis d'avenir qui nous semblent essentiels.

Contrairement à l'opposition, qui sont des fétichistes de la dette publique, qui regardent les indicateurs de la dette avec des gros yeux, je considère que l'articulation fonctionnement-investissement notre commune va dans le bon sens.

Cependant la progression de notre autofinancement de 80 % peut effectivement apparaître comme une bonne nouvelle si on adopte une lecture comptable du budget. Cependant, pour l'avenir, et c'est un enjeu délicat, et un chemin escarpé, il faudra veiller à bâtir à la fois une politique d'investissement ambitieuse, alimentée par notre autofinancement donc, tout en se donnant du mou en terme de fonctionnement et en cherchant à répondre davantage aux besoins du quotidien.

C'est une dialectique compliquée, mais c'est un enjeu essentiel d'avenir, parce que les besoins sociaux des habitants, des travailleurs et des travailleuses sont importants dans notre commune.

Sur les ressources humaines, en totale contradiction avec les propos de l'opposition, nous n'avons aucun problème à accepter l'augmentation des dépenses en terme de ressources humaines, nous saluons d'ailleurs le rôle essentiel que jouent les fonctionnaires, les agents et les agentes de la fonction publique, qui déploient au quotidien nos politiques municipales, alors qu'ils subissent une dégradation de leurs conditions de rémunération en cas d'arrêt maladie, suite au budget d'austérité qui a été voté et appliqué depuis mars dernier.

C'est un scandale pour les agents et pour les fonctionnaires en général.

Depuis 2020, et je m'en félicite et nous nous en félicitons, l'enveloppe affectée aux ressources humaines a augmenté de manière significative, avec des recrutements allant bien au-delà des obligations légales, avec une politique sociale en direction de nos agents et une réorganisation interne qui commence à porter ses fruits.

Cependant la rigueur affichée cette année en terme de gestion des personnels, avec notamment des non-remplacements de postes, ne correspond pas totalement aux besoins qui sont importants dans les services et un des enjeux d'avenir, et ça a été évoqué par l'un ou l'autre, sera de renforcer, je crois, les moyens humains au CCAS et au pôle des solidarités. C'est essentiel eu égard à la crise sociale que traverse notre commune.

Enfin sur les politiques de tarification des services municipaux, en complément et en prolongement de notre intervention que nous avons faite lors du débat d'orientation budgétaire, nous ne partageons pas l'augmentation des tarifs municipaux à la hauteur de l'inflation. En ces temps de crise sociale, un autre choix aurait pu être fait, davantage protecteur envers les familles et les milieux populaires.

Il y aura besoin à l'avenir, et c'est un enjeu complexe, mais un chemin est à trouver, quand il y a une volonté politique, de mettre plus de justice sociale, de progressivité, de gratuité dans notre approche de la tarification.

Enfin, sur la politique du stationnement, il y aura une discussion tout à l'heure, nous avons exprimé à plusieurs reprises nos réserves sur l'extension du stationnement payant et nous regrettons l'absence d'une tarification solidaire durant ce mandat.

En conclusion, malgré ces nuances et ces réserves, mais avec un soutien franc et ferme à la politique municipale telle que proposée dans ce budget 2025, les élus communistes citoyens voteront pour ce budget, parce que c'est un point d'appui pour les milieux populaires, parce qu'il répond aux enjeux sociaux, aux enjeux démocratiques et écologiques de notre commune, parce qu'il se déploie dans un contexte difficile de crise des finances publiques et que l'essentiel de nos engagements de campagne sont préservés et que nous sommes cohérents avec la promesse que nous avons faite aux Schilikoises et aux Schilikois en 2020.

C'est pour cela que nous soutiendrons et nous voterons pour ce budget.

Je vous remercie Madame la Maire.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Alors, il y a encore quelques interventions de prévues concernant ce budget. C'est notre point le plus important.

Mais vu que vous êtes nombreux au fond de la salle, que vous êtes debout, donc pas forcément dans des conditions très reposantes, je vous annonce qu'après le budget, je vais exceptionnellement bousculer l'ordre du jour et je proposerai à Monsieur Rodrigues de lire sa question orale, celle qui concerne donc les charges et toutes les problématiques concernant Alsace Habitat et j'y apporterai une réponse, de telle manière à ce que vous ne soyez pas obligés d'attendre encore longtemps debout dans ces conditions.

Merci beaucoup pour le respect que vous avez actuellement de la tenue de notre séance.

Donc on termine le budget et ensuite nous passerons à cette question orale.

Madame Hollederer.

Madame Hélène Hollederer

C'est sur ce point en fait, peut-être qu'il faudrait que les locataires de d'Alsace Habitat sachent qu'avant votre mandat, il y avait une possibilité pour la Maire, à la demande du public, d'interrompre l'ordre du jour et de répondre aux questions du public.

Vous l'avez supprimée pendant le Covid et jamais remise, je trouve que c'est dommage.

Madame la Maire

Aujourd'hui, le règlement intérieur est ce qu'il est.

Néanmoins, chaque conseiller peut poser ses questions, ça a été fait dans les règles de l'art par Monsieur Rodrigues et je répondrai dans les règles de l'art à la question de Monsieur Rodrigues à la fin de ce débat.

Il y a encore quelques interventions, j'y apporterai une conclusion, on passera au vote, comme ça vous verrez également comment se passe un vote d'une délibération et on continue là-dessus.

Je crois que la personne suivante c'était Jean-Marie Vogt.

Monsieur Jean-Marie Vogt

Merci Madame la Maire.

Je souhaite intervenir pour affirmer qu'avec ce budget et face à l'urgence climatique, la Ville de Schiltigheim s'affiche comme un acteur incontournable de la transition écologique.

À travers divers projets innovants et structurants, notre majorité municipale démontre sa détermination à bâtir un avenir durable, tout en répondant aux besoins des habitants.

Parmi ces initiatives dans ce budget, il y a notamment au complexe sportif Leclerc la construction d'un parc photovoltaïque en autoconsommation de plus de 100 mega crête dont la réalisation est prévue pour 2025.

C'est un marqueur fort de notre ambition de promouvoir les énergies renouvelables.

En parallèle, des travaux d'efficacité énergétique sont en cours, ils incluent le raccordement au réseau de chaleur urbain. Cette initiative s'inscrit dans une logique qui vise à réduire l'emprunte carbone de notre ville.

J'ai bien noté les félicitations sur l'éclairage public de Monsieur Henry et je souhaite souligner le budget alloué à la modernisation de l'éclairage des bâtiments, qui s'élève à 100 000 € pour l'installation d'équipements LED.

Non seulement la consommation électrique est réduite, mais les coûts à long terme sont également optimisés, permettant ainsi une gestion plus responsable des finances publiques.

Sans oublier que notre ville constitue un autre axe, c'est la végétalisation, dont le développement est essentiel.

À l'exemple de la végétalisation de la cour de l'école Prevert, dont les travaux vont démarrer incessamment sous peu. Elle offrira aux enfants un cadre éducatif enrichi, tout en contribuant à la biodiversité urbaine.

De plus, l'objectif ambitieux de planter 1000 arbres de haute tige avant la fin du mandat est largement atteint.

En somme, ce qu'il faut retenir, c'est qu'avec ce budget, Schiltigheim ne recule pas face aux défis qui nous sont imposés par le changement climatique.

Grâce au budget de ces projets concrets et innovants que je viens de citer, nous investissons dans un avenir durable, assurant ainsi le bien-être de nos citoyens et la préservation de notre planète pour nos générations futures.

Merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Sandrine Le Gouic.

Madame Sandrine Le Gouic

Merci Madame la Maire.

Je me permets d'intervenir au sujet de la Maison de la petite enfance. Je crains que notre collègue ait un problème avec ce sujet, parce que c'est une question qui est assez récurrente.

Alors je vais rappeler certains faits que nous avons évoqué, notamment lors de la commission finances qui a eu lieu la semaine dernière.

Oui le coût total est bien effectivement de plus de 7 millions d'euros, mais ça c'est le coût toutes taxes comprises.

Or, comme vous le savez, nous demandons des subventions et que les demandes de subventions sont faites hors taxes.

Donc si on regarde le coût total de cette école, elle nous reviendra moins cher que ce qui était ce qui est écrit à l'heure actuelle.

Nous sollicitons l'ANRU, nous sollicitons la CAF, qui est un demandeur de places supplémentaires.

Vous parlez de rapatriement de services. Le seul service qui va être rapatrié, c'est le service d'accueil familial, qui est à l'heure actuelle situé rue Colette, qui est dans des conditions de logement qui ne sont pas idéales.

Si nous pouvons mutualiser la nouvelle Maison de l'enfance entre un gros accueil de 60 places et ces 100 places actuelles du service d'accueil familial, nous allons y gagner et les enfants vont y gagner.

Mais je m'interroge quand même sur l'intérêt que vous portez au bien-être des tout petits si vous estimez que 420 m² auraient pu suffire pour 60 berceaux supplémentaires, alors que nous, on ne se contente pas de 420 m², parce qu'on va aussi mettre un nouveau relais petite enfance, qui va permettre aux familles du service du quartier de l'ouest d'être accueillies dans de meilleures conditions.

Un nouveau lieu d'accueil enfants-parents, car nous en avons besoin aussi à l'ouest, on ne peut pas se contenter d'un lieu d'accueil enfant par an à l'Est, on n'a pas encore assez de places.

Je pense qu'on augmente la qualité de l'accueil.

On aura aussi une Maison de l'enfance qui permettra d'accueillir des enfants en situation de handicap, donc on va donner un service qualitatif à ce secteur qui n'en a pas à l'heure actuelle et qui pour l'heure n'a qu'une crèche parentale de 17 places et des micro crèches privées.

Or, on sait bien que les micro-crèches privées sont rarement adaptées aux familles en situation de difficultés financières.

Donc je suis très fière que nous continuions à porter ce projet de la Maison de la petite enfance et je suis très fière aussi de l'espace qu'elle occupera à proximité de la route du Général de Gaulle.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Laurence Winterhalter.

Madame Laurence Winterhalter

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Alors en préambule, je voudrais d'abord apporter une rectification à ce que disait Madame Klein par rapport à l'augmentation du budget « fêtes et cérémonies ».

En effet, ce budget a augmenté, mais c'est par rapport au transfert du coût de la Fête de Noël du CCAS vers le budget général, soit 44000 €. Voilà.

Ceci étant dit, ce soir, je tiens à mettre en avant un élément essentiel de notre action municipale, l'engagement en faveur des solidarités.

Cet engagement se traduit concrètement dans notre budget puisque nous consacrons pratiquement un tiers de nos ressources aux politiques de la solidarité.

Nous pourrions vous présenter bientôt tous ces éléments en commission, cela représente un choix fort, un choix de justice sociale et de soutien à nos citoyens les plus fragiles.

Faut-il rappeler encore et toujours que dans notre ville, 25 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et que cela représente 50 % des habitants des quartiers prioritaires de la ville ?

Nous avons la responsabilité de ne laisser personne de côté. Au regard de la situation sociale, les besoins sont immenses, il faudra approfondir les efforts fournis pour les solidarités.

En attendant, ce budget alloué aux solidarités inonde tous les services de la Ville, permet d'agir efficacement pour l'aide alimentaire, le soutien aux associations d'entraides, l'insertion professionnelle mais également pour la restauration pour nos aînés, l'accueil périscolaire et extrascolaire, la petite enfance et les places en crèche, l'accès à la cantine, l'accès à l'école des Arts, l'accès au sport grâce aux tarifs solidaires que nous avons mis en place pour la vie associative, les centres sociaux, la Politique de la ville, l'AdAP pour que nos établissements soient accessibles à toutes et tous, l'accompagnement des familles en difficulté grâce au CCAS, qui aujourd'hui est sollicité de plus en plus par les locataires pour une aide au remboursement des rappels des charges qui explosent pour certains.

Je souhaite leur apporter tout mon soutien et que ce litige se résolve, mais cela signifie que nous avons besoin de consolider les moyens alloués au pôle solidarités et au CCAS. Ces dépenses ne sont pas une charge mais bien un investissement dans l'humain, un investissement pour le bien-être et la cohésion sociale, car une ville solidaire est une ville plus forte, plus unie.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Sophie Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Merci Madame la Maire.

Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Je vais faire vite par égard pour vous, mais je voulais quand même revenir sur ce qui a été dit au niveau des budgets et notamment des budgets de l'investissement.

Oui, c'est un budget faramineux, c'est un budget audacieux. On sort d'une gestion qui était un peu de petit ménage, pour engager des dépenses depuis le début de notre mandat pour les Schilikois, pour assurer et je vais parler en ce qui concerne ma délégation, au moins des infrastructures et des bâtiments, pour pratiquer du sport en toute sécurité.

Rien n'avait été fait et si on avait rien fait, avec une crise Covid, des crises énergétiques, de l'Ukraine, où est-ce qu'on en serait actuellement ?

On peut se féliciter d'avoir engagé ces travaux et je sais bien que les chiffres parlent, mais les livraisons aussi, parce que le gymnase Leclerc a été refait, on va bientôt le réceptionner, le stade de l'Aar est en cours de rénovation.

À côté de ça, nous avons engagé sur le stade de l'Aar, on se souvient des luminaires au Kitzinger, le terrain de cecifoot, on a pu accueillir des Grands Prix dessus.

Je ne vais pas faire une liste à la Prévert, mais on va aussi sur une salle du boxing, on a repris le revêtement de plusieurs salles de sport et aussi tout ce qui est accès en accès libre, toutes les infrastructures style city, qu'on a travaillées pour pouvoir faire de Schiltigheim une ville sportive, mais aussi une ville active, une ville où il fait bon bouger, où on peut sortir de chez soi, se promener.

Et ça va aussi avec tout le plan de rénovation des aires de jeux, à la fois collectif, parce que c'est dans l'ADN de Schiltigheim de faire des travaux collectifs en lien avec les enfants et il y a une série d'aires de jeux, comme le parc de Tintin, des dinosaures, de la gare.

Il y a le workout qu'on a travaillé avec les jeunes au Parc des Oiseaux.

En fait une série d'investissements pour la qualité de vie et pour les Schilikois et le plus gros parmi ces investissements qui me concernent, c'est effectivement le centre social du Marais qui est en bonne voie.

Mais on ne s'arrête pas là et j'ai entendu parler de la jeunesse effectivement, on va porter aussi et renforcer un projet jeunesse à Schiltigheim et on intègre les jeunes toujours dans les consultations et dans l'aménagement. Toujours.

On peut encore le rendre perfective dans les aménagements de l'espace public parce que ça fait partie de notre ADN à Schiltigheim et là je pense cette année à Colette où il y a un city, où il y a des jeunes qui souhaitent s'exprimer dessus, il y aura des ateliers en lien avec.

À la place centrale du Marais, grâce à ma collègue aussi de la Politique de la ville, où les idées jeunes viennent aussi s'exprimer et ils ont eu l'habitude, on a préparé le terreau avec le Parc des Rêveurs, puisque ces jeunes ont vu qu'ils étaient écoutés, qu'ils pouvaient participer à la conception d'une aire de jeu.

Le skatepark qui arrive, pour ceux qui se demandent pourquoi on touche à deux alvéoles sur le parking de du stade de l'Aar, c'est pour créer un skatepark qui est attendu depuis plusieurs années.

Donc voilà où il fallait assurer les transitions des bâtiments, il fallait pouvoir collecter tous les besoins, monter un plan ambitieux, peut-être à 100 millions, mais il fallait pouvoir avancer à vue, faire un schéma des bâtiments pour savoir comment on doit intervenir dessus, comment on doit faire et ne pas à chaque fois aller sur de la maintenance, j'ai entendu et j'ai lu corrective, non là maintenant on est dans la pure maintenance.

On va pouvoir continuer de travailler certains points qui restent encore à faire, je pense à la fosse du gymnase Leclerc pour les gymnastes et il y aura sûrement encore à faire du côté de la lutte.

Donc on ne vole pas à vue, tout ça, c'est cadré, c'est piloté et c'était important de le dire et à chaque fois qu'on doit arbitrer suite à une crise, c'est fait dans la douleur.

L'école des Arts, c'était compliqué, je ne vous le cache pas. Pouvoir créer une école des Arts aux Écrivains, c'était attendu de tous, des studios, on projetait des choses avec la jeunesse dans cette école des Arts, pour l'instant c'est en standby.

Un dernier point, j'ai entendu Monsieur Henry parler du secteur jeunesse, effectivement on le renforce, en lien avec la création du QPV, en lien avec les jeunes qui sont à Saint-Odile, qui vont souvent aller à l'école à Exen puis après à Rouget de Lisle, on a décidé d'ouvrir la Maison du Jeune Citoyen, sur des programmes qui existaient il y a longtemps, mais là on repart là-dessus.

Un lieu d'accueil et c'est pour ça qu'on recrute, et c'est plus loin dans les papiers du Conseil Municipal, on recrute un animateur et un coordinateur de projets jeunesse, pour faire de l'animation, pour travailler avec les autres. L'idée c'est qu'il vienne se poser au centre, à la Maison du jeune citoyen et qu'une fois qu'on puisse travailler avec eux, sachant que nous, on souhaite lutter contre les formes de discrimination et leur assurer tous les recours et lutter contre justement le fait qu'ils ne soient pas assez au courant et mettre en avant ainsi notre point formation jeunesse et éviter le non recours au droit, qui est un grand problème pour la jeunesse parce que tous n'ont pas le même niveau d'information.

Ce point information jeunesse et ce lieu d'accueil sera aussi mis en lien avec celui du centre social du Marais et vous verrez dans les délibérations, il demande aussi au titre de la politique de la ville un investissement.

Et également avec celui du Victor Hugo, où on essaie de travailler en réseau et d'amener petit à petit le service enfance-jeunesse un peu plus auprès des habitants et auprès de notre jeunesse, pour que tout le monde ait accès à ses droits.

J'en profite pour dire que la campagne des jobs d'été a débuté et que cette année, pour faire le lien avec ma collègue Laurence Winterhalter, il y a aussi une entrée handi, on est en plein dans l'inclusion, donc il y a des jobs d'été qui pourront accueillir des personnes porteurs d'handicap.

Voilà un peu pour une vision globale de ce budget et une lecture et une traduction à la fois sur des intentions et une volonté forte de la municipalité de rester proche des attentes des habitants en dépit de tout ce qu'on peut entendre dans cette salle.

Merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup Sophie Mehmanpazir.

Réaction rapide de Madame Hollederer, ensuite de Monsieur Ratsiajetsinimaro et ensuite Patrick pour la conclusion.

Madame Hélène Holleder

Merci.

On avait eu droit finalement à une présentation technique pour la première fois dans le mandat, où on avait évité les envolées lyriques, les piques politiciennes, donc je vous en félicite. On peut essayer de travailler sur le fond du coup et ne pas perdre son temps avec l'écume.

Alors ça c'était sans compter les interventions évidemment des membres de votre majorité après et notamment des communistes mais bon, ça c'est pas grave, on est habitué.

Sur les dotations de l'État, qui sont stables donc à Schillick alors que les dépenses augmentent. Dans ces dotations, on s'aperçoit que notre commune s'appauvrit depuis 2020 car la part de DSU est de plus en plus importante.

La question de mon collègue, elle était assez claire, c'était : quelle a été votre action pour apporter des richesses et augmenter notre base fiscale ?

Moi j'ai attendu cette réponse, je n'ai pas eu encore, donc je vous la repose peut-être avant votre intervention Madame la Maire pour que vous puissiez y répondre.

Après, sur le produit des services et des domaines, donc ce que payent finalement les parents pour les crèches, les cantines, la garderie périscolaire et le stationnement payant, nous avions, mon collègue et moi été d'accord pour vous soutenir sur le stationnement payant, un sujet sur lequel il est plutôt facile de s'opposer.

Mais vous vous étiez engagée, Madame la Maire, à regarder comment alléger la facture des ménages les moins aisés, en étudiant soit la possibilité d'un tarif modulé selon les revenus ou la puissance fiscale du véhicule.

Les deux dernières fois où je vous en ai parlé, je vous ai interpellé en Conseil Municipal, vous me dites à chaque fois « c'est à l'étude ».

Bon, quel est le fruit de votre réflexion ? C'est ça qu'on aimerait bien savoir aujourd'hui.

Par ailleurs, au dernier Conseil Municipal, je vous avais demandé si on pouvait retarder la mise en œuvre du stationnement payant à l'ouest, un moratoire puisqu'en fait c'était lié au tracé du tram et vous m'aviez dit « non, par équité on le fait ».

Alors l'équité je veux bien, mais du coup au-delà de l'autoroute, il n'y a pas de station non payante.

Donc l'équité, elle est que d'un côté de l'autoroute.

Et puis mes collègues l'ont dit à droite et à gauche, on a quand même deux QPV qui ne payent pas et un QPV qui paye, ça c'est quand même un peu problématique.

Troisièmement et je m'arrêterai là, même si j'avais prévu de parler plus longtemps, mais effectivement on va faire court.

Il y a quand même quelques promesses où on sent que vous les avez réitérées, retardées et aujourd'hui on comprend que c'est enterré.

Rénovation de l'Hôtel de Ville par exemple.

Moi je suis allée voir le débat télévisé de France 3 en 2020. Vous voyez j'ai fait un peu d'archéologie.

Alors je vous cite Madame la Maire : « nous allons désosser le bâtiment pour revoir son aménagement intérieur, en végétalisant la façade ouest, en mettant du photovoltaïque sur la façade sud et en renaturant bien sûr la place de la Mairie »

Il n'y a rien en fait, le résultat n'est pas flagrant.

Sur le droit de pétition que vous aviez promis aussi dans votre programme, un droit de pétition qui permet au citoyen de faire inscrire un sujet au Conseil Municipal. Je ne l'ai pas vu venir et je trouve que ça, particulièrement, j'aurais aimé le soutenir.

Donc voilà, je m'arrêterai là, on fera le bilan de votre mandat un peu plus tard, mais je pense que c'est important que vous compreniez qu'il peut y avoir de la déception de la part de Schilikois qui vous ont apporté leur voix.

Madame la Maire

Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Écoutez, je vais essayer d'être court également Madame la Maire.

Les « fétichistes de la dette publique » que nous sommes, c'est quand même un peu fort, c'est quand même très surprenant de votre part.

Moi je pense que c'est plutôt une vue de l'esprit. Nous, on est plutôt ancré dans le principe de réalité, qui prévaut finalement, politique.

Vous avez parlé tout à l'heure de solidarité, vous avez raison.

Vous avez parlé aussi d'appauvrissement et c'est aussi le cas, vous avez aussi raison.

Sauf que ça ne se traduit pas dans la réalité ce que vous dites, Madame la Maire.

On vous demande d'annuler le stationnement payant dans la ville, c'est un signe fort que vous pouvez envoyer à nos concitoyens.

Vous parlez tout à l'heure de contexte en disant que le contexte national, international et local fait qu'on est obligé de prendre un certain nombre de mesures.

Ça par exemple, ça peut être une mesure qui aurait du sens pour nos concitoyens.

Aujourd'hui, c'est un impôt supplémentaire, c'est même du racket Madame la Maire par rapport à nos concitoyens de rajouter du stationnement payant.

Donc quand on parle ensuite de budget de petit ménage, c'est quand même n'importe quoi Madame Mehmanpazir.

Nous avons enclenché Mandela, qui a été initié sous une mandature que vous n'avez pas connu mais qui était quand même de votre bord.

Je prends cet exemple-là, qui est très concret.

Le travail, nous l'avons fait, les investissements nous les avons faits.

Aujourd'hui, ce qui est très surprenant, ce sont les effets d'annonce que vous faites.

En début de mandat, c'était 100 millions et finalement on va se retrouver à 60 ou 70 millions, comme ça se fait à peu près partout dans les mandatures précédentes.

Dernier élément et j'arrêterai là et c'est plutôt une question en fait par rapport à l'éclairage public.

Comme vous l'avez évoqué Monsieur Vogt.

Aujourd'hui, c'est bien quand on parle d'éclairage public, par contre il y a des concitoyens aujourd'hui, quand ils se déplacent la nuit, qui ont peur.

Et donc, est-ce qu'il est possible de rétablir, quand ces gens-là font un signallement dans certains quartiers de Schiltigheim ?

Je ne dis pas que c'est un appel d'air à de la délinquance ou des incivilités mais en tout cas, nos concitoyens, en tout cas certains d'entre eux, ont peur.

Donc il faudrait leur apporter aussi des réponses et donc une fois de plus, nous, on est bien ancré dans la réalité de nos concitoyens.

Merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Donc quelques réponses Patrick Ochs et puis je conclurai.

Monsieur Patrick Ochs

Je voulais surtout proposer que toutes les questions qui ont été en rapport à l'endettement au désendettement, l'investissement que nous avons, nous fait des sessions d'immobilisation... Je propose plutôt de les mettre au point 3 puisque les personnes qui sont rentrées dans la salle et que je salue n'ont pas entendu les questions qui sont plutôt techniques, plutôt financières.

Vous savez que je me suis jamais défaussé pendant sept années de mandat, mais je propose plutôt de vous apporter une réponse à ce moment-là, lorsqu'on sera sur le point 3, pour ne pas faire patienter des gens qui sont debout, si vous en êtes d'accord.

La seule chose que je peux vous confirmer, la question a été posée, la trésorerie de la Ville est suivie tous les matins, il n'y a aucun problème, aucun fournisseur n'a pas été payé pour des problèmes de trésorerie de la Ville.

D'ailleurs, lorsque Monsieur Ball, Président de la commission finances, qui siège dans l'opposition, a demandé le tableau de trésorerie, il l'a eu dans la demi-heure qui a suivie, par le Directeur des Finances.

Donc à ce niveau-là, il n'y a absolument aucun problème.

Je peux le transmettre à qui la veut, parce que Monsieur Ball l'a, ce n'est pas un souci.

Et pour le reste, comme dit, si vous me permettez Madame la Maire, puisqu'on va encore parler d'investissement au niveau des autorisations de programme, pour ne pas prendre la

parole maintenant et répondre à des questions que les gens n'ont pas entendues et donc ils vont se demander de quoi il s'agit, je propose plutôt de décaler au point numéro 3 et je crois que mes collègues de l'opposition sont à peu près d'accord sur ce plan qu'on décale la réponse, si vous en êtes d'accord.

Merci beaucoup.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Il m'appartient de conclure ces débats qui ont été extrêmement riches et juste rapidement, répondre aux dernières remarques de Hélène Hollederer et Dera Ratsiajetsinimaro.

D'abord pour dire que la question de l'extinction lumineuse, c'est avant tout une question économie d'énergie, qui nous fait économiser les dépenses et que l'extinction n'est jamais, jamais, totale. Jamais.

Et maintenant, avec l'investissement dans les LED, on permet avec des modulateurs de réduire considérablement, sans que ce soit une extinction totale.

Ensuite, concernant le stationnement payant, ce n'est absolument pas une question de punition, c'est une question d'organisation de notre espace public.

Vous le savez, les Schilikois sont nombreux.

Notre population a considérablement augmenté, près de 20 % de population en plus. Le constat, c'est que nous avons énormément de voitures ventouses, y compris des voitures ventouses venant de Strasbourg et c'est pour laquelle nous avons introduit un stationnement à 19 € par mois, qui n'a rien à voir avec les 40 € par mois qui sont pratiqués à Strasbourg ; et pour lequel on a mis de nombreux aménagements, mais là non plus, je ne vais pas avec de nombreuses baisses et des exemptions et notamment des listes blanches pour un certain nombre de professionnels de santé.

Donc tout ça, c'est vraiment pour organiser notre espace public.

Ensuite, vous remercier, les uns et les autres, de ce débat assez riche, exigeant, complet. Je remercie en particulier les élus de ma majorité et notre Adjoint aux Finances Patrick Ochs, dont l'engagement est quotidien, il est fort, il est exigeant et nos besoins, et les besoins pour Schiltigheim sont immenses. Ils sont extrêmement importants.

Ce budget s'inscrit malheureusement, depuis le début du mandat 2020, dans un contexte national extrêmement difficile, avec de nombreuses crises qui se sont succédées : la crise sanitaire, la crise sociale, la crise climatique, elle est là tout le temps, et également la crise énergétique.

Et bien sûr que je soutiens l'ensemble des locataires ici présents, de manière à trouver une solution pour qu'ils puissent faire face à leurs dépenses de charges.

L'État a malheureusement pris des décisions unilatérales, a fait des ponctions, y compris sur notre commune. Ce sont 1 million d'euros qui vont manquer cette année, l'année prochaine et l'année d'après, que nous ne pourrons pas injecter au service de nos habitants et de nos habitantes, parce que l'État nous les prend.

Notre politique publique repose toujours encore, Patrick Ochs l'a dit, sur nos quatre piliers : la transition écologique, les solidarités, la participation des habitants et l'efficience de notre action publique.

L'efficience, ça veut dire des agents et des agentes, qui sont tous les jours là pour vous, qui rendent service à la population et pour lesquels nous avons fait un certain nombre d'efforts, pour lesquels nous avons revalorisé leurs tickets restaurant, nous avons renforcé leur mutuelle, nous avons élargi le forfait mobilité.

En tous les cas, je crois que nos sociétés et nos communes tiennent debout grâce à ces investissements.

Nous puisons sur nos propres forces alors même que l'État se désinvestit malheureusement, quoi qu'on puisse en dire, de plus en plus.

Alors les communes doivent être là, doivent faire face et, malgré cela, malgré cette difficulté, on est là, au travail, au service des habitants et des habitantes et nous maintenons notre cap, notre investissement est intact et nous continuerons à agir régulièrement chaque fois que vous nous faites part de difficultés.

Nous continuons à être avec vous et j'ai envie de dire aujourd'hui, nous sommes au travail et nous le serons jusqu'au dernier moment, jusque aux prochaines élections, évidemment date à laquelle notre mandat est remis en jeu.

En conclusion, je dirais que nous résistons, nous résistons malgré le contexte national et international extrêmement difficile, nous résistons face à l'immobilisme, nous résistons face aussi au catastrophisme et au fatalisme, parce que certains voudraient déjà nous mettre la tête dans le sable.

Ils n'y arriveront pas parce qu'on est une équipe au travail et nous ne nous laisserons pas marcher sur les pieds.

Nous travaillons à votre proximité chaque jour et nous agissons du mieux que nous pouvons, et Madame Hélène Hollederer, oui, l'instant du bilan arrivera et nous en reparlerons et nous reparlerons de tous nos choix.

Et je peux vous dire d'ores et déjà que plus de 90 % de nos promesses de campagne ont déjà été réalisées.

Merci de votre attention et nous allons passer au vote de ce budget et ensuite nous passerons à la question de Monsieur Rodrigues.

Qui est contre ce budget ? Qui s'abstient ?

Merci. Ce budget est adopté.

[*Au public*] Pour notre assemblée, sont appelés à voter les 39 conseillers municipaux élus. Les autres malheureusement feront leur choix au moment des élections [*Fin*]

Madame la Maire

Monsieur Rodrigues, je vous propose maintenant de lire votre question et j'apporterai la réponse.

Monsieur Raphaël Rodrigues

Madame la Maire, chers collègues,

Vous êtes élue à Schiltigheim et à l'Eurométropole de Strasbourg et vous vous préoccupez du bien-être de vos citoyens.

Déjà, merci d'avoir bien voulu accorder que la présente question puisse être posée en début de séance. Le public dans la salle du conseil s'intéresse aux réponses qui vont être apportées.

Un très grand nombre de vos habitants payent régulièrement leur loyer depuis plusieurs décennies sans retard. Tout à coup, ils ont vu leurs charges exploser.

Certains payent 5 000 € de charges par an pour un F4 de 85 m². 5 000 €, l'équivalent de deux maisons.

Pour leur faire payer ces montants, Alsace Habitat menace vos citoyens d'expulsion.

Ces mêmes habitants souffrent aussi depuis de nombreuses années, en ce qui concerne l'insalubrité de leur lieu de vie et l'absence totale de répondant d'Alsace Habitat à ces sujets de moisissures, portes d'immeubles cassées, punaises de lit, etc...

Alsace Habitat est dirigé par son actionnaire principal, la Collectivité Européenne d'Alsace. Ce n'est pas une société privée aux ordres d'un businessman, c'est une société qui appartient aux élus.

Madame la Maire, voulez-vous bien intervenir auprès des élus de la Collectivité Européenne d'Alsace à l'effet qu'ils ordonnent à Alsace Habitat de déployer plus de moyens de gestion sur Schiltigheim, Bischheim et tout le Bas-Rhin, qu'ils ordonnent à Alsace Habitat de prendre sur les gros bénéfices tirés des loyers un fonds pour annuler intégralement les dettes liées à l'excès abusif de charges ?

Merci pour votre intervention.

Madame la Maire

Alors si vous souhaitez que je réponde, je suis responsable de la police de la séance.

S'il y a des personnes qui ne respectent pas la paisibilité de la tenue de notre séance, je peux avoir l'envie, et cela m'appartient, de vous demander de quitter la salle.
Je ne le souhaite pas.

Je comprends que vous soyez excédés, je le comprends.

Monsieur Rodrigues a exprimé sa question orale. Permettez maintenant que j'apporte une réponse.

J'ai bousculé le Conseil pour cela, ce n'était pas une obligation, mais je l'ai fait, par respect pour vous.

Monsieur le Conseiller Municipal, comme vous le reconnaissez, et tout comme vous, j'ai à cœur le bien-être et la qualité de vie de nos Schilikoises et nos Schilikois.

En l'espèce, le sujet d'aujourd'hui dépasse très largement nos clivages politiques, parce qu'il menace directement le quotidien des personnes ici présentes.

Les explosions de charges auxquelles vous faites référence sont la conséquence, vous le savez, de la crise énergétique mondiale de 2023.

[Au public] Laissez-moi poursuivre, je ne suis pas au bout [Fin]

Au même titre que les collectivités locales, que les industriels ou encore les commerçants, nous parlons aujourd'hui d'augmentation de 300 %.

Pour votre information, la Ville de Schiltigheim a dû faire face à une augmentation des charges de 500 % en 2023, juste pour vous donner cette information.

Face à cette réalité que vous subissez, évidemment, nous ne sommes pas restés les bras ballants.

Et à ce titre, je veux, juste pour comparer, vous dire que notre bailleur local Foyer Moderne de Schiltigheim, lui, a choisi d'instaurer un bouclier énergétique d'ampleur, qui a limité les hausses des charges des locataires, même si une part de cette hausse malgré tout a été refacturée à ces mêmes locataires.

Et je tiens aujourd'hui à remercier Foyer Moderne pour cela.

Concernant Alsace Habitat, et bien qu'un fonds de solidarité a été mis en place, ce dernier n'a pas amorti avec le même bouclier et a impacté les hausses de charges d'une manière différente.

Nous avons donc constaté ce que vous avez sur vos factures, que certains foyers ont des charges multipliées par 2, par 3, voire plus et ces factures mettent en danger l'équilibre de votre budget, j'en ai bien conscience.

Cette réalité, nous l'avons vécue au niveau de notre CCAS, notre centre communal d'action sociale, qui a vu ces derniers temps arriver un certain nombre d'habitants qui ont fait des demandes d'aide, pour faire face au paiement de ces charges.

Évidemment que le CCAS, qui a un budget qui lui est propre a fait face, mais nous avons constaté rapidement qu'une grosse partie des aides que le CCAS donne revient aux locataires d'Alsace Habitat et effectivement, pour faire face à la hausse que le bailleur vous impacte.

Nous avons à ce jour, en 2025, déjà épuisé plus de la moitié de l'enveloppe et nous ne sommes que le 1er avril aujourd'hui.

Donc évidemment que nous ne sommes pas restés les bras ballants, nous nous sommes tournés vers Alsace Habitat.

Ensuite, concernant l'état des logements, les communs, les espaces extérieurs, nous sommes régulièrement intervenus. Moi-même, les adjoints, pour faire face à un certain nombre de réparations qui devaient être faites.

Nous avons eu au printemps dernier avec Nathalie Jampoc-Bertrand une grande réunion qui s'est déroulée au Marais et où nous avons demandé à Alsace Habitat d'être présent. Le Président et le Directeur étaient présents pour faire face déjà et apporter des réponses à un certain nombre de vos doléances.

Certaines réponses ont déjà été apportées, j'entends aujourd'hui que ce n'est pas suffisant.

Alors évidemment, je sais que la situation reste tendue, même si je vois qu'il y a eu des réponses et des améliorations.

D'une part l'agence Alsace Habitat Eurométropole Nord a été renforcée de deux collaborateurs supplémentaires pour faire face à toutes vos demandes, parce qu'il faut de l'accompagnement, il faut de la médiation.

On nous dit que ces référents techniques sont maintenant présents ainsi que le marché du nettoyage dans les immeubles qui aurait été revu avec un nouveau prestataire.

L'autre réponse qu'Alsace Habitat nous a apportée, c'est de nous fournir un planning détaillé pour les demandes de réparation, pour les mises en conformité et c'est un engagement qu'Alsace Habitat a pris.

En tout état de cause, les principaux problèmes auxquels sont confrontés les habitants évidemment, nous demandons, nous, ville, aux bailleurs d'être transparent et de nous faire rapidement par les engagements et des réponses qui ont été pris.

Nous avons obtenu la transmission des plannings de haute lutte pour expliquer ce que Alsace Habitat a déjà fait.

Bien sûr que ce n'est toujours pas suffisant, je l'entends et je tiens à vous dire aujourd'hui que j'en appelle directement au Président de la Collectivité Européenne d'Alsace parce qu'Alsace Habitat est le bailleur de la Collectivité Européenne d'Alsace et c'est lui qui est responsable des décisions stratégiques de son bailleur, notamment concernant la hausse des charges.

Donc je demande à la CEA de faire toute la lumière sur ces hausses, de trouver de nouvelles solutions pour aider les locataires.

Et je le redis, la Ville et le CCAS ne peuvent pas compenser à elle toute seule les décisions budgétaires prises par le bailleur Alsace Habitat.

Et dans cette même logique, j'ai transmis au Président d'Alsace Habitat la liste de tous les locataires d'Alsace Habitat qui nous ont saisi, nous, la ville et qui ont saisi le CCAS par rapport aux demandes d'aide pour faire face aux charges énergétiques.

Et il s'est engagé à me donner un détail de ce qui s'est passé et pourquoi ces charges ont augmenté autant.

Bien sûr que je peux vous faire copie de ce courrier, je peux aussi et je m'engage à poursuivre le travail de pression mis sur Alsace Habitat et sur la CEA et je vais bien sûr continuer à demander la tenue de réunions de proximité pour que Alsace Habitat vous rende compte et

rende compte de ses actions pour l'amélioration de votre cadre de vie et aussi pour pouvoir rendre ces charges supportables.

Donc, plein soutien de ma part, de l'ensemble du Conseil Municipal, à l'ensemble des locataires d'Alsace Habitat et je le souhaite, et je le dis, je souhaite que nous parvenions ensemble à améliorer votre quotidien.

Voilà pour la réponse que je voulais adresser à Monsieur Rodrigues.

Alors je vais faire une interruption de séance. J'interromps la séance pour vous permettre de regagner tranquillement la sortie si vous le souhaitez.

Si vous souhaitez continuer à assister à notre Conseil Municipal, vous le pouvez mais vous n'êtes pas autorisés à parler tel que vous le faites.

[Interruption de la séance]

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE022 - RÉVISION N°1 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Par délibération, le Conseil Municipal a approuvé la création d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP). Aussi une nouvelle répartition budgétaire, présentée ci-dessous ainsi qu'au tableau joint à la délibération de ce jour, a pour objet de tenir compte de l'avancement des réalisations.

1. 201303 – COOP des Bouchers – Halles du Scilt (Montant : 6 484 900 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024		- 120,00 €
•2025		+ 120,00 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025

2. 201501 – Sécurité des ERP (Montant 3 546 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 18 819,96 €
•2025	+ 18 819,96 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025

3. 201802 – Verger et ferme Dietrich – Dinghof (Montant : 1 411 718,67 €)

Révision des crédits de paiement :

•2023	- 10 281,33 €
•2024	- 54 000,00 €

Réduction de l'autorisation de programme : - 64 281,33€

Commentaire : Préparation de la clôture de l'opération fin 2025, conservation de crédits permettant de réaliser les derniers travaux en 2025 pour 36 000€, à savoir la démolition des garages délabrés, l'étude de pollution des sols en vue de cultures vivrières et équipements du site pour permettre la réalisation d'animations pédagogiques.

4. 201902 – Ecole Primaire Victor Hugo – ANRU (Montant : 21 900 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 2 342 020,14 €
•2026	+ 1 171 010,07 €
•2027 et suivants.....	+ 1 171 010,07 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur les années 2026 et 2027 en correspondance avec le calendrier de facturation des travaux par les prestataires.

5. 201903 – Projets numériques (Montant : 1 687 252€)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 80 333,33 €
•2025	+ 80 333,33 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025

6. 201904 – Amélioration de la qualité thermique des bâtiments (Montant : 6 262 055,61 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 7 613,43 €
•2025	+ 7 613,43 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025

7. 202001 – Rénovation et extension du CSC du Marais (Montant : 3 950 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 15 434,40 €
•2025	+ 15 434,40 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025

8. 202101 – Rénovation complexe sportif de l'AAR (Montant : 1 899 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 90 839,48 €
•2025	+ 90 839,48 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025.

9. 202102 – Agenda d'accessibilité programmé – ADAP (Montant : 6 800 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 797 072,05 €
•2026	+ 797 072,05 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2026. Délai prolongé de constitution du dossier de marché de travaux (PRO/DCE) et de consultation des entreprises pour la phase n°3 : démarrage des travaux décalé de septembre 2024 à février 2025.

10. 202103 – Rénovation de la toiture du Gymnase Leclerc (Montant : 3 500 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 129 933,19 €
•2026 ...	+ 129 933,19 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2026, année de clôture financière de l'opération.

11. 202104 – Rénovation de l'Hôtel de Ville (Montant : 1 443 030 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 35 151,25 €
•2025	- 43 048,61 €
•2026	78 199,86 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 vers 2026 et réajustement des crédits. L'année 2025 permettant la réalisation d'actions d'amélioration du rez-de-chaussée et des études préalables aux travaux du 2^{ème} étage. L'année 2026 sera marquée par la réalisation des travaux au second étage au niveau de l'open-space.

12. 202105 Maison de l'enfance et Ecole des arts (Montant : 7 550 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024	- 113 379,65 €
•2027 et suivants.....	+ 113 379,65 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2027. Avancement des études conforme au calendrier prévisionnel, mais décalage de facturation de la phase concours de fin 2024 à début 2025.

13. 202106 – Eclairage public 2021-2026 (Montant : 2 140 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2024		- 172 456,98 €
•2025		+ 172 456,98 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025 en raison d'un décalage de facturation.

14. 202401 – Amélioration de la performance des installations énergétiques (Montant : 2 000 000 €)

Création d'une Autorisation de Programme comportant deux opérations avec des crédits de paiements répartis de la manière suivante :

- 202401CHAL : Réseau de chaleur (500 000,00 €) :

•2024		- 185 533,56 €
•2025		+ 185 533,56 €

- 202401MGPE : Marché global de performance installations énergétiques (1 500 000,00 €) :

•2024		- 183 763,44 €
•2025		+ 183 763,44 €

Commentaire : Transfert des CP non réalisés en 2024 sur l'année 2025.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) telle que proposée ci-après pour les années 2024 et suivantes.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	30	
Contre	6	Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstention	1	Mme Sylvie GIL BAREA.
Ne participe pas part au vote	0	

Madame la Maire

Suite à une interruption de séance, nous reprenons le cours de ce Conseil et nous passons au point 3 qui est la révision numéro 1 des crédits de paiement du budget primitif et la parole est à Patrick Ochs.

Monsieur Patrick Ochs

Merci Madame la Maire.

Nous allons d'abord passer tout simplement la diapo de rappel qui figure dans l'ensemble de notre corpus.

Je vous rappelle juste, pour la bonne lecture, je donne cette précision parce que je l'ai donnée en commission finances, quand on lit une autorisation de programme « 2013-03 », cela signifie qu'elle a été créée en 2013, et que c'était la troisième de 2013.
C'est juste pour vous aider, pour vous expliquer pourquoi cette chronologie.

Et donc, vous voyez qu'il y a effectivement des crédits de paiement qui sont prévus en 2025 pour l'ensemble des autorisations de programme.

Comme vous le voyez, on en a isolé une, berger et ferme Dietrich, c'est le Dinghof, où il y a d'une part une réduction de l'autorisation de programme et une clôture prochaine de cette autorisation de programme, qui date donc comme vous le voyez sur le tableau de 2018.

J'en profite peut-être quand même pour répondre sur le point précédent.

On avait parlé d'un désendettement qui passe de 4,7 années à 9,2 années. Oui, mais ça on le savait, c'est un choix qu'on avait fait, parce qu'on en a déjà parlé, après chacun l'accepte ou pas, mais quand on est arrivé, il y avait quand même pas mal d'immeubles qui étaient en déshérence depuis très longtemps et on a décidé de le refaire, d'en rénover beaucoup, de rénover par exemple le Marais mais la réponse a été donnée donc je ne vais pas revenir dessus.

Mais ce désendettement, pour l'instant, nous avons tout fait pour le maintenir effectivement à un niveau de 10 années.

Mais en tout cas, nous avons assumé nos responsabilités, nous restons en dessous de 10 années, qui sont un seuil totalement acceptable et si ce seuil de 10 années avait été respecté depuis 20 ans, nous ne serions pas dans cette situation avec des immeubles qui sont effectivement fortement dégradés.

L'investissement qui était prévu à 100 millions et qui est revenu à 70 millions, oui c'est un principe de réalité.

On aurait aimé faire et puis notre budget de fonctionnement a explosé, pour des raisons qu'on vous a exposé, a conduit à devoir faire des choix, des choix pas toujours faciles, je le reconnais.

Par contre, quand on me dit que l'autofinancement sert juste à couvrir le remboursement du crédit, c'est la définition même de l'autofinancement, ça prouve une bonne gestion et non pas à n'importe quoi.

Je pense que sur les questions qui restaient ouvertes au niveau des investissements, j'espère y avoir répondu, sinon n'hésitez pas à revenir.

[Lecture du délibéré]

Et je suis à votre écoute.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

La parole est à Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Ne soyez pas vexé Monsieur l'Adjoint aux Finances, c'est qu'on était encore pris par rapport à tout ce qui vient de se passer, c'était assez émouvant finalement.

Écoutez Madame la Maire, chers collègues,

Moi je pense que l'essentiel de cette révision en fait consiste à acter des investissements non réalisés en 2024.

Donc politiquement parlant, de toute façon, on ne va pas voter pour, parce que de toute façon c'est juste un report.

Là où je voudrais quand même attirer votre attention, c'est sur l'Hôtel de Ville et l'école Victor Hugo.

Là, la proportion quand même qui va être reportée au-delà de 2026 est quand même relativement importante.

C'est ce qu'on disait tout à l'heure lors du budget primitif, c'est que vous faites beaucoup d'annonces en début d'année et finalement vous faites rouler tout ça tranquillement vers la fin de l'année et ensuite l'année suivante, et ainsi de suite.

C'est-à-dire que beaucoup d'investissements sont systématiquement reportés et moi, là où je conteste vos choix politiques en la matière, c'est que j'ai l'impression que c'est vraiment une stratégie en fait chez vous, une volonté de reporter systématiquement les investissements importants, notamment pour le prochain mandat.

Donc je me répète sur Victor Hugo, l'Hôtel de Ville, mais aussi quand je regarde Madame Jampoc, je pense toujours à l'école des Arts, c'est exactement la même chose.

C'est-à-dire que c'est devenu une coutume en fait, c'est de dire que vous annoncez quelque chose en début d'année et vous passez votre temps à faire des décisions modificatives, à reporter finalement les investissements d'une année sur l'autre et en particulier au-delà de 2026, c'est-à-dire au-delà de votre mandat.

Donc je voterai contre bien évidemment cette révision de crédits.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

D'autres souhaits d'intervention ?

Sandrine Le Gouic.

Madame Sandrine Le Gouic

J'avoue que, Madame la Maire, je n'ai pas trop bien compris la question de notre collègue, parce que l'école Victor Hugo sera bien finie fin 2026, elle va ouvrir en 2026.

Mais de la même façon que lorsque nous avons ouvert l'école Simone Veil, l'AP Simone Veil s'est poursuivie encore parce qu'il y avait encore des choses à payer. Là maintenant, elle est réglée, il y en a plus.

Pour Victor Hugo, c'est un peu la même chose en fait, on poursuit les paiements, il n'y a rien d'anormal, on ne prend pas de retard, on est dans les clous.

J'avoue que je ne comprends pas trop le questionnement par rapport à Victor Hugo.

Je suis assez rassurée moi de toute façon parce qu'avec mon collègue Jean-Marie Vogt, on suit le chantier, on va prochainement sur le chantier pour voir son évolution, c'est très rassurant, ça avance.

Victor Hugo ouvrira en septembre 2026 pour accueillir des élèves en maternelle et au moins en CP.

Merci.

Madame la Maire

Alors, rapide droit de réponse Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je vous invite à regarder le point 4 de cette délibération c'est bien 1 100 000 € pour 2026, 1 100 000 € pour les années suivantes.

Donc voilà, c'est juste ça que je suis en train de vous dire, c'est qu'il y a des investissements qui sont reportés à hauteur de 2 300 000 €.

Madame la Maire

Alors il me semble que c'est simplement que lorsqu'il y a un plan pluriannuel d'investissement, il y a un engagement progressif dans la dépense au fur à mesure que le chantier progresse.

Je pense que c'est simplement cela.

Alors s'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de passer au vote.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE023 - VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Il appartient aux Collectivités Territoriales de fixer le taux d'imposition des taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes à savoir la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Pour l'année 2025, conformément au débat d'orientations budgétaires et à la délibération de vote du budget primitif 2025, il est proposé de maintenir la stabilité des taux en 2025 par rapport à ceux de 2024.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général des impôts et les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1636 B septies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu la délibération sur le rapport d'orientation budgétaire du Conseil municipal du 4 février 2025,
Vu la délibération sur le budget primitif du conseil municipal du 1^{er} avril 2025,*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

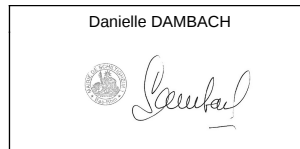
FIXE les taux des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti.....	33,74 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti.....	46,70 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	19,99 %

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE024 - CONSERVATION DE RETENUES DE GARANTIE SUITE À LIQUIDATION JUDICIAIRE

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Des retenues de garantie restent comptabilisées dans les comptes du SGC de Saverne pour la somme de 4.563,54 € TTC.

Par jugement, les entreprises concernées ont été placées en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce et ce même tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs. Les comptes bancaires sont clos depuis des années et les travaux sont achevés et réceptionnés.

S'agissant de retenues de garantie, le point de départ de la prescription correspond, en principe, au premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la date d'expiration du délai de garantie.

Sur le principe, il y a lieu de lever les retenues de garantie qui pèsent à l'encontre des Sociétés titulaires des marchés, mais qu'en l'espèce les Sociétés étant liquidées, il est impossible de leur reverser les sommes.

Ainsi, les titulaires des marchés étant en liquidation judiciaire et les procédures closes, la seule issue est donc la conservation des retenues de garantie.

En accord avec le SGC de Saverne, la Ville de Schiltigheim régularisera cette opération par un titre de recettes équivalent aux retenues de garantie de 4.563,54 € TTC émis au compte d'imputation budgétaire 75888.

Les entreprises concernées étaient titulaires de lots de marchés publics dont le détail est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Société concernée	Date de fermeture de l'établissement	Objet du marché	Montant HT du marché attribué	Montant TTC du marché exécuté	Montant TTC de la retenue de garantie
N Est Construction	31/07/2015	Construction du Centre Sportif Est et de la demi-pension du Lycée CFA E.Mathis - lot 02 Gros-œuvre VRD	22 794,50	27 293,40	1 154,67
Placan SAS	03/09/2019	Restructuration et extension du CSF V.Hugo - lot 10 Cloisons, doublage & faux-plafonds	86 000,00	44 042,05	2 202,11
Sté Alsacienne Revêtement	20/10/2020	Restructuration et extension du CSF V.Hugo - lot 12 Revêtement de sol souple	15 760,70	17 967,20	898,36
SASU Turquoise	13/03/2020	Mise en conformité "sécurité incendie" du gymnase "Exen" - lot 05 Peinture intérieure	5 461,55	6 168,00	308,40
Montant TTC de la retenue de garantie à encaisser au profit de la Commune					4 563,54

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article 46.1.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales-Travaux,
Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code de la Commande Publique,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

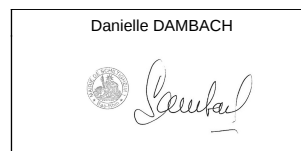
APPROUVE la levée des retenues de garantie effectuées à l'encontre des titulaires des marchés mentionnés dans le tableau détaillé ci-dessus,

APPROUVE la conservation des retenues de garantie en recettes du Budget primitif de la Ville de Schiltigheim pour un montant de 4.563,54 € TTC.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE025 - ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS EN 2025

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

La Ville de Schiltigheim soutient avec force le milieu associatif, ses activités et ses nombreux projets, que ce soit en aide financière directe sous forme de subventions et/ou en avantage en nature en attribuant des créneaux horaires dans les bâtiments municipaux tout au long de l'année. Les associations contribuent à l'intérêt général par les nombreux services, projets et/ou activités éducatives, sportives, culturelles et sociales qu'elles proposent aux Schilikois sur le territoire.

La Ville a créé, en 2024, un service de la vie associative, de l'animation et de l'attractivité qui est l'interlocuteur privilégié des associations du territoire en lien avec les différents services thématiques.

L'uniformisation des procédures de demandes de subvention pour tous les services concernés est en cours, avec pour objectif une harmonisation des critères d'attribution. Ce processus s'appuie sur une concertation avec les actrices et acteurs associatifs qui ont été invités, via un questionnaire, à donner leurs avis sur cette question. Par ailleurs les deux ateliers de réflexion participatifs ont permis de faire émerger des propositions et de nouveaux besoins en termes d'accompagnement.

Cette réflexion fera l'objet d'une présentation approfondie au cours de cette l'année.

En ce qui concerne l'attribution des subventions pour l'année en cours, il est proposé de poursuivre la démarche engagée en 2024 et de présenter la plupart des subventions dans une même délibération. Cette méthode permet d'avoir une vue globale sur le soutien au monde associatif consenti par la Ville.

Au titre de l'Etat Civil & de la citoyenneté, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
ASSOCIATION DU FOYER DE LA PAROISSE SAINTE FAMILLE Siret : 77881310500013	Renforcer les liens avec les autres paroisses et œuvrer pour l'œcuménisme	1 800 €	2 100 €	1 900 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Siret : 53373512200020	Agir pour le devoir de mémoire	500 €	520 €	520 €
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES Siret : 30586995000041	Préparation des cérémonies patriotiques	300 €	400 €	350 €
		2 600 €	3 020 €	2 770 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 – fonction 020 / Nature 65748

Délibération présentée en commission « Affaires sociales, solidarités, santé – Etat civil et égalités ».

Au titre des solidarités, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
ASSOCIATION AIDES Siret : 34949617400047	Soutien aux personnes malades et lutte contre le SIDA	1 000 €	2 000 €	1 000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Siret : 77887058400043	Cours de FLE	4 500 €	4 500 €	4 500 €
ASSOCIATION ENTRE ICI ET MADA Siret : 51949917200020	Aide humanitaire à Madagascar	300 €	300 €	300 €
ASSOCIATION ETRE LA – PIERRE CLEMENT Siret : 35001064100032	Accompagner la fin de vie et le deuil	500 €	1 500 €	500 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG Siret : 53384285200014	Action départementale menée au titre de la Fédération nationale	3 000 €	3 000 €	3 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES EMS Siret : 43035452200012	Accompagnement des familles mal logées ou confrontées à un surendettement	500 €	1 500 €	500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE SCHILTIGHEIM, BISCHHEIM, HOENHEIM Siret : 77567227228786	Intervention volontaire de secours et action dans le domaine humanitaire	3 000 €	3 000 €	3 000 €
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE Siret : 42118237900022	Accompagner les malades en fin de vie	300 €	300 €	300 €
LA CLOCHE GRAND EST Siret : 80926737000249	Action auprès des personnes subissant de l'exclusion (SDF)	2 000 €	6 000 €	2 000 €
MIGRATION SANTE ALSACE Siret : 30796306600070	Favoriser l'accès aux soins des personnes migrantes par l'interprétariat	1 500 €	1 700 €	1 500 €
OFFICE POUR LES AINES DE SCHILTIGHEIM Siret : 82905446900012	Action pour favoriser le bien être des personnes âgées		5 000 €	5 000 €
PAROLE SANS FRONTIERE Siret : 43921225900030	Action pour la préservation de la santé mentale des personnes exilées	1 000 €	2 000 €	1 000 €
SOLIDARITES FEMMES 67 Siret : 39792004200033	Ecoute des femmes subissant des violences conjugales	2 500 €	3 500 €	3 500 €
SOS MEDITERRANEE Siret : 81374447100034	Sauvetage en mer des personnes fuyant leur pays	1 000 €	8 000 €	1 000 €
		21 100 €	42 300 €	27 100 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 – fonction 424 / Nature 65748

Délibération présentée en commission « Affaires sociales, solidarité, santé – Etat civil et égalité ».

Au titre du handicap, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
APEDI ALSACE Siret : 32091524200244	Défendre les intérêts des personnes en situation de handicap intellectuel	1 500 €	1 692 €	1 700 €
ASSOCIATION ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR, INTEGRER LES DEFICIENTS VISUELS Siret : 78431322300066	Soutien aux déficients visuels (accès aux études, à l'emploi, aux loisirs)	300 €	600 €	400 €
ASSOCIATION REGIONALE D'AIDE AUX HANDICAPES MOTEURS Siret : 77885932200027	Accompagner les enfants et adultes porteurs de polyhandicaps	300 €	700 €	700 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE EN PLEIN AIR Siret : 50873280700039	Favoriser l'accès aux loisirs des jeunes défavorisés ou en situation de handicap	300 €	500 €	500 €
LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES Siret : 78428700500036	Permettre aux personnes mal voyantes de retrouver une autonomie	100 €	200 €	200 €
		2 500 €	3 692 €	3 500 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 – fonction 425 / Nature 65748
 Délibération présentée en commission « Affaires sociales, solidarité, santé – Etat civil et égalité ».

Au titre des associations de loisirs, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
AGF 67 – CLUB FEMININ DE SCHILTIGHEIM Siret : 77564203600674	Organisation d'activités pour les séniors	400 €	400 €	400 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECRIVAINS Siret : 39445601600044	Soutien scolaire pour les écoliers et collégiens du quartier des Ecrivains	3 000 €	4 000 €	3 000 €
ASSOCIATION LOISIRS, ARTS ET CULTURE Siret : 30711816600015	Organisations de différentes animations tout au long de l'année	2 300 €	2 300 €	2 300 €
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE Siret : 30711599800022	Animation des étangs de pêche	2 000 €	4 000 €	2 000 €
COTE RUE COTE VOISINS Siret : 79752477400016	Entretien d'un jardin partagé ; gestion d'un poulailler et d'une ruche au parc	1 000 €	1 500 €	1 500 €

	des Oiseaux. Animations autour des 20 ans de l'association			
CLUB CARNAVALESQUE DU BOUC BLEU Siret : 53438933300012	Organisation du cortège du mois de mars	10 000 €	13 000 €	10 000 €
CLUB VOSGIEN DE SCHILTIGHEIM ET BISCHHEIM Siret : 75292198100011	Entretien de sentiers à la Ballastière et à la Vogelau et rallyes pédestres pour les familles	1 500 €	1 500 €	1 500€
CYCLO CLUB DE LA ROSERAIE Siret : 752816645000010	Cyclotourisme	1 200 €	1 000 €	1 000€
OFFICE DES SPORTS, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS Siret : 42810646200024	Aide à l'organisation d'événements associatifs par la mise à disposition de matériel et portage d'événements (Concours de fleurissement et décoration de Noël, Schilick à Vélo)	40 000 €	103 000 €	40 000 €
UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE Siret : 53389582700012	Organisation de randonnées dans les Vosges et de sorties culturelles	2 600 €	7 500 €	2 600 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE GROUPE ALPHONSE ADAM Siret : 77568202401398	Organisation de camps et de sorties	2 250 €	4 000 €	2 250 €
SCHILICK OUEST BOULES Siret : 53378200900013	Organisation d'animations dans le secteur Ouest	1 000 €	1 500 €	1 000 €
SKI CLUB Siret : 45312331700019	Randonnées, bourse aux skis et aux vélos	1 500 €	2 000 €	1 500 €
SO! SCHILICK OUEST Siret : 84124887500012	Organisation d'animations au parc des Oiseaux	1 000 €	1 000 €	1 000 €
UNION CHRETIENNE DES JEUNES GENS Siret : 51980682200010	Séjours au Centre de vacances de Echery (Sainte-Marie-aux- Mines)	1 100 €	1 000 €	1 000 €
UNIS VERS LE SPORT Siret : 45180445400036	Stages sportifs pour les enfants et jeunes	1 500 €	1 500 €	1 500 €
XTREME BIKE CLUB VTT STRASBOURG Siret : 51917688700015	Sorties et challenges vélo	1 750 €	1 750 €	1 750 €
		74 100 €	150 950 €	74 300 €

Subvention supérieure à 23 000 € d'où une Convention d'Objectifs jointe en annexe

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – Fonction 325 – Nature 65748

Délibération présentée en commission « Sport, vie associative, centres socio-culturels et Politique de la Ville ».

Au titre des associations relevant du numérique, il est proposé d'accorder la subvention suivante :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
DESCCLICKS Siret : 51128342600027	Informatique solidaire	6 000 €	7 000 €	7 000 €
		6 000 €	7 000 €	7 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 – Fonction 57 – Nature 65748

Délibération présentée en commission « Développement économique, tourisme, patrimoine, bilinguisme, numérique et rayonnement international ».

Au titre des associations sociales ou socio-économiques, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
HUMANIS Siret : 41004342600031	Activités d'insertion (numérique, solidarité et humanitaire)	3 800 €	5 000 €	3 800 €
LABO DES PARTENARIATS Siret : 83300310600014	Impulser une dynamique Start Up de territoire	2 000 €	2 000 €	2 000 €
MISSION LOCALE ET RELAIS EMPLOI Siret : 32598647900021	Insertion des jeunes de 16 à 25 ans	58 000 €	58 000 €	58 000 €
		63 800 €	65 000 €	63 800 €

Subvention supérieure à 23 000 € d'où une Convention d'Objectifs jointe en annexe

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – Fonction 428 – Nature 65748

Délibération présentée en commission « Développement économique, tourisme, patrimoine, bilinguisme, numérique et rayonnement international ».

Au titre des associations relevant du patrimoine, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
ASSOCIATION LES AMIS DES ROSES STRASBOURG-SCHILTIGHEIM Siret : 42511920300049	Animations et entretien de la Roseraie. Exposition « 100 ans dans la cité »	1 800 €	2 000 €	1 800 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE DE SCHILTIGHEIM Siret : 91394899800012	Animations patrimoniales notamment à la Ferme Linck	2 000 €	4 000 €	4 000 €
		3 800 €	6 000 €	5 800 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – Fonction 633 – Nature 65748

Délibération présentée en commission « Développement économique, tourisme, patrimoine, bilinguisme, numérique et rayonnement international ».

Au titre des associations relevant de l'enfance-jeunesse, il est proposé d'accorder la subvention suivante :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
ALT – PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT ET SOINS EN ADDICTOLOGIE Siret : 30710772200067	Animation d'un Point d'accueil et d'écoute pour préserver la santé mentale des jeunes	3 600 €	3 600 €	3 600 €
		3 600 €	3 600 €	3 600 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – Fonction 348 – Nature 65748
Délibération présentée en commission « jeunesse, culture et participation citoyenne ».

Au titre des associations relevant du cadre de vie, des espaces publics et naturels, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
ASSOCIATION LES CHATS'SOCIES Siret : 80904677400026	Soins, stérilisation et identification des chats errants	1 500 €	2 000 €	1 500 €
ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE SCHILTIGHEIM Siret : 53862172300013	Gestion des jardins ouvriers	1 575 €	2 000 €	1 575 €
ETHOSPH'R Siret : 82859243600020	Atelier d'initiation à l'éthologie	700 €	700 €	700 €
LES AMIS DU JARDIN DE L'(H)ETRE Siret : 90856439600012	Animation d'un jardin partagé pour sensibiliser à la biodiversité	1 500 €	1 500 €	1 000 €
		5 275 €	6 200 €	4 775 €

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2025 – Fonction 511 / Nature 65748
Délibération présentée en commission « Ecologie, urbanisme, mobilités – Cadre de vie et travaux ».

Au titre des associations culturelles, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
AFRICA BEGUE Siret : 84115051900012	Spectacle avec des artistes professionnels (mois de la danse)		6 100 €	3 500 €
ASSOCIATION COUP D'CHŒUR Siret : 75336894300019	Chorale	800 €	900 €	800 €
ASSOCIATION DU THEATRE ALSACIEN Siret : 48379388100010	Théâtre amateur en alsacien	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ASSOCIATION LIVRES Siret : 34447444000015	Animation d'une bibliothèque au Quartier des Ecrivains	42 000 €	42 000 €	42 000 €
ASSOCIATION 6 DE CHŒUR	Ensemble vocal	300 €	500 €	500 €

Siret : 92346415000013				
CHORALE SAINTE CECILE – SAINTE HELENE Siret : 34068658300014	Chorale	500 €	700 €	500 €
LE P'TIT CHŒUR – ENSEMBLE LOCAL QUINTESSANCE Siret : 53927495100034	Ensemble vocal	500 €	1 500 €	500 €
LES ATELIERS DES MALTERIES Siret : 84189351400015	Ateliers de pratique musicale	2 500 €	3 000 €	2 500 €
ORCHESTRES DES JEUNES GUITARISTES ET MANDOLINISTES DE SCHILTIGHEIM Siret : 538846667300026	Ensemble musical	500 €	500 €	500 €
ORCHESTRE D'HARMONIE DE SCHILTIGHEIM Siret : 44388749200033	Orchestre d'harmonie	13 000 €	15 000 €	13 000 €
SOCIETE DES MANDOLINISTES ET GUITARISTES LA SERENATA Siret : 53820894300018	Ensemble musical	1 000 €	2 000 €	1 500 €
Y OLE ! CENTRO DE ARTE FLAMENCO Siret : 52354601800046	Cours de flamenco	1 000 €	2 500 €	2 500 €
WONDER WIZ'ART Siret : 49032207000023	Arts Plastiques		1 500 €	1 500 €
		68 100 €	82 200 €	75 300 €

Subvention supérieure à 23 000 € d'où une Convention d'Objectifs jointe en annexe
Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2025 – Fonction 311 / Nature 65748
Délibération présentée en commission « Jeunesse, culture et participation citoyenne ».

Au titre des associations sportives, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
ASSOCIATION SPORTIVE ESPAGNOLS Siret : 53835324400014	Football	2 000 €	3 000 €	1 800 €
ASSOCIATION ASOR SCHILTIGHEIM Siret : 51131903000017	Club omnisport Judo, Aïkido et plongée	11 000 €	12 000 €	11 000 €
A MON RYTHME Siret : 84447506100017	Sport pour tous et activités de bien être	1 000 €	3 000 €	1 000 €
ALSATIA UNITAS SCHILTIGHEIM ACROSPORT AUS ACROSPORT Siret : 81041351800012	Acrosport	700 €	1 500 €	700 €
AUS GYMNASTIQUE Siret : 43888059300019	Gymnastique	11 000 €	17 000 €	11 000 €
ALSATIA UNITAS SCHILTIGHEIM BASKET BALL Siret : 43939919700011	Basket	20 000 €	25 000 €	20 000 €
ASSOCIATION ALSATIA UNITAS SCHILTIGHEIM (Tennis de table) Siret : 80388355200017	Tennis de table	600 €	650 €	600 €
BADMINTON CLUB SCHILTIGHEIM Siret : 75023404900021	Badminton	1 300 €	1 300 €	1 300 €
BOXING CLUB SCHILTIGHEIM Siret : 45276487100011	Boxe anglaise	10 000 €	20 000 €	9 500 €
BILLARD CLUB STRASBOURG 1935 Siret : 77881292500015	Billard	2 600 €	4°000 €	2 400 €
CLUB DE CANNE ET BATON DE SCHILTIGHEIM Siret : 45289693900017	Canne de combat	2 700 €	3 000 €	2 500 €
CLUB MODERNE DE DANSES Siret : 52261970900028	Danses sportives	3 000 €	5 000 €	3 000 €
CONCORDIA OMNISPORT Siret : 41845912900023	Gymnastique	30 500 €	59 925 €	30 500 €
ESSAHB EUROMETROPOLE STRASBOURG SCHILILTIGHEIM Alsace Handball Siret : 53797833000018	Handball	58 000 €	58 000 €	58 000 €
FC ECRIVAINS SCHILTIGHEIM BISCHHEIM Siret : 79320546900018	Football	13 500 €	20 000 €	13 800 €
ASSOCIATION KUNG-FU CONTACT ESPOIR Siret : 53392266200010	Kung fu	1 770 €	3 000 €	1 770 €

ASSOCIATION CLUB LOISIR LEO LAGRANGE Siret : 45234102700020	Natation /Karaté/Pilate ...	23 500 €	30 000 €	21 800 €
ASSOCIATION MEIA LUA INTEIRA CAPOEIRA Siret: 50051529100028	Capoeira	700 €	2 676 €	700 €
OLYMPIA LUTTE SCHILTIGHEIM Siret : 42069663500028	Lutte	55 000 €	75 000 €	55 000 €
AS LOCAL OLYMPIQUE SCHILTIGHEIM ESCRIME OSE Siret : 92313685700011	Escrime	0	4 000 €	600 €
PETANQUE CLUB SCHILTIGHEIM CSCM Siret : 48503665100019	Pétanque	2 000 €	2 200 €	2 000 €
STADE UNIONISTE SCHILTIGHEIM SECTION BASKET BALL Siret : 45259297500026	Basket	16 000 €	25 000 €	17 000 €
STADE UNIONISTE DE SCHILTIGHEIM (Tennis de Table) Siret : 48052116000014	Tennis de table	38 000 €	42 000 €	38 000 €
ASSOCIATION SCHILTIGHEIM TENNIS DE TABLE Siret : 84077529000017	Tennis de table	600 €	800 €	600 €
Schilick Aventure Escalade Siret : 84823484500016	Escalade	2 200 €	3 000 €	2 200 €
Association Française de Sepak Takraw Siret : 75253523700016	Sepak Takraw	1 900 €	2 000 €	1 900 €
SOCIETE NAUTIQUE GAENSENSPIEL SCHILTIG BISCHEIM Siret : 44944742400010	Joutes Nautiques	1 500 €	3 000 €	1 300 €
SPORTING CLUB DE SCHILTIGHEIM Siret : 77881290900019	Football	130 000 €	150 000 €	130 000 €
ASSOCIATION TAEKWONDO DE SCHILTIGHEIM HANSOO Siret : 45295091800014	Taekwondo	4 200 €	6 000 €	4 200 €
Tennis club de Schiltigheim Siret : 34210134200018	Tennis	14 850 €	20 000 €	14 850 €
Association UNION TOURIME AURORA Siret : 48973528200019	Club omnisport activités de loisir, de nature, et de compétition	2 300 €	3 500 €	2 000 €
Association Vélo Club Schiltigheim 1888 Siret : 45016966900014	Vélo artistique et cycle Ball	3 000 €	5 000 €	3 000 €
	Total	465 420 €	610 551 €	464 020 €

Subvention supérieure à 23 000 € d'où une Convention d'Objectifs jointe en annexe
Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2025 – Fonction 30 / Nature 65748

Délibération présentée en commission « Sport, vie associative, centre socio-culturels et Politique de la Ville ».

Au titre des associations organisant des manifestations sportives, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
BADMINTON CLUB SCHILTIGHEIM Siret : 75023404900013	Compétition internationale de badminton	1 500 €	2 000€	1 200 €
STADE UNIONISTE DE SCHILTIGHEIM Tennis de Table Siret : 48052116000014	19 ^{ème} édition des Eurominichamps Tournoi international	8 000 €	12 000€	8 000 €
VELO CLUB DE SCHILTIGHEIM 1888 Siret : 45016966900014	Compétition de cyclisme artistique et cycle balle préparatoire aux championnats d'Europe		700 €	500 €
ASSOCIATION POUR L'ANIMATION ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG Siret : 85042017500018	Organisation des foulées éco-solidaires	10 000 €	10 000 €	9 500 €
	Total	19 500 €	24 700 €	19 200 €

Convention d'Objectifs jointe en annexe

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2025 – Fonction 30 / Nature 65748 et Fonction 325 – Nature 65748

Délibération présentée en commission « Sport, vie associative, centre socio-culturels et Politique de la Ville ».

Au titre des associations organisant des grands évènements, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Activité	Montant alloué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
OFFICE DES SPORTS, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS Siret : 42810646200024	Organisation et portage de la Fête de la bière	40 000 € + 20 000 € de subventions exceptionnelles	40 000 €	40 000 € + jusqu'à 20 000 € max sous conditions

Subvention supérieure à 23 000 € d'où une Convention de partenariats jointe en annexe

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – Fonction 325 – Nature 65748

Délibération présentée en commission « Sport, vie associative, centres socio-culturels et Politique de la Ville ».

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L. 1611-4, L.2543-1 et L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 relative aux délégations du Conseil municipal à la Maire,
Considérant que les collectivités territoriales peuvent dans les conditions prévues à l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 attribuer des subventions à des associations,
Considérant l'intérêt public et local revêtu par les actions menées par les associations citées ci-dessus,

Après en avoir délibéré,
Sur proposition des commissions précitées et du Bureau municipal,

DÉCIDE de l'octroi de subventions aux associations dans les conditions définies ci-dessus ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 ;

AUTORISE Madame la Maire, son représentant ou sa représentante à signer les conventions annexées à la présente délibération avec :

- ✓ L'OSCAL,
- ✓ APTES,
- ✓ La Mission Locale Relais Emploi,
- ✓ L'association LIVRES,
- ✓ La Concordia,
- ✓ L'ESSAHB,
- ✓ L'Olympia Lutte,
- ✓ Le SUS TT,
- ✓ Le Sporting Club Schiltigheim.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	29	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	7	Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Jérôme MAI, M. Antoine SPLET, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Madame la Maire

Et nous allons maintenant passer directement au point 6, qui concerne l'allocation de subventions de fonctionnement aux associations pour 2025.

Il m'appartient de rapporter ce point.

La Ville de Schiltigheim soutient avec force le monde associatif, vous le savez, ces nombreuses activités, ces projets, que ce soit en aides financières ou mises à disposition de locaux, parce que ces associations contribuent à la vitalité, à l'intérêt général et à la fois rendent de nombreux services, que ce soit sur le plan éducatif, sportif, culturel, de loisirs à nos Schilikois et nos Schilikoises.

Notre responsabilité en tant collectivité elle est claire, nous soutenons, nous accompagnons, nous valorisons la dynamique et nous sommes là.

Et en 2024, nous avons franchi une étape importante en créant un service dédié à la vie associative, à l'animation, à l'attractivité.

C'est un service qui joue désormais un rôle central de coordination et de lien entre les associations et les différents services de la Ville.

Nous avons également lancé une réflexion en profondeur sur nos modalités d'attribution des subventions, après la réussite de la démarche menée par les associations sportives et cette démarche ambitieuse, nécessaire, vise à uniformiser les procédures, à clarifier les critères et à renforcer la transparence et l'équité.

Elle est évidemment construite avec les principaux intéressés, les associations elles-mêmes, qui ont été sollicitées via un questionnaire.

Mais aussi, elles sont invitées à participer à des ateliers de coconstruction et je tiens ici à saluer la qualité des échanges, les idées partagées, les besoins exprimés qui permettent d'ajuster et de répondre aux besoins et aux enjeux du terrain.

Je tiens particulièrement à remercier le service de David Dupré, sous la délégation de Sophie Mehmanpazir et Antoine Splet.

Et aujourd'hui, nous proposons d'adopter une attribution des subventions pour l'année 2025, avec une démarche engagée déjà les années précédentes, certaines avec des subventions, d'autres avec des conventions.

En tout cas, cette délibération regroupe l'ensemble des aides que nous accordons, de telle manière à ce que nous puissions avoir une lisibilité sur la quasi-totalité de ces associations auxquelles nous venons en aide.

En tout cas, cet engagement associatif est aussi précieux pour notre ville, nous devons le préserver, nous devons le faire grandir et c'est la raison pour laquelle nous présentons cette délibération.

Voilà pour mon propos introductif et je suis à l'écoute, et nous sommes à l'écoute de vos interventions.

Antoine Splet.

Monsieur Antoine Splet

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Quelques mots en prolongement de votre introduction.

Quelques mots en ma qualité de Conseiller Délégué à la vie associative.

Nous avons fait le choix d'une délibération unique et ce n'est pas inédit, je crois que c'est la deuxième voire la troisième fois que nous mettons en valeur le mouvement associatif schilikois.

C'est un choix politique, celui de mettre en lumière nos associations.

Mais avant d'aller plus loin dans la discussion, j'aimerais ici saluer l'ensemble de nos bénévoles associatifs qui s'investissent au quotidien dans notre commune, de la culture au sport, des loisirs à l'environnement.

J'aimerais remercier également au nom de la municipalité toutes ces femmes et tous ces hommes qui donnent de leur temps, de leur énergie pour faire vivre des projets, s'engagent au quotidien et contribuent de faire vivre notre commune.

J'aimerais également insister sur la force de notre tissu associatif, héritage de longue politique municipale, issue de la tradition ouvrière.

D'après Alsace Mouvement Associatif, pour information, il existe près de 1000 associations inscrites au tribunal de Schiltigheim. Certaines sont très actives bien sûr, nous les connaissons, nous les fréquentons, nous y sommes membres.

D'autres sont en sommeil et ce sont près de 150 associations qui sont dans le giron de notre municipalité, ce qui démontre à la fois notre lien fort avec le mouvement associatif et ce qui nous montre également les défis qui sont devant nous pour identifier davantage ce mouvement associatif schilikois très dynamique.

Nos associations sont précieuses, elles répondent à la fois des aspirations individuelles, pour s'émanciper, par le sport, la culture, les loisirs et déploient des activités d'intérêt général pour préserver la nature, organiser la solidarité concrète et répondre aussi à des enjeux de citoyenneté, ou bien encore pour animer nos quartiers.

Elles permettent à notre ville d'être une ville vivante, active, une ville à vivre.

Depuis 2020, pour ne pas dire depuis 2018, nous avons engagé le chantier de la rénovation de la vie associative à Schiltigheim.

Dans ce travail, je salue également le service et l'action commune avec Sophie Mehmanpazir qui est aussi l'adjointe de référence de la vie associative.

Dans ce contexte de crise des finances publiques, nous n'avons pas touché à la gratuité d'accès à nos équipements, ce qui était un défi.

En 2020 et 2021, nous avons dans le contexte de la crise du Covid, pour rappel, accordé des subventions exceptionnelles aux associations qui ont été impactées par la pandémie.

En 2022, nous avons renforcé les moyens humains consacrés à la vie associative avec, et cela faisait du bien aux services et à notre ambition municipale, le recrutement d'une chargée de mission consacrée à la vie associative, pour mieux accompagner au quotidien nos associations.

Nous avons même relancé le Forum des associations, en coconstruction avec le mouvement associatif schilikois et mis à jour les procédures pour organiser des événements sur la place publique avec notre municipalité, pour simplifier le quotidien de nos associations.

En 2023, en lien avec le Service des sports, qui était le service pilote, nous avons concrétisé une démarche de refonte des critères de subvention dans le domaine sportif, en lien avec l'agente de référence et le Conseiller Délégué à la vie sportive, en donnant la parole aux associations, en mettant de la clarté, de la transparence dans l'attribution des subventions.

En 2024, comme vous l'avez dit Madame la Maire, nous avons réorganisé le service en interne, avec enfin un service dédié à la vie associative, avec l'idée d'être une porte d'entrée pour faciliter le quotidien des associations.

Et nous avons engagé en 2025 à la fois la publication d'un annuaire de la vie associative, qui sera connu dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, donc incessamment sous peu ; et nous avons surtout, en complément de votre propos Madame la Maire, engagé une démarche de concertation avec le mouvement associatif.

Les objectifs sont très simples et je crois qu'ils sont partagés par tous, à savoir réinterroger le mode de fonctionnement et la relation entre la Ville et les associations, déterminer quels sont les outils nécessaires pour conseiller le mouvement associatif au quotidien ; et quelle réflexion on peut mener ensemble pour déterminer quels pourraient être les nouveaux principes d'attribution de subventions, dans un sens de justice, d'équité et de clarté.

Cette démarche, comme nous le faisons depuis 2020, est une démarche de partenariat et de coconstruction.

Nous avons d'ailleurs envoyé un questionnaire au mois de novembre dernier au mouvement associatif, réuni une assemblée plénière au mois de janvier et mis en place au mois de février des ateliers d'échanges et de discussions où nous avons pu entendre et apprécier l'envie de dialogue, d'échange et des améliorations proposées par les associations.

Cette démarche, on peut regretter qu'elle arrive en fin de mandat, mais les conditions matérielles expliquées précédemment expliquent tout ceci, a vocation de déboucher sur des actions concrètes et opérationnelles pour améliorer la lisibilité, le dialogue et répondre à des problématiques très concrètes, comme l'accès aux salles.

Et aussi travailler à faire émerger des synergies inter associatives, c'est une demande qui revient dans nos échanges que nous avons avec les associations au quotidien.

Bien sûr, il reste de nombreuses actions à déployer, mais le métier est sur l'ouvrage comme on dit.

Et notre politique envers le mouvement associatif ne se limite pas effectivement à un simple geste de subventions, mais bien à des aides matérielles, comme la mise à disposition gratuite de nos locaux, pour permettre aux associations d'exercer librement leur activité et je crois qu'il faut mesurer que c'est quelque chose d'apprécié par nos associations, c'est un soutien actif à l'organisation de manifestations.

Souvenez-vous, au Bouc Bleu par exemple.

C'est l'accompagnement au quotidien de projets, en ayant un service qui est à l'écoute et qui cherche à accompagner au plus fin les actions déployées par le mouvement associatif schilikois.

Notre collectivité a donc un rôle de tremplin, d'écoute, de dialogue et de promotion de la vie associative, c'est un partenaire essentiel, reconnu et apprécié.

Enfin, concernant les subventions 2025 telles que proposées, quelques éléments financiers pour conclure mon propos.

En 2024 notre assemblée avait alloué 1 625 000 € de subventions au mouvement associatif schilikois.

Cette année, le budget prévisionnel prévoit une subvention d'1 634 000 € de subventions, soit une hausse de 0,5 %, à apprécier dans un contexte budgétaire contraint.

Ce soir, toutes délibérations confondues, nous allons adopter je l'espère 1 272 000 € de subventions soit 80 % à peu près de notre budget alloué en terme de subventions au niveau municipal.

Pour vous dire que la délibération et le Conseil que nous passons maintenant est important pour la vie associative schilickoise.

Il conviendra de passer, dans d'autres conseils municipaux, la petite enfance à hauteur de 150 000 €, la deuxième tranche CSF Victor Hugo, dont on a passé la première tranche il y a quelques instants, le périscolaire et l'extrascolaire pour 10 000 € à peu près et l'écologie pour 30 000 € dans de prochains conseils municipaux.

Voilà Madame la Maire, j'ai pris un petit peu de temps mais il me paraissait essentiel de mettre en lumière nos associations qui, je crois, font œuvre d'intérêt général dans notre commune.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup Monsieur Splet.

Madame Klein.

Madame Françoise Klein

Madame la Maire, chers collègues,

La vie associative de notre commune est dense et diversifiée, il est important de soutenir toutes nos associations qui œuvrent à leur niveau à la qualité de vie à Schiltigheim.

Ainsi, je note que la très légère augmentation des subventions pour cette année va dans le bon sens.

Un point a retenu mon attention, il s'agit de la subvention versée à l'OSCAL et la convention qui est rattachée.

Nous le savons tous la Fête de la bière est régulièrement déficitaire, un déficit structurel. La convention proposée liant la Ville et l'OSCAL précise que le budget devra être à l'équilibre, ce qui me semble tout à fait normal.

Or, le budget 2025 présenté en annexe 2 ne me semble pas respecter cette condition.

Au-delà d'une présentation peu lisible voire brouillonne, il est inscrit dans ce budget des subventions dites d'équilibre, pour un montant de 13 865 €, dont on ne connaît pas le financeur, et sans lesquelles ce budget prévisionnel serait déficitaire.

Pouvez-vous m'apporter des informations complémentaires quant à cette subvention ?

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ?

Monsieur Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Je commencerai mon propos pour dire que je vous félicite pour le montant que vous arrivez à allouer aux associations, ainsi que tout le travail qui a été fait entre les services et les associations pour avoir une présentation qui est de plus en plus claire au fil des ans.

Néanmoins, il y a quelques points sur lesquels j'aimerais intervenir.

Le premier, c'est que les seuils requis pour établir une convention de fonctionnement, c'est bien 23 000 € et 153 000 €, mais en totalisant le numéraire et ce qui est donné en nature, on en est pas encore là.

Donc je crains que la liste des conventions jointes en annexe soit un peu courte et que nous ne soyons pas tout à fait en conformité.

Un autre point sur lequel j'interviens, vous insistez, année après année, pour financer l'association SOS Méditerranée, alors que les collectivités territoriales ne doivent financer que des projets relevant de leurs compétences.

Cette subvention, n'ayant aucun lien avec notre territoire et n'apportant aucun bénéfice aux habitants de Schiltigheim, n'a normalement pas lieu d'être.

Donc je voterai contre cette subvention.

Ensuite, vous attribuez des subventions de fonctionnement à des associations qui s'occupent du mal-être des jeunes et je vous en félicite.

Du coup, je ne comprends pas que vous ayez refusé la modification du PLUI, nécessaire à la création d'une clinique pédopsychiatrique à Schiltigheim avec 80 lits, car c'est vous qui avez la charge de l'urbanisme à l'Eurométropole et donc d'un côté, vous soutenez les associations, de l'autre côté vous ne soutenez pas les soins.

C'est l'ARS, autorité compétente en la matière, qui a lancé cet appel à projet car nous avons une grosse lacune dans ce domaine et cette clinique est une réponse pertinente à cet appel à projet.

On trouve en France dans toutes les branches de la médecine une offre publique et privée. Alors pourquoi bloquer ce projet ?

De plus, ce projet nécessite l'embauche de 60 ETP et je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi nos collègues communistes ne nous présentent pas une motion, comme ils le font à chaque fois que des emplois sont supprimés.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous refusez un tel projet sachant qu'il y a un réel manque de lits dans ce domaine médical et qu'en plus ce projet génère des emplois dont nous avons cruellement besoin sur notre territoire ?

Voilà je vous remercie.

Madame la Maire

Alors permettez-moi simplement de réagir à chaud Monsieur Henry.

Vous avez tenté un cavalier certes extrêmement maladroit.

La clinique psychiatrique qui était projetée et dont actuellement les règles du PLUI ne correspondent pas à l'installation de cette clinique, ça n'a rien à voir avec un fonctionnement des associations. C'est un projet privé, je ne vois pas ce que ça vient faire là.

Je me permets simplement de vous le dire.*

Quant aux autres interventions, je propose que Sophie puisse nous répondre.

Madame Sophie Mehmanpazir

Merci Madame la Maire.

Madame Klein, je crois que pour le l'OSCAL, je pense que ce sont des subventions trouvées par le partenaire de l'OSCAL, qui ont un accord et ils vont chercher eux-mêmes du mécénat et des aides financières.

Je pense qu'ils peuvent aller au-delà de 13 000 € personnellement, c'est mon avis.

Pour le reste, avant d'attaquer un peu des éléments de compréhension de la partie sport, je voulais dire à Monsieur Henry qu'il faut arrêter avec le gloubi-boulga, parce que là on ne peut plus avancer.

C'est bien de commencer en disant que la jeunesse a besoin d'une aide et qu'il y a une souffrance, ça je suis d'accord.

Mais après on ne peut pas faire de la politique comme ça dans une instance comme le Conseil Municipal, mon collègue est parti énervé aussi en voyant l'instrumentalisation de la jeunesse organisée par d'autres.

Moi j'aimerais bien faire des choses qui ont du sens et du sérieux.

Pour la partie sportive, ce qu'il faut comprendre à travers les tableaux, c'est qu'évidemment, on est en soutien total des associations et des clubs et que nous avons un recul de 1 000 € sur l'ensemble des subventions de fonctionnement, avec un écosystème qui est toujours en mouvement et on étudie à chaque fois le projet associatif, on le soumet à nos critères de subventions et on tient aussi compte d'autres éléments : la capacité à générer de la trésorerie, un bilan, les aides indirectes mises à disposition de la Ville de Schiltigheim pour faciliter de la trésorerie ou des aides logistiques.

À travers ces subventions, il faut comprendre que certaines sont stabilisées et chaque année d'ailleurs on les réinterroge, d'autres sont en augmentation parce qu'il y a une recherche d'équilibre.

Je pense au club de basket et d'ailleurs vous aviez fait une intervention Monsieur Henry en commission là-dessus, il y a une recherche d'équilibre, il y a un club qui part de loin et qu'on doit un peu rattraper le niveau d'aide parce qu'il a les mêmes licenciés, la même démarche sportive que l'autre club qui est l'AUS Basket, qui est un peu plus soutenu.

Et puis quelques baisses là où il y a de la trésorerie, là où il y a un club-house qui permet aussi de générer de la trésorerie, mais c'est vraiment des baisses à la marge, à coups de 100 ou 200 €.

La baisse la plus conséquente, c'est sur Léo Lagrange Natation, qui du coup n'est plus impactée par une convention d'objectifs et Léo Lagrange, de toute façon, a toujours souhaité mener des actions en lien avec la Mairie bien évidemment et d'autres où ils étaient moins présents et ne répondaient pas à des objectifs.

Donc comme ça, ils sont affranchis de ces objectifs à tenir pour avoir une subvention.

Peut-être saluer l'arrivée d'une association d'escrime, le retour de l'escrime dans la place avec OSE, Olympique Schilick Escrime, qui existait mais c'est la première année où ils demandent une aide et on démarre lentement, sachant qu'ils interviennent également dans les vacances de la Maison du Jeune Citoyen, donc c'est un peu mettre le pied à l'étrier et qu'ils puissent tester un peu leur surface et s'il y a des licenciés qui vont suivre cette association.

En tout cas moi je leur souhaite d'évoluer et un beau plan de développement, parce que Schiltigheim était une terre de l'escrime à toute l'infrastructure pour le redevenir.

Quoi d'autre ?

Des associations qui sont tenues par une convention d'objectifs et vous en avez une sur table, en toute transparence.

Certains ont peut-être appris que pour le Sporting Club, il y avait une convocation à une AG extraordinaire qui a été plusieurs fois déplacée, il se trouve qu'une nouvelle équipe a repris le Sporting depuis un an et que l'ancienne équipe a évidemment passé les rennes et les accords sur les passations de ces rennes et sur les termes financiers, c'est toujours comme ça dans la

communication, il y a celui qui s'exprime et celui qui entend, ils ne sont pas forcément bien entendus, enfin pas compris la même chose.

En ce moment, ils essayent de remettre à plat, en tout cas on leur a demandé de tout remettre à plat pour pouvoir maintenir le club dans des bonnes conditions et c'est pour ça qu'on a rajouté dans la convention les articles que vous allez retrouver.

On leur demande en fait un bilan à l'équilibre et des conditions, puisque le Sporting rencontre des problèmes financiers, pour dégager de la trésorerie, faire des actions de recherche en lien avec les bénévoles et les jeunes pour pouvoir un peu redonner un dynamisme à l'association.

Ce que je veux dire, c'est que c'est un club qui est archi soutenu le Sporting par rapport à l'ensemble des clubs de foot de l'Eurométropole, c'est un des clubs les plus soutenus, pour lequel la Ville continue d'investir quotidiennement dans les infrastructures.

Ce n'est pas entendable que sur des différends de gouvernance et financiers, on arrive à cet état-là et c'était un peu les termes de notre réunion qu'on a tenue avec Madame la Maire, l'ancien Président et le nouveau Président.

Il faut qu'ils trouvent un point d'entente pour que la nouvelle équipe continue à gérer le club.

Pour l'instant, la nouvelle équipe reste dans la gouvernance mais fait un pas en arrière et démissionne symboliquement des fonctions de Président tant qu'ils n'ont pas trouvé cette entente.

Voilà pour le Sporting qui, à côté de ça, a de très bons résultats sportifs, donc c'est vraiment dommage et le projet de la nouvelle équipe était vraiment très intéressant.

Donc je leur souhaite de régler tous ces différends.

La subvention de 120 000 € sera réglée et on étudiera ce fameux bilan avec un versement conditionné en novembre 2025.

Voilà ce que je pouvais dire sur les clubs sportifs et le soutien de la Ville à tous ces acteurs, je rejoins les propos d'Antoine Splet pour remercier la dynamique et l'implication des présidents de club et leur courage pour affronter à chaque fois des nouvelles difficultés ou tensions et de trouver à chaque fois des solutions.

En tout cas nous, on reste partenaire et facilitateur auprès de ces clubs.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci beaucoup Sophie Mehmanpazir pour ce résumé.

Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Deux choses Madame la Maire.

Donc je vois que vous voulez pas me répondre sur la clinique, c'est pas grave.

J'avais retenu le point sur l'OSCAL, voulez-vous que j'intervienne maintenant ou on attend le point 7 ?

Madame la Maire

Concernant la clinique, je pense vous avoir répondu Martin Henry, ce n'est pas une association, c'est une société privée.

Pour l'instant, le PLUI ne permet pas la sortie de cette clinique, c'est tout, il n'y a rien à dire de plus. Mais rien n'empêche que le projet puisse être travaillé pour que dans le futur ça puisse correspondre, les droits de l'urbanisme sont extrêmement clairs et réglementaires et il faut les respecter, c'est tout. On ne peut pas négocier avec les règles d'urbanisme, c'est comme ça.

Très bien, alors je propose que nous passions au vote.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup, c'est une unanimité, la première de la soirée.

Je crois que l'ensemble du travail des associations et de notre service des associations est reconnu par cette unanimité, je vous en remercie.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

**N° 2025DE026 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM ET L'OSCAL
DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2025 DE LA FETE DE LA BIÈRE**

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Adjointe

L'OSCAL accompagne les associations schilikoises, en les aidant au quotidien dans l'organisation de leurs événements ou encore en promouvant les associations à travers les manifestations qu'il organise. Cet Office a pour vocation d'agir comme un centre de ressources (accompagnement et conseil, prêt de matériels, accès à des tarifs préférentiels, aide en personnel, etc.). Il constitue une interface privilégiée entre la municipalité et les associations.

En organisant la fête de la bière, l'OSCAL :

- ✓ Contribue à la valorisation du patrimoine et de la culture brassicole alsacienne ;
- ✓ Contribue à la notoriété de la Ville de Schiltigheim ;
- ✓ Participe à l'animation et au dynamisme de la Ville de Schiltigheim ;
- ✓ Mobilise des associations schilikoises autour de cet objectif et met en lumière à l'échelle les forces vives schilikoises ;

À travers la fête de la bière comme dans le cadre de son aide aux associations du territoire tout au long de

l'année, l'OSCAL contribue donc à l'intérêt général à l'échelle de la Ville et de l'Alsace.

Dès lors, il est adapté que la Ville déploie, dans la mesure de ses capacités, des aides permettant l'organisation de la fête de la Bière et ce, au regard de l'intérêt de cette manifestation pour les Schilikois.

Une convention de partenariat est donc souhaitable afin de préciser les engagements respectifs de la Ville et de l'OSCAL dans le cadre de l'édition 2025 de la fête de la bière, qui se déroulera du 1^{er} au 4 août 2025.

Au regard de l'intérêt de la fête de la bière pour la Ville, sa notoriété, son animation, la valorisation de son patrimoine et de son tissu associatif, la Ville souhaite soutenir l'organisation de cet événement par la mise à disposition du domaine public et de matériels nécessaires à la manifestation ainsi que par la mobilisation de certains agents de la Ville.

Attendu que cette manifestation et ses organisateurs concourent à l'intérêt général et agissent au profit des Schilikois, l'aide de la Ville sera apportée gratuitement en contrepartie d'engagements clairs de l'association organisatrice.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Sports et vie associative, Centres sociaux-culturels et Politique de la Ville* » et du Bureau municipal,

APPROUVE l'assistance matérielle de la Commune à la réussite de la fête de la bière, manifestation d'intérêt communal organisée à l'initiative et sous la responsabilité de l'OSCAL ;

APPROUVE le projet de convention de partenariat et son annexe, joints à la présente délibération ;

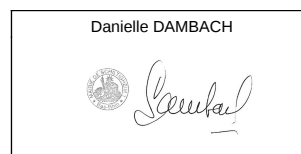
AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention annexée à la présente délibération.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	33	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	3	Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Jérôme MAI, M. Antoine SPLET.

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Nous passons maintenant à la délibération numéro 7, qui est la convention de partenariat entre la Ville et l'OSCAL dans le cadre de l'édition 2025 de la Fête de la bière et la parole est à Sophie Mehmanpazir.

Madame Sophie Mehmanpazir

Donc là, nous quittons la subvention de fonctionnement et nous allons sur la Fête de la bière, événement pour lequel la Ville de Schiltigheim soutient à hauteur de 40 000 € comme ça a été spécifié et 20 000 € conditionné au résultat de l'événement.

Il s'agit d'une délibération qui présente le partenariat entre la Ville de Schiltigheim et l'OSCAL dans le cadre de cette fête.

C'est la seconde édition de présentation de cette délibération.

L'année dernière, je crois qu'elle était arrivée un peu après la Fête de la bière, on s'était fait chahuter. Là on a de l'avance.

C'est vraiment pour stipuler qui fait quoi à l'occasion de cette manifestation, qui intervient et surtout la transparence sur les aides indirectes, notamment les heures de travail mises à disposition de la Ville de Schiltigheim pour l'événement et qui se situent à hauteur de 40 000 € également.

Je pense que vous avez lu les termes de ce partenariat, le rôle de la Ville, le rôle de l'association et je vous propose de lire le délibéré et on pourra passer à la question.

[Lecture du délibéré]

Voilà, c'est pour donner le meilleur des cadres pour la réussite de cette manifestation.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Souhait d'intervention. Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

J'apprécie le travail réalisé par l'association et les services pour établir ce cahier des charges pour organiser la Fête de la bière et je peux voir que vous avez bon espoir de voir l'OSCAL améliorer le résultat financier de l'édition 2025, puisque vous avez réduit la subvention annuelle à 40 000 €.

Mais je vois quelques soucis derrière tout ça.

Il nous a été remonté que les associations qui ont fourni des bénévoles pour la Fête de la bière en 2024 n'ont toujours pas reçu les subventions qu'elles attendent de l'OSCAL, ce qui est pour moi pas tout à fait acceptable.

Et quand j'ai posé la question en commission municipale, il m'a été répondu que l'OSCAL est en difficulté depuis 2021, quand la Ville a décidé d'organiser une guinguette de la bière qui s'est soldée par un déficit significatif.

Je ne comprends pas que vous laissiez les choses en l'état et que vous ne combliez pas ce déficit une fois pour toutes.

L'OSCAL se retrouve à faire de la cavalerie au niveau de sa trésorerie, ce qui met aussi en difficulté la trésorerie de nombreuses associations.

Ensuite, la convention proposée spécifie que le budget prévisionnel devra être à l'équilibre et réaliste, de sorte que le bilan présenté après la manifestation soit excédentaire.

Du coup, j'ai regardé un peu plus attentivement le budget et effectivement il me pose deux problèmes.

Premièrement, on trouve une subvention de l'EMS à 10 000 €, alors que jusqu'à présent, l'EMS avait attribué à titre exceptionnel une subvention de ce montant en 2023.

Mais à ma connaissance, l'EMS n'a pas lieu de subventionner cet événement, puisque c'était exceptionnel.

Ensuite, je vois un poste, comme l'a dit ma collègue, autre subvention d'équilibre, à 13 865 €, sans définir qui va les donner.

Et ces deux subventions n'existant pas, le budget tel qu'il est présenté est du coup déficitaire et au-delà des 20 000 € que vous prévoyez de couvrir si besoin.

Donc visiblement, on n'est pas dans la même lecture des faits et je ne vois pas ici votre intention de couvrir ce déficit provisionnel, ni de couvrir le trou de trésor créé en 2021 à l'OSCAL et je n'ai que lieu de le regretter.

Voilà. Je vous remercie

Madame la Maire

Merci.

Je ne suis pas sûre d'avoir tout compris.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention sur ce point ?

Pas d'autres souhait, alors je laisse Sophie répondre.

Madame Sophie Mehmanpazir

On n'est pas en baisse, on est en maintien.

Pour l'OSCAL, ça a toujours été 80 000 €, 40 000 € fléchés sur du fonctionnement et 40 000 € sur la manifestation, sachant que ce que je disais avant, il y a encore 40 000 € d'aides indirectes et cette année, on est à 60 000 € donc on est 40 000 € plus 20 000 €, donc on est en hausse même, c'est-à-dire qu'au lieu de jouer les pompiers, on a tout de suite matérialisé cette aide en cas d'un bilan déficitaire et à hauteur du déficit.

On intervient à 5 000 € mais on a mis un taquet à 20 000 € pour aider l'association le cas échéant.

Bon évidemment, on souhaite une Fête de la bière excédentaire, on souhaite un bel événement, il n'y a pas de conditions, il fait trop chaud on ne boit plus, il pleut on peut peut-être s'en sortir.

Enfin en tout cas on essaye de trouver la recette pour que l'événement soit une réussite, ça c'est sûr, et cette envie de faire a été présentée à l'ensemble des associations, en tout cas une invitation a été faite, elle a été émise de la part de l'OSCAL pour les bénévoles qui étaient présents à la Fête de la bière l'an passé.

Effectivement, il n'y avait pas une nouvelle de reversement ni même de message et l'OSCAL a pris à bras le corps et organisé une rencontre avec la vie associative qui a réaffirmé son envie de porter la Fête de la bière parce que c'est pas qu'une histoire d'argent en fait, c'est l'envie de faire la fête, c'est l'envie de se retrouver, c'est l'ADN associatif par excellence et ça tient à cœur des Schilikois.

Donc l'OSCAL a reconnu qu'il y avait un retard, s'est engagée à régler, il y a eu un échange totalement transparent entre l'OSCAL et la vie associative pour expliquer comment se passait ce reversement et je pense que cette envie de transparence que nous on porte, il est important que l'OSCAL le fasse également et la dynamique était là, donc pas d'inquiétude.

Et sur le déficit de la Guinguette, l'état des comptes a été très récemment vraiment présenté, et nous on reste en soutien.

Mais comme toute association, elle doit aussi trouver ses propres ressources et on les aidera toujours, mais il faut aussi que l'association soit proactive pour trouver du mécénat.

On parle d'exceptionnel pour l'EMS, n'empêche que l'EMS initie des réunions avec l'OSCAL pour la Fête de la bière, donc je pense qu'ils commencent à être intéressés.

À suivre mais ça sera peut-être plus de l'exceptionnel.

Voilà je vous remercie.

Madame la Maire

Monsieur Rodrigues.

Monsieur Raphaël Rodrigues

Merci.

On avait déjà eu le débat au sujet du bénéfice de cette fête et je vous rappelle quand même que, pour y aller dans cette fête à plusieurs reprises, j'ai pas pu acheter ma limonade et ma tarte flambée parce qu'il y avait trop de monde au caisses et je pense qu'il y a plein de ventes qui sont ratées tout simplement à cause de ça.

Alors peut-être trop terre à terre pour vous, mais en fait vous ratez plein de ventes il me semble, parce que les caisses ne sont pas assez fluides.

Du coup je me permets juste de vous rappeler ce petit conseil.

Merci.

Madame la Maire

Monsieur Rodrigues, c'est l'OSCAL qui organise et vous n'avez peut-être pas vu, mais il n'y a pas que les caisses fixes, il y a des caisses volantes et je peux vous dire qu'elles sont extrêmement accessibles ces caisses volantes et il y a beaucoup de bénévoles pour les caisses volantes.

Donc vu que vous semblez être entouré de personnes qui veulent vraiment se mettre au service de l'intérêt général, peut-être qu'on aura plus de bénévoles à la prochaine Fête de la bière, ce qui nous permettra de faire plus de caisses volantes et de rendre un meilleur service aux habitants pour qu'ils puissent avoir leur limonade et leur tartes flambées.

Mais ça dépend de l'OSCAL, ça ne dépend pas de la Ville.

Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Je voulais juste remercier votre Adjointe pour les éléments supplémentaires d'information, parce que je suis, comme vous, attaché à cette Fête de la bière et je ne souhaite que son succès.

Donc les questions que je vous posais étaient des inquiétudes.

Voilà je vous remercie.

Madame la Maire

Merci de cette remarque positive.

S'il n'y a plus d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup, là aussi c'est une unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

**N° 2025DE027 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LÉO-LAGRANGE ANIMATION
GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL VICTOR-HUGO**

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Adjointe

La Commission de l'animation de la vie sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin a décidé, le 3 décembre 2024, de prolonger pour deux ans les agréments « Animation globale Sociale et animation collective familles » de l'Association Léo-Lagrange Centre Est qui gère le Centre Social et Familial Victor-Hugo.

L'association peut donc encore bénéficier du statut de centre socio-culturel du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Cet avis favorable est assujéti au fait que l'organisme gestionnaire se donne les moyens de rendre effectif le fonctionnement d'un comité des usagers et ainsi, encourager la participation des habitants.

Parallèlement, l'agrément « centre socio-culturel » aurait dû motiver l'élaboration d'une convention d'objectifs d'une durée de 2 ans entre les Villes de Schiltigheim, Bischheim et l'Association Léo-Lagrange Animation ainsi qu'une convention financière annuelle.

Or, dans l'état actuel des choses, l'Association Léo-Lagrange n'est pas en mesure de présenter un compte de résultat financier pour 2024 et un budget prévisionnel 2025 équilibré du CSF Victor-Hugo.

Lors du comité de pilotage du 17 février dernier, les représentants des Villes de Bischheim et de Schiltigheim ont demandé à l'organisme gestionnaire un bilan détaillé de la situation financière et celui-ci s'est engagé à répondre à cette demande pour le mois de juin 2025 au plus tard.

Au vu de cette situation, il n'est pas possible de verser à l'Association Léo-Lagrange l'intégralité de la subvention de fonctionnement qui est prévue au Budget Primitif pour l'année en cours.

Néanmoins, afin de permettre à la structure de fonctionner, il est proposé de lui verser une première tranche de subventions à hauteur de 108 000 €.

Le solde de la subvention sera versé dès lors que les éléments financiers attendus auront été transmis. Cette procédure donnera lieu à l'élaboration d'une nouvelle convention financière.

Ladite convention financière ainsi que la convention d'objectifs de 2 ans seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2541-12 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Sport et Vie associative, Centres socioculturels et Politique de la Ville* »
et du Bureau municipal,

SOUMET la présente convention financière 2025 avec l'Association Léo-Lagrange Animation gérant le Centre Social et Familial Victor Hugo, qui précise dans son article 4 les conditions de versement de la première tranche de subvention qui lui est accordée ;

APPROUVE le versement d'une première tranche de subvention d'un montant de 108 000 € ;

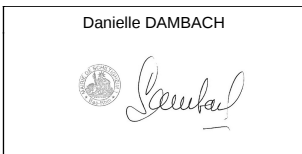
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 – Fonction 4214 / Nature 65748.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	1	Mme Sophie MEHMANPAZIR.

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE028 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU MARAIS GESTIONNAIRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL ADOLPHE-SORGUS

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Adjointe

La Commission de l'animation de la vie sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin a décidé, le 3 décembre 2024, de prolonger pour quatre ans l'agrément « Animation de la Vie Sociale dédiée à l'insertion des familles dans leur environnement et au développement des liens sociaux » de l'Association du Marais qui gère le Centre Socio-Culturel Adolphe-Sorgus.

Le centre est reconnu comme étant un acteur majeur de l'animation globale du territoire dans lequel il est implanté et dispose du statut de centre socio-culturel du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Cet avis favorable est assujéti au fait qu'il devra satisfaire à des missions telles que l'inclusion sociale, l'implication des usagers, le développement de la citoyenneté, l'accueil des familles, l'écoute des publics les plus fragiles.

La reconduction de cet agrément a donné lieu à la détermination d'objectifs partagés aussi bien avec la Caisse d'Allocations Familiales qu'avec la Ville de Schiltigheim. Cette dernière a porté une attention

particulière à la mise en œuvre d'une démarche visant à développer l'Education Populaire et un projet d'animation en direction de la jeunesse avec l'ensemble des partenaires intervenant dans ce champ d'activités.

L'ensemble des axes généraux du centre socio-culturel Adolphe-Sorgus figure dans une nouvelle convention d'objectif entre la Ville et l'association jusqu'au 31 décembre 2028, jointe à la présente délibération.

Pour mener à bien son projet, l'Association sollicite, en 2025, auprès de la Ville de Schiltigheim une subvention de fonctionnement de 242 000 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande. Le versement de cette allocation sera encadré par une convention financière annuelle jointe à la présente délibération.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2541-12 et L. 1644-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Sport et Vie associative, Centres socio-culturels et Politique de la Ville* » et du Bureau municipal,

APPROUVE la convention d'objectifs et la convention financière avec l'Association du Marais gérant le Centre Socio-Culturel Adolphe-Sorgus. La convention financière précise dans son article 4 les conditions d'attribution de la subvention qui est accordée ;

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 242 000 € ;

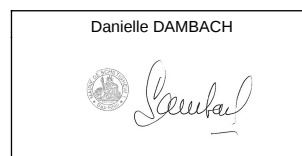
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 – Fonction 4214 / Nature 65748.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	34	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participent pas part au vote	2	Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Antoine SPLET.

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE029 - SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE 2025

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe

Le Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg porte, pour la période 2024-2030, un projet global d'équité urbaine et de cohésion sociale pour les habitants du territoire de la métropole, caractérisé par de très grandes inégalités socio-spatiales.

Le Contrat de ville vise à mettre en œuvre une stratégie partagée de développement social, urbain et économique pour les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération, dont les 3 QPV de la Ville de Schiltigheim.

La convention cadre du nouveau Contrat de ville, adoptée par la Ville de Schiltigheim au Conseil municipal du 2 juillet 2024, engage l'ensemble des signataires autour de **3 ambitions partagées** pour répondre à des enjeux prioritaires :

1. Un territoire inclusif et solidaire

- L'égalité réelle et la lutte contre les discriminations
- L'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques

- La mixité sociale
- La mobilité durable apaisée
- La prévention, le bien-être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge
- L'accès à une alimentation durable et de qualité
- La prise en compte du vieillissement de la population

2. Des quartiers où grandir et s'émanciper tout au long de la vie

- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
- L'accès à la formation et au développement des compétences
- La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques
- L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous
- L'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale
- L'épanouissement par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- La citoyenneté, la participation et l'engagement

3. Des rues et des logements où il fait bon vivre

- La qualité et la sobriété énergétique de l'habitat
- L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement
- La proximité et la vie de quartier
- La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs
- La sécurité et la tranquillité publiques

L'appel à projets annuel constitue l'un des leviers pour répondre aux enjeux prioritaires du Contrat de ville. Il s'agit, à travers des projets portés principalement par des associations, de renforcer sur des territoires fragiles l'action des politiques publiques pour contribuer à réduire les écarts socio-économiques entre les quartiers prioritaires et l'ensemble de la métropole, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les projets soutenus s'inscrivent en complément des actions menées dans le cadre de politiques publiques de droit commun et sont ainsi au service de l'innovation sociale.

Ils constituent des réponses aux défis sociaux, démocratiques et environnementaux auxquels font face ces territoires et sont parties prenantes des politiques de réduction des inégalités.

L'appel à projets 2025 du Contrat de ville a pour objectif de soutenir des actions et des initiatives portées dans les territoires de la Politique de la ville au bénéfice de leurs habitants, développées en cohérence avec les enjeux prioritaires du nouveau Contrat de ville. Il intègre les orientations prioritaires du nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 », et s'applique sur le périmètre mis à jour de la géographie prioritaire confirmée par décret le 28 décembre 2023.

En 2025, l'appel à projets lancée le 1^{er} octobre dernier a été l'objet de trois évolutions principales. Désormais, l'ensemble des projets est à déposer lors d'une seule vague. Il n'y aura donc pas de 2^{ème} phase de dépôt de dossiers. Les actions éligibles doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 ou sur un calendrier scolaire soit entre le 1^{er} septembre 2025 et le 30 juin 2026. Cet appel à projets intègre la mobilisation des fonds « Quartiers d'été » de l'Etat qui ne feront pas l'objet d'un appel à projets distinct.

La présente délibération concerne l'attribution de subventions aux porteurs de projets qui ont répondu à cet appel à projets. **Elle propose de soutenir 42 projets pour un montant global de subventions de 80 954 €.** 36 projets sont en reconduction et 6 sont de nouveaux projets. Le détail des projets soutenus, présentés par ambition et enjeu du Contrat de ville 2024-2030 et précisant le ou les quartiers d'intervention, figure en annexe jointe à la délibération.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la signature de la convention cadre du Contrat de ville Quartiers 2030,

*Vu les Plans d'actions territoriaux du QPV Centre, du QPV Marais et du QPV Quartiers Ouest,
Vu l'appel à projet 2025 du contrat de ville,*

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition de la Commission « *Sports et vie associative, Centres sociaux-culturels et Politique de la Ville* » et du Bureau municipal,

APPROUVE l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2025 du Contrat de Ville 2024-2030 ;

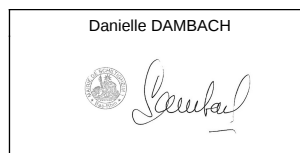
AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante, dans les conditions décrites ci-dessus, à verser aux associations les subventions demandées ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025, Fonction 52 / Nature 65748.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

**N° 2025DE030 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION GRAND EST POUR LA
CRÉATION D'UN SKATE PARK SUR LE SECTEUR DE L'AAR**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Initié par le Conseil municipal des jeunes à partir de 2021, puis lauréat de la 4^{ème} campagne du Budget participatif de la Ville de Schiltigheim en 2024, le projet de création d'un skate-park se concrétisera sur le secteur de sports et de loisirs de l'Aar.

La réalisation des études en 2024 a été menée par le groupement LOLLIER INGENIERIE / EVOLVING SKATE-PARK, dans le cadre d'une démarche de concertation très approfondie autour de l'Association RIDE AND SCHILL. L'aménagement, dédié à la pratique amateur et à l'initiation aux sports de glisse à roulettes, s'articulera autour d'un street-park et d'un mini-bowl. Les 900 m² de surfaces de pratique seront agrémentés de mobiliers et nouvelles plantations.

Le projet est désormais engagé, avec un objectif de livraison du nouvel équipement en juillet 2025.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération

Suite aux études opérationnelles, et aux études géotechniques favorables, le budget de l'opération est actuellement estimé à 570 000 € TTC ;

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit à ce jour :

Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires	75 000 €	Ville de Schiltigheim	160 000 €	33.6%
Travaux	400 000 €	ANDS	90 000 €	19 %
		CEA	90 000 €	19 %
		Région	135 000 €	28.4%
TOTAL	475 000 €	TOTAL	475 000 €	

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales définissant les attributions du Maire en matière de gestion communale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 relative aux délégations du Conseil municipal à la Maire,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie Urbanisme, Mobilités, Cadre de vie et Travaux* », de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ACTE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire à poursuivre les recherches de subventions auprès de la Région Grand Est et à solliciter son soutien au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document y étant relatif.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Madame la Maire

Et nous allons passer maintenant au point 11 qui est la demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la création du skatepark sur le secteur de l'Aar et la parole est à Patrick Ochs.

Monsieur Patrick Ochs

Merci Madame la Maire.

Comme cela a été présenté en commission finances, il s'agit simplement de rajouter dans le plan de financement, de le faire apparaître de manière formelle par une délibération la subvention que nous demandons à la région, pour 135 000 €, c'est la seule raison d'être de ce projet de délibération.

La demande a déjà été faite mais simplement pour une question de formalisme, la région nous demande de la faire figurer dans une délibération et donc vous avez le tableau de financement, montant prévisionnel, les recettes prévisionnelles, vous les avez sous les yeux.

[Lecture du délibéré]

Merci beaucoup.

Madame la Maire

Merci beaucoup Patrick Ochs.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je voterai la subvention mais pour la délibération, mais c'était juste pour poser deux questions.

La première question, c'est que comme vous le savez tous en ce moment, les collectivités locales et l'État sont quand même dans une situation de restriction budgétaire, d'ailleurs on a eu le cas, de mémoire lors du Conseil Municipal du 24 septembre, où on a été obligé de contracter un emprunt.

Donc la question que je pose, la première en tout cas c'est : est-ce qu'aujourd'hui, la Ville de Schiltigheim a provisionné quelque chose si éventuellement la demande de subvention n'aboutisse pas, pour que le projet puisse aller au bout ?

Deuxième question : comme le skatepark est un équipement Ville et d'accès libre, est-ce que la responsabilité de la commune peut être engagée si des pratiquants se blessent lors de l'utilisation de cet équipement ?

Madame la Maire

Bonnes questions, merci.

Patrick.

Monsieur Patrick Ochs

Alors comptablement, je n'ai pas le droit de prévoir une provision si quelque chose ne devait pas se réaliser, je sais pas comment faire.

Je retiens quelle somme qui ne serait pas versée ? Je n'en sais rien, vous non plus, la région non plus.

C'est des enveloppes dont ils disposent, ANDS, CEA et Région.

Rappelez-vous, ce qui nous était arrivé, c'est que la Préfecture avait une enveloppe, elle n'a pas pu tout distribuer, enfin si, elle a tout distribué, c'est nous qui avons le maximum de la part de la Préfecture mais elle en avait pas assez pour tout le monde.

Mais dire aujourd'hui que la région, à qui on demande 135 000 €, ne nous donnera que 100 000 €, je ne peux pas, personne ne le peut.

Je n'ai pas le droit comptablement de provisionner quelque chose sous prétexte que ça risque de ne pas rentrer.

Je comprends votre inquiétude, qui est légitime, qui est partagée, mais on verra à ce moment-là en fonction de ce qu'on nous donnera.

En tout cas le skatepark est lancé, on le mènera à terme.

Pour les questions de sécurité, je vais laisser d'autres répondre, je suis très confiant, je fais confiance à nos services qui savent gérer ces équipements.

C'est juste pour vous répondre que non, je ne provisionnerai rien parce que tout simplement je n'ai pas le droit.

Merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Quant à la responsabilité que nous incombe cet équipement, le skatepark sera un équipement public.

Donc s'il devait y avoir un accident, si l'accidenté devait se retourner contre la Ville en prouvant que son accident est lié à l'installation, à ce moment-là évidemment, notre responsabilité serait mise en cause.

Mais si c'est une simple chute liée aux usagers, il n'y a pas lieu de se retourner vers la Ville.

Est-ce que ma réponse est claire ?

C'est comme un city, c'est comme n'importe quel terrain de jeu finalement dans la ville, c'est un espace public.

Madame Christelle Paris.

Madame Christelle Paris

Il y a aussi le fait qu'on peut être responsable de l'accident si celui-ci est lié à l'installation. Mais en aucun cas, si c'est une erreur, par exemple skater qui fait une acrobatie, c'est de son fait en fait, la mairie n'a pas dédommager qui que ce soit.

Madame la Maire

Oui, c'est les mêmes règles que l'utilisation d'un espace public.

Voilà, très bien, on passe au vote.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

Donc je pense que la Région Grand Est va nous soutenir.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE031 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DU PERSONNEL 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

L'Amicale du personnel municipal de la Ville de Schiltigheim a pour objet :

- › De regrouper l'ensemble du personnel municipal de la Ville de Schiltigheim en vue de développer l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et de tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et à leur épanouissement ;
- › De procurer, en contrepartie de leur cotisation ou de leur participation, certains avantages à ses membres ;
- › De susciter, soutenir et mener des actions dans les domaines social, culturel, artistique, touristique, de loisirs et sportif, sans que cette énumération soit exhaustive ;
- › De réaliser les opérations mobilières et immobilières se rapportant à son objet ;
- › Et plus généralement, de réaliser toute opération se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Par délibération du Conseil municipal en date du 4 février 2025, une subvention de 20 000 € a été attribuée à l'Amicale du personnel.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2121-29 et L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001
Considérant la délibération du 4 février 2025 attribuant une subvention de 20 000 € à l'Amicale du personnel,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 400 € à l'Amicale du personnel municipal de la Ville de Schiltigheim,

APPROUVE la convention d'objectifs jointe en annexe,

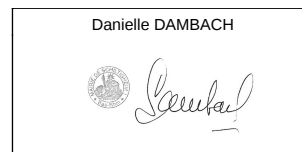
AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention d'objectifs,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au Budget 2025 – compte 65748.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE032 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé ci-après d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

En raison d'un accroissement des activités accueillies dans les locaux de la Briqueterie et en renfort pour l'entretien des bureaux de la Direction de la Culture, il convient d'augmenter la durée de service d'une personne chargée d'entretien de 3 heures hebdomadaires. Aussi, il est proposé de créer l'emploi suivant :

- ✓ 1 emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

Pour répondre aux forts enjeux de jeunesse du territoire notamment dans le cadre du nouveau QPV Centre,

il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation à destination de la jeunesse en créant les emplois suivants :

- ✓ 1 emploi à temps complet d'animateur,
- ✓ 1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

DÉCIDE de créer les emplois ci-dessus,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel,

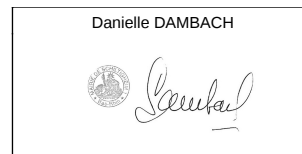
PRÉCISE que les crédits budgétaires afférents à ces emplois sont inscrits au budget,

CHARGE Madame la Maire de procéder à la nomination sur les emplois créés, et éventuellement, de recruter des agents contractuels en tant que de besoin.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE033 - PROPOSITION DE TRANSFERT DES SERVICES AUX SÉNIORS AU SERVICE DES SOLIDARITÉS

Rapporteur : Madame Laurence WINTERHALTER, Adjointe

A l'issue d'une réflexion relative à une approche plus homogène des actions menées tant par le CCAS que par la commune à destination du public senior, la commune de Schiltigheim a émis le souhait de procéder à une évolution de la répartition des missions entre les deux entités.

À cet effet, la commune souhaiterait intégrer les missions des services aux Seniors du C.C.A.S à l'exception de l'aide sociale légale au sein de l'administration communale et, plus précisément, du Service des Solidarités en charge notamment des pratiques d'animation sociale à destination des publics seniors.

Ce transfert s'opérerait sur la base actuelle des moyens humains, techniques et financiers dont est actuellement doté à ce titre le C.C.A.S.

Sur un plan strictement financier, il convient de préciser que le transfert des actifs s'opérerait en contrepartie du versement par la ville d'un euro.

Un inventaire physique exhaustif est joint en annexe à la présente délibération afin de permettre la réforme des biens hors service et un état précis des biens cédés.

Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver cette délibération.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS prise en date du 20 février 2025, relative au transfert des services aux seniors vers le service des Solidarités de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Affaires sociales, Solidarités, Etat civil et Egalités* » et du Bureau municipal,

PREND ACTE de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS prise en date du 20 février 2025, relative au transfert des services aux seniors vers le service des Solidarités de la commune ;

SE SAISIR de la compétence des services aux Seniors à l'exception de l'aide sociale légale à compter du 1^{er} mai 2025 ;

APPROUVE en conséquence, à compter de cette même date, la récupération des moyens humains, techniques et financiers dont est doté le CCAS au titre de cette compétence selon l'inventaire exhaustif joint en annexe de la présente délibération ;

APPROUVE subséquemment la récupération des actifs liés aux seniors moyennant le versement par la commune de la somme d'un euro au CCAS ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;

CHARGE Madame la Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing the name 'Danielle DAMBACH' at the top. Below the name is a circular official stamp of the commune of Schiltigheim, followed by a handwritten signature in dark ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

**N° 2025DE034 - RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU 2 OCTOBRE 2009 ENTRE LA
COMMUNE DE SCHILTIGHEIM ET LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA SAINTE FAMILLE**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Par bail emphytéotique du 2 octobre 2009 et avenant n°1 du 30 juillet 2013, le Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte famille a conféré un droit réel à la commune de Schiltigheim sur des parcelles lui appartenant, respectivement cadastrées Section 36 n°27 et 3 et permettant la liaison entre la place de la médiathèque et la rue de Vendenheim.

Ce bail a été conclu pour une durée de 18 ans, soit du 15 mars 2007 au 14 mars 2025 et a pour objet l'entretien, par la commune, des espaces paysagers et aires de stationnement précédemment aménagés par cette dernière.

Dans l'optique de la conclusion d'un nouveau dispositif contractuel pérenne à l'issue de la durée de ce bail, tant la commune que le Conseil de Fabrique, dans l'intervalle, ont souhaité pouvoir renouveler l'actuel contrat du 15 mars 2025 au 31 décembre 2025 afin de sécuriser leur relation contractuelle.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le bail emphytéotique du 2 octobre 2009,
Vu l'accord du Conseil de Fabrique lors de sa séance du 11 mars 2025,
Vu la nécessité de traduire cet accord au travers d'un écrit portant avenant n°2 au bail du 2 octobre 2009,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE le principe d'un renouvellement du bail emphytéotique du 2 octobre 2009 pour la période du 15 mars 2025 au 31 décembre 2025,

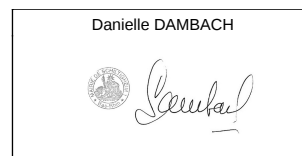
APPROUVE en conséquence les termes du projet d'avenant n°2 joint en annexe,

AUTORISE Madame la Maire, son représentant / sa représentante, à signer le projet d'avenant ainsi qu'à prendre et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE035 - APPROBATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM ET LA VILLE DE BISCHHEIM POUR LA MAINTENANCE DES HORODATEURS, LES CONTROLES, LA COLLECTE DES REDEVANCES, LA GESTION DES FORFAITS POST STATIONNEMENT ET DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES, L'ACCUEIL DES USAGERS ET LA DÉLIVRANCE DES ABONNEMENTS AINSI QUE LA GESTION DE LA SOLUTION DE PAIEMENT À DISTANCE

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Une procédure d'appel d'offres menée dans le cadre d'un groupement de commande entre les villes de Bischheim et de Schiltigheim a permis d'aboutir au choix de la société INDIGO en décembre 2021.

Le marché n°21068 qui a pour objet la maintenance des horodateurs, les contrôles, la collecte des redevances, la gestion du forfait post stationnement, la gestion des recours administratifs préalables obligatoires, l'accueil des usagers et la délivrance des abonnements, la gestion de la solution de paiement à distance et la gestion du système d'exploitation des données arrive à échéance au 31 décembre 2025. Le marché a été renouvelé trois fois, conformément aux prescriptions de l'acte d'engagement.

Ce groupement de commande ayant permis d'aboutir à des effets d'économie d'échelle et de mutualisation des procédures de passation de marché public, il est envisagé de procéder à un nouveau groupement de commande entre la ville de Schiltigheim et la ville de Bischheim sur cet objet.

Ce marché sera constitué d'un seul lot :

- Maintenance des horodateurs, les contrôles, la collecte des redevances, la gestion des forfaits post stationnement (FPS) et des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), l'accueil des usagers et la délivrance des abonnements ainsi que la gestion de la solution de paiement à distance.

La Ville de Schiltigheim remplira les missions de coordonnateur pour la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 et suivants du code de la commande publique.

Au titre de ses missions de coordonnateur, la Ville de Schiltigheim procédera, dans le respect du code de la commande publique, à l'organisation de la procédure de passation : publication, rédaction des documents contractuels et de l'ensemble des opérations de sélection du candidat retenu.

La mission de coordonnateur ne donne lieu à aucune rémunération.

Une commission ad hoc sera créée, composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'Appel d'Offre de chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission. La commission sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

La durée du groupement commence à la dernière signature de la convention et prendra fin à la transmission, par le coordonnateur à la ville de BISCHHEIM, des marchés qui la concernent.

La Ville de Schiltigheim signera et notifiera le marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention dont le projet est joint en annexe.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
Vu le projet de convention de groupement de commande joint à la présente délibération,*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme, Mobilités, Cadre de vie et Travaux* » et du Bureau municipal,

AUTORISE l'adhésion de la Ville de Schiltigheim au groupement de commandes porté par la Ville de Schiltigheim,

ACCEPTE que la Ville de Schiltigheim assume les fonctions de coordinatrice du groupement ainsi formé,

DÉSIGNE Monsieur Patrick OCHS comme représentant titulaire et Madame Sophie MEHMANPAZIR comme représentant suppléant de la Ville de Schiltigheim au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc liée à ce groupement de commande,

DÉSIGNE le représentant du coordonnateur du groupement au sein de la commission comme Président de celle-ci,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de « *maintenance des horodateurs, les contrôles, la collecte des redevances, la gestion des forfaits post*

stationnement (FPS) et des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), l'accueil des usagers et la délivrance des abonnements ainsi que la gestion de la solution de paiement à distance » annexés à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	26	
Contre	5	Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstentions	5	Mme Laurence WINTERHALTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ.
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Madame la Maire

Nous passons maintenant au point 16, qui est donc l'approbation du groupement entre Schiltigheim et Bischheim pour la maintenance des horodateurs, contrôle et tout ce qui va avec, et la parole est à Patrick Maciejewski.

Monsieur Patrick Maciejewski

Merci Madame la Maire.

En 2021, la Ville de Bischheim et la Ville de Schiltigheim avaient déjà mené une procédure d'appel d'offres dans le cadre d'un groupement de commandes, pour désigner le prestataire de la gestion du stationnement payant.

Ce marché arrive à son terme en fin d'année, il vous est donc proposé de reprendre la même procédure pour renouveler ce marché.

Voilà, merci.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ?
Madame Klein.

Madame Françoise Klein

Comme vous le savez, moi je suis contre ce stationnement payant.

Je suis désolée, vu les différents problèmes qu'il y a sur la Ville de Schiltigheim concernant le stationnement payant, surtout le stationnement virtuel où c'est une vraie catastrophe, moi je voterai contre, je suis désolée mais c'est pas faisable.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Votre message est clair.

Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Tout comme ma collègue, je n'ai rien contre d'avoir un stationnement payant dans les zones commerçantes afin de pouvoir avoir une rotation des véhicules qui est bénéfique à l'activité économique.

Par contre, tout le reste du stationnement, aujourd'hui ce que l'on voit, c'est que c'est devenu un impôt supplémentaire, qu'il coûte ce que ça coûte à la Ville pour les habitants, je serais d'accord, qu'il rapporte autant à la Ville ça me pose problème.

Donc conceptuellement, je suis exactement comme ma collègue, je voterai contre.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Je pense que ma réponse est prévisible.

Comme je l'ai toujours dit de toute façon, moi j'étais pour qu'on aille vers autre chose en terme de stationnement, donc à partir du moment où il est payant, je me joins pleinement à tout ce qui a été dit tout à l'heure.

Madame la Maire

Merci d'autres interventions ?

Julien Ratcliffe.

Monsieur Julien Ratcliffe

Merci.

Pour vous Madame la Maire, qu'en tant qu'élus communistes et citoyens, nous voterons sous forme d'abstention sur ce point, notamment parce que la commune de Strasbourg a mis en œuvre une société publique locale du stationnement, dont les missions débiteront au 1er janvier prochain et nous regrettons qu'il n'y ait pas eu l'opportunité de sortir de la logique de marché pour cette mission, qui est quand même une mission fondamentalement publique et qu'il n'ait pas été possible ou suffisamment souhaité de rejoindre la SPL strasbourgeoise qui pourtant est potentiellement ouverte aux autres communes de l'EMS.

Nous craignons que ça puisse être une occasion manquée.

De la même manière, il nous semble très important que la Ville de Schiltigheim continue d'affiner son approche du stationnement, que ce soit en terme de périmètre, pour lequel nous avons déjà pu nous opposer à l'extension dans le passé, ou également en terme de tarification, notamment en réalisant le plus tôt possible une tarification solidaire, tant les enjeux sociaux sont importants sur le territoire de notre commune.

Je vous remercie.

Madame la Maire

Réponse Patrick Maciejewski.

Monsieur Patrick Maciejewski

Merci.

Il ne s'agit pas là de discuter sur le oui ou non du stationnement payant, c'était les conditions de marché pour renouveler la gestion.

Stationnement payant, évidemment on n'aime jamais payer plus, mais l'objectif c'était de gagner de l'espace public, de gagner en qualité de vie et on voit bien que quand il y a du stationnement payant, la ville est quand même plus aérée et certaines voitures ont disparu.

C'est vrai qu'il y en a qui sont allés à Bischheim, c'est vrai, mais c'est vrai aussi que beaucoup de voitures étaient venues de Strasbourg sur Schiltigheim et certains secteurs les plus proches de Strasbourg étaient envoyés du jour au lendemain, du jour au lendemain, on a mis payantes des rues entières qui se sont vidées.

Vous voyez bien cette pression qu'on avait puisqu'effectivement, à Strasbourg c'est très cher, cette pression qu'on avait sur Schiltigheim du stationnement, du report de Strasbourg sur Schiltigheim.

Aujourd'hui ce report, si on ne fait pas une grande partie de la ville, ça se ça se reporte sur les autres quartiers et très rapidement, les gens qui sont dans ces quartiers, certains nous demandent du stationnement payant parce qu'ils n'ont plus de place chez eux, c'est mathématique, c'est comme ça.

À Bischheim, il y a eu des reports et quand j'étais au vœux du Maire du Bischheim, il se pose la question : est-ce que je vais étendre mon stationnement payant parce que j'ai du report ?

Ce n'est pas facile, là, juste avant les élections, je suis d'accord, mais c'est dans ses tablettes et dans les tablettes du Bischheim.

On ne peut pas vraiment faire autrement, il n'y a pas tellement d'autres solutions pour réguler le stationnement.

Je vous rappelle que quand vous étiez aux affaires, le stationnement payant, l'abonnement était à 22 € on l'a baissé à 19 €.

Le FPS, donc l'amende, était à 35 €, on l'a baissé à 15 €.

Alors c'est vrai qu'on a pas mis en place le tarif social, parce que c'était compliqué et dans les réductions budgétaires c'était un chantier qu'on avait du mal à mener.

Je vous rappelle que l'abonnement est à 19 € chez nous, le tarif social à Strasbourg il est à 15 €.

Bon voilà, on est à peu près au tarif social sur l'ensemble de la ville chez nous, on pourrait presque dire ça.

Ensuite, si on met en place, c'est sur toute la ville, c'est pour ça que je n'aime pas trop quand on parle que certains quartiers ne sont pas concernés.

Oui ils ne sont pas concernés pour plusieurs raisons.

Pas forcément parce que c'est des QPV, parce que sinon ça ne colle pas avec évidemment le QPV Centre.

C'est parce qu'aux Écrivains, c'est déjà un quartier sur deux villes, déjà c'est difficile de se mettre d'accord, il y aurait un report sur Bischheim d'un quartier, c'est ingérable.

En plus, c'est des quartiers où il y a beaucoup de stationnements privés, c'est-à-dire qui appartiennent aux bailleurs sociaux, donc si on met du stationnement juste payant sur les rues, le report est complètement sur ces emplacements là et c'est ce qui se passerait et c'est ce qui s'est passé à Saint-Odile.

Donc à Saint-Odile, ils ont aussi du parking privé pour leurs locataires, donc ils vont faire un contrôle d'accès pour leurs locataires, donc les gens qui ne sont pas locataires, donc ils ne sont pas dans le QPV en quelque sorte ne pourront pas accéder à ces places-là.

Et pour ces autres quartiers, le Marais par exemple, c'est pareil, il y aura ce besoin de réguler avec des contrôles d'accès pour ces parkings privés, sinon ça ne fonctionne pas.

C'est aussi une de ces raisons.

Pour le social, effectivement, il faudra passer peut-être par la suite sur une tarification sociale peut-être encore plus intéressante pour que tout le monde puisse subvenir quand même à ce stationnement, pour que ce soit le moins cher possible.

C'est ça l'objectif un peu de ce stationnement payant et pourquoi sur certains quartiers on l'a pas fait pour le moment et que peut-être un jour on va être obligé de le faire, mais avec justement la concertation avec les bailleurs sociaux ou privés, pour qu'ils puissent sécuriser et faire des contrôles d'accès pour leurs parkings.

Et donc pour la SPL, je suis au Conseil d'Administration de Parcus, donc je connais un peu tout le fonctionnement et comment ça s'est mis en place, c'est tout à fait au début du fonctionnement, c'est-à-dire la société a été créée mais rien est dedans aujourd'hui, donc on ne sait pas comment ça va fonctionner.

Je sais que la logique et la réglementation, ce qui est imposé, la façon dont fonctionne le stationnement payant, c'est une vraie usine à gaz.

C'est pour, rappelez-vous qu'en 2018, aucune ville en France n'était en capacité de faire ça en régie, c'était d'une complexité dingue. Même des grandes villes comme Paris n'ont pas réussi.

C'est vrai que c'est les opérateurs privés qui avaient ce savoir-faire et qui avaient mis les choses en place.

C'est d'une complexité assez dingue et donc on peut attendre, on va voir comment cet SPL qui veut gérer le stationnement sur Strasbourg va se développer et quels sont les outils informatiques et personnels qu'ils vont pouvoir mettre en place pour pouvoir gérer ça.

C'est trop tôt pour nous parce que notre marché, il faut qu'on le renouvelle d'ici la fin de l'année et du coup on est en marché.

Oui il faudrait adhérer à la SPL pour qu'elle puisse travailler avec nous mais c'est plutôt sur une logique de concession que sur un marché différent et c'est pas forcément moins cher, faut le savoir.

Donc on verra comment ça peut fonctionner, comment ça se met en place.

Pour le moment, on n'a pas assez de recul du tout sur cet outil-là, c'est vrai que c'est intéressant, j'ai participé à la création et donc oui ça peut être intéressant, mais pour le moment on n'a pas assez de recul pour sécuriser ce prochain marché.

Madame la Maire

Pour compléter ce que dit Patrick Maciejewski, nous sommes liés par un contrat jusqu'en 2027, donc nous ne pouvons pas en sortir comme ça aussi facilement.

Ça nous donne le temps de recul nécessaire pour observer l'expérimentation sur Strasbourg avec la SPL et rien ne nous empêchera de la rejoindre et lors du renouvellement du marché, on pourra très bien dire que nous ne le renouvelons pas et nous rentrons dans une société publique locale.

Y a-t-il d'autres souhaits ?

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Oui, juste quelques remarques par rapport à ce que vous ce que vous avez dit Monsieur le Premier Adjoint.

Tout d'abord, première chose, quand nous on a fait le stationnement payant, il n'était pas généralisé, c'est-à-dire qu'on était sur du stationnement payant sur les grands axes où il fallait de la rotation, parce que c'était ce que demandait l'essentiel de nos commerçants et artisans, c'est de dire qu'il fallait une certaine rotation dans la ville.

Là aujourd'hui, ce qui est mal vécu par nos concitoyens, c'est que le stationnement payant touche aussi les résidents et par rapport à ça, il y a des résidents qui ne trouvent pas de place, ça il faut le savoir.

Il y a dans certaines rues, aujourd'hui ils payent l'abonnement mais ils n'ont pas de place et c'est ça qui est mal vécu aujourd'hui aussi.

Deuxième chose par rapport au fait que le Maire de Bischheim souhaiterait peut-être aussi s'aligner sur nous, je ne veux pas être son porte-voix, mais par rapport à nos échanges, j'ai plutôt le sentiment qu'il est dans une situation où, parce qu'à Schiltigheim on a fait du stationnement payant, il se sent obligé.

C'est pas un choix délibéré d'élargir le parc payant, c'est plutôt une contrainte par rapport aux communes voisines et comme on le sait, un article des DNA récemment le confirmait encore, depuis que c'est payant à Schiltigheim, les gens vont stationner à Cronembourg ou à Bischheim

Vous parlez là de penser global et agir local tout le temps en tant qu'écolo, en parlant de ce qui se passe par rapport au tram. Peut-être que pour le stationnement payant, vous auriez pu aussi avoir ce raisonnement d'ensemble en disant « pensons global et agissons local », ce qu'on ne constate pas à ce jour.

Moi aujourd'hui, quand vous parlez du stationnement en disant « on a jamais parlé du Marais ou des Écrivains comme QPV », mais si.

Ça a été votre argument principal en disant, « aujourd'hui on veut préserver le pouvoir d'achat dans ces quartiers-là », ce que je peux tout à fait comprendre.

Mais dans ce cas-là, pourquoi ne pas l'élargir à tout le territoire qui se retrouve dont les populations se retrouvent dans cette situation précaire.

Madame la Maire

Juste pour vous répondre par rapport à cela.

Nous n'avons jamais dit que nous ne mettons pas le stationnement payant au Marais et aux Écrivains à cause du fait qu'ils soient QPV, c'est pas ça la vraie raison.

Ça a peut-être été déduit de votre part.

La raison, Patrick Maciejewski vous l'a dit, c'est que le quartier des Écrivains est en plein travaux, en plein bazar, on ne peut pas mettre de cases payantes tant que les voiries ne sont pas rénovées et terminées et puis concernant le quartier du Marais, c'est un quartier qui est un peu à part, qui se suffit à lui-même, qui est dans un équilibre donc il n'y avait pas nécessité de le faire.

Ce n'est absolument pas parce que ce sont des quartiers en QPV qu'ils ont été exemptés.

Ensuite, nous assumons vraiment d'être passé par cette ce stationnement payant parce que nous devons organiser la ville, nous avons énormément de plaintes par rapport à des voitures ventouses, il y a même des gens qui ne pouvaient plus rentrer dans leur garage parce qu'il y en a qui se stationnent devant.

Nous sommes une ville qui a sa population qui augmente, du coup certainement le nombre de véhicules également, donc il fallait organiser, c'était uniquement cela, organiser et force est de constater qu'un certain nombre de citoyens nous remercient aussi.

Il y a des mécontents certes, mais il y en a aussi qui nous remercient de cette organisation parce que c'est bien grâce à l'abonnement que nous privilégions les Schilikois et les non Schilikois du coup, ils n'ont pas finalement le droit à cet abonnement sauf cas particulier et c'est bien, parce que nous sommes soucieux de donner une place à chaque Schilikois qui possède un véhicule que nous avons aussi fait de la sorte.

Alors ce que nous votons, c'est ce groupement de commande et vous dire aussi que Bischheim est content de se raccrocher à nous et ils font une économie d'échelle, nous aussi et nous collaborons chaque fois que c'est possible avec notre commune voisine.

Je propose de passer au vote.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Merci et la délibération est adoptée.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE036 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE L'ENTREPRISE EUROVIA ET LA VILLE DE SCHILTIGHEIM RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVETEMENT DE SOL DANS LA COUR DES ÉCOLES EXEN

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Dans le cadre des travaux de rénovation et de réaménagement de la cour du groupe scolaire EXEN menés en 2022 par la Ville de Schiltigheim, l'entreprise EUROVIA, titulaire du lot « Voiries et réseaux divers » (VRD), a mis en œuvre un nouveau revêtement de sol sur l'ensemble de la cour.

Ce nouveau matériau a montré, après plusieurs mois d'usage et signalement des équipes pédagogiques, des signes de dégradation importants sur certains endroits de la cour. L'entreprise EUROVIA a donc réalisé en 2023 le remplacement du revêtement de sol sur ces parties dégradées dans le cadre du marché de travaux d'origine, au titre de la garantie de parfait achèvement. Un matériau avec des propriétés équivalentes d'infiltration des eaux pluviales, mais garantissant une meilleure tenue dans le temps, a été posé en substitution, sur environ la moitié de la surface de la cour.

En 2024, il a été conjointement constaté par la Ville et EUROVIA que les zones restantes dans le matériau initial (environ 1 500 m²) étaient à leur tour affectées par des dégradations (*effritement, etc.*) et n'apportaient

pas de garanties suffisantes sur leur pérennité. En conséquence, l'entreprise a proposé à la Ville de généraliser les premiers remplacements de revêtement de sol effectués sur l'intégralité de la cour.

Le marché de travaux d'origine étant désormais échu, la réalisation de ces prochaines interventions doit être encadrée sous la forme d'un protocole d'accord transactionnel. Il s'agit d'un accord amiable qui sera conclu entre EUROVIA ALSACE LORRAINE Agence de Molsheim d'une part, et la Ville de SCHILTIGHEIM d'autre part.

Le protocole, annexé à la présente délibération, précise les conditions de cet accord en termes d'emprise de travaux, de délai d'exécution, de matériaux mis en œuvre, de sécurisation de chantier, de réception des ouvrages et de garantie de parfait achèvement. Pour la prise en charge financière, il prévoit que ces travaux seront intégralement réalisés aux frais de l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE.

Les travaux de reprise des zones défectueuses sont prévus au cours de l'été 2025, pendant la période des vacances scolaires. Ils incluent la mise en œuvre du matériau de substitution, à savoir un nouvel enrobé coulé à chaud de teinte claire et la reprise des tracés au sol impacté.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 2044 du Code civil sur les transactions,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme, Mobilités, Cadre de vie et Travaux* » et du Bureau municipal,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel relatif aux travaux de remplacement du revêtement de sol DECOVIA dans la cour des écoles EXEN,

AUTORISE Madame la Maire ou sa représentante / son représentant à signer ce protocole d'accord transactionnel.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE037 - LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame la Maire par une délibération en date du 9 juin 2020.

L'article L.2122-23 du code précité dispose que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

Les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont listées en annexe.

Le Conseil municipal,

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020,
Considérant que le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame la Maire,
Considérant que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

PREND ACTE des décisions prises par la Maire en vertu des délégations consenties par le conseil municipal et citées en annexe.

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing the official seal of the commune of Schiltigheim on the left and a handwritten signature in cursive script on the right. The signature appears to read 'Danielle Dambach'.

- Délégation pour fixer, dans la limite de 4 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :

N° décision	Date	Désignation
2025SGDEC003	17/01/2025	Contrat entre la Caisse des Ecoles et la Commune pour la mise à disposition de la Cour Elmia dans le cadre de ses missions du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 inclus
2025DEC002	14/03/2025	Modification de la grille tarifaire de la saison culturelle au 20 mars 2025

I. Marchés publics de fournitures et services passés en application des dispositions des articles R.2122-8, L.2123-1-1° et L.2124-1 du Code de la commande publique

A. Inférieurs à 40 000, 00 €HT

Objet du Contrat	Titulaire du contrat	Descriptif du contrat	Montant total TTC du contrat	Périodes couvertes par le contrat
Programme du salon de l'Information Jeunesse	Compagnie Est-ouest 1A, Place des Orphelins 67000 STRASBOURG	Stage de 3ème	1 200.00 €	Du 7 au 8/11/2024 au Collège Lamartine à Bischheim
Programme du salon de l'information	Activ'Action 8, Rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG	Stage de 3ème	1 000.00 €	Du 7 au 8/11/2024 au Collège Lamartine à Bischheim
Atelier CMJ	FAILLA MULONE Maria 14, Rue Henry Frenay 67000 STRASBOURG	Création de Totes bags	634.50 €	Le 24/11/2024 de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30 Le 08/12/2024 de 9h à 13h réparti en 3 groupes
Prévention au harcèlement	Joséphine MARCOLÉ, Psychologue 30, Bld du Pdt Poincaré 67000 STRASBOURG	Animation et préparation d'interventions pédagogiques liées au développement des compétences émotionnelles et sociales	2 700.00 € répartie sur deux années civiles = 1 800.00 € en 2024 900.00 € en 2025	Du 07/11 au 04/07/2025 selon les demandes des établissements scolaires les matins de 9h à 12h et/ou les après-midis de 13h à 17h pour les enfants de 6 à 11 ans + conférence le 20/11/2024 à la MJC
Lutte contre le harcèlement	ASTU Actions Citoyennes Interculturelles 13 A, rue du Howwald 67000 STRASBOURG	Animation et préparation d'interventions pédagogiques liées à la gestion des émotions	2 700.00 € répartie sur deux années civiles = 1 800.00 € en 2024 900.00 € en 2025	Du 07/11 au 04/07/2025 selon les demandes des établissements scolaires les matins de 9h à 12h et/ou les après-midis de 13h à 17h pour les enfants de 6 à 11 ans + conférence le 20/11/2024 à la MJC

Soirée jeux	AYOKEH SAS-TOTEM 41, Rue Principale 67300 SCHILTIGHEIM	Animation et atelier dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant	96.00 €	Le 20 novembre 2024
Animation et préparation d'interventions pédagogiques	Les Ricochets 33A, rue de la tour 67000 BISCHHEIM	Prévention au harcèlement pour les élémentaires, collégiens et les lycéens	2 600.00 € répartie sur deux années civiles = 1 400.00 € en 2024 1 200.00 € en 2025	Du 28/11/2024 au 04/07/2025
Rencontres Citoyennes	Association LICRA BAS-RHIN 9, Place Kleber 67000 STRASBOURG	Animée par le SEJ	275.00 €	Les 17, 18 et 19/12/2024 pour les élèves de 4ème du collège Rouget de l'Isle
Animation Word café proposée par Point Info Jeunesse	L'Artiste Marko MARYEL 9, Rue de Colmar 67300 SCHILTIGHEIM	Cérémonie de remise des cartes électorales organisé par l'état civile et citoyenneté de la ville de la commune de Schiltigheim	400.00 €	Le 12/12/2024 de 18h à 20h à l'Hôtel de Ville
Programme "Ludo Robot"	L'informatique Solidaire DESCCLICKS 3, Rue Saint Paul 67300 SCHILTIGHEIM	Atelier sur le thème de la Robotique	1 650.00 €	Les mardis du 07/01/2025 au 01/07/2025 De 16h30 à 18h pour les enfants âgés de 8 à 11 ans
Programmation informatique	L'informatique Solidaire DESCCLICKS 3, Rue Saint Paul 67300 SCHILTIGHEIM	Animation d'ateliers "La parade des robots"	450.00 €	Du lundi 10 au 13 février 2025 pour les enfants de 6 à 12 ans
Stage de musique carnavalesque	Le Bouc Bleu 37A, Rue de la Malterie 67300 SCHILTIGHEIM	Atelier "Gugga musique"	400.00 €	Du 17 au 20 février 2025 pour les enfants de 6 à 12 ans
Animation et Création	FAILLA MULONE Maria 14, Rue Henry Frenay 67000 STRASBOURG	Atelier de conception de l'aménagement de l'espace Jeune et la création d'une maquette traduisant des idées et désirs des jeunes	678.00 €	Du lundi 17 au jeudi 20 février 2025 de 14h30 à 17h pour les jeunes de 12 à 17 ans
Atelier sportif pour les jeunes	Le Boxing Club Schiltigheim 3, Rue Saint Paul 67300 SCHILTIGHEIM	Initiation à la boxe anglaise	320.00 €	Du lundi 10 au jeudi 13 février 2025 de 14h30 à 16h pour les jeunes de 12 à 17 ans

B. Supérieurs à 40 000.00 € HT

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24028-05	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Maintenance et contrôles réglementaires des installations techniques des bâtiments communaux	05	Vérifications périodiques réglementaires des installations techniques	APAVE 2 RUE DE L'ÉLECTRICITÉ 67550 VENDENHEIM	Montant minimum : 45 969.00 € Montant maximum : 57 469.00 €	12 mois reconductibles 3 fois

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24032	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Achat de fournitures scolaires et de matériels pédagogiques pour divers Services municipaux et les écoles de la Ville	1	Papeterie et loisirs créatifs	SAVOIRSPLUS 18 boulevard des Fontenelles – Brissac Quincé 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	250 000 €	12 mois reconductible 3 fois
	2	Matériels éducatifs et jeux pédagogiques	LACOSTE Dactyl Bureau & École 5 allée de la Sarriette ZA Saint Louis – 84250 LE THOR	250 000 €	12 mois reconductible 3 fois

II – Marchés publics de travaux passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24038	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Création d'un skatepark et de ses aménagements paysagers	1	Terrassement, VRD, aménagement paysager	THIERRY MULLER 10 rue du Commerce 67118 GEISPOLSEIM	124 998,20 €	Un début d'exécution des travaux prévisionnel au 17 mars 2025 pour un achèvement prévisionnel au 03 juillet 2025
	2	Construction d'un skatepark en béton	VAL-RHONE TP 1115 Chemin du Saut des Chèvres 26300 Châteauneuf-sur-Isère	269 960.50 €	

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24040	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation de travaux divers dans le cadre de l'opération relative à la mise en sécurité incendie et à l'aménagement de la cour extérieure de l'école J. Prévert	1	Charpente bois - couverture tuile	GIROLD CONSTRUCTIONS BOIS 5 RUE D'ALSACE 67140 BARR	16 000,00 €	Pour les périodes d'exécution des travaux : - Phase 1 : 2 semaines en avril 2025 - Phase 2 : 8 semaines en juillet et août 2025 - Phase 3 : 2 semaines en octobre 2025 – phase 4 : 2 semaines en décembre 2025
	2	Electricité - sécurité incendie	ELECTRICITE VEIT 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	40 603,11 €	

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24040	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation de travaux divers dans le cadre de l'opération relative à la mise en sécurité incendie et à l'aménagement de la cour extérieure de l'école J. Prévert	3	Chauffage	ENTREPRISE FRANÇOIS & FILS 5 RUE DU MARTIN PECHEUR 67300 SCHILTIGHEIM	14 904,00 €	Pour les périodes d'exécution des travaux : - <u>Phase 1</u> : 2 semaines en avril 2025 - <u>Phase 2</u> : 8 semaines en juillet et août 2025 - <u>Phase 3</u> : 2 semaines en octobre 2025 – phase 4 : 2 semaines en décembre 2025
	5	Menuiserie extérieure aluminium	ATALU SAS 5 rue de Bruxelles CS 40029 ZA de Krafft 67151 ERSTEIN CEDEX	60 608,00 €	
	6	Serrurerie	SAS SOBRIMA 3 RUE DE L'ENERGIE ZI 67726 HOERDT CEDEX	11 004,30 €	
	7	Plâtrerie - plafond	ESPACE BATISPHERE SAS 38, RUE DU CHATEAU 67190 MUTZIG	121 449,00 €	
	8	Menuiserie intérieure bois	MENUISERIE JUNG SARL Route de Saverne 67790 STEINBOURG	90 948,50 €	
	9	Peinture	KRATZEISEN PEINTURE 9a rue des Roses 67170 BRUMATH	30 127,90 €	
	10	Aménagement extérieur	IDVERDE SAS 3 impasse Antoine Imbs 67810 HOLTZHEIM	144 012,41 €	

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24031	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	5	Peinture	MK PEINTURE 5 RUE BLIETH 67960 ENTZHEIM	14 905,42 €	Pour les périodes d'exécution des travaux : (phase 1 : 5 jours en avril 2025 – phase 2 optionnelle)

III – Prestations modificatives & avenants :

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°21066-01 / 02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Achat de matériels destinés à l'entretien des espaces verts de la Ville de Schiltigheim	01	Engins thermiques à main	ETCETERRA 34A RUE PRINCIPALE 67480 ROPPENHEIM	Avenant de transfert à la suite d'une fusion	Min : 5 000 € Max : 20 000 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°21066-02 / 04	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Achat de matériels destinés à l'entretien des espaces verts de la Ville de Schiltigheim	02	Engins à batterie à main	ETCETERRA 34A RUE PRINCIPALE 67480 ROPPENHEIM	Avenant de transfert à la suite d'une fusion	Min : 14 000 € Max : 56 000 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°22012-03 / 02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Externalisation du nettoyage de bâtiments communaux	03	Bâtiments sportifs	H.REINIER STRASBOURG 12 RUE ALFRED KASTLER 67300 SCHILTIGHEIM	Changement du numéro de SIRET qui dépose les factures	<u>Partie forfaitaire</u> : 65 560.81 € <u>Partie unitaire</u> : Min : 0 € Max : 22 000 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23014-04/03	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipements de protection individuelle pour les agents de la ville de Schiltigheim	04	Equipements de protection individuelle	MABEO INDUSTRIES 2 RUE DU FORT 67 118 GEISPOLSHHEIM	Ajout de prestations au BPU	Min : 4000 € Max : 11 000 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24012/02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Marché global de performance énergétique des bâtiments communaux de Schiltigheim	/	/	ES SERVICES ÉNERGETIQUES 5 RUE A. MARIE AMPERE 67452 MUNDOLSHEIM	Ajout de prestations au DPGF	2 677 574,31 €	33 113,33 €	2 710 687,64 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°21068	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance des horodateurs, contrôles, collecte des redevances, gestion des FPS et RAPO, accueil des usagers et délivrance des abonnements, gestion de la solution de paiement à distance	/	/	INDIGO PARK IMMEUBLE THE CURVE, 48-50 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 92800 PUTEAUX	Ajout de prestations au BPU	226 370,21 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Min : 15 000 € Max : 50 000 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°21012	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice	UNI	/	AARPI ADVEN 5 PLACE DU CORBEAU 67000 STRASBOURG	Modification du RIB à l'acte d'engagement	Max : 70 000 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23022-02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Achat de matériels électriques pour le Centre technique municipal de la Ville de Schiltigheim	02	Electricité Eclairage public	WILLY LEISSNER SAS 6 Rue Pierre Clostermann 67120 DACHSTEIN	Ajout de prestations au bordereau de prix unitaires	Min : 5 000 € Max : 40 000 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24028-01	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance et contrôles réglementaires des installations techniques des bâtiments communaux	01	Entretien et vérifications des moyens de lutte contre l'incendie	SARL RINGENWALD INCENDIE 27 RUE DE CHERBOURG 67100 STRASBOURG	Ajout de prestations au bordereau de prix unitaires	138 375,60 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-05/02	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo	05	Couverture – Etanchéité - Zinguerie	SOPREMA 14 RUE DE ST NAZAIRE CS 70004 67026 STRASBOURG CEDEX	•Réalisation d'une étanchéité en résine sur le palier haut de l'escalier hélicoïdale béton et réalisation d'un relevé d'étanchéité.	845 779.74 €	1 960.00 €	856 992.09 €

Objet du contrat	Lot	Titulaire	Objet des PM n°23026-01	Montant HT du contrat	Montant HT PM	Nouveau montant HT du contrat
Achat de matériels sanitaires pour la Ville de Schiltigheim	UNI	SIEHR SAS 37 AVENUE DU RHIN 67027 STRASBOURG CEDEX	Ajout de prestations au bordereau de prix unitaires	Min : 5 850 € Max : 37 500 €	0 €	Inchangé

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23022-01 / 02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Achat de matériels électriques	01	Eclairage du bâtiment	WILLY LEISSNER SAS 6 Rue Pierre Clostermann 67120 DACHSTEIN	Ajout du catalogue à la liste des pièces constitutives de l'accord-cadre	Min : 5 000 € Max : 40 000 €	0 €	Inchangé
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23022-02 / 02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	02	Eclairage public	WILLY LEISSNER SAS 6 Rue Pierre Clostermann 67120 DACHSTEIN	Ajout du catalogue à la liste des pièces constitutives de l'accord-cadre	Min : 5 000 € Max : 40 000 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 24031-04/01	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	04	Menuiseries intérieures	INTER DECOR GROUPE BIER 1 RUE DE L'INDUSTRIE 67340 INGWILLER	Fourniture et pose d'un bloc porte en bois.	148 061.14 €	866.62 €	148 927.76 €

IV – Contrats de concession passés en application des dispositions de l'article L. 3120-1 du Code de la commande publique

Sans objet

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE038 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - AVIS DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Rapporteur : Madame Danielle DAMBACH, Maire

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est (CRC) a contrôlé les comptes et la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période allant de 2018 à 2023.

La CRC a émis trois recommandations et cinq rappels du droit. Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante de l'Eurométropole, il appartient à la Commune de Schiltigheim ainsi que l'ensemble des communes membres de l'EMS d'en débattre et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/eurometropole-de-strasbourg-bas-rhin-2>

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.243-6 et L.243-8,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

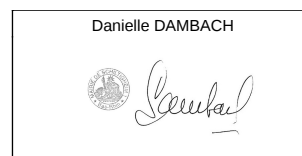
PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est ;

APPROUVE le rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Nous passons maintenant au point 19 qui est une communication donc qui n'appelle pas de vote et cette communication concerne le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui a contrôlé les comptes de gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période de 2018 jusqu'à 2023, chaque conseil municipal est sollicité pour émettre un avis et la CRC a émis quelques recommandations.

[Lecture du délibéré]

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur Saïd L'Hadj.

Monsieur Nouredine Saïd L'Hadj

Madame la Maire, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'Eurométropole de Strasbourg est, disons-le franchement, un petit recadrage bien senti.

Trois recommandations claires, cinq rappels au droit et en creux un message limpide : l'Eurométropole manque de clarté, de transparence et de méthode dans ses relations avec les communes membres.

Parmi les points soulevés, un pacte de gouvernance inopérant, des transferts de charges opaques, une information financière partielle, une absence d'outils d'évaluation. Bref une gouvernance floue, parfois même un peu féodale.

Mais là où la situation devient déroutante, c'est que ce rapport s'adresse aussi à notre commune et que celle qui nous le présente ici est à la fois Maire concernée et la Présidente Déléguée responsable.

Madame la Maire est dans une situation singulière, elle subit aujourd'hui les effets d'un fonctionnement institutionnel qu'elle contrôle, qu'elle contribue à organiser, est à la fois plaignante et mise en cause, spectatrice et scénariste.

Alors bien sûr, on pourra toujours dire que le système est complexe, qu'il faut distinguer les casquettes, mais un moment, il faut choisir. On ne peut pas distribuer les critiques comme Maire et valider les décisions comme Présidente Déléguée.

Et surtout il y a quelque chose de schizophrène à dénoncer l'opacité dont on est soi-même à l'origine, on ne peut pas se plaindre du feu quand on tient l'allumette.

Oui, les critiques de la Chambre Régionale des Comptes sont fondées.

Oui, les communes, y compris Schiltigheim méritent plus de clarté, plus d'autonomie, plus de respect, mais il serait sain d'assumer localement une part de responsabilité dans le fonctionnement de cette intercommunalité.

Madame la Maire

Alors Monsieur le Conseiller, je dois vous dire d'abord que le contrôle s'est fait sur une période qui va sur deux mandats, c'est-à-dire une partie du mandat précédent, donc de 2018 à mi-2020 et ce contrôle s'est prolongé en fait jusqu'à 2023.

Donc c'est sur plusieurs exercices, des exercices qui concernent notre mandat, la majorité métropolitaine actuelle et la majorité d'avant.

Bon je vous passe les détails.

En tout cas, sur les principaux points du rapport, il y a eu des points positifs qui ont été relevés, pas que du négatif. Le suivi, la prise en compte des recommandations et des rappels de droit par rapport au contrôle précédent, donc ça a été rectifié.⁷

Il y a aussi des améliorations qui ont été apportées par rapport à la dématérialisation comptable et notamment un effort de pédagogie qui a été reconnu sur les nouveaux documents budgétaires, qui sont bien les documents budgétaires de ce mandat.

Et puis également, ce qui a été salué, c'est une situation financière équilibrée avec un pilotage de trésorerie qui a été estimé comme étant assez fin.

Ensuite, ce qui a été relevé par cette chambre, c'est la performance et le faible coût de l'eau et de l'assainissement. C'est vrai qu'on distribue une des eaux les moins chères de France et on a cette chance-là et aussi on espère pouvoir garder cette chance.

Des efforts aussi ont été faits en matière de transparence dans la gouvernance actuelle, ça a été salué par la Chambre Régionale des Comptes et notamment, ce qui a été salué, c'est le pacte de gouvernance qui assure l'information et l'association des communes de manière effective à la gouvernance.

Voilà, c'est ce que dit le rapport, ce n'est pas moi qui le dit.

Ensuite, il y a eu trois recommandations.

La première, c'est d'adopter à l'occasion de la révision, d'adopter et de réviser les règles de fonds de concours.

Ensuite de clarifier les modalités de partage du coût de fonctionnement du cabinet mutualisé et notamment il y a eu plusieurs remarques concernant l'ancien cabinet aussi, celui qui n'est pas actuellement de la majorité actuelle mais celui d'avant.

Sa troisième recommandation, c'est la mise en cohérence de la programmation financière pluriannuelle, présentée en débat avec le PPI et les orientations de la loi de programmation des finances publiques.

Donc mise en cohérence, c'est peut-être d'expliquer mieux ce qui est fait dans ce PPI.

Et puis il y a eu des rappels de droit, comme systématiser une procédure qui permet de vérifier les caractères infructueux lorsqu'on recrute un fonctionnaire et avant de recruter un agent non titulaire, il faut pouvoir démontrer que recruter un fonctionnaire a été infructueux.

De préciser aussi les modalités de versement des indemnités, y compris les indemnités complémentaires. La chambre demande des précisions, d'établir pour tous les agents un dispositif de rémunération indemnitaire prenant en compte leur engagement professionnel, ça c'est aussi quelque chose qui, je pense, pourrait valoir pour la Ville de Schiltigheim, parce qu'aujourd'hui c'est extrêmement difficile d'évaluer l'engagement professionnel de nos agents.

Ensuite, le rappel était de dire aussi qu'il fallait doter la régie d'un conseil d'exploitation propre au service public de l'eau potable et de l'assainissement, il faut encore améliorer cette régie de ce que dit le rapport et puis de présenter au Conseil métropolitain un rapport annuel du gestionnaire du marché d'intérêt national de Strasbourg.

Voilà en gros les recommandations de la Chambre.

Alors évidemment le rapport, si vous le voulez dans les détails, si cela vous intéresse je pense que c'est très facile, en plus on vous a mis le lien, donc normalement vous avez pu l'avoir.

Voilà ce que je souhaitais vous dire à ce stade.

Alors s'il y a pas d'autres souhait d'intervention, est-ce qu'on peut considérer que la communication a été faite ?

Ok, nous pouvons donc le considérer. Très bien.

Madame la Maire

Nous allons passer maintenant à la motion proposée par le groupe « Osons pour Schiltigheim », « Prise en compte de l'avis défavorable de la Commission d'Enquête publique concernant le projet Tram Nord » et je propose à ou à Madame Hollederer ou à Monsieur Saïd L'Hadj d'en faire la lecture et puis nous pourrons en débattre.

Madame Hélène Hollederer

Alors pourquoi cette motion en fait ?

Je crois qu'on a tous été surpris finalement par l'avis négatif formulé par la Commission d'Enquête indépendante, c'était quand même une déflagration.

Je rappelle qu'à peu près 1 % des dossiers soumis à enquête publique en France obtiennent un tel résultat.

Suite à cela, en fait le Code de l'Environnement est très clair, le porteur de projet doit analyser les rapports et en tirer les conclusions et les conséquences.

Ça veut dire, par parallélisme des formes, ce que le droit propose, c'est que le Conseil de l'EMS doit débattre de ce rapport et que les villes concernées, Schiltigheim, Bischheim et Strasbourg bien évidemment, donnent un avis préalable avant débat à l'EMS.

Mais non en fait, vous et vos amis de l'EMS décidez de faire autrement et ce qui me choque, c'est que l'énorme travail fourni par la Commission d'Enquête, finalement il ne vous plaît pas, donc vous tentez de le discréditer et j'ai trouvé ça assez étonnant et de passer outre.

Donc aucune leçon n'est tirée du rapport fourni, aucune communication n'est faite sur les raisons qui ont conduit la commission d'enquête à donner un avis et sur les conséquences que vous en tirez.

C'est la raison pour laquelle en fait nous souhaitons vous proposer cette motion.

Donc je vais vous la lire.

MOTION PROPOSÉE PAR LE GROUPE

« Osons pour Schiltigheim »

« Prise en compte de l'avis défavorable de la Commission d'Enquête publique concernant le projet de Tram Nord »

L'enquête publique correspond à une obligation réglementaire de concertation fixée dans le code de l'environnement. Elle a pour objet « d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement ». L'enquête publique est par ailleurs la seule procédure qui sollicite l'avis pertinent et motivé d'un tiers indépendant sur le projet après recueil des observations du public et examen du contenu du dossier élaboré par l'EMS. L'avis de la Commission d'Enquête publique est ainsi une forme d'aide à la décision des élus.

Sur la base des documents et des informations dispensées par l'EMS et des observations et contributions des habitants la Commission d'Enquête s'est prononcée. Un groupe d'élus trans-partisans, issus de plusieurs communes de l'EMS, a élaboré un bilan en annexe de cette motion.

Le rapport met en lumière 21 points essentiels soulignant les insuffisances et les impacts négatifs du projet tel qu'il a été présenté par l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ;

Parmi ceux-ci, 17 points concernent particulièrement la commune de Schiltigheim et ses abords immédiats :

- projet fourre-tout et périmètre incomplet ;
- concertation préalable et information des élus insuffisantes ;
- tracé du tram vers le Nord inadapté sur plusieurs plans (absence de prise en compte du potentiel de renouvellement urbain offert par la fermeture de la brasserie Heineken, absence de desserte de la gare TER de Bischheim, enclavement du quartier prioritaire Saint Odile, desserte partielle des Ecrivains, délaissement des principaux centres d'intérêt de notre commune, objectif raté de créer une centralité en ne reliant pas zone piétonne et médiathèque)
- terminus à Bischheim sans parking-relais et deux stations à la conception inadaptée ;
- mode vélo privilégié au détriment excessif de la voiture ;
- amélioration de la qualité de l'air très incertaine avec de simples transferts de pollution d'une zone à l'autre ;
- transit et circulation compliqués et très contraints ;
- impacts sur l'activité économique non évalués ;
- piétonisation de la route de Bischwiller incohérente avec l'objectif affiché perturbant l'offre de transports en commun et mettant en péril le devenir des commerces de la zone ;
- démolition de viaduc injustifiée, coûteuse et non pertinente ;
- périmètre d'enquête trop limité par rapport aux enjeux et conséquences du projet ;
- deux incompatibilités règlementaires par rapport au SCOT et au PLUi ;
- balance globale avantages-inconvénients défavorable ;
- gestion de la sécurité générale de la cité rendue impossible.

Considérant que la Commission d'Enquête publique a émis, le 9 décembre dernier, deux avis défavorables concernant la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLUi pour le projet de Tram Nord ;

Considérant la forte mobilisation des habitants, illustrée par plus de 7102 contributions écrites (dont 1500 environ pour Schiltigheim) et une participation active lors des réunions publiques, témoignant d'une réelle inquiétude et d'un rejet massif du projet ;

Considérant que la Commission d'Enquête a regretté la qualité insuffisante des concertations précédentes et l'absence de prise en compte des intérêts des citoyens ;
Considérant l'obligation légale, selon l'article L. 123-16 du Code de l'environnement, de procéder à une nouvelle délibération motivée en cas de conclusions défavorables d'une enquête publique ;

Considérant que la mise en place d'une convention citoyenne pour relancer le projet, sans avoir préalablement délibéré sur les conclusions de l'enquête publique, soulève des interrogations quant à la légitimité et à la responsabilité des élus ;

Nous, élus du Conseil Municipal de Schiltigheim, proposons :

1. Que le Conseil Municipal prenne acte des avis défavorables de la Commission d'Enquête publique et de la mobilisation citoyenne.

2. Que le Conseil Municipal engage une délibération motivée sur le bilan contextualisé de l'enquête publique. Cela y contribue.
 3. Que le Conseil Municipal demande à l'EMS de réaliser les études préalables nécessaires pour explorer les tracés alternatifs au projet de Tram Nord, en prenant en compte les préoccupations des habitants et les recommandations de la Commission d'Enquête.
 4. Que le Conseil Municipal s'engage à renforcer la transparence et la concertation avec les citoyens dans toutes les étapes de la prise de décision concernant les projets d'infrastructure, afin de garantir que leurs voix soient entendues et prises en compte.
-

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir du côté de l'opposition ?
Monsieur Martin Henry.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Je soutiens tout à fait Madame Holleder et son groupe dans leur démarche.

Ce qui nous arrive ici et nous arrive aussi à l'Eurométropole, où on entend un discours de manipulation des habitants et je veux dire que c'est inquiétant de voir quand même qu'à Schiltigheim, on arrive à près de 5 % de la population qui a contribué à l'enquête publique, ce qui est probablement un record dans une ville, et s'exprimant de façon négative.

Il est clair que, pour avoir travaillé sur le sujet, les habitants se sont plaints de ne pas être écoutés dans leurs propositions et malheureusement, nous nous retrouvons dans une situation où il est quand même assez probable que vous rejetiez cette motion.

Mais il est important pour nous de pousser la procédure légale jusqu'à sa limite et de la proposer aujourd'hui, parce que c'est le seul moyen de remettre les choses dans des rails qui correspondent à la légalité du projet.

Les démarches qui sont en cours actuellement au niveau de l'Eurométropole sont on ne peut plus insatisfaisantes et je ne développerai pas plus.

Voilà, je voulais juste prendre la parole pour exprimer mon soutien à cette motion.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

D'autres souhaits d'intervention ?

Monsieur Ratsiajetsinimaro.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

En fait, j'aurais plutôt aimé déjà entendre comment la majorité prend cette motion, parce que pour une fois, en tout cas pour cette mandature, une motion émane d'un groupe d'opposition.

Donc je tiens déjà à dire solennellement que moi je soutiendrai aussi cette motion dans ces grandes lignes, à mon sens l'essentiel est dit.

La vraie question, c'est plutôt sur l'aspect purement technique des choses, parce que c'est plutôt ça je pense qu'il faut regarder, c'est-à-dire par exemple sur cette notion de délibération motivée.

Qu'est-ce que la majorité actuelle en pense ? C'est plutôt ça la vraie question aujourd'hui, parce qu'effectivement, après s'être un peu renseigné, ils disent quand même clairement que la convention citoyenne n'est pas un organe délibérant donc qui n'a pas de valeur légale.

Seule l'enquête publique permet justement d'avoir l'avis d'une tierce personne comme la motion le reprend.

Et donc du coup, dans la mesure où vous-même, Madame la Maire et vos colistiers, se retrouvent dans cette situation, la question est plutôt posée à vous.

Moi personnellement, je trouve que la motion tient la route et que je la soutiendrai.

Madame la Maire

Merci beaucoup.

Nathalie Jampoc-Bertrand.

Madame Nathalie Jampoc-Bertrand

Merci beaucoup Madame la Maire.

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais le terme de « manipulation », là ça passe pas trop.

Je ne comprends pas trop ce qu'il vient faire ici, on est dans une enceinte ici qui doit quand même travailler sur le respect, la cordialité et l'esprit républicain.

Donc le terme de manipulation, moi je souhaite qu'il soit gardé et pas non pas jeté en pâture ici, à la fois devant l'assistance, devant les collègues qui sont conseillers et élus, mais aussi de façon publique. Ça n'est pas la méthode que nous prônons.

Vendredi Monsieur Henry, nous avons eu le débat à l'Eurométropole. Hélas vous n'étiez pas là, quel dommage.

On a voté et le budget et passé aussi le débat sur cette motion qui était aussi proposée par l'opposition à l'Eurométropole je pense que, Madame la Maire le dira sans doute bien mieux que moi, ce qui est clair, c'est parce qu'on respecte l'avis de la commission d'enquête et bien on a choisi justement de ne pas aller au tribunal administratif, de ne pas forcer et de prendre acte.

Parce que vous l'avez dit, c'est la procédure et rien ne dispensera d'une nouvelle enquête publique.

Mais ce que dit aussi l'enquête publique dans ses conclusions, c'est que le tram est d'utilité publique et comment continuer finalement en disant de façon modeste, 7000 contributions nous amènent aussi à cet avis qui nous a surpris à ce point défavorable.
Dont acte.

Comment continuer et se dire qu'un projet qui est à ce point en tout cas attendu, par ceux qui sont étudiants, par ceux qui sont travailleurs, qui habitent tous les quartiers ouest et qui ont besoin d'aller sur Strasbourg au quotidien et qui ont besoin de mobilités douces ?

Parce que quand on a moins de 18 ans, les transports sont gratuits par exemple à l'Eurométropole et ça c'est un argument de plus, parce que c'est un besoin essentiel.

Comment on continue histoire finalement ?

Mais comment on la continue mieux ?

Puisqu'il faut être modeste, il y a quelque chose qui s'est passé.

Comment on la continue mieux ?

C'est en repartant et on a eu déjà eu ce débat la dernière fois de l'expertise d'usage des citoyens et des citoyennes, c'est ce qu'avait dit ma collègue Maïté Élia aussi l'autre fois, en repartant non pas d'une simple consultation mais véritablement de temps de travail commun avec des citoyens et des citoyennes comme ça a été fait pour la Convention du Climat au niveau national, comme c'est fait dans d'autres villes aussi, à Lyon ça a été fait, à Strasbourg sur le marché de Noël par exemple.

Et donc c'est cette méthode, qui est transparente de bout en bout, où on a un comité transpartisan où les élus d'opposition n'ont pas voulu siéger, et c'est bien dommage parce qu'ils auraient pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient à la métropole.

C'est des choix, chacun fait des choix.

Nous on prend acte modestement d'une séquence, on a envie de la continuer parce que derrière il y a des gens, il y a des habitantes et des habitants de tous âges qui ont besoin aussi de ce droit à la mobilité dans la métropole.

On est quand même le seul quartier du Nord qui n'est pas desservi, on va pas se le redire 40000 fois, on le sait tous, mais c'est vrai.

Et comment on continue sans se dire « Allez on prend 10 ans dans la vue » ?

Moi, vous le savez, je suis traumatisée par la Médiathèque, par les 15 ans qu'il y a eu entre le projet de départ porté par l'équipe d'Alfred Muller puis qu'on a modifié, puis qui a été remodifié.

Je pense qu'un équipement structurant, on a un devoir de poursuivre et de continuer l'histoire.

Bien sûr, cette convention citoyenne, elle donnera des avis, des préconisations sur des tracés et après il faudra une nouvelle enquête publique.

Mais ça permet en tout cas de continuer à travailler là-dessus, sur le trajet le plus pertinent.

Vous savez c'est une grande gageure aussi parce que nous, on est parti sur un tracé qui a été validé en 2021 suite à une consultation publique et là on dit « on lâche ».

Ok, l'objectif, c'est arrivé aux Écrivains et aux frontières de Bischheim, mais le moyen d'y arriver, c'est expertise d'usagers, aux experts de dire quelle sera la meilleure voie pour y arriver.

Madame la Maire

Et pour compléter le propos, en préambule de ce que je vais vous répondre au nom de la majorité, vous dire qu'en 2021 Heineken n'était pas disponible.

Aujourd'hui, Heineken est un terrain qui devient disponible, donc il est logique qu'il rentre dans la réflexion, donc on n'est pas exactement dans la même configuration qu'à lors.

Et par la Convention citoyenne, c'est un nouveau processus qui s'engage, par lequel nous demandons aux habitants, puisque la commission d'enquête dit qu'un tram au Nord est pertinent sur Schiltigheim et Bischheim, comment on fait.

Plutôt que de dire que nous, majorité, on pense que vous, opposition, vous pensez autre chose, on dit qu'on fait un pas de côté : vous, habitants, qu'est-ce que vous nous proposez ? Et c'est là-dessus que vont travailler les 100 citoyens tirés au sort, ils nous donneront leurs conclusions en octobre et c'est là-dessus que nous présenterons ces conclusions en délibération au Conseil de l'Eurométropole et bien sûr au sein de notre Conseil Municipal.

En conclusion, je voudrais vous dire, chers élus de l'opposition, que j'ai envie de vous nommer les élus du front sacré du contre-tout, voilà, vous êtes dans un front sacré du contre-tout.

Il y a la majorité qui veut une chose, vous tout ce que vous voulez, c'est juste pas ce que veut la majorité.

Alors il est toujours rassurant de voir que cette opposition fait preuve de constance, aussi bien à Strasbourg qu'à l'Eurométropole.

C'est pour la troisième fois la redite de la même motion, voilà, merci pour votre originalité.

Permettez-moi malgré cela de rétablir quelques vérités.

La première, c'est que dès le 10 décembre, nous avons pris acte de l'avis défavorable de la commission d'enquête, nous avons pris acte.

Et contrairement à certaines insinuations, nous avons annoncé clairement qu'il n'y aurait pas de passage en force.

Trois mois plus tard, vous semblez découvrir cette information, mieux vaut tard que jamais, bien qu'à ce stade on frôle un peu la grève du calendrier, contrairement à ce que vous dites.

Donc nous avons bien tiré les conclusions de l'enquête publique, nous avons reconnu les 7000 contributions dont un quart sont quand même positives, les autres négatives ou défavorables, et elles ont mené à la décision de la majorité de l'Eurométropole de ne pas demander la déclaration d'utilité publique.

Avis défavorable, on n'a pas demandé cette déclaration d'utilité publique.

Deuxièmement, vous invoquez l'article L.123 du Code de l'Environnement.

Hélas vous le détournez, puisque cet article dispose que le bilan de l'enquête publique et l'avis défavorable doivent être délibérés uniquement en cas de passage en force, c'est-à-dire au cas où, malgré l'avis défavorable, nous avons demandé la déclaration d'utilité publique à la Préfecture.

Or, nous ne l'avons pas demandée. Ce n'est pas le cas ici et je crois que vous le savez puisque ce sont déjà ces réponses-là qui ont été apportées aux collègues de Strasbourg et ceux de l'Eurométropole à deux reprises.

Donc permettez-moi de vous dire que vous rejouez un match déjà terminé, uniquement je pense pour éviter de passer à l'étape suivante, celle qui pourrait finalement fissurer la fragile coalition de l'opposition.

Je dis fragile parce que dans l'union sacrée du contre-tout, il y a ceux qui ne veulent pas de Tram du tout, il y a ceux qui veulent un autre tracé.

Troisièmement, il est inutile de réécrire le bilan de l'enquête publique, il existe déjà, il est public et il est complet. C'est un avis, il n'y a pas besoin de faire un bilan de cet avis.

Pourquoi préférer une copie avec un bilan qu'à l'original ?

Cela n'est pas nécessaire.

Quatrièmement, vous dénoncez la convention citoyenne comme si elle était une manœuvre d'évitement.

Non, bien au contraire, nous avons fait le choix d'un dialogue approfondi sans peur des propositions qui pourraient émerger des citoyens.

Nous croyons à l'intelligence collective, vous, manifestement, craignez le lâcher prise que représente ce processus.

Quel message on renvoie à la population ? La peur du débat ? La défiance envers les citoyens eux-mêmes ?

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer notre profond regret face à votre attitude.

S'acharner et rejouer le match en boucle, un match déjà terminé, uniquement pour tenter de ralentir la marche, c'est pour moi une perte de temps.

Et pas pour nous la perte de temps, c'est surtout pour les Schilikois qui attendent ce transport en commun structurant, car pendant que vous multipliez les manœuvres dilatoires, l'urgence du transport en commun structurant de notre ville, elle est malheureusement ralentie.

Ce projet est une nécessité pour une ville respirable, apaisée, juste et vous nous avez reproché pendant 4 ans de ne pas faire assez de concertation. Aujourd'hui vous vous indignez qu'on engage un dispositif plus ambitieux de participation citoyenne, qui est unique et qui a déjà fait ses preuves partout en France.

Alors voilà, moi ce que je demande aujourd'hui c'est d'avancer et d'avancer avec cohérence et ce que vous nous donnez à voir, ce n'est pas le sens du débat, c'est malheureusement un débat dans lequel l'intérêt général a quitté la scène, ce sont des postures et nous le déplorons.

Pour notre part, nous assumons de ne pas gouverner dans une fébrilité ou un réflexe politicien, nous assumons de construire, pas de bloquer le rapport de la commission, tout comme les 7000 contributions alimenteront les travaux de la convention citoyenne, parce que la convention pourra auditionner les « pour », pourra auditionner les « contre », pourra demander les études de circulation, pourra revenir sur toutes les questions qui les préoccupent.

Nous avons envie de regarder vers l'avenir et nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de faire qui est la vôtre, qui est de désorganiser le présent et de jeter la suspicion en permanence sur ce que nous faisons.

La politique, ce n'est pas agiter les inquiétudes mais y répondre, apporter des solutions concrètes et c'est ce que nous faisons, c'est la raison pour laquelle notre majorité votera contre cette motion que nous trouvons démagogique.

Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro

Sans faire l'avocat du diable, mais je pense pour une fois que nous sommes justement dans une approche constructive, donc quand vous nous accusez de USCT, donc l'union sacrée du contre-tout, je trouve que c'est ça qui est démagogique Madame la Maire, franchement c'est ça qui est démagogique, de dire qu'on est contre tout.

On vient de voter toutes les subventions que vous venez de proposer par exemple, donc on n'est pas contre tout.

Après, on n'est pas uni aussi juste parce qu'on est contre vous, on a été force de proposition. Là, vous parlez par exemple de 2021, nous avons à l'époque signalé le fait que vous avez fait la concertation citoyenne à une période où tout le monde était en vacances par exemple et vous n'en avez pas tenu compte.

Donc quand on vous signalait des choses, quand on est force de proposition, vous n'en tenez pas compte.

Donc vous dites aujourd'hui que quand on est contre vous, c'est qu'on est contre tout.

Mais non, vous n'êtes pas tout, donc à un moment donné je pense, il faut aussi se poser la question, et là je rejoins ce que disait tout à l'heure Madame Jampoc, en disant humblement les choses et je me situe aussi à ce niveau-là.

Quand j'ai lu cette motion, je me suis dit : qu'est-ce qui pourrait rebuter la majorité ?

Objectivement, il s'agit juste de prendre en compte une motion qui demande à une prise en compte de l'avis défavorable, il ne s'agit pas de dire qu'on va remettre en cause la convention citoyenne à travers ça, qu'on va remettre en cause tout ce que vous faites à travers ça.

Moi en tout cas, voilà, quand je l'ai lue, j'aurais peut-être amendé quelques aspects à titre personnel, mais je me dis que l'essentiel est dit.

Il s'agit pas de manœuvre dilatoire comme vous venez de le dire Madame la Maire et comme vous l'avez aussi dit, mieux vaut tard que jamais.

Est-ce que c'est pas mieux de le proposer maintenant que de ne pas la proposer du tout cette motion ?

Je terminerai là. Une fois de plus, moi je pense que ça peut faire l'unanimité, comme on a eu d'autres motions que vous avez proposé qui ont fait l'unanimité, en disant tenez-en compte, tenons en compte collectivement.

Madame la Maire

Une seule phrase en réponse.

L'avis a été défavorable, nous en avons tenu compte. Point.

Madame Hélène Hollederer.

Madame Hélène Hollederer

Alors, je ne sais pas si vous avez lu ma motion, parce qu'en fait, ce que je proposais, ce n'est pas une remise en cause de la convention.

Ce que je dis, c'est que cette convention risque le procès d'illégitimité dès lors qu'il n'y a pas eu prise en compte des conclusions de la commission d'enquête.

C'est ça qui est écrit. Je sais pas ce qui a été écrit à Strasbourg à vrai dire, je ne l'ai même pas lue, ni même à l'EMS puisque je n'y siège pas.

Sur quelle base va travailler cette convention citoyenne ? Et c'est ça qu'on voudrait savoir. Ils vont travailler à un rythme accéléré puisqu'ils doivent rendre leurs conclusions pour octobre, mais on ne sait pas sur quelles bases.

Vous nous dites effectivement qu'on met dans le pot de travail le terrain de Heineken, mais il y a plein d'autres sujets sur lesquels on ne sait pas si vous suivez les recommandations de la commission d'enquête ou pas.

Et en fait, ils vont travailler sans que nous sachions sur quelle base, vous allez les faire travailler et finalement c'est la convention qui va retarder le projet.

Parce qu'en fait, les tracés alternatifs et notamment le tracé qui pourrait passer par Heineken, pourquoi ne pas l'étudier tout de suite pour savoir si ça fonctionne ou pas ? Puisque vous nous avez dit pendant longtemps que ça ne fonctionnait pas, là vous dites que ça peut fonctionner, pourquoi pas ?

On va y travailler mais d'ici octobre, on ne le saura pas et finalement, le fait de décaler les études techniques nous fait prendre du retard à ce projet.

Donc moi, c'est ça que je conteste, c'est le timing, c'est la légitimité.

Et puis j'avais un troisième sujet, sur le timing.

En fait, je voulais déposer, souvenez-vous, une question orale quand j'ai vu que le tram n'était même pas à l'ordre du jour du dernier Conseil.

Finalement vous avez dit 3 jours avant que vous déposeriez un sujet, donc on a attendu ce sujet.

Mais ce sujet c'était juste une communication, il n'y a pas eu un débat dissident et on n'a pas travaillé sur cet avis de la commission d'enquête et c'est ça que je déplore, parce qu'en fait, effectivement, ce dossier il est énorme, il n'a pas été digéré par le Conseil Municipal, par l'EMS et encore moins, il n'a pas été porté à la connaissance des citoyens, quels étaient les sujets que vous retenez et ce que vous ne retenez pas.

Et ça je pense que c'est un problème dès le départ, sur le fait que la convention citoyenne va travailler sur des bases floues.

Madame la Maire

Alors juste pour vous répondre de la manière la plus simple possible à ce que vous dites.

La convention citoyenne travaille sur des bases très claires.

D'abord nous sommes tout à fait légitimes à la lancer puisque nous avons pris acte de l'avis défavorable, donc nous passons à autre chose.

Qu'est-ce qui pourrait nous interdire de demander l'avis aux citoyens ?

Nous voulons rebondir et repartir sur une réflexion, puisque la commission d'enquête dit que le tram au nord est nécessaire et il cite Schiltigheim et Bischheim, nous on pose la simple question : comment faire pour que le tram arrive au Nord ?

Vous, citoyens, éclairez-nous et à partir de là, les citoyens peuvent se saisir de tous les sujets, c'est très ouvert, ils peuvent nous dire « dites-nous comment vous avez fait l'étude ? Dites-nous pourquoi dans un premier temps Heineken n'était pas dans le processus ? Dites-nous tout ça ».

Ils vont chercher à comprendre et ils vont nous donner des préconisations.

Certes c'est un travail soutenu pour lequel évidemment, les citoyens qui plancheront le vendredi et le samedi, alors certains ont dit à l'Eurométropole qu'il n'aurait pas fallu que ce soit le vendredi et le samedi, qu'on exclut certains.

Mais si on le fait en semaine, on exclut les travailleurs.

À un moment donné, si parmi les courriers envoyés, les citoyens qui répondent et qui disent qu'ils veulent faire partie du processus, en font partie, ils vont faire un travail sérieux, je pense qu'on peut leur faire confiance.

Et pour que leur travail soit complètement neutre, il y a le comité des garants et le comité des garants veille à ce qu'il n'y ait pas de pression, qu'il n'y ait pas de manipulation, parce que moi j'ai quand même retenu du dernier processus tram un certain nombre d'habitants qui sont venus vers moi et qui m'ont dit « Madame la Maire, nous on pensait que le tram c'était automatique, on n'a même pas participé à l'enquête publique ».

D'autres qui m'ont dit : « ces réunions publiques très tendues, c'était pas pour nous, on ne s'y sentait pas bien ».

Donc il y a eu beaucoup de choses dans les deux sens.

Nous n'allions pas juste en rester là puisque le tram au nord est nécessaire.

Il est nécessaire, c'est ce que dit la commission d'enquête.

À partir de là, vous citoyens, quels sont vos préconisations pour que ce tram arrive au nord ? C'est aussi simple et aussi ouvert que ça.

Certes, le travail est énorme, je le concède, mais je fais confiance à cette assemblée garantie par le Comité des garants.

Et le comité transpartisan lui sera ouvert notamment aux élus de l'opposition qui souhaitent en faire partie.

Pour l'instant, ils n'ont pas souhaité en faire partie, mais je me dis que peut-être, lorsque nous avancerons, ils reviendront nous rejoindre.

On ne peut pas nous reprocher de ne pas vouloir avancer sur ce sujet malgré l'avis défavorable.

Deux courtes interventions, Monsieur Martin Henry et ensuite Monsieur Rodrigues.

Monsieur Martin Henry

Merci Madame la Maire.

Votre Adjointe parlait de manipulation, terme que j'ai formulé tout à l'heure.

Je l'ai entendu ce terme dans la bouche des élus de l'Eurométropole pour dire que les contributeurs à l'enquête publique avaient été manipulés par l'opposition.

Je peux vous dire, pour avoir rencontré un certain nombre de gens à propos du tram, ils n'avaient pas besoin d'être manipulés pour s'exprimer contre.

Après, vous parlez d'acharnement, je peux vous dire que vous avez aussi un bon acharnement par rapport au tram, vous voulez continuer coûte que coûte et maintenant, comme ma collègue Madame Hollederer, ce qui est clair et ce qui bloque l'opposition, c'est le manque de transparence sur les bases des projets que vous menez.

N'ayant aucune idée de ce qui va sortir du chapeau, ce qui va être étudié, comment voulez-vous qu'on soit positif et qu'on donne un chèque en blanc sans savoir de quoi on parle ?

Voilà, c'est là le problème.

Vous voyez je suis très court et j'arrête là.

Madame la Maire

Juste deux mots.

On ne peut pas dire que nous soyons acharnés, nous sommes simplement déterminés à faire avancer le sujet et à faire arriver le tram au Nord, ça s'appelle de la détermination.

Monsieur Rodrigues.

Monsieur Raphaël Rodrigues

Concernant ce projet tram, il y a déjà 5 ans je crois ou 4 ans, quand on avait commencé à voter en faveur des projets, je signalais qu'à mon sens, ça ne se fera jamais, que c'était des histoires interminables.

Je me suis demandé là s'il ne serait pas sage de la part des conseillers municipaux d'arrêter avec ces histoires de tram, qu'il existerait peut-être d'autres manières de faire pour embellir notre ville et pour améliorer l'écologie.

Concernant cette motion, je vais m'abstenir.
Je ne souhaite ni la contredire, ni voter pour.

Merci pour votre attention.

Madame la Maire

Je n'ai pas de commentaire supplémentaire à faire et à ce stade je propose que nous passions au vote.

Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 01 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, Mme Dominique BOUSSARD MOSSER, M. Mathieu GUTH, Mme Regina HAAS, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Hélène HOLLEDERER, M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Raphaël RODRIGUES, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusés et représentés :

Mme Andrée BUCHMANN par Mme Sylvie ZORN, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE par M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, M. Christian BALL par Mme Françoise KLEIN.

Etait excusé :

M. Tomislav NAJDOVSKI.

Secrétaire de séance : Antoine SPLET

N° 2025DE039 - COMMUNICATION : PLAN DE FORMATION 2025 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Malgré un contexte budgétaire tendu, la Ville de Schiltigheim maintient son engagement pour le développement des compétences de ses agents en 2025 en augmentant légèrement le budget dédié à la formation.

Les priorités de formation ont été définies et arbitrées de manière concertée par la direction générale des services et la direction des ressources humaines, en lien avec les directeurs et chefs de services de la collectivité.

Les formations statutaires obligatoires et les formations permettant d'assurer la sécurité des agents à leur poste de travail constituent le socle de base du plan de formation. L'ensemble des autres demandes ont été examinées à la lumière des trois priorités suivantes :

1. Egalité d'accès à la formation :

Prioriser les demandes de formation pour les agents sous-représentés dans les plans de formation précédents, notamment les femmes et les agents de catégorie C.
Les actions pour soutenir les personnels d'entretien, les cantinières, ainsi que les agents d'animation périscolaire et les ATSEM feront l'objet d'une attention particulière.

2. Développement des compétences managériales :

Une clarification des niveaux de responsabilité hiérarchique permettra de définir les thématiques de formation prioritaires.

3. Engagement pour l'égalité femmes-hommes :

Mise en œuvre des formations définies dans le plan d'action 2025 :

- Formations pour repérer et accueillir les femmes victimes de violences.
- Ateliers sur l'équilibre vie personnelle - vie professionnelle.
- Formation-action des encadrants à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les violences sexistes.

Le plan de formation joint en annexe se compose :

- ✓ D'un document présentant la démarche adoptée, les dispositifs de formation et le budget mobilisé pour 2025 ;
- ✓ De la liste détaillée des actions de formation.

Il est institué pour une durée d'un an, du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 et traduit pour cette période les formations mises en œuvre en réponse aux besoins de formation individuels et collectifs transmis par les directeurs et chefs de services.

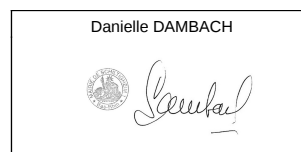
Ces propositions d'actions pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins émergeant en cours d'année. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos agents.

*Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 422-21 et L. 423-3,
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 mars 2025.*

PREND ACTE du plan de formation 2025.

SCHILTIGHEIM, le 1er avril 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Madame la Maire

Je vous propose maintenant de passer au dernier point qui est la question orale de Monsieur Dera Ratsiajetsinimaro.

Vous en faites lecture et je vous apporterai la réponse.

QUESTION ORALE PROPOSÉE PAR

M. Dera RATSI AJETSINIMARO

« Politique de la municipalité vis-à-vis du commerce de proximité »

Madame la Maire,

Je vous interpelle ce soir afin de connaître la politique que vous entendez mener pour améliorer le quotidien des commerçants et artisans schilikois.

En effet, plusieurs d'entre eux font part de leurs inquiétudes, de leur colère, voire de leur désarroi, suite aux attaques, dont ils font l'objet régulièrement à Schiltigheim, portant ainsi atteinte à leur intégrité et à celle de leurs collaborateurs. D'autres, se voient entravés dans l'exercice de leur métier à cause des travaux à répétition.

Dans ce dernier cas, on peut citer le cas de la rue du Barrage, qui a connu des travaux à trois reprises en moins d'un an, engendrant des pertes considérables de chiffres d'affaires pour les commerçants avoisinants.

Permettez-moi de vous rapporter quelques témoignages par rapport à la détresse humaine et professionnelle que certains d'entre eux traversent.

Un commerçant n'est plus en mesure de gérer son commerce depuis plusieurs mois, laissant sa femme assurée la gérance toute seule à cause des répercussions des travaux dans la rue. Un autre évoque qu'il fait 25 à 30 couverts le midi en temps normal et se retrouve à 5 ou 6 couverts pendant les travaux. Enfin un, qui s'est ouvert récemment sur les réseaux sociaux pour faire part de son exaspération. Hélas, nous pouvons multiplier les témoignages allant dans ce sens.

En outre, je veux vous faire part de la requête d'un commerçant situé rue Principale. Il y a 9 mois, il s'est adressé à la mairie pour que l'emplacement devant son commerce devienne une place de livraison. Il m'a demandé de suivre sa démarche, alors j'ai relancé à deux reprises le 1er adjoint à ce sujet. Depuis le mois de novembre, date de la première relance, le commerçant en question n'a reçu aucun retour, même pas pour dire que sa requête sera étudiée par les services municipaux. S'agit-il de mépris ou de désinvolture ? En tout cas, je me suis permis de m'adresser directement à vous madame la maire dans le cadre de cette question orale, par faute de réaction. Je vous transmettrai d'ailleurs à l'issue de cette séance les éléments de cette demande pour que vous puissiez l'instruire dans les meilleurs délais.

En somme Madame la Maire,

Même si vous ne pouvez pas prévoir tous les actes de délinquance, de vandalisme ou d'attaques à l'encontre des commerçants et artisans schilikois, vous pouvez sûrement prendre des mesures concrètes et dissuasives en installant des caméras de vidéoprotection par exemple.

Même si vous ne pouvez pas prévoir tous les travaux à l'avance, vous pouvez sûrement les regrouper afin que les désagréments soient limités dans le temps et surtout moins répétitifs.

Après ce constat alarmant concernant le commerce de proximité à Schiltigheim, quelles mesures entendez-vous prendre concrètement, Madame la Maire, pour conserver, voire promouvoir le tissu économique schilikois ?

Madame la Maire

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vos interrogations concernant la situation de nos commerces locaux sont au cœur de nos préoccupations et ce depuis le début du mandat : attractivité, sécurité, accessibilité, autant de thèmes qui mobilisent nombre de mes collègues élus et ainsi que les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Je vais donc vous répondre point par point sur ces différents sujets.

Concernant la sécurité des commerces et plus spécifiquement les braquages, la situation est effectivement préoccupante, ce fléau est en recrudescence dans l'ensemble des métropoles françaises.

Malheureusement, dans un contexte de crise économique et de délitement de l'accompagnement des jeunes au plan national, nous constatons toutes et tous l'augmentation de ces attaques criminelles.

La Ville de Schiltigheim tente, avec ses humbles moyens, d'endiguer le problème.

D'abord, nous avons relancé les patrouilles notamment pédestres de notre police municipale, dont la présence physique est visible dans les zones commerçantes et elle est sécurisante et appréciée.

Ces dernières reprendront de manière accrue en journée et en soirée dès la mi-avril, notamment pour accentuer la présence en soirée.

Notre police municipale propose par ailleurs un service de sécurisation pour les moments de fermeture des commerces isolés en début de soirée, moment privilégié malheureusement par les braqueurs parce que plusieurs buralistes en bénéficient déjà, donc ils peuvent demander l'assistance de notre police municipale s'ils le demandent au moment de la fermeture.

Mais la Ville seule ne peut pas tout, c'est pourquoi j'ai demandé avec Monsieur Hertzog, le président de l'Union des Commerçants et Artisans de Schiltigheim, de rencontrer Monsieur le Préfet sur la question afin de voir comment bénéficier d'une plus forte présence de la police nationale sur notre ban communal.

Une rencontre avec sa Directrice de Cabinet est en cours d'organisation et je reviendrai vers vous bien sûr pour en évoquer les suites.

Concernant les travaux dans l'espace public, si l'amélioration et l'entretien de nos espaces publics est une compétence eurométropolitaine, j'assume bien volontiers la majorité des travaux qui sont en train de se faire en ce moment, parce qu'une ville qui s'entretient, une ville qui s'embellit, est aussi une ville attractive pour pouvoir permettre ensuite un apaisement.

Aussi, si je suis bien consciente des difficultés inhérentes aux chantiers pour nos commerces, je reste convaincue du bien-fondé de ces travaux qui sont nécessaires.

Le cas de la rue du Barrage est singulier, nous l'avons déjà largement évoqué ici, je vous rappelle que le commerce auquel vous faites allusion a pu, par notre intercession, bénéficier d'un dédommagement par l'entreprise en charge des travaux.

La Ville a par ailleurs depuis mis en place un système d'exonération des droits de terrasse en cas de travaux d'un mois ou plus empêchant l'installation ou l'usage de cette dernière.

Enfin, vous l'aurez noté, nous avons déployé de nouveaux outils de communication de travaux et crée des systèmes de partage d'information avec nos commerçants, mais aussi nos citoyennes et nos citoyens et cela permet d'anticiper et d'accompagner au mieux les désagréments liés au chantier.

Les travaux actuels de la Placette de la Pomme d'Or, puisque vous les évoquez en filigrane, offriront un nouveau visage à ce quartier, qui à n'en pas douter, bénéficiera aux commerçants aux alentours.

Je note par ailleurs que malgré ces désagréments, les restaurants de la rue Principale sont globalement bondés et qu'il est souvent difficile d'y trouver une table sans réservation à midi.

Certaines baisses de fréquentation sont je crois surtout le fait d'une concurrence accrue de restaurants dans le secteur, avec l'ouverture récente de nouveaux établissements.

C'est un signe d'ailleurs de la vitalité économique de notre centre de ville historique de Schiltigheim et nous pouvons nous en réjouir collectivement.

Concernant la place de livraison devant le bureau de tabac, place à laquelle vous faites référence, la demande a été bien transmise à l'Eurométropole de Strasbourg, gestionnaire de la voirie.

La demande est à l'étude mais je ne peux en garantir son aboutissement, étant donné qu'une place de livraison existe déjà à 15 mètres de l'établissement et que nous ne pouvons assurer une place devant chaque magasin, vous en conviendrez également.

Je sais les difficultés que rencontrent les commerçants et les restaurateurs, les crises économiques, les prix de l'énergie, la mutation profonde des modèles de consommation, les difficultés de recrutement, les travaux et j'en passe.

Faire fonctionner un établissement dans ce contexte mouvant et complexe relève souvent du parcours du combattant.

Mais comme je le disais en préambule, je crois fondamentalement que notre action résolue d'amélioration de nos espaces publics, qu'il s'agisse d'aménagement ou de la réforme du stationnement, bénéficieront à toutes et tous et notamment à nos commerçants et artisans.

Et je dois vous dire que j'ai eu le témoignage d'un commerce, route de Bischwiller, qui me dit que depuis le stationnement payant dans le quartier sud de la ville, il a à nouveau des clients qui viennent de l'Espace Européen de l'Entreprise, parce que ces mêmes clients trouvent de la place entre midi et 14h00 et c'est gratuit, alors même qu'avant, sans stationnement payant, ces clients ne venaient pas.

Voilà, c'est juste un petit détail.

Je vous remercie pour votre attention, je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 20 mai prochain.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	30	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Maryline WILHELM par M. Benoît STEFFANUS, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE044 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections

- budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

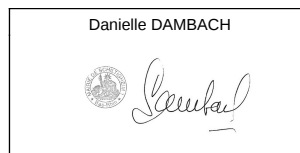
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	30	35

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etaient absents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE045 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Le compte administratif 2024 retrace l'exécution du budget de la Ville de Schiltigheim, au cours de l'année 2024.

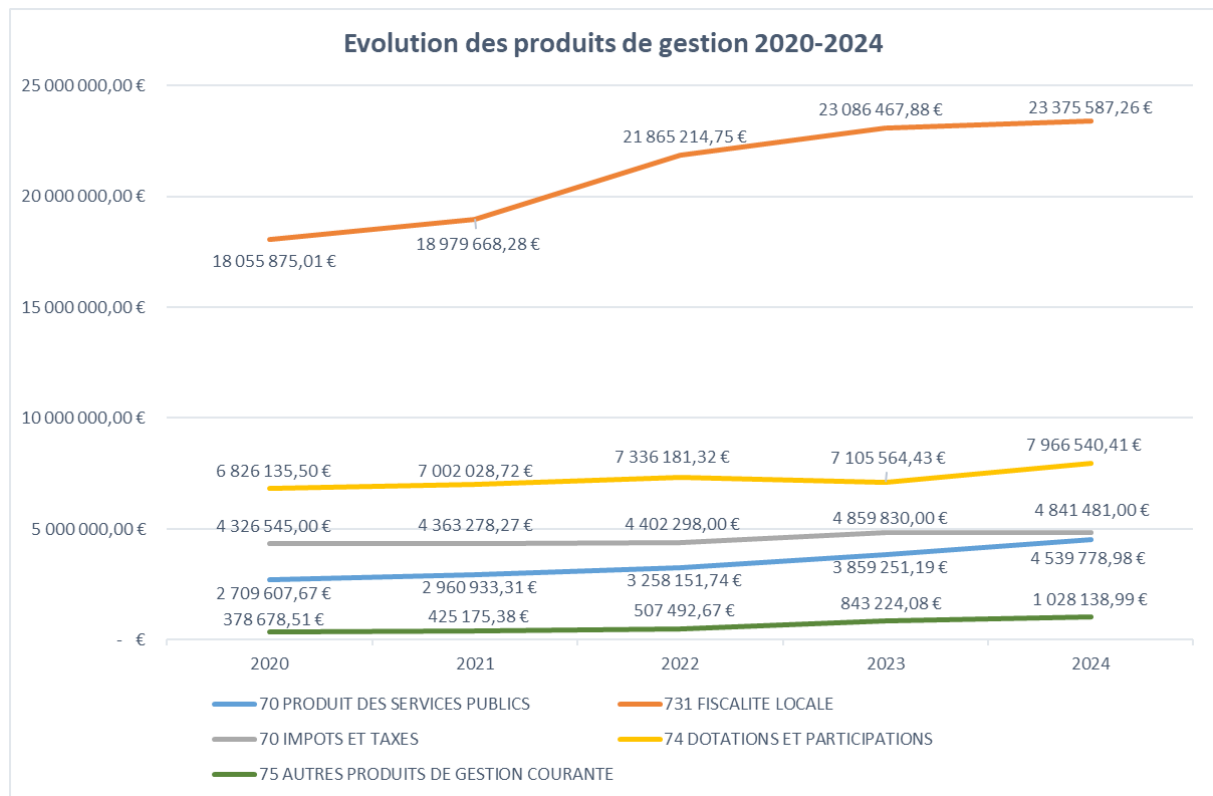
I. La section de fonctionnement

Le compte administratif fait ressortir un résultat de 3,4 M € au titre de l'année 2024 et un résultat cumulé de la section de plus de 11,2 M €, chiffres supérieurs au résultat de 2024 représentant 10,9 M € avant affectation des résultats et affectation de la part à l'investissement.

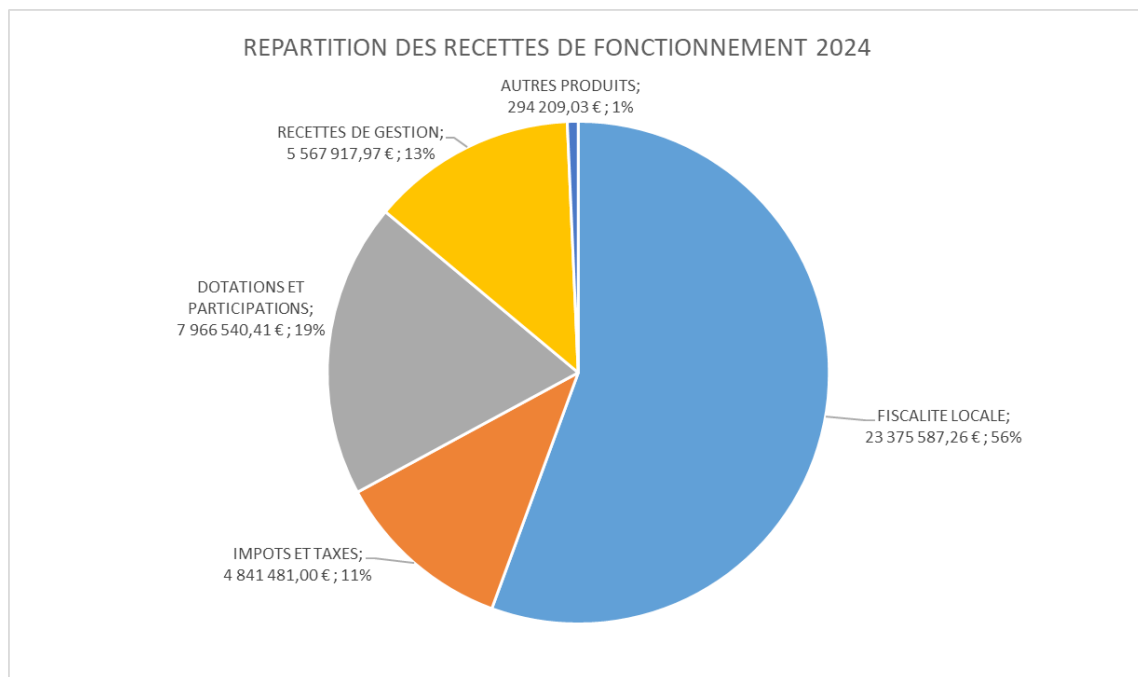
	CA 2023	BP2024	BP2024+BS+DM	CA 2024
(3) Produits de gestion	39 818 279,11 €	42 038 738,60 €	42 566 017,60 €	42 019 402,94 €
Fiscalité locale (impôts directs locaux, taxe communale additionnelle aux droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe locale sur la publicité extérieure)	23 086 467,88 €	23 558 300,00 €	24 028 300,00 €	23 375 587,26 €
Autres impôts et taxes (Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales...)	4 859 830,00 €	4 867 832,00 €	4 867 832,00 €	4 841 481,00 €
DGF et autres dotations, subv. Et participations	7 105 564,43 €	7 835 474,00 €	7 854 253,00 €	7 966 540,41 €
Produits des services et du domaine	3 859 251,19 €	4 824 001,00 €	4 862 501,00 €	4 539 728,98 €
Autres produits (revenus des immeubles...)	843 224,08 €	658 131,60 €	658 131,60 €	1 028 138,99 €
Atténuations de charges	63 941,53 €	295 000,00 €	295 000,00 €	267 926,30 €
(4) Produits financiers	36 536,63 €	65 144,00 €	65 144,00 €	70 994,26 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 805,70 €
Amortissement des subventions perçues	27 653,56 €	26 300,00 €	26 300,00 €	26 282,73 €
Produits exceptionnels	8 883,07 €	0,00 €	0,00 €	6 060,47 €
Remise sur amortissement et provision	0,00 €	38 844,00 €	38 844,00 €	36 845,36 €
Excédent de fonctionnement reporté	8 522 809,68 €	0,00 €	7 690 168,92 €	7 690 168,92 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	48 377 625,42 €	42 103 882,60 €	50 321 330,52 €	49 780 566,12 €
(1) Charges de gestion générale	35 862 034,27 €	39 051 937,60 €	39 737 784,48 €	36 977 322,47 €
Charges de personnel	20 874 609,74 €	22 823 700,00 €	23 073 700,00 €	22 071 843,09 €
Charges à caractère général	11 715 743,82 €	12 590 998,60 €	12 926 845,48 €	11 437 064,69 €
Autres charges de gestion courante	3 271 680,71 €	3 637 239,00 €	3 737 239,00 €	3 468 414,69 €
(2) Charges financières	1 660 529,96 €	1 951 945,00 €	1 997 135,18 €	1 681 440,75 €
Charges financières	281 290,55 €	346 095,00 €	346 095,00 €	275 287,09 €
Charges exceptionnelles	31 849,68 €	50 850,00 €	96 040,18 €	7 638,07 €
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	1 300 513,25 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 370 823,50 €
Charges de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Atténuations de produits	22 843,29 €	35 000,00 €	35 000,00 €	27 692,09 €
Dotations aux provisions	24 033,19 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
(3) + (4) TOTAL DES CHARGES	37 522 564,23 €	41 003 882,60 €	41 734 919,66 €	38 658 763,22 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 100 000,00 €	8 586 410,86 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	37 522 564,23 €	42 103 882,60 €	50 321 330,52 €	38 658 763,22 €
(5) Excédent brut de fonctionnement (3-1)	3 956 244,84 €			5 042 080,47 €
(6) Résultat de fonctionnement (5-2+4) + Excédent de fonctionnement reporté	10 855 061,19 €			11 121 802,90 €
Capacité d'autofinancement brut = (6) + amortissement	12 155 574,44 €			12 492 626,40 €
Amortissement du capital de la dette	2 493 860,77 €			2 443 998,65 €
Capacité d'autofinancement nette	9 661 713,67 €			10 048 627,75 €

A. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2024, résultat reporté de 2023 inclus, s'élève à 49,8 M €.



Globalement, les produits hors recettes exceptionnelles et hors excédent de fonctionnement reporté sont de 42 M € en 2024 contre 39,8 M € en 2023.

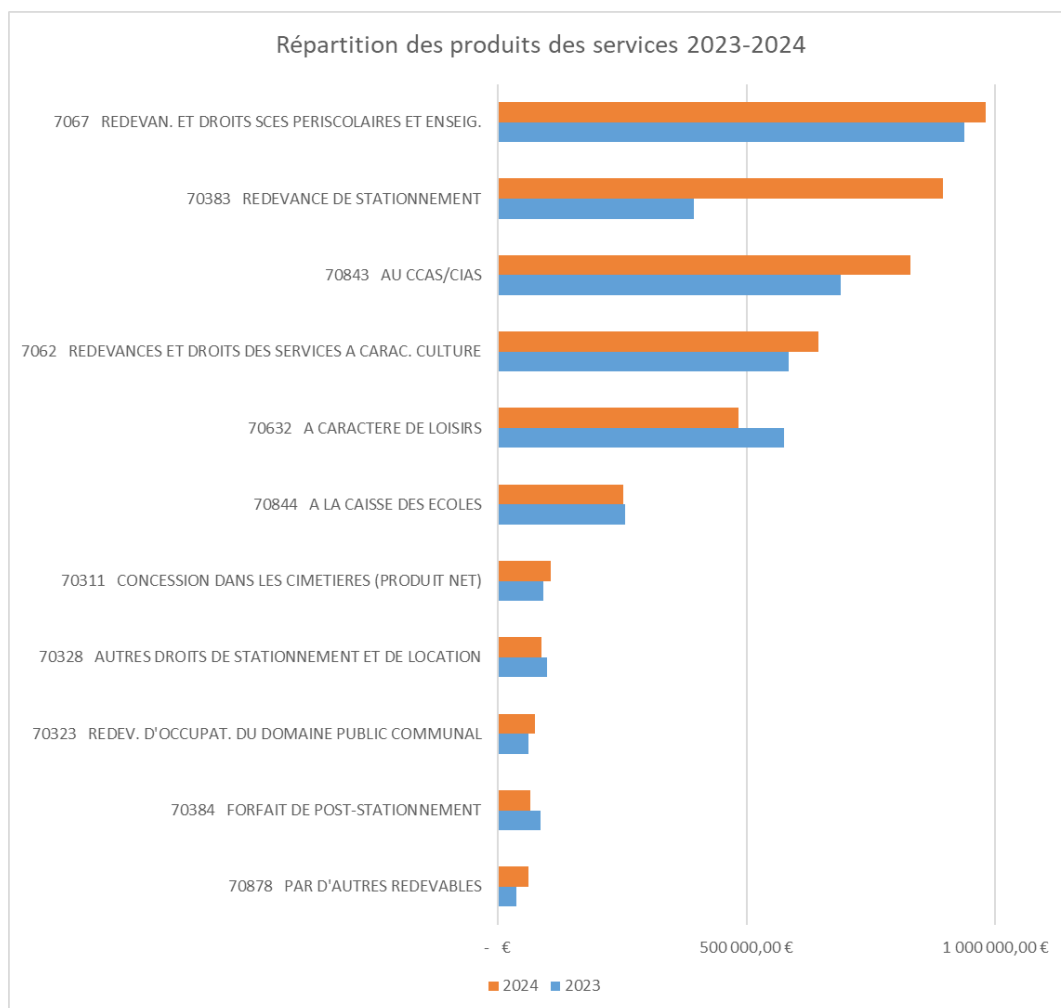


Au **chapitre 013** « Atténuations de charges », les recettes 2024 ont représenté 267 926,30 €. Les produits sont en hausse de 203 984,77 €. Cette hausse s'explique par de nouvelles modalités de prise en compte comptable des titres restaurant à partir de l'exercice 2024 pour 207 988 €.

Les autres recettes réalisées concernent :

- 32 402,94 € au titre des indemnités journalières versées par la sécurité sociale
- 22 720,00 € au titre de cotisations retraites liées à l'agence culturelle grand est

Le **chapitre 70** « produits des services du domaine et ventes diverses » est en hausse de **+ 680 528 €** par rapport aux produits de 2023.



Les recettes liées aux remboursements des rémunérations des agents du CCAS sont en hausse **+ 139 107 €**. Les recettes liées aux services à caractère de loisirs sont en baisse de **- 92 537 €** principalement en raison d'une modification des modalités de facturation des frais d'écolages de l'école des arts passant d'une facture en décembre N à une facture en janvier N+1. Enfin, l'extension du périmètre de stationnement payant génère une évolution de 478 639 € des produits de stationnement (compte 70383 et 70384).

Concernant la fiscalité locale, le produit de la Taxe sur le foncier bâti connaît une hausse mécanique de **+ 2,98 %** sans augmentation des taux, soit **542 902 €**. Le produit de la taxe d'habitation connaît une baisse de **- 30,62 %** soit **- 278 558 €**. Cette baisse fait suite à la hausse ponctuelle et anormale liée à l'absence de déclaration dans le nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » pour les usagers propriétaires provoquant une taxation indue à la THRS.

Evolution des bases fiscales	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Taxe d'habitation	35 376 833,00 €	1 997 478,00 €	1 684 243,00 €	3 950 556,00 €	2 789 490,00 €
% d'évolution	3,26%	-94,35%	-15,68%	134,56%	-29,39%
Taxe sur le foncier bâti	51 331 524,00 €	48 752 206,00 €	50 594 866,00 €	53 628 582,00 €	55 365 475,00 €
% d'évolution	1,62%	-5,02%	3,78%	6,00%	3,24%
Taxe sur le foncier non bâti	112 866,00 €	118 059,00 €	135 912,00 €	118 651,00 €	108 441,00 €
% d'évolution	13,85%	4,60%	15,12%	-12,70%	-8,61%
Evolution moyenne	4,07%	-31,59%	1,07%	42,62%	-11,59%

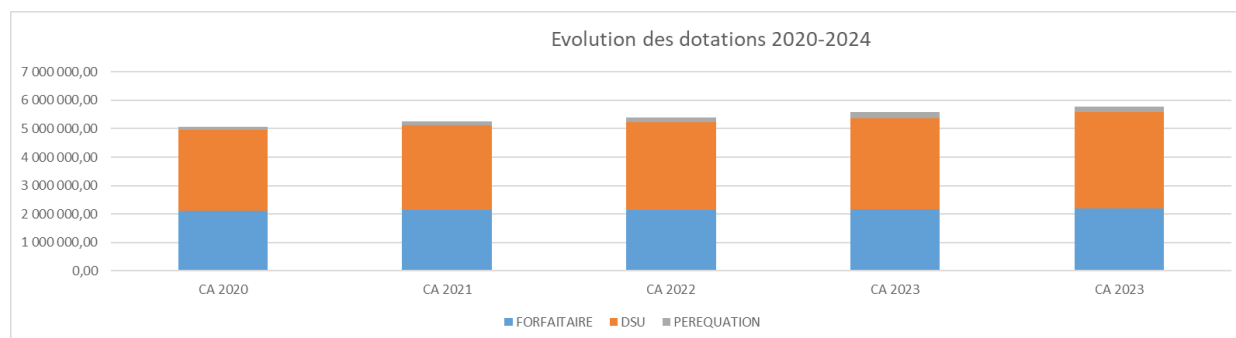
Evolution des produits fiscaux	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Taxe d'habitation	7 123 761,00 €	452 092,00 €	392 990,00 €	909 630,00 €	631 072,00 €
Taxe sur le foncier bâti	8 281 388,00 €	14 533 320,00 €	17 251 908,00 €	18 219 753,00 €	18 762 655,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	52 708,00 €	55 134,00 €	63 471,00 €	55 410,00 €	50 642,00 €
Total	15 457 857,00 €	15 040 546,00 €	17 708 369,00 €	19 184 793,00 €	19 444 369,00 €
Rôles complémentaires	469 679,00 €	27 249,00 €	119 306,00 €	13 190,00 €	27 181,00 €
Coefficient correcteur		1 543 876,00 €	1 588 166,00 €	1 676 457,00 €	1 722 133,00 €
Total constaté au CA	15 927 536,00 €	16 611 671,00 €	19 415 841,00 €	20 874 440,00 €	21 193 683,00 €

Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux.

Concernant les autres impôts et taxes, - 18 349 € par rapport au réalisé 2023. Cela s'explique principalement par le recul de l'encaissement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour **- 15 280 €**.

Au chapitre 74 « dotations et participations », les encaissements sont en hausse par rapport à 2023 **+ 860 976 €**.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en hausse du fait de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine de **+ 204 765 €**.



* Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR) (la ville n'en bénéficie pas)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DSU, la DSR et la DNP sont des mécanismes de péréquation, ce qui signifie que ces 3 dotations cherchent à réduire les écarts de richesse, en l'espèce entre les communes de même strate, par le biais d'une enveloppe nationale qui va être répartie en fonction d'un certain nombre de critères entre les communes du territoire français.

Les autres produits du chapitre sont essentiellement liés aux subventions de fonctionnement versés par d'autres financeurs et connaissent une hausse de **+ 656 211 €**. Cette augmentation est liée notamment à la perception en 2024 du produit du filet de sécurité inflation pour les communes les plus fragilisées financièrement par la hausse des prix de l'énergie en 2023 pour un montant de **392 210 €**. Cette hausse est complétée par une régularisation de l'encaissement des recettes de la Caisse d'allocations familiales recettes CAF après un encaissement anormalement bas en 2023 soit **+ 215 273 €**.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » augmente de **+ 184 915 €** par rapport à 2023. Les produits du compte 75888 « autres » enregistrent une hausse de **74 101 €** en raison de la perception d'un volume d'indemnisation assurance en hausse et de recettes de cessions mobilières. L'évolution aux comptes 752 « revenus des immeubles » et 75813 « redevances versées par les fermiers et concessions » est liée à la révision des tarifs appliqués (loyers et charges) et d'un changement de modalités comptables d'encaissement.

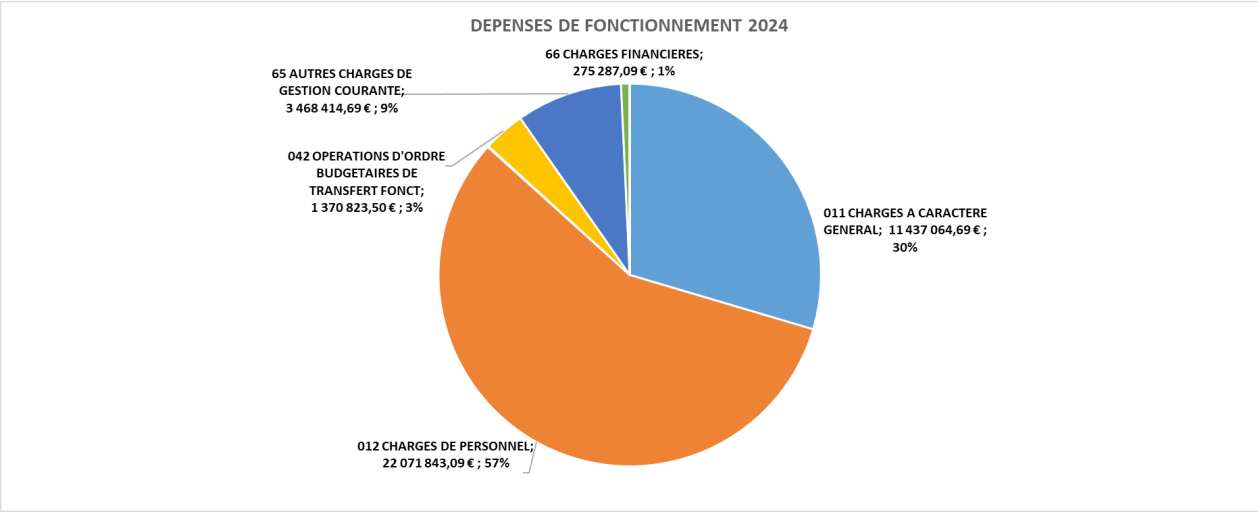
B. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2024 s'élève à 38,7 M €.

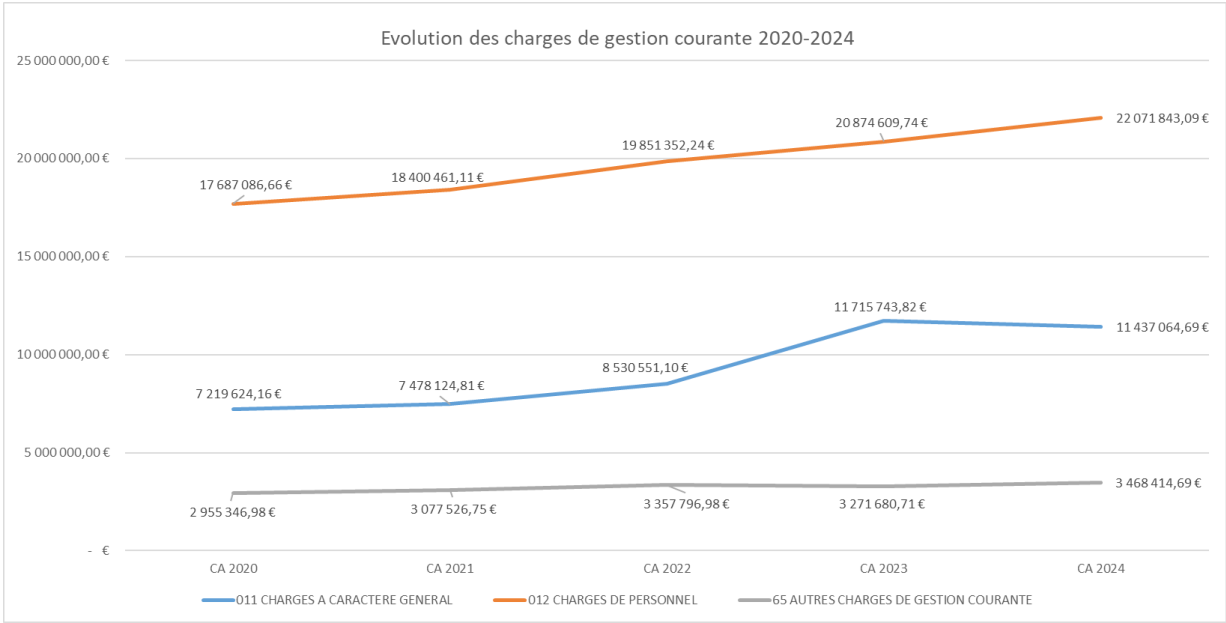
Le graphique suivant précise la répartition des dépenses par type analytique. Il permet notamment de comprendre la répartition des dépenses par service à la population.

Service	REALISE 2024
Affaires scolaires & Peri-extra scolaire	8 311 976,53
Sports	3 781 093,93
Spectacles, animations & actions culturelles	2 744 598,31
Centre communal d'action sociale & solidarités	2 197 461,18
Petite Enfance	2 136 949,60
Direction des Finances	2 111 782,16
Espaces publics & naturels	2 052 304,62
Direction des Ressources Humaines & Prévention	1 743 663,17
Projets	1 430 784,47
Centre technique Municipal	1 435 808,16
Ecole des arts	1 194 451,97
Réglementation	1 181 513,48
Animations, Attractivité & Vie associative	1 107 555,38
Etat civil / Courrier / Archives / Egalité	1 034 224,25
Entretien & Maintenance du patrimoine bâti	782 316,27
Direction Générale	692 142,67
Police Municipale	666 872,43
Cabinet	594 864,27
Communication	563 958,03
Enfance Jeunesse	562 091,86
Funéraire	444 161,51
Pôle numérique	416 506,09
Commande publique, Affaires juridiques & Assurances	407 087,92
Caisse des écoles	395 816,12
Urbanisme	304 172,51
Développement territorial	274 382,22
Mission politique de la Ville	90 224,11
TOTAL GENERAL	38 658 763,22

Le graphique suivant donne un aperçu de la répartition des principales dépenses par chapitre :



Les charges de gestion représentant la totalité des charges réelles de la Ville, hors charges financières et exceptionnelles, elles augmentent de 1,1 M€, soit 3,11 % par rapport au réalisé 2023. Les charges de personnel ont augmenté de 5,74 %, les charges à caractère général baissent de - 2,38 % et le chapitre des autres charges de gestion courante augmentent de 6,01 %.



Le chapitre 011 « charges à caractère général » est en baisse de **278 679 €** par rapport à 2023. Il affiche, au compte administratif, un montant d'environ 11,4 M € contre 11,7 M € en 2023.

Les principaux éléments ayant impliqué une évolution des dépenses à caractère général :

Une baisse du coût de l'énergie (- 771 753,53 €) :

Après que le prix de l'électricité ait été multiplié par trois sur les contrats de consommation supérieurs à 36 Kva en 2023 et qu'au niveau du gaz, le coût de revient pour la collectivité ait été multiplié par cinq. L'année 2024 a été marqué par la hausse des tarifs sur les sites < 36KvA et un début de baisse progressive des prix de l'électricité et du gaz après une hausse globale de 1 976 583€ en 2023.

Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart en valeur	Ecart en %
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	751 797,64 €	1 387 582,89 €	1 407 469,54 €	19 886,65 €	1%
60613 CHAUFFAGE URBAIN	572 310,17 €	1 890 991,12 €	1 159 350,94 €	- 731 640,18 €	-39%
Total Dépenses	1 324 107,81 €	3 278 574,01 €	2 566 820,48 €	- 711 753,53 €	-22%

Les dépenses de prestations de service (+ 583 152 €) :

L'augmentation des dépenses s'explique par :

- L'augmentation des dépenses d'accueil périscolaire et extrascolaires liée au renouvellement du marché au 1^{er} septembre 2023 et pris en compte sur année pleine en 2024 : **+ 210 666 €**
- L'augmentation des dépenses liées au marché de contrôle du stationnement, en raison de la poursuite de l'extension du périmètre de stationnement payant en 2024 : **+ 380 475,51 €**

Les contrats assurances (+ 100 330 €) :

Les dépenses liées aux nouveaux contrats d'assurance entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024 connaissent une hausse de **+ 156 375,44 €** par rapport à l'exercice 2023.

Les frais de gardiennage (+ 50 168 €) :

Les dépenses ont évolué à la suite de la mise en œuvre de mesures compensatoires nécessaires à la poursuite de l'exploitation sans risque de la briqueterie mais aussi au relèvement du niveau de sécurité Vigipirate, contraignant un dispositif d'agents de sécurité supplémentaire en raison de la sensibilité des accueils en salle de spectacles et de l'accès à l'Hôtel de Ville.

Les honoraires et conseils (- 155 004 €) :

Les dépenses ont évolué en raison de l'arrêt de dépenses exceptionnelles telles que le reversement d'honoraires de performance dans le cadre du marché global de performance énergétique, l'accompagnement individualisé des encadrants et les honoraires d'avocats en 2023.

En 2024, **les dépenses relatives au chapitre 012 « charges de personnel »** se sont élevées à 22,1 M€ contre 20,9 M€ en 2023. La hausse constatée est de 1 197 233,35 €, soit + 5,74 %.

Les principaux postes de dépenses expliquant la hausse des dépenses du chapitre 012 entre 2023 et 2024 sont :

887 000 € au titre des contraintes réglementaires :

- + 164 000 € de dépenses supplémentaires entre 2023 et 2024 au titre des mesures réglementaires relatives aux revalorisations indiciaires de la fonction publique mises en œuvre au 01/07/2023 (augmentation du point d'indice de 1.5% au 01/07/2023, reclassement indiciaire attribuant jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 01/07/2023) ; impact budgétaire conséquent en année pleine sur 2024
- + 207 000 € correspondant à l'application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribuant 5 points d'indice majoré supplémentaires à tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024
- + 195 000 € du fait de l'évolution réglementaire imposée dans le cadre de l'instruction comptable M57 nécessitant l'inscription, sur le chapitre 012, du montant total du mandat des titres restaurant ainsi que du précompte de la part salariale ; celle-ci étant compensée par l'émission de titres (chapitre 013)
- + 204 000 € au titre du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle annoncée par le ministre de la transformation et de la fonction publique le 12 juin 2023 et actée pour la fonction publique territoriale dans le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023
- + 81 000 € correspondant à l'application des avancements d'échelons et de grades pour l'année 2024
- + 36 000 € de dépenses supplémentaires entre 2023 et 2024 au titre des allocations de retours à l'emploi versées aux agents ouvrant droit au bénéfice de ces allocations à la charge de la Ville de Schiltigheim en auto-assurance obligatoire pour les fonctionnaires

310 000 € au titre des éléments variables collectifs :

- + 90 000 € au titre des cotisations versées par la Ville au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS 67) suite à l'adhésion en septembre 2023 aux dispositifs CNAS – CEZAM et GAS 67
- + 50 000 € au titre du maintien de l'effort financier en faveur des agents suite à l'augmentation des cotisations de mutuelle et prévoyance à la suite de l'augmentation des tarifs et des plafonds de sécurité sociale, gelés la période COVID
- + 25 000 € au titre du forfait mobilité durable ; En matière de mobilités, la collectivité a renforcé sa

participation aux frais de déplacements domicile-travail pour les agents qui utilisent un vélo ou le covoiturage

- + 85 000 € au titre de l'amélioration des régimes indemnitaires, notamment pour la revalorisation des missions d'encadrement dans le cadre de la refonte de l'organigramme hiérarchique, la revalorisation du régime indemnitaire des Policiers Municipaux et la poursuite des échéances annuelles d'adaptation de certaines IFSE
- + 60 000 € au titre des heures supplémentaires réalisées et rémunérées entre 2023 et 2024. Au-delà du crédit supplémentaire affecté au renforcement de la présence de la Police Municipale en dehors des heures habituelles et à l'optimisation de l'entretien de l'espace public, cette enveloppe a été consacrée principalement à l'organisation des élections européennes et législatives.

Année	Mandaté 2023	Mandaté 2024
Total chapitre 012 Charges de personnel	20 874 609,74 €	22 071 843,09 €
Evolution en valeur	1 023 257,50 €	1 197 233,35 €
Evolution en %		5,74%
Remboursement sur rémunération du personnel (Indemnités journalières, remboursements de mise à disposition)	230 512,52 €	457 375,69 €
Remboursement du personnel mis à disposition du CCAS	689 828,01 €	828 934,85 €
Remboursement du personnel mis à disposition de la CDE	257 041,06 €	253 177,03 €
Charges de personnel déduites	19 697 228,15 €	20 532 355,52 €
Evolution en valeur	1 074 677,63 €	835 127,37 €
Evolution en %		4,24%

Le **chapitre 014 « atténuation de produits »** représente une charge de 27 692 € en 2024 pour rembourser à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) les produits du forfait post stationnement (FPS) perçus par la commune en 2023, déduction faite des dépenses réalisés par la commune soit une hausse de 8 329 € par rapport à 2023 (sur les réalisés 2022).

Le **chapitre 65 « charges de gestion courante »**, qui retrace notamment les subventions de fonctionnement versées, présente un solde de 3,5 M € en hausse de 196 734 € par rapport à 2023. Les subventions de fonctionnement versées aux associations sont en hausse de **+ 65 125 €** par rapport à 2023. Cette évolution s'explique notamment par un soutien accru à destination des centres sociaux sur le territoire pour **+ 38 750 €**. La subvention au CCAS est en augmentation de **+ 95 205 €** par rapport à 2023. En sus, l'admission des créances admises en non-valeur et éteintes est en hausse de **+ 52 224 €**.

Le **chapitre 66 « charges financières »** s'établit à **275 287 €**, contre **281 291 €** en 2023, les dépenses évoluent en raison de la variation du montant cumulé de la charge des emprunts.

Le **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** représente **7 638 €** en 2023 contre **31 850 €** en 2023. La collectivité réalise uniquement des dépenses exceptionnelles relatifs à l'annulation de titre sur exercices antérieurs.

Le **chapitre 68 « dotations aux comptes d'amortissement »** représente **0 €** contre **24 033 €** en 2023. Cette nouvelle provision est constituée concernant des créances douteuses et/ou contentieuses suite à transmission du trésor public. Aucune transmission à ce sujet en 2024 mais par contre en début d'exercice 2025.

Enfin, les **mouvements d'ordre** représentent **1,4 M€** en 2024 contre **1,3 M €** en 2023 suivant le rythme d'amortissement des investissements amortissables.

II. La section d'investissement

Le solde de l'exercice 2024 est excédentaire de + 2 268 284,27 €. Compte tenu du report du déficit antérieur, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire et s'établit à – 3 883 018,86 €.

A. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement 2024 s'élève à 19 246 769,51 €. Le taux de réalisation de la section d'investissement atteint les 71 %.

NATURE DES DEPENSES	CA 2023	CA 2024	Evol CA 24/23 Montant	Evol CA 24/23 %
CREDITS DE PAIEMENT SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME	6 182 189,52 €	6 880 950,73 €	698 761,21 €	11,30%
DEPENSES HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2 791 682,44 €	2 381 198,41 €	- 410 484,03 €	-14,70%
AUTRES DEPENSES (SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES)	13 379,00 €	17 225,00 €	3 846,00 €	28,75%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 497 894,77 €	2 443 998,65 €	- 53 896,12 €	-2,16%
OPERATIONS D'ORDRE	1 249 244,44 €	1 372 093,59 €	122 849,15 €	9,83%
RESULTAT REPORTE N-1	2 586 523,68 €	6 151 303,13 €	3 564 779,45 €	137,82%
TOTAL	15 320 913,85 €	19 246 769,51 €	3 925 855,66 €	25,62%

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », **les remboursements du capital de la dette** baissent, représentant – 53 896,12 € pour atteindre le montant de 2 443 999 €.

Au chapitre 040 « **opérations d'ordre budgétaires** de transfert entre sections », l'amortissement des subventions versés représente en 2024 un montant de 26 282,73 € contre 27 653,56 € en 2023. Ces dépenses concernent l'amortissement des subventions perçues sur des biens amortissables.

Au chapitre 041 « **opérations d'ordre budgétaires** à l'intérieur de la section d'investissement », les dépenses représentent 1 345 810,86 € concernant l'acquisition de la parcelle Caddie par délibération n°18 du Conseil Municipal du 2 juillet 2024 pour un montant de 680 000€, la récupération d'avances sur les travaux de création du groupe scolaire Victor Hugo pour un montant de 204 215€ et le transfert des frais d'études sur imputations définitives pour un montant de 461 595 €.

Le résultat reporté 2023 de la section d'investissement représente un montant de 6 151 303,13 € en 2024.

Au chapitre 204 « **subventions d'équipement versées** », le chapitre est en hausse par rapport à 2023 de + 3 846 € représentant 17 225 € contre 13 379 € en 2023.

Les dépenses opérationnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 9 262 149,14 €, contre 8 973 872 €, en 2023.

Les crédits de paiement sur autorisation de programme enregistrent une évolution de **+ 698 761 €** tandis que les crédits réalisés hors autorisations de programme enregistrent une baisse de **– 410 484 €**.

AP	Libellé	Montant AP	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Montant au 31/12/2024	% Réal cumulé	Observation
201301	CENTRE SPORTIF NELSON MANDELA	15 628 606,42 €	322 444,12 €	- €	- €	15 628 606,42 €	100,00%	AP Clôturé en 2023
201303HAL	HALLE COOPERATIVE DES BOUCHERS	6 484 900,00 €	213 801,88 €	12 151,67 €	- €	6 420 737,24 €	99,01%	
201501	SECURITE ET ACCESSIBILITE DES ERP	3 546 000,00 €	401 105,43 €	114 728,29 €	136 657,32 €	3 083 247,88 €	86,95%	
201502	ECOLE PRIMAIRE SUD	16 406 690,74 €	690 693,45 €	16 661,57 €	0	16 406 690,74 €	100,00%	AP Clôturé en 2023
201802	VERGER ET FERME DIETRICH	1 411 718,67 €	201 853,03 €	38 090,01 €	11 001,30 €	1 375 718,67 €	97,45%	
201902	ANRU ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO	21 900 000,00 €	314 156,96 €	2 376 032,74 €	3 695 319,86 €	6 942 634,92 €	31,70%	
201903	PROJETS NUMERIQUES	1 687 252,00 €	152 214,33 €	156 618,63 €	240 176,36 €	1 267 280,06 €	75,11%	
201904	AMELIORATION DE LA QUALITE DES BATIMENTS	6 262 055,61 €	3 413 308,70 €	563 698,39 €	57 386,57 €	5 063 844,12 €	80,87%	
202001	RENOVATION ET EXTENSION DU CSC DU MARAIS	3 950 000,00 €	2 880,00 €	11 016,00 €	14 565,60 €	28 461,60 €	0,72%	
202101	RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'AAR	1 899 000,00 €	27 683,40 €	228 420,68 €	109 160,52 €	365 264,60 €	19,23%	
202102	ADAP - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	6 800 000,00 €	787 693,44 €	954 493,30 €	302 927,95 €	2 124 140,35 €	31,24%	
202103	RENOVATION TOITURE GYMNASSE LECLERC	3 500 000,00 €	214 703,76 €	937 067,38 €	1 071 652,47 €	2 470 066,81 €	70,57%	
202104	RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 443 030,00 €	200 906,21 €	236 424,34 €	227 424,64 €	792 078,61 €	54,89%	
202105	MAISON DE L'ENFANCE	7 550 000,00 €	34 941,60 €	245 390,00 €	86 620,35 €	366 951,95 €	4,86%	
202106	ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	2 140 000,00 €	497 410,71 €	291 396,52 €	450 377,79 €	1 267 543,02 €	59,23%	
202401CHAL	RESEAU DE CHALEUR	276 000,00 €	- €	- €	84 466,44 €	84 466,44 €	30,60%	
202401MGPE	MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE INSTALLATIONS ENERGETIQUES	1 520 000,00 €	- €	- €	393 213,56 €	393 213,56 €	25,87%	
						Evolution 24/23		
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME			7 475 797,02 €	6 182 189,52 €	6 880 950,73 €	698 761,21 €	11%	
	Hors autorisations de programme		2 200 403,81 €	2 791 682,44 €	2 381 198,41 €	- 410 484,03 €	-15%	
TOTAL DES DEPENSES OPERATIONNELLES D'INVESTISSEMENT			9 676 200,83 €	8 973 871,96 €	9 262 149,14 €	288 277,18 €	3%	

De manière non exhaustive, les principaux investissements qui ont été réalisés hors AP/CP en 2024 sont :

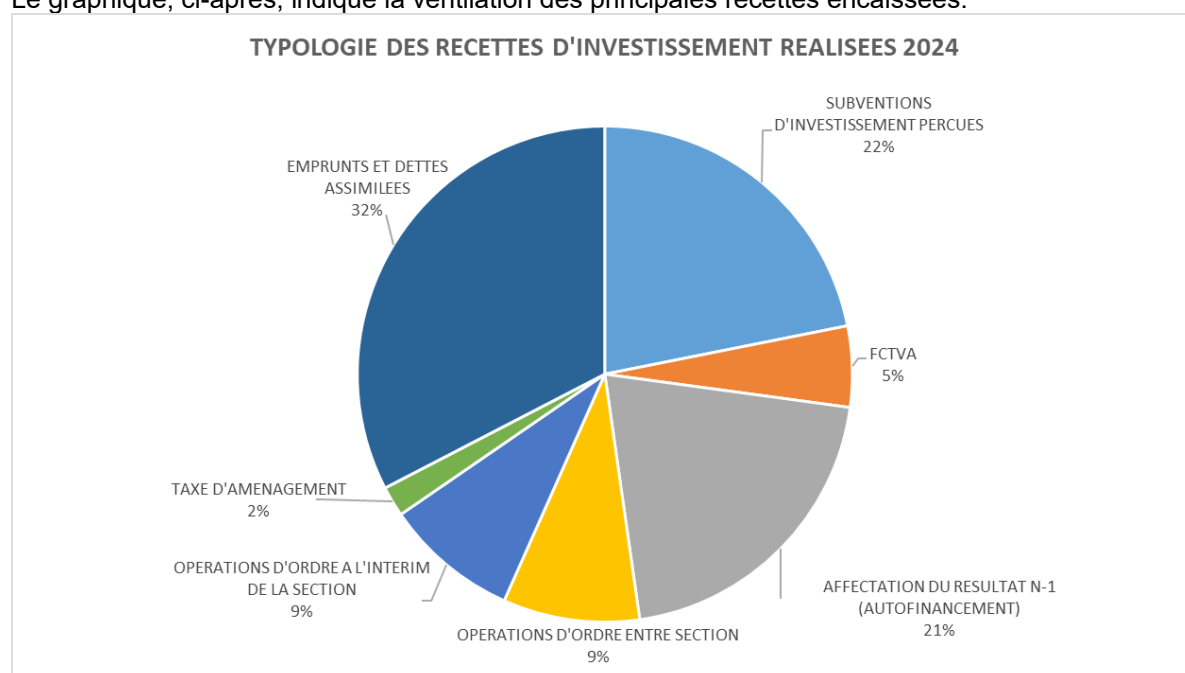
Libellé	Montant CA	Objet principal
SPORT	847 175,14 €	Acquisition du terrain du Gymnase des Malteries Travaux sur l'éclairage bâti du Gymnase Leclerc Solde remplacement synthétique Stade Romens
AFFAIRES SCOLAIRES & PERI-EXTRA SCOLAIRE	394 302,18 €	Reprise de l'étanchéité du préau école Exen Travaux sur l'éclairage bâti de l'école Mermoz
GARAGE MUNICIPAL	330 295,13 €	Acquisition Camion Grue Acquisition Engin électrique espaces verts Acquisition Sableuse pour équipements sportifs
ESPACE PUBLICS & NATURELS	240 232,00 €	Rénovation des city des Malteries, du parc des Oiseaux et du parc Saint-Junien
POLE REGLEMENTATION CIRCULATION	217 056,00 €	Acquisition d'horodateurs
CULTURE	116 126,33 €	Renouvellement partiel parc son lumière Brassin Renouvellement partiel parc micro Cheval Blanc
FUNERAIRE	73 074,94 €	Travaux d'exhumation
DIVERS	162 936,69 €	

B. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement 2024 s'élève à 15,4 M €, contre 9,2 M € en 2023.

NATURE DES RECETTES	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 24/23 Montant	Evol CA 24/23 %
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 300 513,25 €	1 370 823,50 €	70 310,25 €	5,41%
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIM DE LA SECTION	1 221 590,88 €	1 345 810,86 €	124 219,98 €	10,17%
FCTVA	1 414 924,59 €	810 204,55 €	- 604 720,04 €	-42,74%
TAXE D'AMENAGEMENT	907 047,77 €	304 038,82 €	- 603 008,95 €	-66,48%
AFFECTATION DU RESULTAT N-1 (AUTOFINANCEMENT)	1 407 929,01 €	3 164 892,27 €	1 756 963,26 €	124,79%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERCUES	1 813 917,25 €	3 360 480,65 €	1 546 563,40 €	85,26%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000,00 €	5 007 500,00 €	4 999 500,00 €	62493,75%
REGULARISATION LIVRAISON A SOI-MEME HALLES DU SCILT	1 088 107,57 €	- €	- 1 088 107,57 €	100,00%
ANNULATIONS MANDATS	7 580,40 €	- €	- 7 580,40 €	-100,00%
TOTAL	9 169 610,72 €	15 363 750,65 €	6 194 139,93 €	67,55%

Le graphique, ci-après, indique la ventilation des principales recettes encaissées.



Les éléments les plus significatifs sont :

- **Un emprunt** de 5 000 000 € ;
- **Une affectation du résultat** qui est en hausse en 2024 pour 3 164 892 € en augmentation de + 1 756 963 € par rapport à 2023 ;
- Un produit de **taxe d'aménagement** en baisse au compte 10226 : 304 039 € contre 907 048 € en 2023, en raison d'un retard du recouvrement de la recette suite à un changement de mode de fonctionnement ;
- Une baisse des produits de **fonds de compensation de la TVA** compte 10222 : 810 205 €, 1 414 925 € en 2023 suivant l'évolution des dépenses d'investissement éligibles ;
- Un montant d'encaisse des **subventions** à 3 360 481 € en hausse par rapport au niveau sur l'année 2023 pour 1 813 917 €. Niveau record d'encaissement de subventions d'investissement cohérent avec l'effort de financement des opérations d'investissement de la collectivité et retraçant l'activité des services pour diversifier les ressources et amenuiser les coûts finaux ;

- Un **montant d'opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section** en hausse de + 124 219,98 € concernant l'acquisition de la parcelle Caddie par délibération n°18 du Conseil Municipal du 2 juillet 2024 pour un montant de 680 000 €, la récupération d'avances sur les travaux de création du groupe scolaire Victor Hugo pour un montant de 204 215 € et le transfert des frais d'études sur imputations définitives pour un montant de 461 595 €.
- Un **montant d'opération d'ordre budgétaire entre sections** en légère hausse de + 70 310 € en raison du dynamisme des dotations aux amortissements ;

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal

*Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;*

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ADOpte le compte administratif 2024 selon les balances suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses 2024	37 315 855,63 €	Recettes 2024	41 262 612,56 €
Rattachements dépenses	1 342 907,59 €	Rattachements recettes	827 784,64 €
Dépenses totales 2024	38 658 763,22 €	Recettes totales 2024	42 090 397,20 €
Résultat de la section de fonctionnement 2024	(1)		3 431 633,98 €
Résultat reporté 2023	(2)		7 690 168,92 €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024	(3) = (1) + (2)		11 121 802,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2024	13 095 466,38 €	Recettes 2024	15 363 750,65 €
Solde de la section d'investissement 2024	(4)		2 268 284,27 €
Solde reporté 2023	(5)	-	6 151 303,13 €
Sode cumulé de la section d'investissement 2024	(6) = (4) + (5)	-	3 883 018,86 €
REPORTS 2024 vers 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2024	1 161 296,70 €	Recettes 2024	1 840 769,14 €
Résultat restes à réaliser 2024	(7)		679 472,44 €
Part du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement 2024 après affectation des résultats	(8) = ((6) + (7))	-	3 203 546,42 €
Résultat de fonctionnement 2024 après couverture du déficit d'investissement reporté	(9) = (7) + (8)		7 918 256,48 €

PREND ACTE de la communication de la présentation consolidée du compte Administratif 2024 (compte administratif et annexes ainsi que le présent rapport).

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE046 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 11 121 802,90 € et un déficit d'investissement de 3 883 018,86 €,

Constatant un besoin de financement de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser 3 203 546,42 €, l'excédent de fonctionnement après couverture du déficit d'investissement reporté corrigé est de 7 918 256,48 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

DÉCIDE d'inscrire le déficit de la section d'investissement au compte 001(D) « résultat reporté », pour un montant de 3 883 018,86 €,

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2024 :

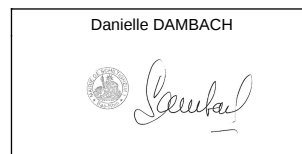
- ✓ À la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », soit 3 203 546,42 €,
- ✓ Au financement de la section de fonctionnement, inscrit au budget supplémentaire de 2025, au compte 002(R) « résultat reporté », soit 7 918 256,48 €.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	5	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE047 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Le budget supplémentaire (BS) est un acte d'ajustement et de report. Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

Le budget supplémentaire, à ce stade de l'année, a pour objet essentiel :

- ✓ De reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif,

Pour la section de fonctionnement, le budget supplémentaire vise notamment à reprendre le résultat 2024 au budget primitif 2025, cela permet de constater l'excédent de fonctionnement cumulé de **7 918 256,48 €**.

Un virement de **7 518 993,89 €** est prévu de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (nature 023 « virement à la section d'investissement »). Cela permet de financer les besoins de la section d'investissement avec un recours à l'emprunt moindre et ce, par l'utilisation de la capacité optimisée d'autofinancement de la Ville.

62 000,00 € de dépenses complémentaires au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Au chapitre 011 « charges à caractère général », une somme complémentaire de **486 502,59 €** est nécessaire :

- ✓ **43 135,90 €** au compte 6228 afin de permettre le reversement dans le cadre du décompte final de coréalisation de la Revue Scout.
- ✓ **100 000,00 €** de dépenses complémentaires afin de permettre la mise en œuvre d'un mécanisme d'auto assurance pour le lot dommages aux biens.
- ✓ **342 919,69 €** de dépenses permettant de couvrir les aléas quant aux dépenses d'entretien et de maintenance.

Au chapitre 67 « charges exceptionnelles », une somme complémentaire de **20 000,00 €** permet de réaliser des opérations de régularisation de titres sur exercices antérieurs.

Au chapitre 70 « Produits des services publics », il est nécessaire de prévoir une recette complémentaire de **68 836,00 €** dans le cadre du décompte final de coréalisation de la Revue Scout.

Au chapitre 73 « Impôts et Taxes », le montant est revu à la baisse de **- 70 213 €** suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité.

Au chapitre 74 « Dotations et Participations », il est nécessaire de prévoir une recette supplémentaire de **170 617 €** suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité.

Pour la section d'investissement, le budget supplémentaire vise à reprendre le résultat cumulé de 2024, soit un déficit de **3 883 018,86 €**, une capitalisation des excédents de fonctionnement pour équilibrer de **3 203 546,42 €**. Enfin, le virement de la section de fonctionnement est repris à hauteur de **7 518 993,89 €**.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles », le montant est revu à la hausse de 401 415,49 € en raison d'un changement d'imputation de travaux s'annulation par une inscription à la baisse au chapitre 23.

Au chapitre 23 « immobilisations en cours », le montant est revu à la baisse de 401 415,49 € en raison d'un changement d'imputation de travaux s'annulation par une inscription à la hausse au chapitre 21.

Au niveau des APCP :

- ✓ **202101** : Rénovation complexe sportif de l'AAR :
Le BS réduit la prévision budgétaire de - 178 485,84 € sur les crédits de paiement de l'exercice
- ✓ **202103** : Rénovation toiture Gymnase Leclerc :
Le BS réduit la prévision budgétaire de - 220 066,81€ sur les crédits de paiement de l'exercice

Au niveau des recettes de la section, cette affectation permet de prévoir une réduction de l'emprunt inscrit au BP 2025 pour **7 238 074,10 €** passant ainsi à un montant de **6 500 000,00 €**.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le budget supplémentaire pour l'année 2025, établi par Madame la Maire,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ARRÊTE, par chapitre, le budget supplémentaire de la Ville de Schiltigheim pour l'année 2025, tel que figurant aux documents budgétaires disponibles sur demande, aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général.....	486 502,59 €
-----	----------------------------------	--------------

023	Virement à la section d'investissement.....	7 518 993,89 €
65	Autres charges de gestion courante.....	62 000,00 €
67	Charges exceptionnelles.....	20 000,00 €

TOTAL..... 8 087 496,48 €

Recettes

002	Excédent antérieur reporté	7 918 256,48 €
70	Produits des services publics	68 836,00 €
73	Impôts et taxes	- 70 213,00 €
74	Dotations et participations	170 617,00 €

TOTAL 8 087 496,48 €

Section d'Investissement

Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté.....	3 883 018,86 €
21	Immobilisations corporelles	401 415,49 €
23	Immobilisations en cours	- 401 415,49 €

Autorisations de programme :

<i>AP202101 Rénovation complexe sportif de l'Aar</i>	- 178 485,84 €
<i>AP 202103 Rénovation de la toiture du gymnase Leclerc</i>	- 220 066,81 €

TOTAL..... 3 484 466,21 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	7 518 993,89 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés.....	3 203 546,42 €
16	Emprunts et dettes assimilées.....	- 7 238 074,10 €

TOTAL..... 3 484 446,21 €

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	5	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



Danielle DAMBACH

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE048 - RÉVISION N°2 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Par délibération, le Conseil municipal a approuvé la création d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP). Aussi une nouvelle répartition budgétaire, présentée ci-dessous ainsi qu'au tableau joint à la délibération de ce jour, a pour objet de tenir compte de l'avancement des réalisations.

1. 202001 – Rénovation et extension du CSC du Marais (Montant : 4 600 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2027 et suivants + 650 000,00 €

Commentaire : Réévaluation du montant de l'AP à l'issue de la phase de concours de maîtrise d'œuvre et de la sélection du projet lauréat.

2. 202101 – Rénovation complexe sportif de l'AAR (Montant : 1 500 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 178 485,84 €
•2026	- 220 514,16 €

Commentaire. Le budget d'opération établi en 2021 comportait des marges de sécurité pour les opérations successives de relamping LED des terrains de football (2023) et de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar (2024-26). L'ensemble des marchés de travaux ont depuis été attribués, dans des conditions favorables. Il est possible de préparer la clôture comptable de l'opération fin 2026, en conservant des crédits permettant l'achèvement de l'opération et en retranchant les montants non-affectés.

3. 202103 – Rénovation de la toiture du Gymnase Leclerc (Montant : 3 150 000 €)

Révision des crédits de paiement :

•2025	- 220 066,81 €
•2026	- 129 933,19 €

Commentaire : Avec l'attribution favorable des marchés des travaux de la phase 3 et la prochaine fin de chantier, prévue mi-2025, la visibilité est suffisante sur le budget d'opération pour préparer sa clôture comptable fin 2025, en conservant des crédits permettant l'achèvement de l'opération et en retranchant les montants non-affectés.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) telle que proposée ci-après pour les années 2025 et suivantes.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	5	Mme Hélène HOLLEDERER, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH





N° AP	Intitule de l'AP	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
201303	Coopérative des Bouchers	déc.-12								4 956 700,00	
		déc.-13								5 406 300,00	449 600,00
		juin-14								5 406 300,00	-
		déc.-14								5 006 300,00	400 000,00
		mars-15								5 006 300,00	-
		nov.-15								5 006 300,00	-
		mai-16								5 006 300,00	-
		oct.-16								5 006 300,00	-
		déc.-16								5 006 300,00	-
		févr.-17								5 406 300,00	400 000,00
		nov.-17								5 800 000,00	393 700,00
		BS2018								5 800 000,00	-
		juin-18								5 800 000,00	-
		nov.-18	21 692,95							6 200 000,00	400 000,00
		BS2019	21 692,95							6 200 000,00	-
		DM1 Juil2019	21 692,95							6 200 000,00	-
		BS 2020	215 984,24							6 200 000,00	-
		DM1 Nov 20	215 984,24	198 000,00	86 900,00					6 484 900,00	284 900,00
		BS2021	157 143,59	198 000,00	145 740,65					6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2021	157 143,59	88 000,00	255 740,65					6 484 900,00	-
		BS2022	157 143,59	53 624,34	290 116,31					6 484 900,00	-
		DM3 Déc 2022	157 143,59	53 624,34	225 116,31	65 000,00				6 484 900,00	-
		BP 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	76 314,43				6 484 900,00	-
		DM2 Déc 2023	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 271,67	64 042,76			6 484 900,00	-
		BP2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	64 162,76			6 484 900,00	-
		DM3 Nov 2024	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	120,00	64 042,76		6 484 900,00	-
		BP 2025	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-	64 162,76		6 484 900,00	-
		Consommations au 31/12	157 143,59	53 624,34	213 801,88	12 151,67	-			6 420 737,24	99%

CP 2027 et suivants

-

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatements								AP Totale	Variation d'AP
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
201501	Sécurité des ERP	déc.-14	1 486 000,00							6 750 000,00	6 750 000,00
		mars-15	1 436 000,00							6 750 000,00	-
		nov.-15	1 636 000,00							6 750 000,00	-
		mai-16	1 680 644,91							6 750 000,00	-
		oct.-16	2 030 644,91							6 750 000,00	-
		déc.-16	1 030 644,91							3 750 000,00	3 000 000,00
		févr.-17	1 100 513,04							3 750 000,00	-
		nov.-17	1 200 513,04	275 000,00						3 750 000,00	-
		mars-18	1 200 513,04	392 595,31						3 750 000,00	-
		juin-18	1 200 513,04	392 595,31						3 750 000,00	-
		nov.-18	1 200 513,04	692 595,31						3 750 000,00	-
		BS2019	1 200 513,04	1 002 851,34						3 750 000,00	-
		DM1 Juil2019	1 200 513,04	1 002 851,34						3 650 000,00	100 000,00
		BS2020	1 200 513,04	1 052 555,38						3 650 000,00	-
		DM 1 nov 20	900 000,00	500 000,00	300 000,00	250 000,00	250 000,00	150 000,00		3 746 931,58	96 931,58
		BS2021	563 150,40	500 000,00	400 000,00	350 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		BS2022	563 150,40	470 674,86	429 325,14	350 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		DM2Sept 2022	563 150,40	470 674,86	460 325,14	319 000,00	350 000,00	186 849,60		3 746 931,58	-
		BP 2023	563 150,40	470 674,86	401 105,43	255 000,00	160 000,00	160 000,00	139 137,73	3 546 000,00	200 931,58
		BP2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	255 477,28	242 794,43	101 137,73	3 546 000,00	-
		DM3 Nov 2024	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	155 477,28	342 794,43	101 137,73	3 546 000,00	-

		BP 2025	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32	361 614,39	101 137,73	3 546 000,00	-
		Consommations au 31/12	563 150,40	470 674,86	401 105,43	114 728,29	136 657,32			3 083 247,88	87%

CP 2027 et suivants

-

201802	Verger et Ferme Dietrich		Suivi de l'AP, des CP et des mandatements								
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		nov.-17								550 000,00	550 000,00
		mars-18								700 000,00	150 000,00
		juin-18								700 000,00	-
		nov.-18	250 000,00							800 000,00	100 000,00
		BS2019	457 232,00							800 000,00	-
		DM1 Juil2019	457 232,00							800 000,00	-
		DM2 Oct2019	150 000,00	457 232,00						800 000,00	-
		BS2020	150 000,00	538 905,80						800 000,00	-
		DM1 nov 20	260 000,00	846 000,00	258 905,80					1 476 000,00	676 000,00
		BS2021	60 345,60	846 000,00	458 560,20					1 476 000,00	-
		DM1avril2021	60 345,60	1 060 000,00	244 560,20					1 476 000,00	-
		BS2022	60 345,60	953 334,53	351 225,67					1 476 000,00	-
		DM2 Sept 2022	60 345,60	953 334,53	201 225,67	150 000,00				1 476 000,00	-
		DM3 Déc 2022	60 345,60	953 334,53	211 225,67	140 000,00				1 476 000,00	-
		BP 2023	60 345,60	953 334,53	201 853,03	70 000,00	79 372,64			1 476 000,00	-
		BP2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	111 282,63			1 476 000,00	-
		DM3 Nov 2024	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	21 282,63	90 000,00		1 476 000,00	-
		BP 2025	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30	36 000,00		1 411 718,67	64 281,33
		Consommations au 31/12	60 345,60	953 334,53	201 853,03	38 090,01	11 001,30			1 375 718,67	97%

CP 2027 et suivants

-

201902	École Primaire Victor Hugo - ANRU	Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00					16 080 000,00	16 080 000,00
		BS2019	1 560 000,00	1 560 000,00	12 910 000,00					16 080 000,00	-
		DM2 Oct2019	200 000,00	1 800 000,00	14 030 000,00					16 080 000,00	-
		BS2020	200 000,00	1 800 000,00	14 080 000,00					16 080 000,00	-
		DM1 nov 20	200 000,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 362 522,00			17 562 522,00	1 482 522,00
		BS2021	42 282,00	1 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 520 240,00			17 562 522,00	-
		BS2022	42 282,00	514 843,36	1 500 000,00	9 000 000,00	6 505 396,64			17 562 522,00	-
		DM2Sept 2022	42 282,00	514 843,36	600 000,00	950 000,00	10 000 000,00	5 455 396,64		17 562 522,00	-
		BP 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	1 412 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	6 396 945,68	20 900 000,00	3 337 478,00
		BS 2023	42 282,00	514 843,36	314 156,96	3 012 718,00	6 109 527,00	6 109 527,00	4 796 945,68	20 900 000,00	-
		BP2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	7 557 878,04	7 365 000,00	2 729 806,90	21 900 000,00	1 000 000,00
		DM3 Nov 2024	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	6 037 340,00	8 432 442,40	3 154 532,00	21 900 000,00	-
		BP 2025	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86	8 432 442,40	4 325 542,07	21 900 000,00	-
		Consommations au 31/12	42 282,00	514 843,36	314 156,96	2 376 032,74	3 695 319,86			6 942 634,92	32%

CP 2027 et suivants

2 199 380,61

201903	Projets numériques	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	150 000,00	150 000,00						547 670,00	547 670,00
		BS2019	150 000,00	150 000,00						547 670,00	-
		DM2 Oct2019	330 000,00	150 000,00						727 670,00	180 000,00
		BS2020	330 000,00	164 056,61						727 670,00	-
		DM1 nov 20	330 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	859 582,00
		BS2021	314 585,81	186 414,19	171 000,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BS2022	314 585,81	170 071,54	187 342,65	171 000,00	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BP 2023	314 585,81	170 071,54	152 214,33	206 128,32	171 000,00	171 000,00	168 638,61	1 587 252,00	-
		BP2024	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	320 509,69	171 000,00	168 638,61	1 687 252,00	100 000,00
		BP 2025	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36	251 333,33	168 638,61	1 687 252,00	-

		Consommations au 31/12	314 585,81	170 071,54	152 214,33	156 618,63	240 176,36		1 267 280,06	75%
CP 2027 et suivants										-

201904	Amélioration de la qualité des bâtiments	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2019	1 000 000,00	1 000 000,00						2 050 000,00	2 050 000,00
		BS2019	1 000 000,00	1 000 000,00						2 050 000,00	-
		BS2020	1 000 000,00	1 039 574,67						2 050 000,00	-
		DM1 nov 20	300 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	500 000,00	6 060 425,33	4 010 425,33
		BS2021	40 902,28	1 200 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72	6 060 425,33	-
		BS2022	40 902,28	978 122,85	1 721 877,15	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	759 097,72	6 060 425,33	-
		DM2 Sept 2022	40 902,28	978 122,85	3 631 877,15	1 300 000,00	99 097,72			6 060 425,33	-
		BP 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	951 601,45	733 033,00	733 031,72		6 860 425,33	800 000,00
		DM1 Sept 2023	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	719 296,45	733 033,00	965 336,72		6 860 425,33	-
		BP2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	1 072 260,75	183 337,31		6 262 055,61	598 369,72
		DM1 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	165 000,00	1 090 598,06		6 262 055,61	-
		DM3 Nov 2024	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	65 000,00	900 000,00	290 598,06	6 262 055,61	-
		BP 2025	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57	907 613,43	290 598,06	6 262 055,61	-
		Consommations au 31/12	40 902,28	978 122,85	3 413 308,70	563 698,39	57 386,57			5 063 844,12	81%
CP 2027 et suivants									-		

202001	Rénovation et extension du CSC du Marais	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00			3 024 000,00	3 024 000,00
		DM3 Déc 2021			360 000,00	1 350 000,00	810 000,00	504 000,00		3 024 000,00	-
		DM2 Sept 2022			19 170,00	300 000,00	1 300 000,00	1 404 830,00		3 024 000,00	-
		BP 2023			2 880,00	300 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 524 164,00	3 830 000,00	806 000,00
		DM1 Sept 2023			2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 724 164,00	3 830 000,00	-
		DM2 déc 2023			2 880,00	100 000,00	600 000,00	1 402 956,00	1 844 164,00	3 950 000,00	120 000,00
		BP2024			2 880,00	11 016,00	196 230,00	180 000,00	972 754,00	3 950 000,00	-
		DM3 Nov 2024			2 880,00	11 016,00	30 000,00	420 000,00	972 754,00	3 950 000,00	-
		BP 2025			2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	3 950 000,00	-
		BS 2025			2 880,00	11 016,00	14 565,60	435 434,40	972 754,00	4 600 000,00	650 000,00
		Consommations au 31/12	-	-	2 880,00	11 016,00	14 565,60			28 461,60	1%
CP 2027 et suivants									3 163 350,00		

202101	Rénovation Complexe Sportif de l'AAR	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		198 000,00	1 076 000,00	432 000,00	193 000,00			1 899 000,00	1 899 000,00
		DM3 Déc 2021		60 000,00	500 000,00	900 000,00	439 000,00			1 899 000,00	-
		BS2022			500 000,00	900 000,00	499 000,00			1 899 000,00	-
		DM2 Sept 2022			70 000,00	500 000,00	800 000,00	529 000,00		1 899 000,00	-
		BP 2023			27 683,40	500 000,00	900 000,00	471 316,60		1 899 000,00	-
		DM1 Sept 2023			27 683,40	150 000,00	900 000,00	821 316,60		1 899 000,00	-
		DM2 déc 2023			27 683,40	300 000,00	900 000,00	671 316,60		1 899 000,00	-
		BP2024			27 683,40	228 420,68	287 870,80	1 355 025,12		1 899 000,00	-
		DM3 Nov 2024			27 683,40	228 420,68	200 000,00	1 022 381,76	420 514,16	1 899 000,00	-
		BP 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	1 113 221,24	420 514,16	1 899 000,00	-
		BS 2025			27 683,40	228 420,68	109 160,52	934 735,40	200 000,00	1 500 000,00	399 000,00
		Consommations au 31/12	-	-	27 683,40	228 420,68	109 160,52			365 264,60	19%
CP 2027 et suivants									-		

		Suivi de l'AP, des CP et des mandatemets									
		Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
		BP2021		1 700 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00	1 700 000,00			6 800 000,00	6 800 000,00
		BS2022		79 025,66	1 500 000,00	1 900 000,00	3 320 974,34			6 800 000,00	-
		DM2 sept 2022		79 025,66	1 100 000,00	1 900 000,00	3 720 974,34			6 800 000,00	-

202102	ADAP	BP2023		79 025,66	787 693,44	1 150 000,00	1 545 000,00	1 590 000,00	648 280,90	6 800 000,00	-
		DM1 Sept 2023		79 025,66	787 693,44	1 313 500,00	1 557 000,00	1 590 000,00	472 780,90	6 800 000,00	-
		BP2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 908 195,09	1 090 000,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		DM1 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 408 195,09	1 590 000,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		DM3 Nov 2024		79 025,66	787 693,44	954 493,30	1 100 000,00	1 515 600,00	280 592,51	6 800 000,00	-
		BP 2025		79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95	1 515 600,00	1 077 664,56	6 800 000,00	-
		Consommations au 31/12	-	79 025,66	787 693,44	954 493,30	302 927,95			2 124 140,35	31%

CP 2027 et suivants 2 082 595,09

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		865 000,00	335 000,00	500 000,00				1 700 000,00	1 700 000,00	
DM2 Sept 2021		335 000,00	865 000,00	500 000,00				1 700 000,00	-	
BS2022		246 643,20	150 000,00	1 303 356,80				1 700 000,00	-	
DM1 Mai 2022		246 643,20	320 000,00	1 133 356,80				1 700 000,00	-	
BP2023		246 643,20	214 703,76	1 000 000,00	238 653,04			1 700 000,00	-	
BP2024		246 643,20	214 703,76	937 067,38	901 585,66	1 000 000,00	200 000,00	3 500 000,00	1 800 000,00	
DM3 Nov 2024		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 201 585,66	900 000,00		3 500 000,00	-	
BP 2025		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	900 000,00	129 933,19	3 500 000,00	-	
BS 2025		246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47	679 933,19	-	3 150 000,00	350 000,00	
Consommations au 31/12	-	246 643,20	214 703,76	937 067,38	1 071 652,47			2 470 066,81	71%	

CP 2027 et suivants

220 066,81

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BP2021		200 000,00	200 000,00	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	
BS2022		127 323,42	272 676,58	500 000,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
DM1 Mai 2022		127 323,42	507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
DM2 sept 2022		127 323,42	507 676,58	500 000,00	865 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	-	
BP2023		127 323,42	200 906,21	353 388,00	693 708,00	1 395 384,00	2 229 290,37	5 000 000,00	-	
BP2024		127 323,42	200 906,21	236 424,34	408 575,89	278 000,00	191 800,14	1 443 030,00	3 556 970,00	
DM3 Nov 2024		127 323,42	200 906,21	236 424,34	262 575,89	424 000,00	191 800,14	1 443 030,00	-	
BP 2025		127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64	380 951,39	270 000,00	1 443 030,00	-	
Consommations au 31/12	-	127 323,42	200 906,21	236 424,34	227 424,64			792 078,61	55%	

CP 2027 et suivants

-

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
BS2021		1 000 000,00	2 500 000,00	5 800 000,00	2 534 600,00	1 271 400,00	1 600 000,00	15 010 000,00	15 010 000,00	
DM3 Déc 2021		60 000,00	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 650 000,00	15 010 000,00	-	
BS2022		-	1 000 000,00	5 800 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	1 710 000,00	15 010 000,00	-	
DM2 Sept 2022			330 000,00	1 000 000,00	4 800 000,00	7 710 000,00	1 170 000,00	15 010 000,00	-	
BP2023			34 941,60	262 000,00	420 000,00	1 900 000,00	7 800 000,00	10 416 941,60	4 593 058,40	
DM1 Sept 2023			34 941,60	342 000,00	576 866,00	1 155 607,00	2 926 192,00	5 035 606,60	5 381 335,00	
BP2024			34 941,60	245 390,00	327 126,00	1 040 025,40	3 000 000,00	7 550 000,00	2 514 393,40	
DM3 Nov 2024			34 941,60	245 390,00	200 000,00	880 000,00	3 287 151,40	7 550 000,00	-	
BP 2025			34 941,60	245 390,00	86 620,35	880 000,00	3 287 151,40	7 550 000,00	-	
Consommations au 31/12	-	-	34 941,60	245 390,00	86 620,35			366 951,95	5%	

CP 2027 et suivants

3 015 896,65

Suivi de l'AP, des CP et des mandatements										
Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP	
DM2 Sept 2021		365 000,00	348 000,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
BS2022		28 358,00	684 642,00	140 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	-	
DM3 Déc 2022		28 358,00	584 642,00	240 000,00	115 000,00	115 000,00	117 000,00	1 200 000,00	-	
BP2023		28 358,00	497 410,71	427 231,29	247 000,00			1 200 000,00	-	
DM1 Sept 2023		28 358,00	497 410,71	507 231,29	167 000,00			1 200 000,00	-	

		BP 2024		28 358,00	497 410,71	291 396,52	622 834,77	300 000,00	400 000,00	2 140 000,00	940 000,00
		BP 2025		28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79	472 456,98	400 000,00	2 140 000,00	-
		Consommations au 31/12	-	28 358,00	497 410,71	291 396,52	450 377,79			1 267 543,02	59%

CP 2027 et suivants

-

202401	Amélioration de la performance des installations énergétiques	Opérations	Suivi de l'AP, des CP et des mandatements									
		202401CHAL: Réseau de chaleur	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Opé Totale	Variation d'Op
			BP2024					270 000,00	230 000,00		500 000,00	500 000,00
			DM12024					273 000,00	227 000,00		500 000,00	500 000,00
			DM3 Nov 2024					270 000,00	6 000,00		276 000,00	224 000,00
			BP 2025					84 466,44	191 533,56		276 000,00	-
		202401MGPE: Marché global de performance installations énergétiques	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Opé Totale	Variation d'Op
			BP2024					556 977,00	381 032,00	379 991,00	1 500 000,00	1 500 000,00
			DM3 Nov 2024					576 977,00	381 032,00	379 991,00	1 520 000,00	20 000,00
			BP 2025					393 213,56	564 795,44	379 991,00	1 520 000,00	-
		TOTAL	Planning des CP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	AP Totale	Variation d'AP
			BP2024					826 977,00	611 032,00	379 991,00	2 000 000,00	2 000 000,00
			DM12024					829 977,00	608 032,00	379 991,00	2 000 000,00	2 000 000,00
			DM3 Nov 2024					846 977,00	387 032,00	379 991,00	1 796 000,00	204 000,00
			BP 2025					477 680,00	756 329,00	379 991,00	1 796 000,00	-
			Consommations au 31/12	-	-	-	-	477 680,00			477 680,00	27%

CP 2027 et suivants

182 000,00

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE049 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

L'irrecouvrabilité peut trouver son origine dans :

- ✓ La situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...),
- ✓ Le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus),
- ✓ L'échec des tentatives de recouvrement.

Les admissions en non-valeur sont à distinguer des créances éteintes qui sont des créances demeurantes valides juridiquement, en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- ✓ Du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du Code de commerce),
- ✓ Du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L. 332-5 du Code de la consommation),
- ✓ Du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L. 332-9 du Code de la consommation).

Le comptable public a soumis à la collectivité une liste de produits communaux, afférents aux exercices 2020 à 2024, qui n'ont pu être recouvrés en dépit des poursuites engagées par le Trésor public.

Le comptable sollicite une admission en non-valeur pour 23 396,68 € et répartis comme suit :

ANNEE	MONTANT
2020	2 094,15 €
2021	5 823,96 €
2022	5 894,53 €
2023	8 887,31 €
2024	696,73 €
TOTAL	23 396,68 €

Il appartient au Conseil municipal de décider de la constatation de l'admission en non-valeur et de décider de l'extinction des créances éteintes de ces produits.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 1617-5 et R. 1617-24 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

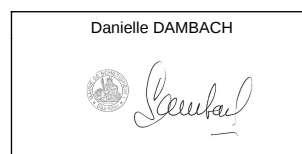
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

DÉCIDE de constater les admissions en non-valeur pour un montant total 23 396,68 € et de prélever la dépense correspondante au compte 6541.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE050 - ACTUALISATION DES TARIFS ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

La taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) est effective depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle a été instituée par la loi de modernisation de l'économie (article 171) du 4 août 2008 qui a procédé à une nouvelle refonte du régime des taxes sur la publicité. La taxe sur les emplacements publicitaires et la taxe à l'affiche qui existaient jusqu'en 2008 ont été remplacées le 1^{er} janvier 2009 par une taxe unique dénommée « taxe locale sur la publicité extérieure ».

Cette taxe produit une recette non négligeable pour les budgets communaux, en période de nécessaire rigueur budgétaire. C'est aussi une façon de lutter contre la pollution visuelle que constitue parfois la publicité extérieure lorsque son usage n'est pas modéré.

Afin de soutenir le commerce de proximité, il a été décidé de maintenir l'exonération de la taxe sur les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m².

La T.L.P.E. concerne les dispositifs suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique :

- ✓ Les enseignes (par exemple : sur façade, sur poteau apposé sur un terrain, ...),
- ✓ Les pré-enseignes (par exemple : panneau avec une localisation de type « xxx à 300 m à droite »),
- ✓ Les dispositifs publicitaires (type panneaux 4 par 3 : Decaux, Clear Channel, etc.).

Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. pour 2026 s'élève ainsi à + 1,8 % (source INSEE). Pour l'année 2026, l'arrêté du 20 mars 2025 constate les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure :

Les tarifs maximaux de droit commun, par m², applicables en 2026 :

	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes			
	Surface ≤ 50 m ²		Surface > 50 m ²	
	Non numérique	Numérique	Non numérique*	Numérique
2025	24,40 €	73,30 €	48,80 €	144,80 €
2026	24,80 €	74,70 €	49,70 €	147,50 €

	Enseignes			
	Surface ≤ 7 m ²	Surface > 7 m ² et ≤ 12 m ²	Surface > 12 m ² et ≤ 50 m ²	Surface > 50 m ²
	Exonération (sauf délibération contraire)	24,40 €	48,80 €	97,70 €
2026		24,80 €	49,70 €	99,50 €

La délibération suivante serait à prendre :

La Conseil municipal,

Vu notamment les articles L.132-1, L.132-2 et L. 454-58, A.454-10, A. 454-11 et A. 454-12 du Code des impositions sur les biens et services ;

Vu l'article L.2333-6, L.2333-14 et L.2333-15 du CGCT ;

Considérant que la délibération doit être prise avant le 1er juillet l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1er juillet 2025 pour une application au 1er janvier 2026) ;

Considérant que ces tarifs sont revalorisés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPLIQUE à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs mentionnés dans les tableaux ci-dessus ;

MAINTIENT l'exonération de droit commun concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m² ;

MAINTIENT l'exonération pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m².

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a circular official seal of the commune of Schiltigheim on the left, and a handwritten signature in cursive script on the right. The signature appears to read 'Danielle Dambach'.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE051 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

Créations d'emplois :

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé ci-après d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Dans la perspective d'évolution de carrière des agents par voie de promotion interne et d'avancement de grade, il convient de créer les emplois suivants :

- ✓ 6 emplois à temps complet d'agent de maîtrise,
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures,
- ✓ 1 emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 6h15.

Afin d'assurer le remplacement d'une agente chargée de propreté au service des Affaires scolaires admise à la retraite, il est nécessaire de créer l'emploi suivant :

- ✓ 1 emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 21 heures.

Enfin, pour disposer d'une réserve de postes susceptibles d'être pourvus compte tenu des recherches de candidatures en cours et à venir, il est proposé de créer les emplois suivants :

- ✓ 4 emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- ✓ 2 emplois à temps complet d'animateur,
- ✓ 2 emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Suppressions d'emplois :

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

L'article L.542-2 prévoit la suppression d'emplois après avis du Comité Social Territorial.

Par délibération du 5 décembre 2023, le Conseil municipal avait procédé à la suppression d'emplois non pourvus du tableau des effectifs du personnel. Depuis cette date, le nombre d'emplois budgétaires ouverts a augmenté en raison de créations liées, d'une part, à des besoins différenciés et évolutifs en termes de durée hebdomadaire de service, d'autre part, à l'évolution de carrière des personnels par voie d'avancement de grade, de promotion interne, de nomination après concours, de changement de filière par intégration directe, et enfin à la mobilité des agents, laissant vacants les emplois d'origine.

Il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs en mettant en adéquation les emplois budgétairement ouverts avec les effectifs pourvus tout en conservant une marge de postes dans les grades et les durées de service les plus utilisés pour préserver une souplesse de gestion des recrutements.

Il est proposé, après avis du Comité Social Territorial du 19 mai 2025 de procéder à la suppression des emplois vacants listés en annexe, soit 68 emplois, et d'établir le tableau des effectifs à 653 postes, dont 556 pourvus et 97 vacants répartis sur 35 grades.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 mai 2025 ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

DÉCIDE de créer les emplois ci-dessus et de supprimer les emplois listés en annexe ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

CHARGE Madame la Maire de procéder à la nomination sur les emplois créés, et éventuellement, de recruter des agents contractuels en tant que de besoin.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The block contains a circular official seal of the commune of Schiltigheim on the left, and a handwritten signature in cursive script on the right. The signature appears to read 'Danielle Dambach'.

Délibération du 20 mai 2025
Liste des emplois supprimés

Annexe

Grade	Durée hebdomadaire de service	Nombre	Délibération de création
Attaché	35h	2	22/05/2001
	17h30	1	22/09/2020
	17h30	1	31/01/2023
Rédacteur principal de 2ème classe	35h	1	22/05/2001
Rédacteur	30h	1	16/05/2017
	28h	1	25/02/2020
Adjoint administratif	35h	5	22/05/2001
	30h	1	22/09/2020
	20h	1	19/12/2017
Ingénieur principal	35h	1	22/09/2020
Technicien	35h	2	26/09/2023
Agent de maîtrise principal	35h	1	04/03/2003
	35h	1	17/02/2004
	35h	1	28/02/2006
	35h	1	20/03/2007
	35h	2	16/05/2017
Agent de maîtrise	21h	1	05/07/2022
Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	1	22/05/2001
	35h	1	07/12/2004
	21h	2	21/02/2018
Adjoint technique principal de 2ème classe	28h	2	19/12/2017
	25h	1	19/12/2017

Adjoint technique	25h	1	25/02/2020
	30h	1	12/05/2009
	30h	1	27/09/2022
	28h	1	18/12/2007
	17h30	1	22/05/2001
	17h30	1	25/06/2002
	17h30	1	17/02/2004
	17h30	1	12/10/2004
	17h30	1	09/04/2013

Grade	Durée hebdomadaire de service	Nombre	Délibération de création
Adoint d'animation principal de 2ème classe	31h30	1	21/02/2018
Adoint d'animation	31h30	1	16/12/2014
Educateur des activités physiques et sportives	5h	1	14/09/2021
	4h	1	09/11/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h - trombone	1	24/09/2019
ATSEM principal de 1ère classe	35h	4	16/05/2017
	31h30	1	16/05/2017
	28h	1	16/05/2017

ATSEM principal de 2ème classe	31h30	1	14/04/2015
	28h	1	14/04/2015
	17h30	1	28/02/2006
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	35h	1	25/02/2020
Assistant socio-éducatif	24h30	1	27/05/2008
Educateur de jeunes enfants	28h	1	05/12/2023
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	1	04/06/2014
	28h	1	01/02/2022
Agent social principal de 2ème classe	9h	1	26/09/2023
Agent social	25h15	1	05/12/2023
	17h30	1	13/12/2022
	13H45	1	06/02/2024
	10h30	1	26/09/2023
	9h	1	17/05/2022
	4h15	1	13/12/2022
	3h	2	14/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE052 - JOBS D'ÉTÉ 2025 - RECRUTEMENT D'AGENTS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT
AFIN DE RÉPONDRE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Rapporteur : Madame Sophie MEHMANPAZIR, Adjointe

Les emplois des collectivités et de leurs établissements publics sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

Sur la base de l'article L.332-23-2° de ce code, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Pour l'été 2025, 38 postes sont nécessaires pour répondre aux besoins des services pour pallier aux congés des agents et/ou pour compléter les équipes en présence, afin de réaliser :

- ✓ Des missions d'animation au service des Sports, au service Solidarités, au service Enfance-Jeunesse : accueil, accompagnement, aide à l'animation dans le cadre du programme temps libre des enfants à la Maison du Jeune Citoyen, aide animateur jeunes, aide à l'organisation et à la tenue

- d'événements destinés aux seniors ;
- ✓ Des missions techniques au service Funéraire, au service des Sports, au service Enfance Jeunesse, à la régie Espaces verts, à l'Ecole des Arts, au service de l'Education, au service Petite Enfance : entretien des espaces verts, nettoyage de l'espace public, grand nettoyage des locaux et équipements, manutention de matériel, de petit mobilier ;
- ✓ Des missions administratives à l'Ecole des Arts : tâches en lien avec les inscriptions.

Souhaitant répondre au besoin du service public tout en poursuivant des objectifs d'intérêt général plus globaux, la Ville de Schiltigheim s'investit de longue date dans l'accompagnement des jeunes vers le monde du travail par le biais de l'opération « Jobs d'été » permettant de répondre à des besoins d'accroissement saisonnier d'activité des services.

A l'instar des années précédentes, ce dispositif s'adresse aux jeunes Schilikois de 16 à 18 ans, scolarisés ou non, souhaitant bénéficier d'une première expérience professionnelle au sein de notre collectivité. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à l'autonomie des jeunes, coordonnée par le service Enfance-Jeunesse, qui se positionne en relais et soutien de leurs démarches au moyen du Point Information Jeunesse de la Ville.

L'étude des candidatures fait l'objet d'une pondération qui se fonde en premier lieu sur les motivations et capacités à occuper l'emploi visé, mais également sur des critères sociaux, d'engagement solidaire ou participatif, au sein desquels sont valorisés les initiatives, les savoir-faire et savoir-être des jeunes postulants.

Il convient donc de créer les emplois contractuels non permanents suivants nécessaires à l'embauche des jeunes :

- Emplois à temps complet :
 - 20 emplois d'adjoint technique
 - 5 emplois d'adjoint d'animation
 - 1 emploi d'adjoint administratif
- Emplois d'une durée hebdomadaire de 17h30 :
 - 8 emplois d'adjoint technique
 - 4 emplois d'adjoint d'animation

Ces emplois sont créés pour la durée du dispositif « Jobs d'été », seront supprimés au terme de l'opération et ne figureront pas au tableau des effectifs du personnel de la Ville.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Sport et vie associative, Centres socioculturels et Politique de la Ville* » et du Bureau municipal,

DÉCIDE de créer les emplois non permanents proposés ci-dessus répondant à un besoin saisonnier et destinés aux jeunes recrutés dans le cadre du dispositif « Jobs d'été 2025 » ;

PRÉCISE que les crédits afférents à ces emplois sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE Madame la Maire à signer les contrats d'engagement relatifs à ces emplois ;

DÉCIDE de la suppression de ces emplois au terme du dispositif.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH

The image shows a rectangular box containing a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp features a central emblem surrounded by text. The signature is written in a cursive script.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE053 - ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Rapporteur : Madame Aurélie LESCOUTE, Conseillère déléguée

Dans le cadre de sa démarche de démocratie participative, la Ville de Schiltigheim s'est dotée en 2018 d'un outil supplémentaire : le budget participatif (BP). Il vise à renforcer la participation citoyenne à Schiltigheim en complément des dispositifs existants. Il permet aux habitants de proposer et prioriser des projets sur des aspects très concrets de la vie quotidienne, en leur donnant un pouvoir de décision sur les choix impactant leur cadre de vie.

Avec la volonté de toucher un plus large public et en cohérence avec les ambitions portées par la Politique de la Ville dont la stratégie de l'Etat « Quartier 2030 », traduit au niveau local dans les plans d'action territoriaux, la Ville de Schiltigheim a décidé de faire évoluer les modalités de son budget participatif.

Les enjeux et objectifs poursuivis dans le cadre de cette évolution sont les suivants :

- Enjeux :

- ✓ Assurer l'équité territoriale ;
- ✓ Rendre le dispositif davantage accessible à toutes et à tous ;
- ✓ Créer un tissu partenarial qui permet la diffusion du dispositif ;

- Objectifs :

- ✓ Améliorer la visibilité du dispositif pour toutes et tous ;
- ✓ Renforcer les actions de médiation pour encourager la participation au BP dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : Quartier du Marais, Quartier Centre et Quartiers Ouest (Généraux et Ecrivains) ;
- ✓ Assurer la réalisation de projets notamment dans les QPV.

Afin de répondre à ces enjeux et objectifs, il est proposé les évolutions suivantes :

- ✓ Garantir un montant plancher de 60 000 € pour la réalisation de projets situés en QPV ;
- ✓ Faire évoluer les modalités de vote en passant de trois votes par habitants, à deux votes par habitants, dont au moins un pour un projet situé en QPV.

L'ensemble du fonctionnement du Budget participatif est défini dans le Règlement du Budget Participatif joint en annexe de la présente délibération.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu les articles L. 2541-12 10° et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
Vu la délibération sur la mise en place du budget participatif schilikois validée en Conseil municipal du 18 décembre 2018,*

*Considérant la volonté de la Ville de Schiltigheim d'impliquer la population dans les projets de la Ville,
Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la connaissance du dispositif du budget participatif dans les quartiers prioritaires de la Ville,
Considérant la nécessité de renforcer l'équité territoriale auprès des habitants de la Ville de Schiltigheim,*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

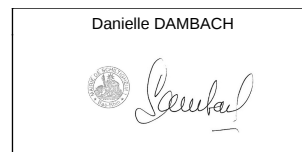
VALIDE la mise en œuvre du budget participatif conformément au règlement annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Règlement du Budget Participatif

1. Le principe

Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne. Il permet à la Ville de réaliser des projets **proposés et choisis par les habitants et les habitantes**.

2. Montant de l'enveloppe allouée au budget participatif

Le montant alloué par édition est déterminé par délibération relative au budget de la Ville de Schiltigheim.

3. Critère de participation

L'**unique critère** à remplir pour pouvoir participer au budget participatif est d'**habiter à Schiltigheim**. Tous les Schilikois et toutes les Schilikoises peuvent participer sans limite d'âge ou de conditions. Les associations domiciliées à Schiltigheim peuvent également proposer leurs idées de projets. Cependant, seules des personnes physiques peuvent participer à la phase de sélection des idées.

4. Critères de recevabilité des idées

Pour être recevable, une idée de projet doit remplir les **3 critères** suivants :

- Poursuivre et satisfaire un **intérêt général** ;
- Relever d'une **compétence exercée par la Ville et sur un territoire ou un bien dont elle a la maîtrise** ;
- Relever d'un **budget d'investissement**, sans entraîner d'entretien important et régulier.

5. Critères d'analyse de faisabilité des idées

Pour être faisable, une idée de projet doit être :

- Techniquement, juridiquement et économiquement réalisable par les services de la Ville ;
- Estimée à un coût de réalisation inférieur ou égal au montant maximal de l'enveloppe allouée pour l'édition en cours ;
- Réalisable dans les 2 années qui suivent la phase de vote.

6. Sélection des idées qui seront réalisées

Après le tri de recevabilité et de faisabilité des idées, les habitantes et les habitants de la Ville sont appelés à sélectionner leurs idées préférées parmi les idées restantes. La Ville réalise ensuite un classement de ces idées.

Puis la Ville désigne la ou les idées gagnantes selon le classement et les modalités établies.

7. Les 4 grandes phases du Budget Participatif de Schiltigheim

PHASE 1 : dépôts des idées de projets

Les habitants et les habitantes de Schiltigheim peuvent déposer leurs idées de projets via un formulaire prévu à cet effet.

Ce formulaire est disponible en format papier dans plusieurs espaces publics appartenant à la ville ou à des partenaires. Ces lieux peuvent disposer également d'une urne dans laquelle peuvent être déposés les formulaires une fois remplis.

Le formulaire est également disponible en ligne sur une plateforme permettant une participation numérique.

Une seule idée par formulaire. Chaque habitant et association peut soumettre plusieurs idées et donc plusieurs formulaires.

Sur chaque formulaire, il faut :

- se présenter : nom(s), prénom(s) et une adresse mail ou numéro de téléphone ;
- décrire l'idée de projet proposée en précisant à quoi cela va servir ;
- définir le(s) lieu(x) de la réalisation envisagé(s) grâce à une adresse.
- s'engager à être disponible pour tout échange avec les services de la Ville dans le cadre du traitement de son idée ;

Ces éléments peuvent être complétés par des informations jugées utiles à la présentation ou à la compréhension de l'idée proposée, et ce pendant toute la phase de dépôt d'idées.

PHASE 2 : Etude des idées de projets par les services de la ville

a. Recevabilité des idées :

Cette étape permet aux services de la collectivité de :

- faire une première lecture des idées de projet déposées et s'assurer de leur bonne compréhension ;
- trier les idées recevables des idées non recevables selon les trois critères de recevabilité cités précédemment ;
- identifier les idées proches dans leurs objectifs, qui pourraient être rapprochées ou fusionnées et travailler à leur éventuelle fusion, en accord avec chacune des personnes ayant proposé ces idées.

b. La faisabilité des projets

Cette étape permet aux services de la collectivité de distinguer les idées recevables pouvant se convertir en projets réalisables de celles ne pouvant être concrétisées, selon les critères d'analyse.

Les services sont vigilants à ce que l'idée proposée ne génère pas un surcoût de fonctionnement par rapport au budget annuel de la collectivité.

Ils s'assurent également que l'idée est compatible et ne rentre pas en conflit avec des projets déjà programmés ou en cours d'exécution par la Ville.

Chaque idée fera l'objet d'une communication sur la plateforme en ligne et par mail pour informer la personne qui l'a proposée si elle est recevable et faisable ou non.

PHASE 3 : Sélection des idées de projet par les habitants

La ville édite un fascicule reprenant une description rapide de chaque idée recevable et faisable, incluant le montant du projet associé et le lieu de sa réalisation. Ce fascicule contient également un bulletin permettant aux habitant.es de choisir leurs idées de projets préférées.

Chaque habitant.es peut choisir deux idées, dont obligatoirement une située dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : Quartier du Marais, Quartier Centre, Quartiers Ouest comprenant Généraux et Ecrivains.

Il est possible de choisir deux fois la même idée.

Ce bulletin est disponible en format papier dans plusieurs espaces publics appartenant à la ville ou à des partenaires. Ces lieux peuvent disposer également d'une urne dans laquelle peuvent être déposés les formulaires une fois remplis.

Il est également possible de participer à cette phase de sélection des idées via la plateforme numérique.

Les habitant.es ne peuvent déposer qu'un seul bulletin, qu'il soit numérique ou papier.

Les personnes morales ne peuvent pas participer à cette étape.

PHASE 4 : Annonce des idées lauréates et réalisation des projets associés par les services de la ville.

Les services de la Ville relèvent l'ensemble des bulletins papiers et numériques et comptent le nombre de voix reçues par chaque idée de projet.

Les idées sont ensuite classées de celles qui ont reçu le plus de voix à celles qui ont reçu le moins de voix. Sont désignées gagnantes :

- en priorité, l'idée ou les idées de projets situées en QPV arrivées le plus haut dans le classement, jusqu'à atteinte d'un montant plancher défini en amont.
- puis en suivant le classement général, les idées arrivées le plus haut dans le classement, (indépendamment de leur lieu de réalisation), en fonction de l'enveloppe restante et de leur coût, et ce jusqu'à atteinte du montant maximum dédié à l'enveloppe du budget participatif.

La Ville annonce ensuite l'idée ou les idées gagnantes qui suit la PHASE 3.

8. Modification du règlement intérieur

Le présent règlement peut faire l'objet de modification par délibération du conseil municipal.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE054 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'ÉCOLE DES ARTS POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe

La direction de la Culture soumet au Conseil municipal le règlement intérieur de l'École des Arts, remis à jour, ci-annexé.

Les points suivants sont modifiés :

- ✓ **Organisation et administration de l'École des Art :**
 - Présentation du comité de pilotage,
 - Ajout de la référence au règlement des études.
- ✓ **Fonctionnement des 4 pôles d'enseignement :**
 - Suppression du programme "Touche à Tout", qui mobilise trois enseignants tout au long de

l'année pour un nombre d'élèves limité. De plus, cette proposition ne rencontre pas son public : le programme "Touche à Tout" s'adressait à des enfants de 6 à 8 ans, mais la danse, la musique et le théâtre (*les trois disciplines proposées dans ce programme*) offrent déjà des cours d'éveil et de découverte pour cette tranche d'âge.

✓ **Pôle Danse – Ajout des mentions suivantes :**

- Un cours d'essai gratuit est possible en début d'année scolaire, uniquement sur inscription préalable au secrétariat et après avoir rempli le formulaire de décharge. Ce formulaire doit être remis à l'enseignant en début de séance, sans quoi l'élève ne pourra pas participer à la séance d'essai. Les inscriptions en cours d'année scolaire restent possibles, sous réserve de l'accord du professeur de danse et de la directrice, mais sans possibilité de bénéficier d'un cours d'essai.
- À partir de 8 ans, l'enseignement se fait de manière progressive avec d'une part des cours alliant technique et expressions artistique et d'autre part des restitutions publiques. Les cours sont organisés comme suit :
 - Les cours collectifs, d'une durée de 1h15 à 1h30 par semaine, sont limités à 18 élèves en fonction du lieu d'enseignement. Ils sont répartis en trois niveaux : débutant, intermédiaire et avancé.
- Des évaluations continues sont effectuées tout au long de l'année, avec des appréciations écrites envoyées aux parents à la fin de l'année scolaire.
- La participation aux spectacles et restitutions publiques organisées par l'école.
- La participation aux ateliers complémentaires sur avis de l'enseignant.

✓ **Pôle Musique :**

- Les cycles sont présentés dans le détail : contenu de cours, progression, l'accent est mis sur la pratique collective pivot de l'enseignement musical qui doit prendre tout autant de place que la pratique instrumentale. La notion de projet apparaît avec l'obligation de participer à au moins 3 projets de pratiques collectives à l'intérieur d'un cycle. L'écoute active de spectacles apparaît et l'incitation à participer à des projets et concert est mentionnée.
- L'enseignement est structuré en niveau :
 - Initiation uniquement pour les débutants n'ayant pas la maturité pour 1 cycle 1 ;
 - Cycles 1,2 et 3 ;
 - Création du cycle approfondissement pour les grands élèves et adultes avancés qui souhaitent continuer une pratique ;
 - Modification du parcours adulte : l'inscription à un cours individuel est limitée dans le temps avec un parcours adulte de 3 ans renouvelable 1 seule fois. A la suite de ce parcours, l'adulte pourra s'inscrire à des pratiques collectives et bénéficier des cours d'instruments sous réserve de places disponibles.

Modalités d'inscriptions :

- Pour les anciens élèves, on précise que les réinscriptions ne peuvent se faire que dans la même discipline. Cependant un élève déjà inscrit à l'école pourra demander une discipline supplémentaire ou un changement de discipline sous réserve des places disponibles.
- Pour les nouveaux élèves, il ne s'agit plus d'une inscription, mais d'une pré-inscription, afin d'éviter toute confusion. Cela permet aux familles de comprendre que l'inscription ne sera définitive qu'en fonction du nombre de places disponibles et après confirmation de notre part que leur inscription est validée.

Pièces à fournir pour le calcul d'un tarif préférentiel – Bénéficiaires France Travail et RSA remplace Bénéficiaires Pôle Emploi et RSA.

Droit d'écologie – Les frais de dossiers sont dus dès que la confirmation d'inscription est envoyée. Ils ne sont pas remboursables en cas de départ ou de désistement.

Discipline – Une tenue correcte sera demandée pour la participation à une restitution publique. Mention ajoutée pour avoir la possibilité de demander sur certains événements une tenue vestimentaire adaptée.

Absences des professeurs – Pour les élèves musiciens inscrits en Cycle 1, 2, 3 et approfondissement : en cas d'absence de plus de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) d'un des deux enseignants non remplacés (instrument ou formation musicale), une régularisation sera effectuée au trimestre suivant. Celle-ci interviendra à partir du 3ème cours manqué et sera calculée au prorata du nombre de cours

manqués, sur la base des tarifs appliqués à la pratique instrumentale seule ou à la formation musicale seule.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les compétences du Conseil municipal ;
Considérant qu'il est devenu nécessaire de mettre à jour et d'adopter le règlement intérieur de l'Ecole des Arts de la commune ;*

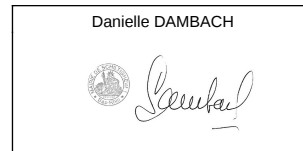
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

ADOpte le règlement intérieur de l'École des Arts précisant l'organisation, l'administration et le fonctionnement de l'établissement tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

I.	Organisation et administration de l'École des Arts.....	2
II.	Fonctionnement des 4 pôles d'enseignement.....	2
	Pôle ARTS PLASTIQUES	2
	Pôle DANSE	2
	Pôle MUSIQUE	4
	Cycles 1, 2 et 3 (sans limite d'âge) - Parcours certifiant	4
	Après le 3ème cycle : le parcours d'approfondissement (sans limite d'âge).....	5
	Pôle THÉÂTRE.....	5
III.	Modalités d'inscriptions et de réinscriptions :.....	6
IV.	Droit d'écologie	7
V.	Calendrier scolaire	8
VI.	Matériel et locaux – Vol, assurance et responsabilités.....	8
VII.	Photocopies	8
VIII.	Cession de droit à l'image	8
IX.	Discipline.....	9
X.	Absences	9

I. Organisation et administration de l'École des Arts

L'École des Arts est un service de la Ville de Schiltigheim et est rattachée à la direction de la Culture. Placée sous l'autorité de Madame La Maire Danielle DAMBACH, sa représentante auprès de la municipalité est Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe en charge de la Culture, des Participations Citoyennes et de la Politique de la Ville.

L'équipe de l'École des Arts se compose de 33 enseignants artistes, 4 agents administratifs et 2 agents techniques placés sous l'autorité directe de la directrice Elizabeth VINCIGUERRA.

Au côté de la directrice, le comité de pilotage est composé de :

- Muriel BARRIÈRE, référente handicap et coordinatrice d'éducation artistique et culturelle,
- Christophe DIETRICH, responsable de l'organisation des évaluations de fin de cycle, des scènes ouvertes et du parc instrumental
- Maxime MAURER responsable des études, en charge de l'Orchestre à l'école.

À vocation artistique et culturelle, l'École des Arts propose des enseignements dans quatre pôles : musique, danse, théâtre et arts plastiques - répartis sur 6 sites. L'École des Arts a pour objectif d'assurer aux habitants de la commune et hors commune, l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome, d'accompagner les élèves dans leurs parcours culturels, de susciter et d'organiser des manifestations dans ces domaines. Elle participe activement aux politiques d'éducation artistique et culturelle de la ville.

En tant que service public culturel, l'École des Arts s'appuie sur un projet d'établissement, un règlement intérieur et un règlement des études. Le règlement des études est destiné aux élèves, familles et enseignants, il fixe les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'école.

II. Fonctionnement des 4 pôles d'enseignement

Pôle ARTS PLASTIQUES

Les cours sont organisés par tranche d'âge selon la technique choisie. Ils ont une durée hebdomadaire de 2 heures.

Arts plastiques (8 – 11 ans et 11 – 15 ans)
Dessins (16 ans et adultes)
Illustration 12-16 ans

Pôle DANSE

Un cours d'essai gratuit est possible en début d'année scolaire, uniquement sur inscription préalable au secrétariat et après avoir rempli le formulaire de décharge. Ce formulaire doit être remis à l'enseignant en début de séance, sans quoi l'élève ne pourra pas participer à la séance d'essai. Les inscriptions en cours d'année scolaire restent possibles, sous réserve de l'accord du professeur de danse et de la directrice, mais sans possibilité de bénéficier d'un cours d'essai.

Trois disciplines sont proposées : danse classique, danse contemporaine et danse hip-hop. En complément de ces disciplines, trois ateliers complètent la proposition pédagogique: l'atelier chorégraphique, l'atelier pointes et l'atelier Breaking compétition/Battle.

Les premiers pas (enfants de 4 à 7 ans) :

Ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 7 ans, avec les spécifications suivantes :

- **Éveil à la danse (4-5 ans)** : Cours hebdomadaires de 45 minutes.
- **Initiation à la danse (6-7 ans)** : Cours hebdomadaires d'1 heure.

A partir de 8 ans – Cours débutant, intermédiaire et avancé

À partir de 8 ans, l'enseignement se fait de manière progressive avec d'une part des cours alliant technique et expressions artistique et d'autre part des restitutions publiques. Les cours sont organisés comme suit :

- Les cours collectifs, d'une durée de 1h15 à 1h30 par semaine, sont limités à 18 élèves en fonction du lieu d'enseignement. Ils sont répartis en trois niveaux : débutant, intermédiaire et avancé.
- Des évaluations continues sont effectuées tout au long de l'année, avec des appréciations écrites envoyées aux parents à la fin de l'année scolaire.
- La participation aux spectacles et restitutions publiques organisées par l'école
- La participation aux ateliers complémentaires sur avis de l'enseignant.

Atelier chorégraphique : Destiné aux élèves danseurs de 11 à 16 ans, cet atelier permet d'aborder la création chorégraphique et de participer à des restitutions publiques. (Les séances sont programmées selon un calendrier qui sera communiqué en début d'année scolaire.)

Atelier "pointes" : Cet atelier de 1h30 par semaine permet de découvrir la technique des pointes. Il est ouvert aux élèves de niveau avancé en danse classique, ou qui suivent au moins deux cours de danse classique hebdomadaires. L'inscription est soumise à la validation du professeur.

Atelier Breaking compétition/Battle : Destiné aux élèves de niveau avancé en hip-hop, cet atelier prépare aux compétitions et aux battles. L'inscription est soumise à l'accord du professeur. Les séances suivent un calendrier communiqué en début d'année scolaire.

La progression et les niveaux du pôle Danse :

Danse classique :

Niveau débutant	→	Dès 8 ans
Niveau intermédiaire	→	Dès 11 ans
	→	Dès 16 ans et Adultes
Niveau avancé	→	Dès 13 ans

Danse contemporaine :

Niveau débutant	→	Dès 8 ans
Niveau intermédiaire	→	Dès 11 ans
Bien être - Tous niveaux	→	Dès 16 ans et Adultes
	→	Dès 60 ans

Danse hip-hop :

Niveau débutant	→	Dès 8 ans
Niveau intermédiaire	→	Dès 11 ans
Niveau avancé	→	Dès 13 ans

Pôle MUSIQUE

Disciplines enseignées : Pas de cours d'essai en musique. Les essais sont possibles lors de la journée « Portes Ouvertes » organisées chaque année.

Accordéon, batterie/percussions, chant (à partir de 8 ans), clarinette, contrebasse, flûte à bec, flûte traversière, guitare basse (à partir de 12 ans), guitare classique, guitare électrique (à partir de 12 ans), guitare flamenca, harpe, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, violon alto débutant et violoncelle.

De 4 à 6 ans : Jardin et éveil musical

Le parcours initial s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans :

- Jardin musical pour les 4 ans ;
- Éveil musical 1^{ère} année pour les 5 ans ;
- Éveil musical 2^{ème} année pour les 6 ans ;

Ces cours ont une durée hebdomadaire de 45 minutes.

A partir de 7 ans et sans aucune limite d'âge: Cycles 1, 2 et 3

Cycles 1, 2 et 3 (sans limite d'âge) - Parcours certifiant

L'enseignement musical est structuré en cycles de plusieurs années. Chaque cycle peut prendre entre 3 et 5 ans en moyenne et repose sur des temps pédagogiques obligatoires pour chaque élève. La durée de chaque cycle est indicative, pouvant être adaptée en fonction du rythme et des progrès de l'élève.

Ces temps incluent les cours d'instruments et/ou de chant ; les cours de formation musicale, les pratiques collectives (sous réserve qu'un minimum de 5 élèves soit inscrit pour maintenir un cours collectif) et la pratique de la scène.

- **Le cours d'instrument ou de chant** : La durée des cours individuels est définie en fonction du niveau et de l'instrument : 30 minutes par semaine en Cycle 1 et 45 minutes par semaine à partir du 2^{ème} Cycle. Les cours de percussions et de harpe peuvent durer jusqu'à 45 minutes dès le 1^{er} cycle. Une initiation instrumentale en cours de groupe pourra être parfois proposée aux élèves débutants sur proposition de l'enseignant : (2 élèves pour 45 minutes par semaine ou 3 élèves pour 1 heure par semaine). Le tarif appliqué pour l'initiation instrumentale sera celui du tarif cycle 1 avec une réduction de 15 %.
- **La pratique collective** : l'élève devra participer à au moins 3 projets durant chaque cycle. La pratique collective sous forme de petits ensembles, chorales, musique de chambre, ateliers et orchestres est une composante essentielle de la formation. La participation à 3 projets collectifs est obligatoire pour valider le cycle et accéder au cycle supérieur.
- **Le cours de formation musicale** : Les cours de formation musicale sont collectifs, d'une durée de 1 heure par semaine. Organisés en 2 cycles de niveaux, ces cours sont obligatoires pour les élèves à partir de 7 ans, mais facultatifs pour les adultes. Les cycles 1 et 2 sont soumis à un contrôle continu et à une évaluation de fin d'année, avec des résultats mentionnés dans les appréciations écrites transmises aux parents
 - 1^{er} Cycle (sur 4 années) IC1, IC2, IC3, IC4 :
 - 1^{er} Cycle Ados, à partir de 11 ans (sur 4 années)
 - 2^{ème} Cycle (sur 3 années) : IIC1, IIC2, IIC3
 - Cursus Adultes : Niveau débutant et niveau intermédiaire
- **L'écoute active de concerts et spectacles** : Il est demandé à chaque élève d'effectuer une écoute active de concerts et de spectacles pour enrichir son apprentissage musical.

- **Les évaluations** : L'élève est soumis à un contrôle continu tout au long de sa formation. Une évaluation départementale à la fin de chaque cycle valide le passage au cycle supérieur.
- **La pratique de la scène** : les élèves sont invités à participer aux restitutions publiques et aux événements organisés par l'École des Arts.

Après le 3ème cycle : le parcours d'approfondissement (sans limite d'âge)

Après avoir terminé les 3 cycles de formation, l'élève peut choisir de poursuivre avec un parcours d'approfondissement. Ce parcours est destiné aux musiciens ayant obtenu un diplôme de fin d'études ou son équivalent. Il permet de se perfectionner dans la pratique musicale. Ce parcours d'approfondissement inclut :

La pratique collective obligatoire,
Un cours instrumental hebdomadaire de 45 minutes.

Parcours personnalisé

Le parcours personnalisé permet un aménagement des cours en fonction des besoins particuliers de l'élève. Ce parcours est mis en place après concertation avec les différents interlocuteurs concernés (famille, référent handicap, référent des études, enseignants, direction, etc.).

Parcours hors cycle non certifiant : uniquement pour les adultes (+ de 18 ans) qui ne souhaitent pas suivre le parcours certifiant.

- 1) 3 ans renouvelable une seule fois. Même si l'inscription à l'ensemble des cours est fortement recommandée, les adultes peuvent accéder à des cours modulables et non obligatoires.

Ce parcours comprend :

Pratique instrumentale : Cours individuel hebdomadaire de 30 minutes.

Formation musicale pour adultes : Cours collectifs adaptés au niveau des participants.

Pratique collective : Participation à des ateliers ou ensembles collectifs.

- 2) **Approfondissement : Ensuite l'adulte devra obligatoirement participer à une pratique collective (hors atelier de classe) pour accéder à 1 cours instrumental de 45 minutes. (Sous réserve des places disponibles et au tarif approfondissement)**

Ce parcours comprend :

Pratique collective obligatoire : Participation obligatoire à des ensembles collectifs (hors ateliers de classe) et aux restitutions. La non-participation aux activités d'ensembles peut mener à la radiation de l'école.

Pratique instrumentale : Cours individuel 45 minutes

Formation musicale pour adultes : Cours collectifs adaptés.

Pôle THÉÂTRE

Plusieurs ateliers en fonction de l'âge :

- Ateliers découverte pour les 6-7 ans ; 8-9 ans ; 10-11 ans ; 11-12 ans.
- Atelier pour les adolescents de 13 à 17 ans
- Atelier Adultes
- 1 atelier approfondissement au théâtre dès 15 ans et adultes.

Les élèves sont regroupés par classe et par niveau. Les cours ont une durée hebdomadaire de 2 heures sauf les ateliers 6-7 ans et 7-8 ans dont la durée est d'1 heure.

III. Modalités d'inscriptions et de réinscriptions :

Toute inscription à un service de la Ville (cantine, École des Arts, halte-garderie, etc...) n'est possible qu'à la condition expresse de n'avoir aucun solde antérieur à régler dans un de ces services.

Les réinscriptions pour les élèves fréquentant déjà l'école :

- Réinscription en ligne et uniquement dans la même discipline. Pour un élève déjà inscrit à l'école, une discipline supplémentaire ou un changement de discipline est possible sous réserve des places disponibles.
- Les dates exactes de la période de réinscription sont communiquées aux familles et élèves.
- Seuls les dossiers complets sont pris en compte. Tout document manquant le 21 juillet 2025 fait perdre le bénéfice de la réinscription et il sera demandé à l'élève de se présenter aux nouvelles inscriptions.

Pour les nouveaux élèves, les pré-inscriptions :

- Les pré-inscriptions se font en ligne ou en présentiel après la fin de la période de réinscription. L'ouverture des pré-inscriptions dans chacune des disciplines se fera en fonction des places disponibles. Lorsqu'une classe est complète, une liste d'attente sera proposée aux 10 premiers pré-inscrits. L'inscription définitive sera notifiée par mail à l'élève ou sa famille au plus tard en septembre.

Pour que votre dossier d'inscription soit pris en compte, veuillez fournir une copie des pièces justificatives suivantes. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques extrascolaires (de moins de trois mois) ;
- Justificatif de domicile (de moins de trois mois) : facture d'électricité, de gaz, bail de location, quittance de loyer ou dernière notification de la CAF ;
- Pour une première inscription : livret de famille (pages parents et enfant(s)) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (dans le cas où l'enfant serait né à l'étranger, un acte traduit par un traducteur assermenté sera à fournir) ;
- En cas de séparation ou divorce du père et de la mère : un jugement ou une convention qui fixe la résidence de l'enfant.

Pour les élèves danseurs fournir également :

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse (Cf. article 6 du titre II de la loi du 10 juillet 1989 / Code de l'éducation).

Pièces à fournir pour le calcul d'un tarif préférentiel :

Pour bénéficier du tarif préférentiel, les justificatifs demandés doivent obligatoirement être remis avant le début des vacances de la Toussaint. Sauf pour les inscrits en cours d'année pour la notification du quotient familial qui peut être remise jusqu'à l'édition de la facture du 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

- Enfants habitant la ville de Schiltigheim : Notification du quotient familial à demander à la Caisse d'Allocations Familiales (de moins de trois mois - à remettre avant les vacances de la Toussaint - sauf inscriptions en cours d'année) ;
- Bénéficiaires France Travail et RSA : Photocopie de la carte France Travail ou de l'attestation RSA (de moins de 3 mois) ;

- Élèves scolarisés de 18 à 25 ans et étudiants de plus de 25 ans : Photocopie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant (de l'année en cours) ;
- Élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie de Schiltigheim ou un ensemble vocal ou instrumental de Schiltigheim : Attestation annuelle de présence à l'ensemble.

Une aide financière est possible pour les familles aux revenus modestes. Veuillez contacter le Centre Communal d'Action Sociale en mairie pour bénéficier du chèque junior.

Possibilité d'utiliser le chèque junior et le chèque senior pour les frais d'écolage.

Si l'élève suit des cours instrumentaux ou de formation musicale dans une autre école, il devra présenter lors de l'inscription une attestation précisant son niveau et un justificatif d'inscription.

IV. Droit d'écolage

L'inscription est annuelle. L'élève s'engage à suivre les cours pendant toute l'année scolaire. Les frais de dossier sont dus dès que la confirmation d'inscription est envoyée. Ils ne sont pas remboursables en cas de départ ou de désistement.

Les tarifs trimestriels sont fixés chaque année par décision de la ville de Schiltigheim. Le paiement de chacun des trois trimestres doit se faire dès réception de la facture.

Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement pour convenance personnelle ou de changement d'avis concernant la participation à un cours, y compris en début d'année scolaire.

Les trimestres sont répartis sur des périodes de 13 à 14 semaines, à compter de la date de rentrée scolaire. Les dates précises de chaque trimestre sont communiquées chaque année lors des inscriptions.

Les règlements se font directement auprès de la Trésorerie de Saverne Collectivités, 11 rue Sainte Marie, 67700 Saverne. Les modalités de paiement sont précisées sur l'avis de sommes à payer.

Les sorties et les stages sont à régler directement auprès du secrétariat de l'École des Arts ou de la billetterie du Service Culture.

- Tout changement de domicile doit être signalé au secrétariat de l'école dans les meilleurs délais. Le tarif schilikois reste valable pendant toute l'année scolaire.
- Le quotient familial pris en compte pour l'année scolaire est celui donné au moment de l'inscription. Un éventuel changement de ce quotient est possible après réception d'un nouveau justificatif. Aucune modification ne peut être prise en compte après la date de la facturation du dernier trimestre.
- Tout départ pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une demande écrite et d'un entretien préalable avec le professeur et la directrice de l'école. L'écolage annuel reste dû. En réalité difficile à appliquer

Dans les cas suivants, maladie, accident ou déménagement, une présentation des pièces justificatives au plus tard le mois suivant, peut donner lieu :

- soit à une exonération de l'écolage du trimestre suivant ;
- soit à une régularisation sur le trimestre suivant ;
- soit à un remboursement (au troisième trimestre uniquement).

Ces régularisations, remboursements ou exonérations sont calculés au prorata du nombre de cours manqués pour un élève absent plus de 2 semaines consécutives, à partir du 3^{ème} cours manqué.

L'administration de l'École des Arts se réserve le droit d'annuler une inscription après une période d'un mois d'absences non justifiées, l'écolage restant dû jusqu'à la fin de l'année.

V. Calendrier scolaire

Le début des cours a lieu deux semaines après la date de rentrée scolaire selon le calendrier de l'Éducation Nationale.

Les dates des vacances sont alignées sur celles du calendrier scolaire de la zone B. Le départ en vacances a lieu après les cours et activités organisés par l'École des Arts et la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Toutes modifications de dates ou cas particulier fait l'objet d'une communication aux parents et élèves de l'École des Arts.

VI. Matériel et locaux – Vol, assurance et responsabilités

L'élève ou son représentant légal dans le cas de l'inscription d'un enfant a l'obligation de joindre au dossier d'inscription une assurance responsabilité civile et/ou risques extrascolaires pour l'année scolaire en cours.

La Ville ne saurait être tenue pour responsable des accidents pouvant survenir aux élèves du fait de la fréquentation de l'école.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets, d'instruments, de matériel ou de véhicules appartenant à l'élève.

Chaque élève doit être en possession du matériel spécifique à la discipline choisie et déterminé par le professeur.

- **Pôle ARTS PLASTIQUES** : Le matériel est mis à disposition hormis certaines fournitures (précisées à l'inscription).
- **Pôle MUSIQUE** : Le matériel d'enseignement et les instruments sont à la charge des élèves. Ils ne sont pas surveillés. Par conséquent, les équipes administrative et pédagogique ne peuvent pas être tenues responsables en cas de perte ou de vol.
- **Pôles DANSE et THÉÂTRE** : Les vestiaires ne sont pas surveillés pendant l'habillage et le déshabillage, l'élève mineur reste donc sous la pleine responsabilité des parents ou du responsable légal. Le vestiaire est un lieu où l'on se change pour revêtir une tenue correspondant à son activité. Les affaires personnelles ne doivent pas rester à cet endroit. Elles sont à prendre avec soi et doivent être déposées dans les casiers prévus à cet effet dans le studio de danse. La responsabilité du professeur s'exerce exclusivement pendant la durée du cours.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de rentrer les poussettes, landaus, vélos à l'intérieur de l'École des Arts (au 9, rue des Pompiers). En effet ces objets gêneraient le passage en cas d'évacuation du bâtiment. Des arceaux sont prévus pour les deux roues en face du bâtiment. Il est obligatoire de les attacher à cet emplacement.

VII. Photocopies

Conformément au code de la propriété intellectuelle, l'usage de la photocopie d'œuvres éditées est illégal. Chaque élève est tenu de se procurer les partitions demandées par les professeurs. Madame la Maire de Schiltigheim et la directrice de l'École des Arts dégagent toute responsabilité vis-à-vis de toute personne utilisatrice de photocopies illégales.

VIII. Cession de droit à l'image

L'utilisation de l'image des élèves prises dans le cadre des activités de l'École des Arts est autorisée ou non par la famille lors de l'inscription.

IX. Discipline

Pour le respect des cours, le silence est demandé à tous dans les couloirs des bâtiments. Aucun accueil d'enfant, en-dehors des horaires stricts de cours n'est assuré par l'établissement. Les parents sont priés d'amener et de rechercher leur enfant aux horaires précis des cours. Pour la danse, la présence de l'élève au vestiaire un quart d'heure avant le début du cours est requise.

Conduite de l'élève

L'élève doit faire preuve d'assiduité et de ponctualité.

L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours.

Toute absence doit impérativement être signalée à l'administration de l'école qui en avertira le professeur. Dans le cas contraire un bulletin d'absence est envoyé à la famille par courrier électronique. Un protocole de signalement des absences est communiqué aux élèves à la rentrée.

L'élève devra faire preuve de discipline et respecter les consignes données par le professeur.

De même, son attitude envers ses camarades doit être empreinte de respect et de tolérance.

Il doit également respecter le matériel et les installations mis à sa disposition. En cas contraire, une convocation sera envoyée aux parents pour un rendez-vous avec la directrice de l'école.

L'équipe pédagogique est en droit de refuser la participation d'un élève à une restitution publique si elle met cause la qualité du travail collectif. Une tenue correcte sera demandée pour la participation à une restitution publique.

Pour des raisons pédagogiques, les parents ne sont pas autorisés à assister au cours, sauf accord exceptionnel du professeur.

X. Absences

Absences des professeurs :

En cas d'absence d'un professeur (sauf congé pour formation, maladie, mariage, congé de paternité ou maternité, décès d'un proche ou déménagement), celui-ci est tenu de remplacer ses cours. L'administration de l'école se chargera immédiatement de contacter chaque élève. A défaut, les élèves qui n'ont pu être prévenus, seront informés sur place par le biais du tableau d'affichage.

Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours, sauf dispositions spécifiques, notamment dans le cadre du plan Vigipirate.

Toute absence - d'un professeur non remplacé - de plus de 2 semaines consécutives, hors vacances scolaires, donne droit à une régularisation au trimestre suivant, à partir du 3^{ème} cours manqué et calculée au prorata du nombre de cours manqués.

Pour les élèves musiciens inscrits en Cycle 1, 2, 3 et approfondissement : en cas d'absence de plus de 2 semaines consécutives, hors vacances scolaires, d'un des deux enseignants non remplacé (instrument ou formation musicale), une régularisation sera effectuée au trimestre suivant. Celle-ci interviendra à partir du 3^{ème} cours manqué et sera calculée au prorata du nombre de cours manqués, sur la base des tarifs appliqués à la pratique instrumentale seule ou à la formation musicale seule.

Absences des élèves :

En cas d'absence de l'élève, le professeur n'est pas tenu de remplacer le (ou les) cours.

L'inscription de l'élève à l'École des Arts vaut acceptation du présent règlement.

Tout manquement au présent règlement est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées en courant d'année scolaire, notamment suite à d'éventuels cas de force majeur. Les familles seront alors systématiquement informées de ces évolutions.

Schiltigheim, le

Madame Danielle DAMBACH
Maire de Schiltigheim
Présidente Déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE055 - ADOPTION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE DES ARTS

Rapporteur : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Adjointe

La direction de la Culture soumet au Conseil municipal le règlement des études de l'École des Arts ci-annexé.

Le règlement des études est destiné aux élèves, familles et enseignants. Il fixe les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'école et s'appuie sur les préconisations des textes cadres suivants :

- ✓ Schéma National d'Orientation Pédagogique (le SNOP 2023)
- ✓ Schéma alsacien des enseignements artistiques (2025-2029)
- ✓ La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le ministère de la Culture en 2011
- ✓ La déclaration de Fribourg, de 2007, relative aux droits culturels.

Il est nécessaire dans le cadre d'un fonctionnement en cycles d'études.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les compétences du Conseil municipal ;
Considérant qu'il est devenu nécessaire d'adopter un règlement des études pour l'Ecole des Arts de la commune ;*

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

ADOpte le règlement des études de l'École des Arts fixant les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'établissement tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire

Danielle DAMBACH



RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2025-2026

Présentation	2
Les Arts Plastiques.....	4
La danse	4
Le théâtre	4
Assiduité	6
Congés	7
Manifestations publiques	7
Instances de concertation	7
Diffusion du règlement des études.....	8

Présentation

L'École des Arts de Schiltigheim, s'adresse à tous les publics, des enfants aux adultes, pour une initiation et une pratique approfondie des arts. Ses missions principales sont la formation aux pratiques artistiques, l'accompagnement et la valorisation des pratiques amateurs.

En tant que service public culturel, l'École des Arts s'appuie sur un projet d'établissement, un règlement intérieur et un règlement des études.

Le règlement des études destiné aux élèves, familles et enseignants, fixe les règles d'organisation des apprentissages au sein de l'école, et s'appuie sur les préconisations des textes cadres suivants :

- Schéma National d'Orientation Pédagogique (le SNOP 2023)
- Schéma alsacien des enseignements artistiques (2025-2029)
- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le ministère de la Culture en 2011
- La déclaration de Fribourg, de 2007, relative aux droits culturels

Élaboré par la direction en concertation avec l'équipe pédagogique et les coordinateurs du comité de pilotage, ce règlement est validé par la commission Culture. Il peut être modifié à l'initiative de la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et le comité de pilotage.

L'accès à l'école ne nécessite aucun test d'entrée ; l'admission se fait en fonction des places disponibles et selon les modalités stipulées dans le règlement intérieur. Les parcours d'études sont différents selon les disciplines.

L'inscription à l'École des Arts implique l'engagement des élèves en termes d'assiduité aux cours et d'attitude constructive d'apprentissage. Les élèves s'engagent à mettre en pratique les conseils pédagogiques avec une pratique personnelle régulière en dehors des cours.

Disciplines enseignées

4 Pôles :

- Arts plastiques :

Arts plastiques (8-11 ans et 11-15 ans)
Dessins (à partir de 16 ans et adultes)
Illustration (12-16 ans)

- Danse : Trois disciplines et trois ateliers. L'atelier chorégraphique est ouvert à tous sous réserve d'acceptation par le professeur.

Danse classique et Atelier Pointes
Danse contemporaine et Atelier chorégraphique - Danse Bien-être
Danse Hip Hop et Atelier Breaking & compétition

- Théâtre :

Cours Enfants
Cours Adolescents
Cours Adultes
Cours approfondissement (à partir de 16 ans)

- Musique : En Musique, les différentes disciplines sont regroupées par famille

Famille	Disciplines
Formation Musicale	Eveil, Jardin Musical, Formation Musicale et Formation musicale adultes
Instruments à vent	Clarinette, Flûte à bec, Flûte traversière, Saxophone, Trombone, Trompette
Instruments à cordes	Violon, Violon-alto débutant, Violoncelle, Contrebasse Guitare basse, Guitare classique, Guitare électrique, Guitare flamenca
Instruments à percussions	Batterie, percussions
Instruments polyphoniques	Accordéon, Harpe, Piano
Musique vocale	Chant, atelier Chant
Pratiques collectives Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées par la direction en concertation avec les enseignants: - pour l'année scolaire, - ou sur une période donnée pour un projet ponctuel.	Ateliers Jazz (initiation et atelier) Atelier Musiques Actuelles Ensemble de Flûtes Ensemble de Guitares Ensemble de Guitares flamenca Ensemble de Harpes celtiques Ensemble des Minisons Ensemble de Percussions Ensembles Vocaux (Chorale Junior et Chorale adulte dès 16 ans) Musique de chambre Orchestre Junior Orchestre de l'École des Arts

Les Arts Plastiques

- **Organisation des cours** : Cours collectifs d'une durée de 2 heures par session.
- **Exposition des travaux** : Les œuvres réalisées par les élèves pourront être présentées au sein de l'école ou dans des lieux extérieurs, favorisant ainsi la diffusion et la valorisation de leurs créations.
- **Participation à des concours** : Sur la base du volontariat, les élèves auront l'opportunité de participer à divers concours artistiques, leur permettant de confronter leurs idées à d'autres publics et de développer de nouvelles expériences.

La danse

Que ce soit pour la danse Classique, Contemporaine ou pour le Hip-Hop, la danse requiert engagement, assiduité et respect pour progresser harmonieusement.

- **Organisation des cours** : L'enseignement de la danse se fait dans le cadre de cours collectifs. La durée est adaptée à la tranche d'âge. Les cours sont limités à 15 ou 18 élèves maximum selon le lieu d'enseignement et sont organisés sur 3 niveaux : débutant/intermédiaire/avancé.
- **La pratique en Ateliers** : En complément du cours, les élèves participent aux ateliers, en fonction du niveau et de la discipline travaillée. L'inscription à l'atelier est soumise à la validation de l'enseignant.
 - L'atelier « Breaking & Compétitions » est réservé aux élèves d'un niveau avancé et inscrits en Hip Hop
 - L'atelier « pointes » est destiné aux élèves de niveau avancé en danse classique souhaitant s'initier à la technique des pointes. La participation implique l'engagement à suivre deux cours par semaine, sous réserve de l'accord du professeur.
 - L'atelier Chorégraphique est ouvert à tous les élèves de 11 à 16 ans inscrits en danse.
- **Les prestations publiques** : Tous les deux ans, un grand spectacle rassemble les classes de danse pour des représentations ouvertes au public. En parallèle, chaque année, les élèves peuvent être invités à participer à des projets interdisciplinaires ou à d'autres événements publics.
- **Les évaluations** : Le suivi se fait en contrôle continu, avec des appréciations écrites remises aux familles à la fin de l'année scolaire.
- **La culture chorégraphique** : Chaque élève est invité à enrichir sa culture artistique en assistant, chaque année, à au moins un spectacle de danse choisi parmi les propositions de l'enseignant (à Schiltigheim, à l'Opéra du Rhin, à Pôle Sud, etc.).

Le théâtre

L'engagement dans le travail de groupe est essentiel : assiduité, écoute et respect sont les clés d'une pratique théâtrale enrichissante.

- **Organisation des cours :** Les élèves sont regroupés par classe et par niveau. Les cours ont une durée hebdomadaire adaptée au niveau et à la tranche d'âge.
- **Les prestations publiques :** Tous les ans, les élèves se produisent sur scène.

Musique

Le cursus musical est organisé en trois cycles d'apprentissage, chacun validé par une évaluation départementale en fin de cycle. En cas d'impossibilité de se présenter à l'évaluation de fin de cycle, une prolongation de la durée du cycle peut-être exceptionnellement accordée, sur demande motivée et après étude du dossier par la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Les cours sont hebdomadaires (hors vacances scolaires) et peuvent être adaptés dans certains parcours spécifiques : parcours personnalisé ou cursus adultes.

L'entrée dans les cycles dépend du niveau instrumental de l'élève et reste soumise à validation de l'enseignant ou du responsable des études. Selon les projets et les semaines, un élève suit 2 à 3 cours par semaine, soit :

- **1er cycle :** env. 2h30/semaine
- **Cycles supérieurs :** 3h à 3h30/semaine

De 4 à 6 ans : Jardin et éveil musical - Cours collectif de 45 minutes.

- Jardin musical pour les 4 ans ;
- Éveil musical 1^{ère} année pour les 5 ans ;
- Éveil musical 2^{ème} année pour les 6 ans ;

Dès 7 ans un apprentissage par cycle :

Cycle I (environ 5 ans) :

Cours instrumental individuel (de 30 minutes)
Formation musicale
Pratique collective (orchestres, chœurs, ensembles, projets ponctuels – minimum 3 projets dans le cycle)
Écoute active de concerts
Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève + évaluation départementale de fin de cycle

Cycle II (de 3 à 5 ans) : Accessible après validation du Cycle I.

Cours instrumental individuel (45 minutes)
Formation musicale
Pratique collective (minimum 3 projets sur le cycle)
Écoute active de concerts
Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève + évaluation départementale de fin de cycle

Cycle III (environ 3 ans) : Après validation du Cycle II.

Cours instrumental individuel (45 minutes)

Pratique collective (minimum 3 projets sur le cycle)
Projet artistique personnel obligatoire, montrant autonomie et compétences artistiques
Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève + évaluation départementale de fin de cycle

Parcours approfondissement (+ de 16 ans, parcours de 3 ans, renouvelable 1 fois): Pour les musiciens diplômés ou expérimentés souhaitant se perfectionner

Cours instrumental individuel (45 minutes)
Pratique collective obligatoire

Parcours adulte (+ de 18 ans) : Adapté et modulable selon les objectifs personnels (3 ans, renouvelable une fois).

Cours instrumental individuel (30 minutes)
Formation musicale pour adulte
Pratique collective

Approfondissement : Pour bénéficier d'un cours de 45 min, l'adulte doit **obligatoirement** participer à une **pratique collective hors atelier de classe**.
Attention : la non-participation aux ensembles et restitutions peut entraîner une radiation.

Parcours personnalisé : Le parcours personnalisé permet un aménagement des cours en fonction des besoins particuliers de l'élève. Ce parcours est mis en place après concertation avec les différents interlocuteurs concernés (famille, référent handicap, référent des études, enseignants, direction, etc.).

Assiduité

Tout élève inscrit à l'École des Arts s'engage à mettre en pratique les conseils de l'équipe pédagogique. En musique cela implique une pratique régulière et quotidienne en dehors des cours. La progression de chaque élève est encadrée par l'équipe pédagogique, le responsable des études et la direction. Elle repose sur plusieurs outils :

- Contrôle continu pour suivre la progression de l'élève
- Bilan semestriel envoyé aux parents
- Auditions, spectacles et évènements, sous la supervision de la direction
- Évaluations départementales de fin de cycle menées par des jurys spécialisés.

Les élèves doivent arriver à l'heure et venir en cours avec le matériel nécessaire. Une feuille de présence est tenue par les enseignants. Toute absence doit être signalée au secrétariat. En cas d'absence non justifiée, le secrétariat contactera les familles. Après trois absences consécutives non justifiées, la direction prendra contact afin d'échanger sur la situation.

L'élève est sous la responsabilité de l'École des Arts uniquement pendant ses cours ou activités programmées.

Un comportement perturbant peut conduire à une exclusion du cours par le professeur. L'élève sera alors accompagné au secrétariat.

Le respect des locaux est l'affaire de tous. Chaque inscrit est invité à veiller à la propreté et au bon usage des espaces partagés.

Congés

L'École des Arts suit le calendrier des congés scolaires en vigueur dans l'enseignement élémentaire de l'académie de Strasbourg.

Manifestations publiques

Les auditions, spectacles, concerts et événements artistiques sont ouverts au public et en entrée libre.

Ils sont annoncés via :

- des affiches à l'École des Arts et dans les lieux publics de la Ville,
- les réseaux sociaux officiels.

La participation des élèves à ces manifestations fait partie intégrante de leur formation et est obligatoire.

Une journée "Portes ouvertes" est également organisée chaque année.

Instances de concertation

Le comité de pilotage

Réuni tous les 15 jours, il veille au bon fonctionnement de l'École et traite des situations en cours ou à venir. Il est composé de la Directrice, du Responsable des Études, de la Référente Handicap et Coordinatrice d'éducation artistique et culturelle et du Responsable des évaluations de fin de cycle, scènes ouvertes et parc instrumental.

D'autres membres peuvent être invités selon les besoins (personnel administratif, enseignants, élus....)

Conseil d'établissement : en cours de création

Le Conseil d'établissement, présidé par madame la Maire de Schiltigheim ou son représentant ainsi que l'adjointe à la culture, est composé de responsables des services de la Ville, des représentants de l'administration, des professeurs, des élèves, des parents d'élèves, et de représentants des partenaires institutionnels ou extérieurs.

Il se réunit 1 à 2 fois par an et permet l'échange autour des évolutions des projets, du fonctionnement de l'école, des demandes et du bilan annuel de l'École des Arts.

Le conseil n'a pas voix délibérative, mais consultative. Il étudie le fonctionnement de l'École des Arts, formule des propositions, émet des souhaits et prend connaissance du bilan d'activités. Les conclusions de ce conseil sont destinées aux organismes officiels compétents

Il est composé comme suit :

- la Maire de Schiltigheim ou son représentant, Présidente ;
- la Directrice de L'École des Arts assistée du Responsable des Études ou d'un membre du Comité de Pilotage ;
- 2 représentants des enseignants ou leurs suppléants, élus par l'ensemble des enseignants
- 1 représentant du personnel administratif et technique, ou son suppléant élus par leurs pairs
- 2 représentants des usagers, familles et élèves ou leurs suppléants élus par le groupe des usagers, familles et élèves de l'École des Arts

Les membres représentants sont élus tous les deux ans dans les trois mois qui suivent la rentrée scolaire.

Réuni au moins une fois par an sur convocation de la Présidente, le Conseil d'établissement fait le point sur la réalisation et les ajustements éventuels du projet d'établissement.

Participent à cette instance sur invitation, les partenaires de l'Éducation Nationale en lien avec les activités sur le territoire de Schiltigheim, les partenaires culturels et/ou institutionnels de l'École des Arts, écoles de musique, conservatoire, médiathèques, musées, ensembles instrumentaux et vocaux...

Le conseil pédagogique : En cours de création

Le Conseil pédagogique est un espace de réflexion collégiale de réflexion pour les enseignants autour des projets pédagogiques, de l'organisation des cours et de la vie de l'établissement.

Le Conseil pédagogique participe à la concertation avec la Direction, il propose des mises à jour du règlement des études, rend compte des concertations et travaux effectués lors des réunions pédagogiques. Composé de professeurs représentants élus collégialement pour une durée de 2 ans, il se réunit 1 à 2 fois par an sur convocation de la Directrice.

Les représentants des enseignants au conseil pédagogique et au conseil d'établissement sont élus pour une période de 2 années scolaires consécutives et n'ont aucun lien hiérarchique avec les enseignants de l'École des Arts.

Les professeurs d'une même ou plusieurs famille d'instruments, d'esthétiques ou de pratiques spécifiques se réunissent régulièrement en réunions pédagogiques autour des projets et différentes questions d'organisations pédagogiques.

Diffusion du règlement des études

Le présent règlement est consultable dans le hall de l'École des Arts et accessible sur le site internet de la Ville de Schiltigheim.

Approbation

Le présent règlement des études de l'École des Arts a été approuvé, par délibération n°xxxxxxx

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE056 - CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DU CENTRE
SPORTIF OUEST**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la commune de Schiltigheim prévoit la création d'une centrale photovoltaïque, d'une puissance d'environ 132 kilowatts-crête, sur une toiture du complexe sportif Leclerc.

A la suite de la réalisation d'une étude de potentialité réalisée en 2022 sur plusieurs bâtiments communaux, et des récentes évolutions réglementaires facilitant le recours à des modèles d'autoconsommation collective (*la production est déduite de la consommation de plusieurs bâtiments, et pas uniquement de celui accueillant les panneaux*), le site du complexe sportif Leclerc a été retenu. Il possède des caractéristiques techniques favorables, avec la toiture terrasse en béton, des vestiaires et couloirs, et une surface disponible d'environ 1000 m².

L'opération initiée permettra l'installation d'une centrale photovoltaïque comprenant la pose de 290 panneaux photovoltaïques. L'opération permettra à une vingtaine de bâtiments communaux d'en bénéficier également en tant que consommateurs d'électricité. Cela est possible dans la mesure où ces derniers remplissent les conditions requises, à savoir être équipés de compteurs communicants, et être localisés dans un rayon d'un kilomètre comme l'exige la réglementation (*entre les deux participants les plus éloignés*). Les bâtiments concernés sont :

- ✓ Le complexe sportif Leclerc,
- ✓ La Briqueterie,
- ✓ L'Hôtel de ville,
- ✓ Le centre technique municipal,
- ✓ L'école primaire Simone Veil,
- ✓ L'école élémentaire Leclerc,
- ✓ L'école élémentaire Exen Pire,
- ✓ L'école élémentaire Exen Schweitzer,
- ✓ L'école maternelle Joséphine Baker,
- ✓ L'école élémentaire Jean Mermoz,
- ✓ L'école maternelle Jacques Prévert,
- ✓ L'école maternelle Léo Delibes,
- ✓ La salle du Cheval Blanc,
- ✓ Le Brassin,
- ✓ Le gymnase des Malteries,
- ✓ L'école des arts,
- ✓ Le pavillon de l'ancien cimetière,
- ✓ Le pavillon du cimetière rue de Sélestat,
- ✓ La villa des projets,
- ✓ Le dojo du Quartz.

Ces bâtiments valoriseront l'électricité produite par la centrale de production photovoltaïque. Les kilowattheures ainsi produits seront déduits automatiquement des factures de fournitures en électricité grâce cette technologie.

La production de cette centrale permettra une réduction du montant des factures d'électricité correspondant à environ 4 % de la consommation de l'ensemble du patrimoine bâti communal.

La commune contribuera aussi directement à la transition énergétique du territoire avec la production locale d'une énergie renouvelable et faiblement carbonée.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit à ce jour :

Montant prévisionnel de l'opération (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires	10 000 €	Région Grand Est (Climaxion)	45 000 €	36%
Travaux	115 000 €	Commune	80 000 €	64 %
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €	

Les montants et % sont donnés à titre indicatif avant instruction et notification et sont encore susceptibles d'être corrigés.

Le planning prévisionnel de l'opération

Les travaux sont prévus entre juillet et octobre 2025, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Schiltigheim.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Energie, notamment l'article L315-2,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du 9 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal à la Maire,

Vu la nécessité de conclure avec de Strasbourg Electricité Réseaux une convention d'autoconsommation collective définissant les conditions de valorisation de l'électricité produite par l'installation d'une centrale de production photovoltaïque

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Écologie, Urbanisme et Mobilités, Cadre de vie et travaux* » et du Bureau municipal,

APPROUVE le principe de création d'une centrale photovoltaïque comprenant la pose de 290 panneaux solaires sur une toiture du gymnase Leclerc avec valorisation de l'électricité produite par autoconsommation collective ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document ou convention y étant relatifs ;

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté ;

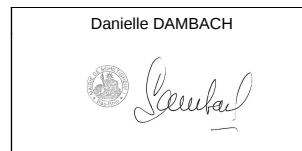
AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à solliciter une subvention à la Région Grand Est dans le cadre du programme CLIMAXION ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à poursuivre les recherches de subventions auprès de tout organisme susceptible de concourir au financement du projet.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARÔ.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE057 - RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU MARAIS

"ADOLPHE SORGUS" : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie VOGT, Adjoint

Dans sa séance du 05 décembre 2023, les membres du Conseil municipal ont autorisé le représentant légal du pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre une procédure de concours restreint sur « esquisse », en application du chapitre V, article L 2125-1, 2° alinéa, du Code de la commande publique, pour désigner une équipe de conception appelée à réaliser une mission de maîtrise d'œuvre privée pour l'opération de travaux relative à la rénovation et l'extension du centre socioculturel du Marais « Adolphe Sorgus ».

Le projet de construction porte sur la restructuration et l'agrandissement de l'actuel centre socioculturel par les travaux suivants :

- ✓ La construction d'une extension comprenant des salles polyvalentes et cuisine autonome d'environ 310 m² ;
- ✓ Un réaménagement intérieur des locaux existants ;

- ✓ La création d'un local multifonctionnel ;
- ✓ Une rénovation des installations techniques ;
- ✓ Une remise aux normes sécurité et accessibilité du site ;
- ✓ Des travaux d'amélioration en terme isolation thermique et acoustique ;
- ✓ La création d'un îlot de fraîcheur extérieur.

La surface bâtie actuelle du centre est de 1 010 m². À l'issue des travaux, l'équipement atteindra une surface dans œuvre (SDO) de 1 320 m².

Le coût des travaux était évalué au lancement du concours à 2,6 M€ HT, représentant un budget global d'opération de 3,95 M€ TTC. Le coût global intègre :

- ✓ Les études de programmation ;
- ✓ Les travaux préliminaires de désamiantage, et les études techniques nécessaires (Diagnostics, géotechnique, pollution de sol, etc.) ;
- ✓ Les prestations intellectuelles de Maitrise d'œuvre, de contrôle technique et du coordinateur sécurité ;
- ✓ Les travaux tel que décrit dans le programme ;
- ✓ Les aménagements extérieurs ;
- ✓ Le mobilier et équipements fixes définis dans les fiches espaces,
- ✓ Les tolérances contractuelles du maître d'œuvre, une estimation des révisions de prix et de l'actualisation des coûts travaux.

Procédure de concours et choix du lauréat

Suite à l'avis de concours établi le 20 mars 2024, trente-sept dossiers de candidature ont été reçus. A l'issue de la 1^{ère} séance de cette procédure de concours qui a eu lieu le 17 juin 2024, le représentant légal du pouvoir adjudicateur a arrêté la liste des quatre équipes de conception retenues pour participer à la deuxième phase du concours, à savoir :

- **Equipe n° 4**
BALLAST ARCHITECTURES (Strasbourg) / BARTHES BOIS / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ESP DB SILENCE / E3 ECONOMIE / ACTE 2 PAYSAGE ;
- **Equipe n° 20**
LUQUET Architectes Associés (Strasbourg) / SEDIME / SERUE INGENIERIE / ESP DB SILENCE / WE SCAPE / E3 ECONOMIE ;
- **Equipe n° 26**
DRATLER-DUTHOIT (Strasbourg) / MCIS / GILBERT JOST / INGEMASSON / C2BI / WESCAPE ;
- **Equipe n° 30**
RHB Architectes (Strasbourg) / SIB ETUDES / IMAEE / ESP DB SILENCE / C2BI / WESCAPE.

Lors de la 2^{ème} séance de cette procédure de concours qui a eu lieu le 19 décembre 2024, le représentant légal du pouvoir adjudicateur a établi le classement des candidats, à savoir :

1^{ère} place : **Equipe n° 4 – BALLAST ARCHITECTURES** (Strasbourg) / BARTHES BOIS / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ESP DB SILENCE / E3 ECONOMIE / ACTE 2 PAYSAGE ;

2^e place : **Equipe n° 26 – DRATLER-DUTHOIT** (Strasbourg) / MCIS / GILBERT JOST / INGEMASSON / C2BI / WESCAPE ;

3^e place : **Equipe n° 20 – LUQUET Architectes Associés** (Strasbourg) / SEDIME / SERUE INGENIERIE / ESP DB SILENCE / WE SCAPE / E3 ECONOMIE ;

4^e place : **Equipe n° 30 – RHB Architectes** (Strasbourg) / SIB ETUDES / IMAEE / ESP DB SILENCE / C2BI / WESCAPE.

A l'issue de cette séance les deux premières équipes ont été désignées « lauréates » de ce concours restreint de maîtrise d'œuvre, et admises à la procédure de négociations, à savoir :

Equipe n° 4 :

Architecte mandataire : BALLAST ARCHITECTES, Strasbourg (67000) ;
BET « Structure charpente » : BARTHES BOIS, Maidières (54700) ;
BET « Structure » : SIB ETUDES, Wolfisheim (67202) ;
BET « Chauffage, ventilation & plomberie » : SOLARES BAUEN, Strasbourg (67200) ;
BET « Electricité & SSI » : SOLARES BAUEN, Strasbourg (67200) ;
BET « Acoustique » : ESP – dB Silence, Strasbourg (67200) ;
Economiste de la construction : E3 ECONOMIE, Strasbourg (67200) ;
Paysagiste : ACTE2 PAYSAGE, Obernai (67210) ;
Ordonnancement & Pilotage du chantier : E3 ECONOMIE, Strasbourg (67200).

Equipe n° 26 :

Architecte mandataire : DRATLER DUTOIT ARCHITECTES, Strasbourg (67000) ;
BET « Structure charpente » : MCIS, Illzach (68110) ;
BET « Chauffage, ventilation & plomberie » : BET GILBERT JOST, Strasbourg (67000) ;
BET « Electricité & SSI » : BET GILBERT JOST, Strasbourg (67000) ;
BET « Acoustique » : INGEMANSSON, Saverne (67700) ;
Economiste de la construction : C2BI, Strasbourg (67100) ;
Paysagiste : We-Scape, Benfeld (67230) ;
Ordonnancement & Pilotage du chantier : C2BI, Strasbourg (67100).

Mise au point et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Des négociations ont été menées avec les deux lauréats de janvier à mars 2025, avec des auditions réalisées le 24 février 2024 par les services compétents de la Ville, en vue de la passation d'un marché négocié de services sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions des articles R 2122-6 & R 2172-2 du Code de la commande publique.

Suite à la phase de négociation et au retour des offres définitives en mars 2025, le budget global d'opération est réévalué à 4,6 M € TTC, dont un coût prévisionnel de 2,84 M € HT travaux, valeur mars 2025.

Les résultats définitifs de ces négociations et les critères d'évaluation prévus par la procédure (*parti pris architectural, qualité de la réponse au programme, choix techniques, maîtrise budgétaire*) permettent de proposer comme attributaire du projet de marché le groupement solidaire « BALLAST ARCHITECTES », pour un forfait provisoire de rémunération, pour la mission de base, de 369 418,92 € HT, soit un taux de 13% du coût HT Travaux.

De plus, les missions complémentaires suivantes, d'un coût total de 143 544,99 € HT, sont également retenues :

- ✓ Etudes d'exécution (EXE) : 65 982,68 €
- ✓ Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) : 4 253,19 €
- ✓ Ordonnancement pilotage et coordination (OPC) : 54 443,94 €
- ✓ Elément de mission mobilier fixe (MOB) : 7 681,38 €
- ✓ Simulation thermique dynamique (STD) : 11 183,79 €

Ainsi, le montant total de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme de 512 963,91 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 2 841 684 € HT.

Les pièces graphiques suivantes, représentant le projet retenu au stade concours, sont annexées à la présente délibération :

- Perspective depuis la rue de Touraine ;
- Plans de niveaux, rez-de-chaussée et 1^{er} étage.

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles*		
Etudes et honoraires	692 000 €	CAF EVS	500 000 €	13%

Travaux	2 841 000 €	CAF petite enfance	96 000 €	2,5%
Provisions et aléas	300 000 €	DSIL	500 000 €	13%
		Région - Climaxion	500 000 €	13%
		CeA	500 000 €	13%
		ACTEE – Fonds chêne	180 000 €	4,7%
		Commune	1 557 000 €	41%
TOTAL	3 833 000 €	TOTAL	3 833 000 €	

Le budget d'opération intègre des tolérances pour les phases d'étude, d'attribution des marchés de travaux, et des provisions pour les futures révisions de prix et divers aléas de chantier.

Le planning d'opération prévoit les échéances suivantes :

- ✓ D'ici fin 2025 : conduite des études opérationnelles, phases DIAG, APS, APD
- ✓ T1 2026 : études phase PRO et dossier de consultation des entreprises
- ✓ Mi 2026 : attribution des marchés de travaux et démarrage du chantier

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal du 05 décembre 2023 ;

Vu les articles du Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2125-1 2° alinéa, R. 2162-15 à R. 2162-24, R. 2122-6 et R. 2431-1 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition des Commissions « *Écologie, Urbanisme et mobilités, Cadre de vie et travaux* », « *Sport et vie associative, Centre socio-culturel, Politique de la Ville* », « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

ATTRIBUE le contrat de maîtrise d'œuvre privée, relatif à la rénovation et extension du CSC Marais, au groupement solidaire dont le mandataire est BALLAST ARCHITECTES, tel que composé supra ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer le marché public de maîtrise d'œuvre d'un montant provisoire de 512 923,96 € HT, correspondant à la mission de base, assortie des missions complémentaires EXE, CSSI, OPC, MOB, STD ;

ETABLIT le nouveau montant de l'autorisation de programme 2020 01 « Rénovation et extension du CSC MARAIS » à hauteur de 4 600 000 € TTC, correspondant au coût d'opération prévisionnel à l'issue de la phase de concours ;

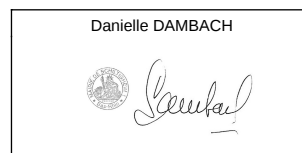
AUTORISE Madame la Maire à poursuivre les recherches de subventions et à signer toute convention y relative ;

AUTORISE Madame la Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux budgétés.

Adopté, à l'unanimité

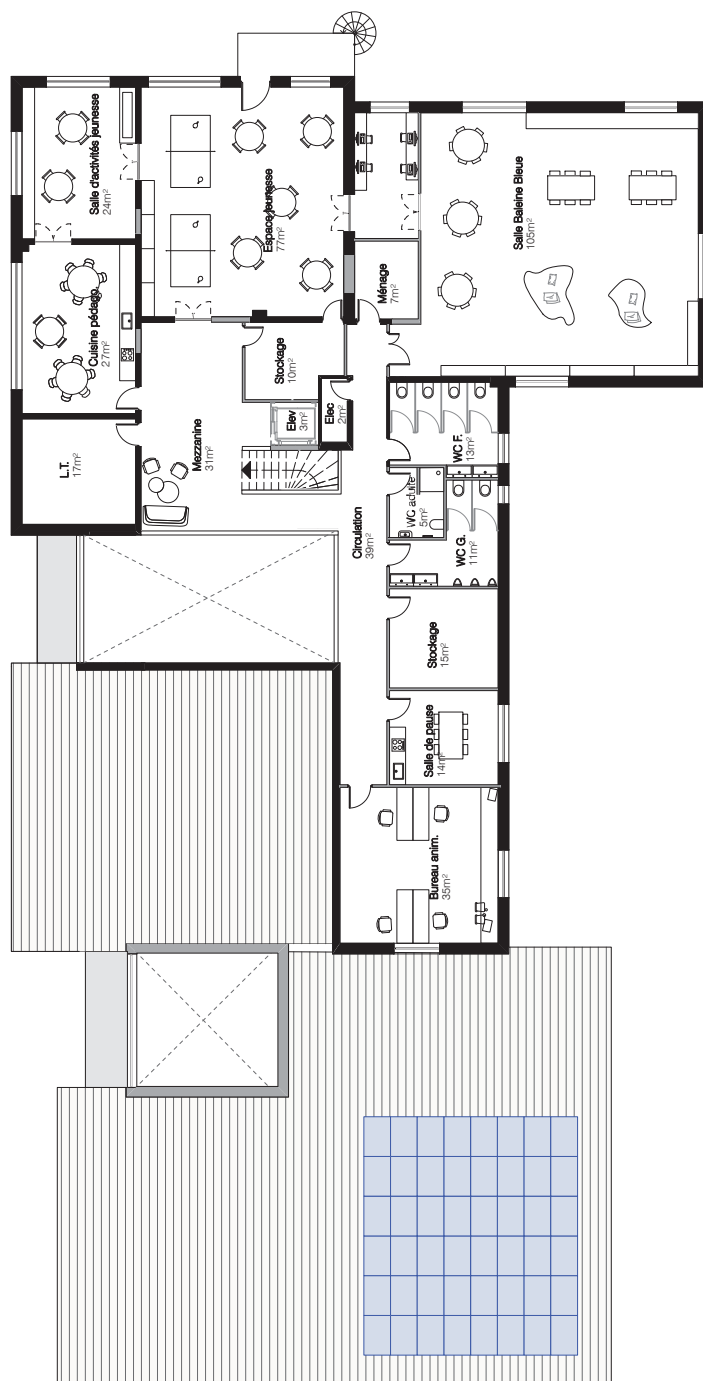
SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire









REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE058 - DEMANDE D'AVIS DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM DANS LE CADRE DU
BILAN-ÉVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'EUROMÉTROPOLE DE
STRASBOURG**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé en 2024 les travaux de bilan-évaluation du volet « Habitat » de son Plan local d'urbanisme. Le programme local de l'habitat ainsi intégré au PLU, constitue un document de planification stratégique pour l'organisation de l'habitat sur le territoire de l'Eurométropole, en articulation avec les autres thématiques et enjeux du territoire (mobilité, emploi, équipements, etc...).

Cette démarche réglementaire de bilan-évaluation doit à présent donner lieu à un passage en délibération pour décider si les conclusions de ces travaux conduisent à vouloir proroger ou faire évoluer le programme local de l'habitat actuel.

La Ville de Schiltigheim est invitée à rendre un avis sur les travaux d'évaluation menés en partenariat avec

l'ADEUS, dans la perspective du prochain passage en délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 juin 2025. Ce passage en délibération permettra de clôturer la phase de bilan-évaluation, et d'engager les travaux qui démarreront au second semestre et se poursuivront en 2026, pour permettre l'actualisation du volet Habitat du PLU, qui s'inscrira dans la procédure de Modification n° 5 du PLU.

Le dossier complet est téléchargeable en cliquant sur le lien suivant <https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/C5mPLEsw.yqqqqzsc> et comprend :

- ✓ La note de synthèse publiée par l'ADEUS en 2023 portant sur le bilan 2017-2020 du PLH ;
- ✓ Le rapport d'évaluation 2025 portant sur la période 2017-2022 : il s'agit d'une version de travail dans le sens où des compléments sont susceptibles d'y être encore apportés, notamment pour tenir compte de vos retours ;
- ✓ Une note de synthèse du rapport d'évaluation, qui permet d'avoir une vision transversale des enjeux et enseignements issus de ces travaux, points saillants qui seront repris notamment dans la délibération en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mois de juin, et qui pourront là aussi être augmentés de vos retours et observations.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

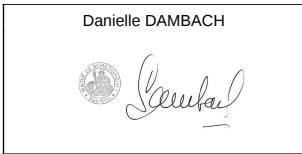
APPROUVE le bilan-évaluation du programme local de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	1	M. Raphaël RODRIGUES.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

N° 2025DE059 - RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - DÉSIGNATION DE L'ACTEUR ÉCONOMIQUE CONVENTIONNÉ POUR LA VILLE DE SCHILTIGHEIM, ISSU DE L'APPEL À PROJETS "EMS" 2024-2028

Rapporteur : Monsieur Julien RATCLIFFE, Conseiller délégué

Dès la fin de l'année 2022, la Ville avait souhaité intégrer le dispositif de réemploi des biens informatiques et de téléphonie mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg. Cette démarche devant permettre de réduire les déchets par une prolongation d'usage, de lutter contre la fragilité numérique de divers publics étudiants et/ou familles en précarité, et ce, tout en contribuant à créer des opportunités d'emplois.

Par délibération du 3 février 2023, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait acté le lancement d'un appel à projets consacré au développement du réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur le territoire métropolitain, laquelle démarche s'inscrivant pleinement dans la stratégie du numérique responsable, adoptée en février 2023, dans le pacte pour une économie locale durable, et tout en

contribuant à la réduction des déchets, laquelle visait à renforcer son intervention en faveur du réemploi et du recyclage à l'échelle des trente-trois communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg.

Contexte et enjeux du réemploi du matériel informatique

Aujourd'hui nous faisons face à la forte augmentation de l'usage du numérique : plusieurs milliards d'équipements numériques sont utilisés dans le monde (*téléphones, ordinateurs, tablettes, imprimantes et autres objets connectés, etc.*). Selon les études du collectif « Green IT », les ventes mondiales d'équipements numériques classiques (ordinateurs notamment) connaissent une croissance estimée à plus de 50 % depuis près de 15 ans.

Le réemploi peine donc à se développer dans le secteur du numérique. En France, le taux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques plafonne autour de 45 %. À ce titre, les éco-organismes ont un objectif de 5 % de réemploi des biens, émis sur le marché, à l'horizon 2030.

La phase de fabrication des équipements numériques est la principale source d'impact environnemental qui représente à elle seule 78 % de l'empreinte carbone. À titre d'exemple, la fabrication d'un ordinateur de 2 kg nécessite 800 kg de ressources, dont 600 kg de minéraux et plus d'une tonne d'eau ; sur les 169 kg de CO2 émis sur l'ensemble du cycle de vie d'un ordinateur, 73 % sont directement imputables à sa phase de fabrication.

Présentation de l'appel à projets lancé par l'Eurométropole de Strasbourg

Cet appel à projets concernait le réemploi des appareils informatiques et téléphoniques, issus des administrations des communes-membres de l'Eurométropole de Strasbourg. Il visait à tendre et à harmoniser cette dynamique en faveur de la prolongation de la durée de vie des équipements informatiques et téléphoniques à l'échelle des trente-trois communes.

Il contribuait également à agir contre « illettrisme » en permettant à des personnes en situation de fragilité numérique d'accéder à des équipements reconditionnés à petits prix tout en bénéficiant, si nécessaire, d'un accompagnement ou d'une orientation vers une structure dispensant des actions de médiation numérique ou des formations sur la bonne prise en main des équipements.

Cet appel à projets, établi pour la période 2024-2028, soutient le développement sur le territoire de modèles d'affaires assurant le reconditionnement pour réemploi des équipements numériques fonctionnels. Les gains environnementaux de la prolongation de la durée de vie des équipements pourront être estimés à la suite de ces travaux.

L'existence de plusieurs acteurs et initiatives locales historiques sur le réemploi des équipements numériques a amené la collectivité à lancer un appel à projets contribuant à prendre en compte la diversité des solutions et, ainsi, stimuler cette démarche sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Celui-ci intégrant les dernières réglementations en vigueur de la loi « REEN » et de son décret d'application 2022-1413 du 7 novembre 2022 s'appliquant aux donateurs.

Suite à son lancement, dont la date limite de remise des candidatures était fixée au 14 avril 2023, quatre acteurs avaient déposé un dossier de candidature. Parmi ceux-ci, un d'entre eux était irrecevable car il ne respectait pas l'ensemble des critères d'éligibilité, et plus particulièrement, l'obligation d'avoir une activité de « reconditionneur ». Suite à l'analyse des différentes candidatures, aux auditions des candidats et à l'avis favorable rendu par la commission SIEG, il avait proposé de retenir trois candidats : Envie, Humanis et Desclicks.

Ces trois opérateurs présentaient des performances de traitement des équipements numériques répondant aux attentes techniques et environnementales, fixées dans le cahier des charges, en faveur des personnes en situation de fragilité numérique. Ils répondaient également aux exigences des obligations de service public (OSP) et de transparences financières, exigées dans cet appel à projets.

En outre, un montant de subvention annuelle maximale, à verser par l'Eurométropole de Strasbourg comme contrepartie financière de la mise en œuvre des obligations de service public, avait été déterminé pour

chaque candidat. Ledit montant couvrant les coûts prévisionnels liés à la gestion de l'activité sur son territoire. La subvention était, quant à elle, plafonnée au regard d'un volume d'activités maximum, dont le coût financier doit faire l'objet d'un versement au réel, après un contrôle financier des dépenses réalisées, sur la base des charges et recettes réelles liées à l'activité, et ce pour éviter toute forme de surcompensation.

Présentation des lauréats :

- **Informatique solidaire, communément appelée « Desclicks »**, est une association de droit local à but non lucratif, fondée en 2005, et implantée à Schiltigheim. Elle figure comme un établissement pionnier du réemploi et expert des logiciels libres. Elle est labellisée « ORDI 3.E » et assure une activité de reconditionnement. Elle est composée de trois salariés et quinze membres actifs bénévoles. Elle développe une expertise reconnue sur le territoire sur le logiciel libre et intervient sur les secteurs de la politique de la Ville pour des accompagnements et dons d'équipement en faveur des publics en précarité avec l'appui d'un conseiller numérique depuis 2021. Ce lauréat dispose d'une capacité annuelle de traitement de cinq cents équipements portables et fixes et deux cents smartphones. Le taux de réemploi sur les équipements fixes est estimé à 90 %.

Pour cet appel à projet 2024-2028, cette association est en capacité de collecter jusqu'à deux cents ordinateurs portables, ainsi que cent cinquante smartphones par an. Elle apportera un soutien aux reconditionneurs, afin d'impulser et accompagner le déploiement des logiciels libres sur le territoire. Une subvention annuelle d'un montant maximal de 50 197 € lui a été fixée.

- **« Envie Strasbourg »** est une association créée en 1984 ayant une convention d'entreprise d'insertion, ayant déployé en 2006 le recyclage des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE). Un tiers des DEEE collectés en France est traité par « Envie » qui est labellisée « ORDI 3.E » et conventionnée avec l'éco-organisme « Ecosytem » au titre de l'activité DEEE. Elle bénéficie également pour ses activités du label « Qualirépar ». Elle collecte, recycle et réemploie des équipements DEEE ; c'est un établissement pionnier et expert en matière de recyclage. Son atelier multimédia, en place depuis 2015, est implanté à Strasbourg. Il est composé de quatre personnes, correspondant à 8 % de l'effectif de l'établissement. Il traite différents types d'équipements (ordinateurs, tablettes et téléphones) ; la quantité traitée en 2022 représentant plus de mille six cents équipements réemployés par l'atelier multimédia dont trois cent cinquante ordinateurs et quatre cents téléphones. Le taux de réemploi moyen est de 34 %.

Pour cet appel à projet 2024-2028, cette association d'insertion propose une organisation de collecte par trimestre, sur quatre propositions de sites en regroupement, pour un volume moyen de dix caisses minimum pour le Sud « Entzheim », pour l'Ouest « Eckbolsheim », le Centre « Strasbourg » et le Nord « Reichstett » ; les géographies pouvant se déployer progressivement en fonction de l'engagement des différentes communes. Une subvention annuelle d'un montant maximal de 19 371 € lui a été fixée.

- **« Humanis »** est un collectif qui fédère quatre-vingt-six associations de solidarité locale et internationale. En qualité de chantier d'insertion, 93 % de ses effectifs relèvent de contrats d'insertion. Ce collectif a développé un pôle informatique en 2004 dont l'activité est implantée à Schiltigheim. Dix-huit postes sont affectés à l'activité de collecte, de démantèlement, de recyclage et de réemploi, de vente et de service après-vente. Il est labellisé « ORDI3.E » et également conventionné par « Ecologic ». Actuellement, le pôle revalorisation traite entre cinquante et soixante machines par jour.

Pour cet appel à projet 2024-2028, ce collectif souhaite augmenter ses capacités de traitement et a, pour cela, engagé des travaux d'extension pour passer à des capacités de traitement supérieures. Le nouvel atelier, à horizon 2025, passerait ainsi à près de trente postes de travail. Une subvention annuelle d'un montant maximal de 63 615 € lui a été fixée.

Pour couvrir l'ensemble des besoins en réemploi des équipements informatiques et téléphoniques de ses communes-membres, l'Eurométropole de Strasbourg a scindé le territoire métropolitain en trois parties :

- ✓ **Section « Nord »** : Bischheim / Eckbolsheim / Eckwersheim / Hoenheim / La Wantzenau / Lampertheim / Mittelhausbergen / Mundolsheim / Niederhausbergen / Oberschaefolsheim /

Reichstett / Schiltigheim / Souffelweyersheim / Vendenheim : **Acteur conventionné « Humanis »** ;

- ✓ **Section « Sud »** : Achenheim/ Blaesheim/ Breuschwickersheim / Entzheim/ Eschau / Fegersheim / Geispolsheim / Hangenbieten / Holtzheim / Illkirch-Graffenstaden / Kolbsheim / Lingolsheim / Lipsheim / Oberhausbergen / Osthoffen / Ostwald / Plobsheim / Wolfisheim : **Acteur conventionné « Envie Strasbourg »** ;

- ✓ **Section « Centre »** : Strasbourg : **Acteur conventionné « Desclicks »**.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition de la Commission « Finances, Domaines et Marchés public » et du Bureau municipal,

APPROUVE la proposition de désignation de l'acteur conventionné pour la section « Nord » du territoire métropolitain, issu de l'appel à projets, tel que présenté supra ;

DÉSIGNE « Humanis » comme acteur conventionné pour le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques de la Ville ;

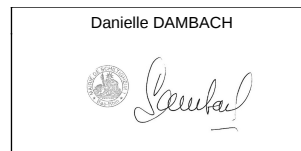
PREND NOTE que les financements de ce projet, cité supra, d'un montant total de 63 615 € restera entièrement à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération, et à signer la convention de cession des équipements informatiques et téléphoniques de la Ville, annexée à la présente délibération.

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Convention de cession des équipements informatiques et téléphoniques

Entre les soussignés :

La Ville de Schiltigheim, sise au 112 de la route de Bischwiller, représentée par sa Maire, Madame Danielle DAMBACH, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020

Ci-après dénommée : « La commune »

D'UNE PART,

L'association « **HUMANIS** », organisme de réutilisation et de réemploi agréé « entreprise solidaire d'utilité sociale » en application du II de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ; association reconnue d'intérêt général dont l'objet statutaire est d'équiper, de former et d'accompagner des personnes en situation de précarité, représentée par, dûment habilité(e) à cet effet par, agissant en qualité de

Ci-après dénommée : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

Ensemble dénommées « les parties »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la stratégie du numérique responsable, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un appel à projets visant à étendre sur l'ensemble de son territoire, soit trente-trois communes, le réemploi et la valorisation des équipements informatiques et téléphoniques principalement à usage professionnel. Cet appel à projets fait suite à une expérimentation positive portant sur des projets de réemploi (textiles, linge de maison et chaussures).

La commune de Schiltigheim souhaite contribuer au réemploi et à la valorisation de ses équipements, afin de prolonger leur durée de vie et de répondre à des besoins de solidarités numériques.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention organise les modalités de la cession des matériels informatiques dont la commune de Schiltigheim n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire n'excède par le seuil de 300 euros fixé par l'article D. 3212-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 – Objets concernés

La présente convention concerne des équipements informatiques et téléphoniques.

Par équipements informatiques et téléphoniques, on entend :

- Les PC fixes et portables et leurs périphériques ;
- Les téléphones fixes et portables ;
- Les tablettes ;
- Les imprimantes ;
- Et autres équipements bureautiques, ex : traceur, photocopieur, etc.

Les équipements cédés sont à la fois des biens opérationnels et des biens hors d'usage.

Article 3 – Modalités de cession

Les équipements sont cédés gratuitement dans les conditions définies par les articles L. 3212-2 et L. 3212-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que par le décret n° 2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant les prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations.

Le bénéficiaire s'engage à n'utiliser les matériels, qui lui sont cédés, que pour l'objet prévu par ses statuts, à l'exclusion de tout autre.

Article 4 – Cession par le bénéficiaire des biens alloués

Conformément aux articles précités du Code général de la propriété des personnes publiques, le bénéficiaire peut procéder à la cession à titre onéreux des équipements, si cette cession est faite à destination des personnes en situation de précarité ou à des associations œuvrant en faveur de telles personnes.

Cette cession ne peut être réalisée qu'à un prix solidaire ne pouvant dépasser les seuils définis à l'article 2 du décret 2022-1413 du 7 novembre 2022 (cf. tableau infra).

Il est toutefois rappelé que ce décret peut être amené à évoluer et que les cessions devront avoir lieu dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les prix solidaires correspondent au prix TTC de matériels en état de fonctionner, avec notamment les chargeurs, le disque dur, un système d'exploitation, une batterie fonctionnelle.

Prix TTC maximal des matériels informatiques revendus par les associations visées à l'article 1er du décret	
Matériels	Prix maximal
Ordinateur portable	180 €
PC fixe avec un écran, un clavier et une souris	150 €
Tablette	100 €
Smartphone	100 €
Ecran	30 €
Imprimante individuelle	30 €
Appareil multifonctions (impression, scan, copie)	170 €

Article 5 - Procédure de suivi

Chaque enlèvement fera l'objet d'un bordereau de remise à contresigner.

La commune devra bénéficier d'un suivi de traçabilité du devenir des équipements, du point de collecte au point de revente ou de démantèlement pour recyclage. Le bénéficiaire devra préciser si l'équipement collecté est destiné au recyclage ou s'il fera l'objet d'un réemploi.

Article 6 – Effacement des données

Les biens numériques identifiés comme ayant un potentiel de réemploi devront faire l'objet d'une parfaite anonymisation, notamment par le retrait de tout type de signalétique d'identification des donateurs. Le bénéficiaire devra garantir un effacement des données performant, et fournir à la commune un certificat d'effacement des données pour les équipements traités.

Article 7 – Communication

Des actions de communication et d'information pourront être conjointement ou séparément réalisées par les partenaires.

Article 8 – Prise en charge des équipements informatiques et téléphoniques

Le bénéficiaire doit assurer l'activité d'enlèvement des équipements informatiques et téléphoniques. Cette activité consiste en l'enlèvement des différents matériels informatiques et téléphoniques sur le site indiqué par la commune (sous-sol de l'Hôtel de Ville de Schiltigheim).

L'enlèvement devra être réalisé dans les conditions de collecte et de transport les meilleures afin de conserver le potentiel de réemploi des équipements.

Le bénéficiaire doit garantir l'intégrité et le comportement des intervenants. Les consignes sur la préparation des équipements de stockage et /ou de déverrouillage des mots de passe permettant d'augmenter les possibilités de réemploi seront mises en place.

Le bénéficiaire assure également la mission de diagnostic. Elle consiste en une évaluation des biens pouvant être réemployés et ceux destinés au recyclage. L'objectif de la cession vise à redonner une seconde vie aux équipements ayant un potentiel de réemploi.

Le besoin d'enlèvement sera précisé par la commune au bénéficiaire dix jours calendaires avant le retrait et indiquer :

- Le type d'équipement ;
- Le nombre de biens concernés ;
- Le lieu d'enlèvement.

Article 9 – Réversibilité de la prise en charge au bénéfice de la commune

Au cas où, de façon temporaire ou définitive, le ou les partenaires se trouvent dans l'impossibilité de valoriser ou de traiter correctement tout ou partie du matériel confié par la commune, celle-ci se réserve le droit de reprendre à ses frais le matériel concerné.

Article 10 – Propriété des matériels et objets déposés

Il est convenu que les objets seront propriétés du bénéficiaire dès leur enlèvement.

De plus, les partenaires sont propriétaires des déchets résultants de leur activité. Ils en assurent l'élimination conformément aux règlements en vigueur et dans le respect de l'environnement.

Article 11 – Indicateurs annuels de suivi

Le bénéficiaire doit fournir à la commune différents indicateurs annuels de suivi afin de lui permettre de mesurer les effets des dons sur le territoire et de valoriser les taux de réemploi et recyclage :

- Nombre d'équipements réemployés ;
- Nombre d'équipements recyclés ;
- Nombre d'équipements ayant fait l'objet de don et ou vente à tarif solidaire ;
- Les temps passés ;
- Etc.

Article 12 – Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

La présente convention sera caduque dans l'un des cas suivants :

- Non-respect des obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties ;
- Dissolution de la structure mandataire ;
- Faillite, liquidation judiciaire ou insolvabilité notoire de la structure ;
- Défaillance technique du mandataire ;
- Impossibilité de réaliser le contrat.

Article 13 – Responsabilité

La commune de Schiltigheim n'est pas responsable de l'état du matériel cédé. Aucune réclamation ne pourra être portée à son encontre s'agissant du nombre ou de l'état des équipements cédés.

Article 14 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Aucune indemnité ne pourra être demandée en cas de résiliation.

Article 15 – Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg, et ce après épuisement des voies amiables.

Pour la commune

Le bénéficiaire

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIAJETSINIMARO.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE060 - ACQUISITION DE PARCELLES AUPRÈS DE LA SNC ALTAREA COGEDIM ET
INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint

La Société COGEDIM EST, domiciliée 28 Avenue du Rhin à 67100 STRASBOURG, par permis d'aménager initial délivré le 1^{er} juin 2017 par la commune, a été autorisée à mener une opération d'ensemble de reconversion du site de l'ancienne Brasserie Fischer, propriété de la société HEINEKEN France depuis 1996, située route de Bischwiller.

Par arrêté du 29 août 2018, la S.N.C ALTAREA COGEDIM Région s'est substituée à la Société COGEDIM EST.

Tout en conservant la mémoire du site, d'une surface globale d'environ 3,5 ha, cette opération d'ensemble a pour objectif la création d'un nouveau lieu de vie par la construction de 610 logements collectifs, de commerces et de services ainsi qu'un aménagement paysager et une zone de loisirs.

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

L'aménagement du site inclue plus précisément une aire de jeux, une forêt, dite forêt Miyawaki, une place ainsi que des espaces situés devant et le long du Palais Fischer et de l'école Simone Veil.

Tous ces espaces seront intégrés au domaine public communal selon l'accord des parties préalablement au démarrage de l'opération.

L'aménagement de l'aire de jeux, de la forêt Miyawaki ainsi que des espaces situés le long de l'école Simone Veil et du Palais Fischer étant achevés, il convient par conséquent de procéder à leurs acquisitions par la commune afin d'être incorporés à son domaine public et devenir ainsi des espaces publics bénéficiant à tous les habitants de la commune.

Les parcelles concernées sont respectivement cadastrées :

- ✓ Section 28 n° 279 et 286 d'une contenance respective de 18 a 57 ca et 57 ca, correspondant à l'emprise de la forêt Miyawaki
- ✓ Section 28 n° 284 et 285 d'une contenance respective de 6 a 15 ca et 9 ca, correspondant à l'emprise de l'aire de jeux,
- ✓ Section 28 n° 287, 288 et 289, 300 d'une contenance respective de 45 ca, de 9 ca, de 15 ca et de 1 a 21 ca correspondant aux espaces verts situés le long de l'école Simone Veil.
- ✓ Section 28 n° 290, d'une contenance de 7 a 45 ca correspondant à l'espace vert situé devant le palais Fischer, côté route de Bischwiller.

Ces parcelles ne constituent pas un équipement commun propre au lotissement, de sorte que la cession peut s'opérer librement par l'aménageur.

Aussi, il a été convenu entre les parties que l'acquisition par la commune de la totalité de ces parcelles s'effectuerait au prix de 1 € HT en contrepartie du coût total de leur entretien annuel pérenne s'élevant à 17.292 €.

La rétrocession des espaces correspondants à la place publique interviendra ultérieurement en raison des conséquences de la chute de la cheminée.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L, 2541-12, L 2542-26, L 2241-1, L 2541-19 et R. 2241-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L 2111-1, L 31111, L 3221-1, L 3211-14 ;*

Vu le permis d'aménager initial n° 067 447 16 M002 du 11/06/2017 et les permis modificatifs s'y rapportant ;

Vu l'avis de la DGFIP du 28 mars 2025 évaluant la valeur vénale totale à 845.000 € HT ;

Vu le procès – verbal d'arpentage du 30 septembre 2024 ;

Considérant les documents d'urbanisme autorisant la S.N.C ALTAREA COGEDIM Régions à aménager le site de l'ancienne brasserie Fischer située route de Bischwiller, et notamment une aire de jeux, une forêt, des espaces verts à acquérir par la commune cadastrés Section 28 n° 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290 et 300 d'une surface totale de 34 a 73 ca ;

Considérant que la S.N.C ALTAREA COGEDIM Régions et la commune ont convenu un achat des parcelles mentionnées ci – dessus au prix total de 1 € H.T, majoré des éventuels frais de notaire et taxes applicables, en contrepartie de l'entretien de ces espaces par la commune ;

Considérant que toutes ces parcelles intégreront le domaine public de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

APPROUVE au prix de 1 € HT, en toutes lettres un euro, majoré des éventuels frais de notaire et taxes applicables, l'acquisition des parcelles cadastrées Section 28 n° 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, et 300, d'une contenance totale de 34 a 73 ca, auprès de la S.N.C ALTAREA COGEDIM Régions ,18 Avenue du Rhin 67000 STRASBOURG ;

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

APPROUVE l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant / sa représentante à signer tout document et acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont notamment l'acte d'acquisition à intervenir, qui sera passé en la forme administrative ou en la forme authentique ;

IMPUTE la comptabilisation de la différence par opération d'ordre budgétaire par un mandat au compte 2111 – chapitre 041 pour 845 000€ et par un titre au compte 1328 chapitre 041 pour 845 000€ ;

Adopté, à l'unanimité

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

Département

Bas-Rhin

Commune

Schillingheim

Tribunal d'instance
Strasbourg

Date de dépôt

6463 PVA Exp
(Janvier 1991)
15-073-07

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application
de la loi du 31 mars 1884 applicable
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT

4777W

Section

28

Numéros

273/1, 275/1 et 277/1

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

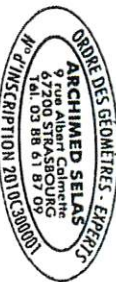
A

Strasbourg

Le

30 septembre 2024

Le Géomètre-expert



[Signature]

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A

[Signature]

Le

24/11/2024

L'inspecteur

Pôle Topographique du
Bas-Rhin
20 rue Gastor Romazotti
B.P. 25105
67125 MOLSHEIM Cedex

Amédée GUNTZ
Géomètre des Finances publiques

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE660-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

SCHILTIGHEIM

Section 28

Echelle 1/1000

4777W



Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Direction Générale des Finances publiques
 Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du
 département du Bas-Rhin
 Pôle Réseau Expertise
 Pôle d'Évaluation Domaniale
 4, place de la République CS 51002
 67070 STRASBOURG Cedex
 Téléphone : 03 88 10 35 00
 Courriel : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 28 mars 2025

Le Directeur régional des Finances publiques de la
 Région Grand Est et du département du Bas-Rhin

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe MARÉCHAL
 Téléphone : 03.88.10.35.01
 Courriel : philippe.marechal1@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Réf. DS : 22533572
 Réf OSE : 2025-67447-12963

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible
 sur le site collectivites-locales.gouv.fr*



Nature du bien : Terrains à bâtir

Adresses du bien : Route de BISCHWILLER – 67300 SCHILTIGHEIM

Valeur : **845 000 € HT**, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
 (des précisions sont apportées au paragraphe 9 « Détermination de la
 valeur vénale »)

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

1 - CONSULTANT

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Affaire suivie par : Mme Caroline LADOWSKI, Chargée des transactions foncières et immobilières

Courriel : caroline.ladowski@ville-schiltigheim.fr – Tél : 03 88 83 84 82

Votre référence interne : /

2 - DATES

de consultation :	18/02/2025
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	31/03/2025
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	-
du dossier complet :	18/02/2025

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☐
Acquisition :	amiable ☒ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Suite à la reconversion en cours du site de l'ancienne brasserie FISCHER par la société ALTAREA COGEDIM, la commune de SCHILTIGHEIM souhaite intégrer différents espaces de ce secteur au domaine public communal.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

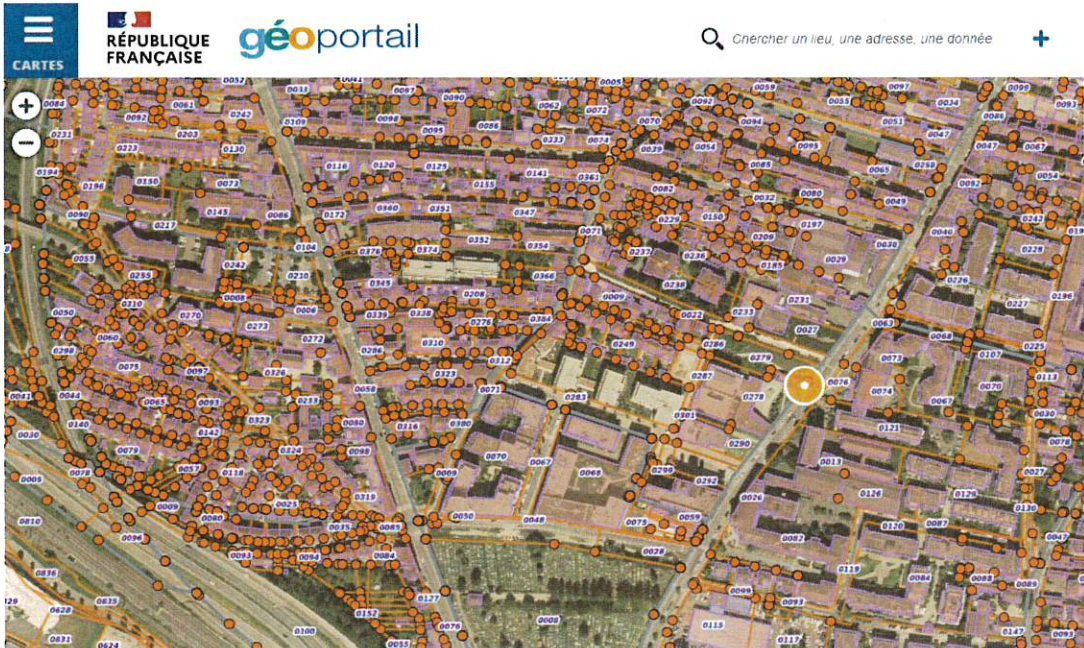
Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

SCHILTIGHEIM est une commune de l'EUROMÉTROPOLE de STRASBOURG (EMS) située au Nord de l'agglomération strasbourgeoise à environ 3 kilomètres du centre-ville de STRASBOURG.

Troisième commune du Bas-Rhin par son nombre d'habitants et la cinquième d'Alsace, SCHILTIGHEIM comptait 34 382 habitants en 2022 (source INSEE).



4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Les biens à évaluer se trouvent à l'extrémité Sud du ban communal à proximité immédiate de la route de BISCHWILLER, un des principaux axes de circulation de la commune, et de l'échangeur autoroutier reliant STRASBOURG à PARIS vers l'Ouest et LYON vers le Sud.

Ils sont situés dans un quartier résidentiel proche des transports en commun et des commodités.

4.3. Références cadastrales

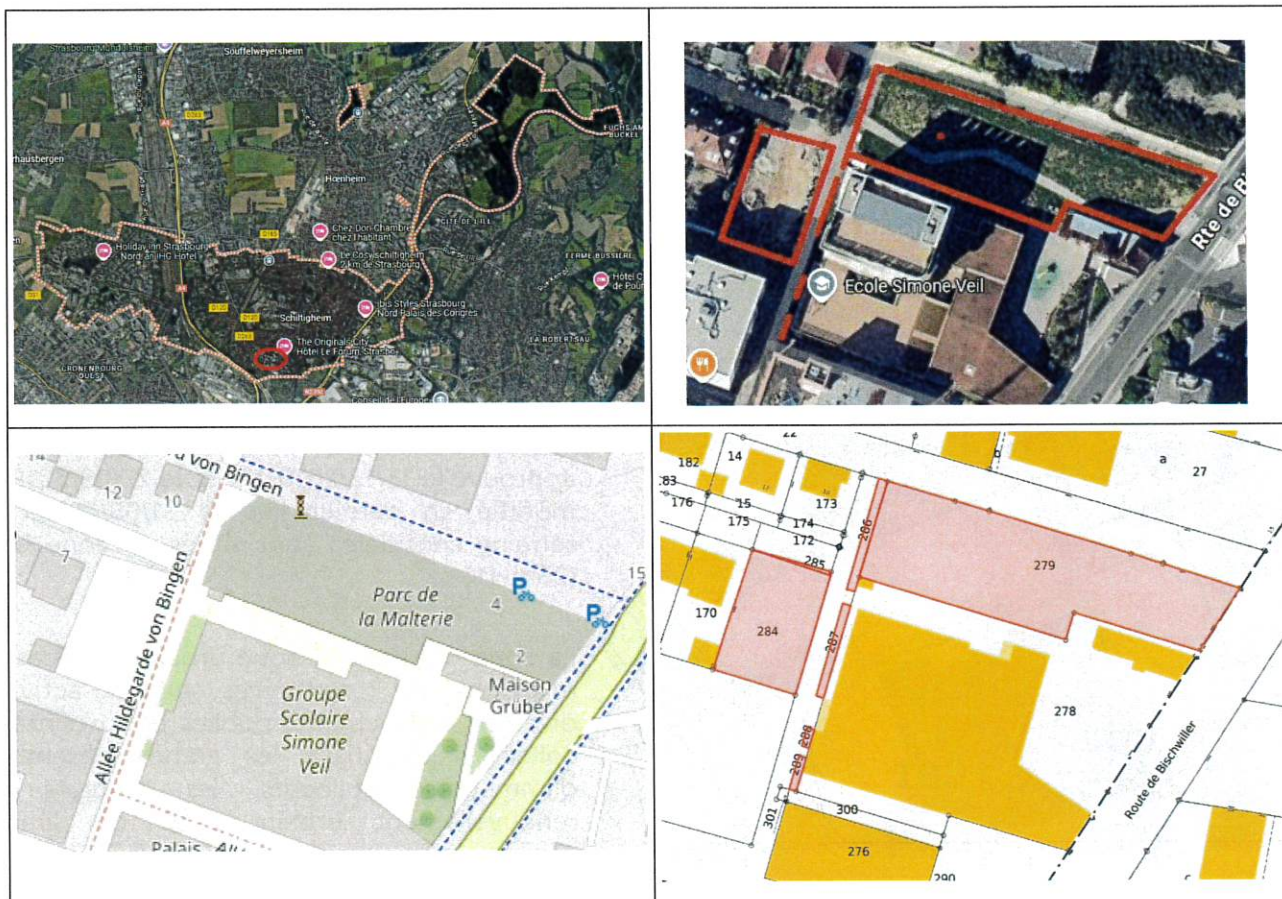
Les biens sous expertise figurent au cadastre de la commune de SCHILTIGHEIM sous les références suivantes :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie (en ares)	Zonage PLUi
28	279	RTE DE BISCHWILLER	18,57	UD2 (25mHT)
	284		6,15	
	285		0,09	
	286		0,57	
	287		0,45	
	288		0,09	
	289		0,15	
TOTAL :			26,07	-

Il est à noter que, par procès-verbal d'arpentage du 30 septembre 2024, un redécoupage parcellaire a été effectué afin de subdiviser l'ancienne parcelle n° 273 (Section 28).

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

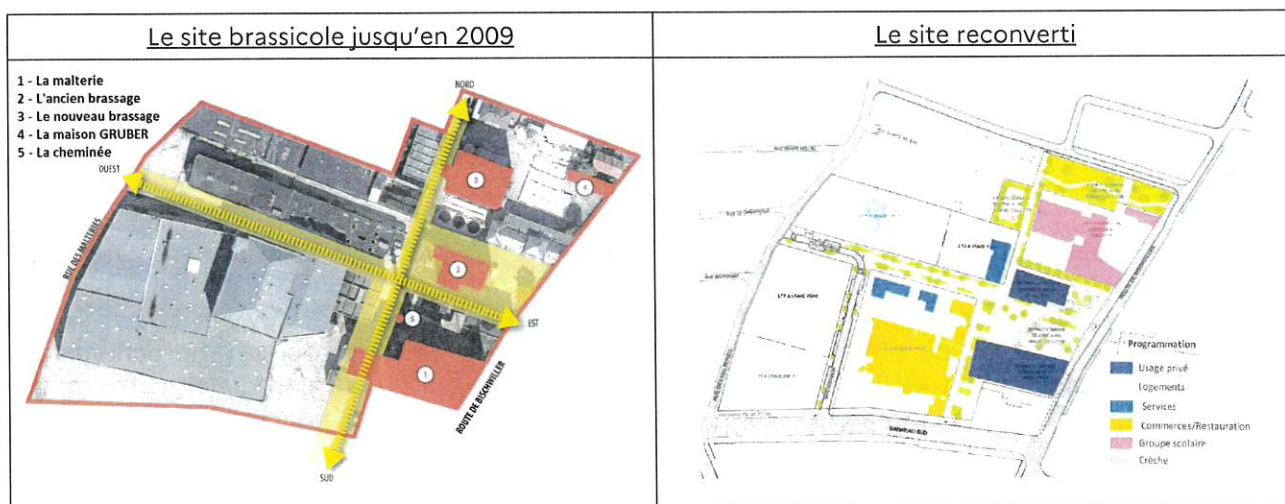
4.4. Descriptif



Propriété de la société HEINEKEN FRANCE depuis 1996, le site brassicole a été occupé par l'exploitation de la Brasserie FISCHER depuis 1854 et a cessé d'être exploité en 2009.

Tout en conservant la mémoire du site d'une superficie globale d'environ 3,5 hectares, le projet dont les travaux ont débuté en 2018 a pour objectif de créer un nouveau lieu de vie par la construction de 610 logements, d'un groupe scolaire, de commerces et services, ainsi que des aménagements paysagers et des zones de loisirs.

C'est dans cette optique que la commune de SCHILTIGHEIM compte se porter acquéreur des sept parcelles non bâties expertisées afin d'y aménager des espaces verts et une aire de jeux.



Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

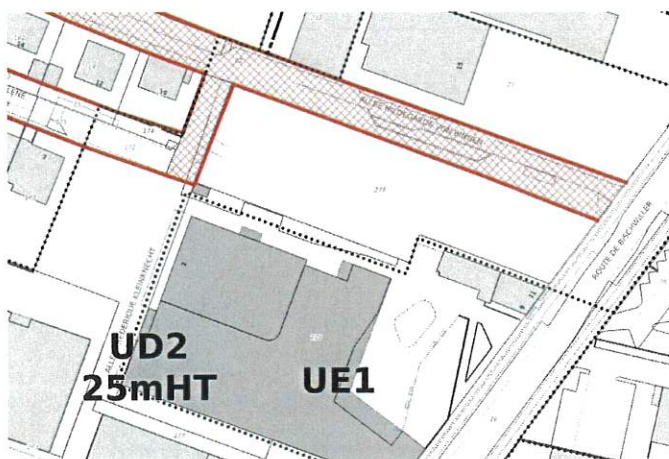
D'après le Livre Foncier, les biens appartiennent à la SNC « ALTAREA COGEDIM REGIONS » (SIREN : 810 847 905).

5.2. Conditions d'occupation

Les biens sont déclarés libres d'occupation par le consultant.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles



Au Plan Local d'Urbanisme de l'EUROMÉTROPOLE de STRASBOURG, approuvé le 16/12/2016, révisé le 27/09/2019 et modifié en dernier lieu le 31/05/2024, les terrains considérés sont situés en zone UD2 (25mHT).

La zone UD est une zone urbaine à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, équipements publics et/ou d'intérêt collectif) identifiant les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets.

Qualification des parcelles :

Les terrains correspondant aux parcelles n° 279, 284 et 285 reçoivent la qualification de terrains à bâtir au sens de l'article L.322-3 du Code de l'expropriation, car ils sont situés en zone constructible, disposent d'un accès à la voie publique et sont desservis par les réseaux. Il est à noter que la parcelle 285, contiguë à la parcelle 284, constitue avec cette dernière une unité foncière.

En revanche, les parcelles n° 287, 288 et 289 revêtent une configuration défavorable de par leur très faible superficie. La parcelle n° 286, bien que formant une emprise foncière avec la parcelle n° 279 qui lui est contiguë est grevée d'un emplacement réservé codifié « SCH 129 » (Création d'une voirie entre la route de Bischwiller et la rue des Malteries, et d'une amorce de voirie à l'ouest de la rue des Malteries. Ces aménagements sont destinés à la desserte interne du quartier des Malteries).

De fait, ces 4 dernières parcelles, bien que situées en zone constructible ne peuvent recevoir la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L.322-3 du Code de l'expropriation.

6.2. Date de référence et règles applicables

Non recherchée dans les circonstances de l'espèce.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la **méthode par comparaison** qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Étude de marché – Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

L'étude s'attache à analyser des termes de comparaison portant sur des cessions de terrains à bâtir situés en zone UD2 sur le secteur géographique de SCHILTIGHEIM et BISCHHEIM, commune limitrophe.

DATE	COMMUNE	SECT.	N° PLAN	N°	RUE OU LIEU-DIT	SURFACE (ARES)	PRIX	PRIX / ARE	ZONAGE
13/02/18	BISCHHEIM	20	59	1	rue de Souffelweyersheim	4,98	160 000 €	32 129 €	UD2
15/11/18	BISCHHEIM	35	156,157		rue de la Robertsau	49,29	1 915 000 €	38 852 €	UD2
08/07/19	SCHILTIGHEIM	35	57,31		rue de Lattre de Tassigny	185,46	6 160 000 €	33 215 €	UD2
24/09/20	BISCHHEIM	20	173	3	rue de Souffelweyersheim	4,99	241 900 €	48 477 €	UD2
11/05/23	BISCHHEIM	20-10	173/31-303/89	3	rue de Souffelweyersheim- in den kurzen Stuecklen	4,99	160 000 €	32 064 €	UD2
								Minimum :	32 064 €
								Maximum :	48 477 €
								Moyenne :	36 947 €
								Médiane :	33 215 €

Les termes retenus par le service affichent une moyenne à 36 947 €/are et une médiane à 33 215 €/are, dans une fourchette comprise entre 32 064 €/are et 48 477 €/are.

8.2. Autres sources externes à la DGFIP

La cote annuelle des valeurs vénale immobilières et foncières 2025, dite cote CALLON, indique qu'à SCHILTIGHEIM, les terrains à bâtir dont la superficie médiane est de 750 à 950 m² s'échangent comme suit :

		Banlieue ordinaire	Banlieue résidentielle
SCHILTIGHEIM	Prix dominants	58 500	145 000
	Prix minimaux	28 800	67 800
	Prix maximaux	80 800	187 000

8.3. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'étude de marché ainsi réalisée recense cinq mutations de terrains à bâtir en zone UD2 intervenues entre 2018 et 2023 sur le périmètre géographique de SCHILTIGHEIM et BISCHHEIM, commune voisine.

Au regard de ces éléments et dans la mesure où les terrains à bâtir nus sont rares sur le secteur de l'EMS pour les communes de la première couronne, la valeur médiane de l'étude est retenue, à savoir **33 215 €/are**.

8.4. Valeur vénale

La valeur vénale de ces terrains doit tenir compte de leur caractère constructible.

8.4.1. La valeur vénale des terrains constructibles

Pour rappel, ces derniers correspondent aux parcelles suivantes (cf. § 6.1) :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie (en ares)	Zonage PLUi
28	279	RTE DE BISCHWILLER	18,57	UD2 (25mHT)
	284		6,15	
	285		0,09	
TOTAL :			24,81	-

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

La valeur vénale de ces terrains à bâtir de 24,81 ares est estimée à **824 100 € HT** après arrondi

► $24,81 \text{ ares} \times 33\,215 \text{ €/are} = 824\,064,15 \text{ € HT}$, arrondis à 824 100 € HT

8.4.2. La valeur vénale des terrains inconstructibles

Pour rappel, ces derniers correspondent aux parcelles suivantes (cf. § 6.1) :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie (en ares)	Zonage PLUi
28	286	RTE DE BISCHWILLER	0,57	UD2 (25mHT)
	287		0,45	
	288		0,09	
	289		0,15	
TOTAL :			1,26	-

En raison de leur inconstructibilité, un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur vénale de ces terrains, comme suit :

► $1,26 \text{ ares} \times 33\,215 \text{ €/are} \times 50 \% = 20\,925,45 \text{ € HT}$, arrondis à **20 900 € HT** après arrondi

8.4.2. La valeur vénale globale

La valeur vénale de ces terrains à bâtir de 26,07 ares est estimée à **845 000 € HT**

► $824\,100 \text{ €} + 20\,900 \text{ €} = 845\,000 \text{ € HT}$

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 845 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 929 500 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,
L'adjoint à la Responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale



Pierre HEYD

Inspecteur Principal des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de rétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

SCHILTIGHEIM

Section 28

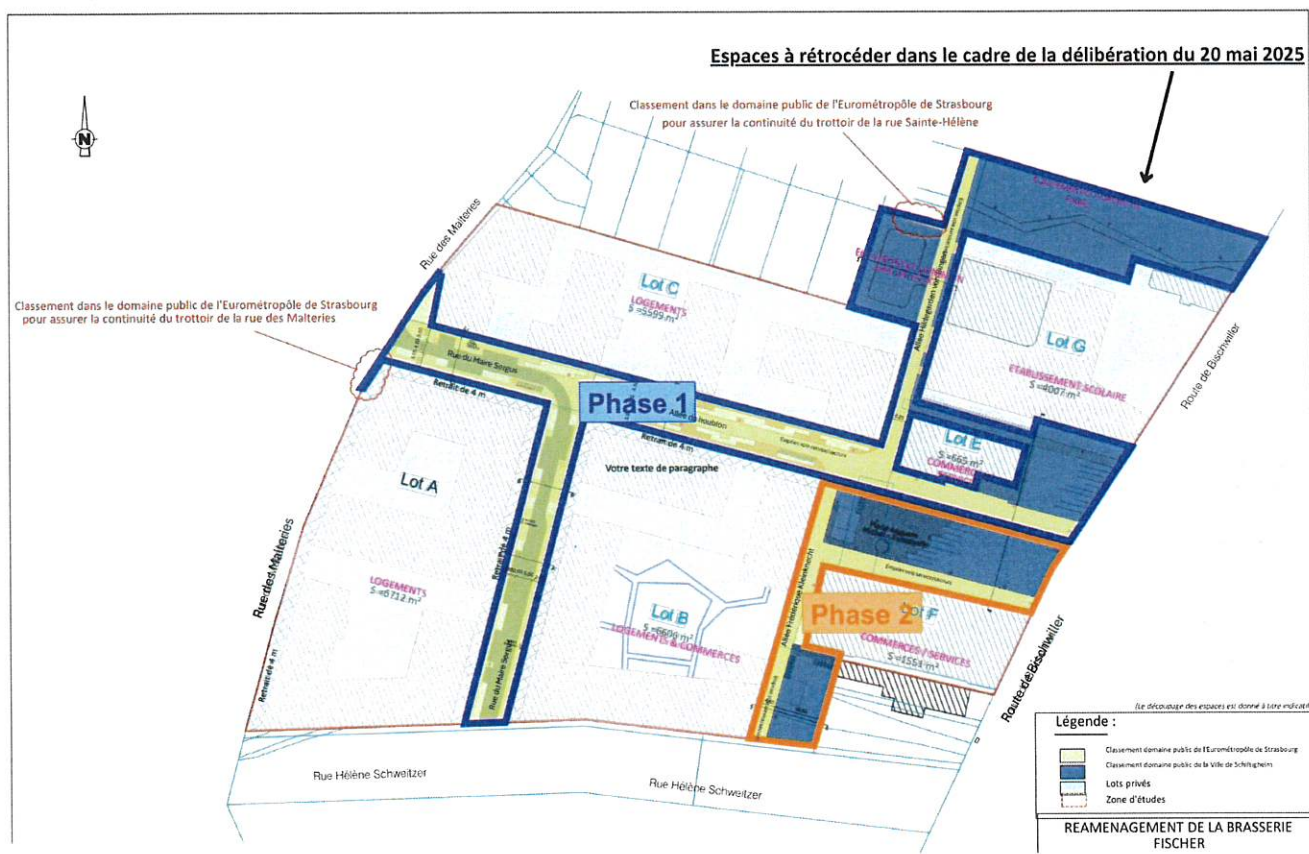
4777W

Echelle 1/1000



Les parcelles créées appartiennent à
ALTAREA COGEDIIM REGIONS

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025



plan de phasage de rétrocession - site Fischer

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Accusé de réception en préfecture
067-216704478-20250520-2025DE060-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Danielle DAMBACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	31	36

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, M. Patrick OCHS, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît STEFFANUS, Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Jean-Marie VOGT, Mme Sophie MEHMANPAZIR, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maïté ELIA, M. Stanislas MARTIN, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Stéphane HUSSON, M. Jérôme MAI, Mme Christelle PARIS, Mme Aurélie LESCOUTE, M. Tomislav NAJDOVSKI, M. Selim ULU, Mme Maryline WILHELM, M. Julien HOFSTETTER, M. Julien RATCLIFFE, M. Antoine SPLET, Mme Françoise KLEIN, M. Martin HENRY, M. Christian BALL, M. Raphaël RODRIGUES, M. Dera RATSIJETSINIMARÔ.

Etaient excusées et représentées :

Mme Dominique BOUSSARD MOSSER par Mme Sandrine LE GOUIC, Mme Corine DULAURENT par M. Patrick OCHS, Mme Regina HAAS par M. Jean-Marie VOGT, Mme Jamila CHRIGUI par M. Jérôme MAI, Mme Hélène HOLLEDERER par Mme Françoise KLEIN.

Etaient excusés :

M. Nouredine SAID L'HADJ, Mme Sylvie GIL BAREA.

Etait absent :

M. Bernard JÉNASTE.

**N° 2025DE061 - LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020**

Rapporteur : Monsieur Patrick OCHS, Adjoint

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à Madame la Maire par une délibération en date du 9 juin 2020.

L'article L.2122-23 du code précité dispose que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

Les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont listées en annexe.

La communication suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 ;*

*Considérant que le Conseil municipal a délégué un certain nombre de compétences à la Maire ;
Considérant que Madame la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base de ces délégations à chaque
réunion obligatoire du Conseil municipal ;*

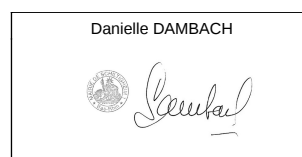
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « *Finances, Domaines et Marchés publics* » et du Bureau municipal,

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et citées en annexe.

Prend acte

SCHILTIGHEIM, le 20 mai 2025

Madame Danielle DAMBACH, Maire



Délégation pour fixer, dans la limite de 4 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :

N° décision	Date	Désignation
2025DEC003	01/04/2025	Signature d'une convention de partenariat avec l'UCAS pour le Marché de Pâques de l'UCAS
2025DEC004	06/05/2025	Organisation d'un séjour seniors avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) à Roquebrune-sur-Argens du 13 au 20 septembre 2025

Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

I – Marchés publics de fournitures et services passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25021	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice	UNI	/	ADVEN AVOCATS 5 PLACE DU CORBEAU 67000 STRASBOURG	Montant maximum : 70 000.00 €	1 an reconductible 3 fois

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-01	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
Marché de prestations intellectuelles pour la construction de la nouvelle Maison de la Petite Enfance	1	Mission d'études géotechniques	HYDROGEOTECHNIQUE EST ZAC DE LA CHARMOTTE 90170 ANJOURNEY	11 470 €	45 mois
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-02	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
	2	Mission de contrôle technique	APAVE ICF 2 RUE DE L'ELECTRICITE 67550 VENDENHEIM	21 800 €	45 mois
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-03	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
	3	Mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé	SOCOTEC CONSTRUCTION 5 ALLEE CERES 67000 STRASBOURG	14 600 €	45 mois
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25003-04	Montant du contrat (HT) par période	Durée du contrat
	4	Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination	C2BI SASU 20 AVENUE DU NEUHOF 67100 STRASBOURG	59 930 €	45 mois

II – Marchés publics de travaux passés en application des dispositions des articles R. 2122-8, L. 2123-1-1° et L. 2124-1 du Code de la commande publique

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24026-06	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Schiltigheim (3ème phase)	06	Menuiserie bois	ERHARD-RBOGROUP 2 RUE DU THAL 67210 OBERNAI	65 689.28 €	452 jours + 12 mois de GPA
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24026-08	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
	08	Peinture	MAYART 8 RUE EIFFEL 67840 KILSTETT	44 344.40 €	452 jours + 12 mois de GPA
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24026-05	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
	05	Nettoyage	ACM NETTOYAGE 67 10 RUE JEAN MONNET 67201 ECKBOLSHEIM	12 115.00 €	452 jours + 12 mois de GPA

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25004-01	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Déplacement de l'entrée principale et remplacement du mur rideau sous préau de l'Ecole Elémentaire Leclerc	01	Menuiserie Alu	ATALU SAS 5 RUE DE BRUXELLES – CS 40029 – ZA DE KRAFFT – 67151 ERSTEIN CEDEX	49 110.00 €	5 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24042	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture terrasse du gymnase Leclerc	UNI	/	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LMA POLE 1 RUE P. ET M. CURIE 67540 OSTWALD	74 931.48 €	8 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25004-02	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Déplacement de l'entrée principale et remplacement du mur rideau sous préau de l'Ecole Elémentaire Leclerc	02	Électricité / Installation d'un visiophone	ELECTRICITE VEIT 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	6 931,47 €	5 mois + 12 mois de GPA
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25004-03	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
	03	Peinture réparation façade	PEINTURE STYLE 19 RUE GEORGES CUVIER 67610 LA WANTZENAU	1 500 €	5 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°25006	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Traitement des fissures de façade et salle de classe du bât. 2 de l'Ecole Elémentaire Exen	UNI	/	SOCIETE KIFFEL 33 RUE DU MAR. LEFEBVRE 67100 STRASBOURG	13 027,00 €	4 mois + 12 mois de GPA
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire du contrat n°24040-04	Montant total du contrat (HT)	Durée du contrat
Réalisation de travaux divers dans le cadre de l'opération relative à la mise en sécurité incendie et à l'aménagement de la cour extérieure de l'école J. Prévert	4	Etanchéité	PK CONCEPT SARL 31 RUE DE LA SAUER 67360 WOERTH	21 634.77 €	Pour les périodes d'exécution des travaux : (phase 1 : 2 semaines en avril 2025 – phase 2 : 8 semaines en juillet et août 2025 / phase 3 : 2 semaines en octobre 2025 – phase 4 : 2 semaines en décembre 2025

III – Prestations modificatives & avenants :

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-10/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	10	Electricité	ELECTRICITE VEIT SARL 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	Travaux électriques complémentaires du Salon Weller	75 500.00 €	3 725.24 €	79 225.24 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM-SUR- ZINSEL	Déplacement des réseaux d'eau de l'appartement du gardien avec un piquage supplémentaire sur le réseau existant. Fourniture et pose d'un chauffe-eau indépendant pour le logement du gardien.	93 333.25 €	5 350.28 €	98 683.53 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM-SUR- ZINSEL	Travaux complémentaires pour la rénovation du salon Weller.	93 333.25 €	830.00 €	99 513.53 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000€	/	/

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23032/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance préventive et corrective des installations électriques et entretien des systèmes de sécurité incendie catégorie A et B	/	/	EST MAINTENANCE SERVICE – VINCI FACILITIES 10 rue du chêne 67800 HOENHEIM	Ajout de prestations au BPU + ajout maintenance sur un site	Minimum : 45 618,31 € Maximum : 145 618,31 €	1 780 €	Minimum : 47 398,31 € Maximum : 147 398,31 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-03/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	03	Revêtement de sol	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : fourniture et mise en œuvre d'une chape et d'un revêtement de sol souple.	54 993.58 €	3 281.00 €	58 274.58 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-09/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	09	CVC	HOULLE SAS 10 RUE FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : dépose/repose des deux radiateurs y compris vidange et purge.	98 339.00 €	528.00 €	98 867.00 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-09/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	09	CVC	HOULLE SAS 10 RUE FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : dépose et condamnation des conduites du radiateur des sanitaires.	98 339.00 €	396.00 €	99 263.00 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-12 / 01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	12	Démolition	LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX CHEMIN DU HITZTHAL – CARREFOUR BELLEVUE 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	Travaux du curage du salon Weller (sanitaire, cloisons, sols, plafond...)	24 402.00 €	2 390.00 €	26 792.00 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-19/01	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo	19	Photovoltaïque	SOGECA 4 RUE DU RIED 67850 HERRLISHEIM	Fourniture et mise en place de potelets pour ajout d'arrimages pour la fixations des panneaux photovoltaïques (tout inox), mise en place des câbles souple, adaptation, percements, coupes, certissages, visserie...	78 545.00 €	23 590.00 €	102 135.00 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-02/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	02	Plâtrerie	STENGER PLATRE ET STAFF 21 AVENUE DU NEUHOF 67100 STRASBOURG	Travaux complémentaires pour la rénovation du salon Weller : encoffrement d'une gaine de ventilation	8 239,26 €	276,55 €	8 515,81 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-07/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	07	Menuiserie	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux de menuiserie du salon Weller : remplacement d'un carreau cassé	13 115,68 €	875 €	13 990,68 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-06/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
	06	Serrurerie	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux de serrurerie du salon Weller : Habillage des marches en tôle pliée	26 972,50 €	470 €	27 442,50 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23036-02/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Réalisation de l'opération de travaux consécutive à l'aménagement des abords de la médiathèque Nord de la Ville de Schiltigheim	02	Espaces verts, mobiliers et revêtements qualitatifs	THIERRY MULLER SAS 10 rue du commerce 67118 GEISPOLSHEIM	Correction de l'avenant n°1	278 190,43 €	0 €	278 190,43 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Min : 15 000 € Max : 50 000 €	0 €	Min : 15 000 € Max : 50 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des prestations modificatives n°24031-01/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	01	Gros œuvre	CBA SAS ZAC DU SURY – 2 RUE DE LA FORET 67750 VENDENHEIM	Actualisation des quantitatifs du marché	113 216.02 €	- 12 051.98 €	101 164.04 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM- SUR-ZINSEL	Modification du réseau sanitaire existant	93 333.25 €	950.00 €	100 463,53 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000 €	0 €	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23031-03/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de Schiltigheim	03	Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	PNAS 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE	Modification du SIRET, du RIB et de l'adresse	28 611,60 €	0 €	28 611,60 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23031-02/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de Schiltigheim	02	Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	PNAS 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE	Modification du SIRET, du RIB et de l'adresse	9 597,78 €	0 €	9 597,78 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24002/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Acquisition et maintenance de matériels téléphoniques	UNI	/	INTERACT SYSTEMES EST 60 rue Krafft BP 20090 67403 ILLKIRCH CEDEX	Ajout de la maintenance	Minimum : 1 500 € Maximum : 100 000 €	0 €	Minimum : 1 500 € Maximum : 100 000 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°23039	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Réalisation d'une mission MOP dans le cadre de l'opération de travaux relative à la réhabilitation des tribunes de l'Aar de la Ville de Schiltigheim.	UNI	/	LAMA ARCHITECTES 24 AVENUE DES VOSGES 67000 STRASBOURG	Mission de maîtrise d'œuvre supplémentaire pour la rénovation du salon Weller	81 536.00 €	3 403.00 €	95 879.00 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-05/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	05	Peinture	MK PEINTURE 5 RUE BLIETH 67960 ENTZHEIM	Mise en peinture du salon Weller	9 074,62 €	1 406 €	10 480,62 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24033-05 / 01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Rénovation de la toiture de la salle omnisport du gymnase Leclerc	5	Electricité - Sonorisation	ELECTRICITE VEIT SARL 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	Remplacement de 15 BAES et pose de grilles de protection. Installation de deux luminaires complémentaires	88 930.67 €	4 106.02 €	93 036.69 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-01/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	01	Gros œuvre	CBA SAS ZAC DU SURY – 2 RUE DE LA FORET 67750 VENDENHEIM	Calfeutrement des gradins + Agrandissements d'ouvertures	113 216.02 €	8 509,87 €	109 673,91 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-04/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	04	Menuiseries intérieures	INTER DECOR GROUPE BIER 1 RUE DE L'INDUSTRIE 67340 INGWILLER	Travaux supplémentaires pour le salon Weller	148 061,14 €	1 929,10 €	150 856,86 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°22012-04/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Externalisation du nettoyage de bâtiments scolaires et de la fourniture et gestion des consommables des sanitaires et des produits d'entretien	4	Halles du Scilt	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN 9 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE	Avenant de transfert suite à une procédure de fusion-absorption de Nettoyage Hygiène Propreté (NHP) par l'Entreprise Guy Challancin	Minimum : 12 775.13 € Maximum : 19 775.13 €	/	Minimum : 12 775.13 € Maximum : 19 775.13 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-10/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	10	Electricité	ELECTRICITE VEIT SARL 40 RUE DU DEPOT 67460 SOUFFEL	Travaux électriques complémentaires du Salon Weller	75 500.00 €	13 770.68 €	92 995.92 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-09/03	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	09	CVC	HOULLE SAS 10 RUE DES FRERES LUMIERE 57206 SARREGUEMINES CEDEX	Travaux de revêtement de sol du salon Weller : dépose et condamnation des conduites du radiateur des sanitaires.	98 339.00 €	2 209.80 €	101 472.80 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-02/05	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Construction du nouveau groupe scolaire "V. Hugo	02	Gros œuvre	SOTRAVEST SAS ROUTE DE ZINSWILLER 67110 OBERBRONN	Balance entre diverses plus-values et moins-values à régulariser.	2 792 881.39 €	8 342.93 €	2 813 019.30 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 23027-04/01	Montant HT initial du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
	04	Charpente bois / Ossature bois	SAS HUNSINGER 2A RUE D'ALSACE BOSSUE 67320 THAL DRULINGEN	Modification du contreventement en toiture et diverses moins-values.	1 020 087.90 €	27 399.60 €	1 047 487.50 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-06/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	06	Serrurerie	FUBAT 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Travaux sur portail extérieur pour mise en place d'une gâche électrique	26 972,50 €	1 475.00 €	28 917.50 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24013-02/05	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux divers d'impression et de services de diffusion du magazine d'informations municipales et de supports de communication municipale	02	Impression de grands formats	DS IMPRESSION 5 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Ajout de prestations au BPU	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000€	/	Minimum : 15 000 € Maximum : 50 000€
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-02/02	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	02	Plâtrerie	STENGER PLATRE ET STAFF 21 AVENUE DU NEUHOF 67100 STRASBOURG	Travaux complémentaires pour la rénovation du salon Weller : encoffrement d'une gaine de ventilation	8 239,26 €	3 067,73 €	11 583,53 €

Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°22005-02 / 07	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Acquisition de produits et de machines d'entretien	2	Machines d'entretien	SONEST 4 RUE GAY LUSSAC 67201 ECKBOLSHEIM	Ajout de prestations au bordereau des prix unitaires	Min : 20 000 € Max : 150 000 €	0 €	Inchangé
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24031-08/04	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Travaux de rénovation intérieure de la tribune de l'Aar	08	Sanitaire	ECS LAMBERT 18 RUE DE LA GARE 67330 DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	Modification du réseau de ventilation du salon Weller	93 333.25 €	1 375.50 €	101 839.03 €
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24038-02/01	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat (tout avenant inclus)
Création d'un skatepark sur l'espace du complexe sportif des rives de l'Aar	02	Construction d'un skatepark en béton	VAL-RHONE TP 1115 CHEMIN DU SAUT DES CHÈVRES 26 300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	Divers réajustements de prestations : - Déplacement du ledge vers le bowl et remplacement par une poutre métallique - Création d'un ledge courbe dans l'angle nord-ouest du Skatepark - Création d'une pente raide en "wallie" à la place d'un mur droit - Modification de la connexion bowl street avec les escaliers sud - Déplacement des tremplins et réhausse du rail à 38cm - Modification et réduction de la surface de l'ilot végétalisé central	265 010.50€	12 195.00€	277 205.50€
Objet du contrat	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n°24028-02	Montant HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Maintenance et contrôles réglementaires des installations techniques des bâtiments communaux	01	Entretien et vérifications des moyens de lutte contre l'incendie	SARL RINGENWALD INCENDIE 27 RUE DE CHERBOURG 67100 STRASBOURG	Ajout de prestations au bordereau de prix unitaires	138 375,60 €	0 €	Inchangé